

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la communauté d'agglomération de
Roissy Pays de France





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

ENTRE

- ❖ La communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

Représentée par son Président, M. DOLL, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 3 février 2022,

Ci-après désignée par « la CARPF » ;

d'une part,

ET

- ❖ L'État,

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part

EN PRÉSENCE DE :

- ❖ Le Conseil départemental du Val d'Oise

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17 décembre 2021

Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturel, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la CARPF, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La CARPF a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Article 1^{er} – Objet du CRTE de la CARPF

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CARPF autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la CARPF.

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du Projet de territoire de la CARPF. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

Au fur et à mesure de la finalisation du projet de territoire de la CARPF, détaillé en annexe 2, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce Projet de territoire au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.



2.1. Les enjeux partagés du territoire et les orientations stratégiques

1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Le Grand Roissy, un territoire fortement touché par la crise sanitaire

Le Grand Roissy est un espace « d'entre-deux » qui se situe en continuité du tissu urbain très dense de la Seine-Saint-Denis mais aussi au cœur de la Plaine de France, vaste entité agricole structurant le paysage nord-ouest francilien.

Il est marqué par l'implantation des deux plateformes aéroportuaires. L'aéroport Paris-CDG est le 10^{ème} aéroport mondial, le 2^{ème} aéroport européen pour les passagers, le 1^{er} aéroport européen pour le fret mais aussi le hub d'Air France et de FedEx. L'aéroport de Paris-Le Bourget est, quant à lui, le 1^{er} aéroport d'affaires Européen. Le Grand Roissy est traversé par des autoroutes et voies rapides, des voies ferrées à grande vitesse, des lignes à haute tension et des réseaux de gaz.

De par la présence de ces infrastructures, le Grand Roissy constitue un territoire spécifique et essentiel au Grand Paris et à la France symbolisant leur connexion au monde. Il a longtemps été un espace « servant » de Paris et du Grand Paris mais n'a pas été considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres.

Il constitue la principale porte d'entrée du territoire national pour les étrangers et un lieu d'interface pour les échanges économiques internationaux. Avec la mondialisation des échanges, il est devenu un puissant moteur de développement à l'instar des territoires aéroportuaires des grandes métropoles. Il a connu, pendant les années 2000, la plus forte croissance économique de France. En 2016, il accueille 280 000 emplois.

Les activités s'y sont diversifiées. Aux traditionnelles activités liées au fonctionnement de l'aéroport, au traitement de flux de voyageurs et au fret aérien, se rajoutent des activités liées au tourisme d'affaires.

Mais après une forte dynamique de création d'emplois, le Grand Roissy ne s'est pas complètement redressé après la crise de 2008. Depuis, il perd des emplois alors que les EPT de Plaine Commune et Est-Ensemble ont une augmentation de leurs emplois de 18% et 8% entre 2006 et 2016.

Avec la COVID, le secteur aérien a traversé une crise sans précédent : perte de 60% des passagers chez ADP en 2020 par rapport à 2019, suspension des grands rassemblements tels que les salons, conventions ou conférences, arrêt des hôtels et des restaurants. Une reprise de l'activité au niveau de 2019 est espérée à l'horizon 2024/2025.

Alors que ces trois domaines d'activité constituaient jusque-là un important vivier d'emplois de proximité et relativement accessibles pour les habitants du territoire, la crise économique va avoir un impact très fort (et sans doute durable) sur l'activité aéroportuaire.



Une spatialisation du développement économique selon 5 grands ensembles

D'un point de vue spatial, le développement économique métropolitain se concentre au sein d'un espace orienté nord/sud entre les deux aéroports Paris-le Bourget et Paris-CDG qui se décompose en cinq grands ensembles :

- ✓ La plateforme aéroportuaire Paris-CDG qui concentre 90 000 emplois directs. La question de la réalisation du nouveau terminal, le renforcement des activités tertiaires au sein de Roissypôle et des activités de fret dans la zone Aerofret doivent être repensées à l'aune des enseignements de la crise économique liée à la COVID 19.
- ✓ Le corridor aéroportuaire situé entre les deux plateformes aéroportuaires et sur les communes de Roissy, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Le Bourget. Il a vocation à accueillir au sein de parcs d'activités (Mesnil Amelot, ZAC Sud CDG, PIEX, PN 2, Triangle de Gonesse, aéroport Le Bourget) des fonctions métropolitaines tournées vers l'international (équipements métropolitains, pôles technico-tertiaires). Il est correctement irrigué par le réseau viaire magistral et desservi par des transports collectifs performants.
- ✓ La ceinture sud de la plateforme Paris – CDG, de la zone Carex à Aerolians, accueille les fonctions fortement dépendantes de l'aéroport : centres d'affaires, hôtellerie, logistique de haute valeur ajoutée liée au fret aérien, fret express, etc. Le développement est organisé le long des RD902a et RD88 pour rendre lisible un véritable « Boulevard des échanges ».
- ✓ Le pôle du Bourget, autour de la plateforme aéroportuaire, doit se structurer à partir des fonctions urbaines mixtes héritées des JO 2024 (immobilier tertiaire, grands équipements, logements, ...) et d'un pôle aéronautique et industriel en accroche sur la plateforme.
- ✓ Les pôles urbains ont également vocation à accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain et des zones d'activités existantes ou programmées.

Une réflexion stratégique sur la diversification économique du territoire aéroportuaire

La crise de la COVID a mis en exergue la vulnérabilité économique du territoire lié à sa forte spécialisation économique dans le secteur de l'aérien et, en conséquence, le nécessité d'opérer une diversification des secteurs d'activité présents sur le territoire afin de limiter cette dépendance.

La CARPF a engagé une réflexion stratégique sur la diversification de son économie. L'objectif est d'identifier les domaines économiques sur lesquels le territoire peut se positionner (alimentation, transition écologique, industrie, santé, numérique...) et définir le potentiel réaliste de développement pour le territoire (types d'entreprises, estimation du nombre de m² et d'emplois) en tenant compte des grandes tendances susceptibles d'affecter les choix d'implantation des demandeurs potentiels : stratégies immobilières, nouvelles pratiques de travail, évolution des organisations, évolution des besoins en mobilité.

D'ores et déjà, la CARPF s'est engagée sur deux filières économiques, l'alimentation et le numérique :

- ✓ La CARPF a l'ambition de devenir un territoire d'excellence à la pointe de l'innovation agricole et alimentaire, pour soutenir son développement économique et répondre à des attentes sociétales fortes. Après avoir initié le programme de la Fourche à la Fourchette et la Charte Agricole et Forestière, la CARPF engage son Projet Alimentaire du Territoire (labellisation en mars 2021) ainsi qu'un Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique



(PAUSE) qui accueillera des activités de transformation alimentaire et des activités économiques solidaires et de formation aux métiers de la transition écologique et de l'agriculture.

Elle ambitionne la création d'un pôle d'activités et de compétences sur l'agroalimentaire, l'agriculture et les circuits courts d'envergure régionale qui intègre toutes les étapes de la production à la consommation. Ce pôle, dont Agoralim porté par la SEMMARIS serait la locomotive, est construit autour de 5 axes :

- Axe #1 : Agoralim — le démonstrateur à grande échelle des nouvelles chaînes logistiques alimentaires à la pointe de l'excellence opérationnelle, au service des filières agricoles régionales.
 - Axe #2 : Campus Alimentation & Territoire — un campus des nouveaux métiers des filières alimentaires et agricoles et un centre d'innovation et de recherche appliquée : cité scolaire à vocation internationale / pôle de recherche et de développement sur les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture en circuit-court / incubateur et pépinière d'entreprises.
 - Axe #3 : Production et innovation agroalimentaire — un pôle accueillant les entreprises innovantes dans la transformation alimentaire et la bioéconomie.
 - Axe #4 : Agriculture — Structuration de filières de productions agricoles régionales diversifiées et nourricières, à destination du bassin de consommation local : soutien aux agriculteurs pour baisser le coût d'accès aux infrastructures / création d'une ferme expérimentale avec des parcelles pilotes dédiées à l'expérimentation / espaces dédiés aux nouvelles formes d'agriculture locale (aquaponie, hydroponie).
 - Axe #5 : Projet d'ensemble — Le partage de l'ambition avec les entreprises leader des filières agricoles et alimentaires
- ✓ Elle a engagé la constitution d'un écosystème numérique local, NUMIXS, pour un positionnement en tant que Smart Territoire. Il doit permettre de répondre aux nouveaux enjeux liés au numérique : assurer l'inclusion numérique de tous, sensibiliser et acculturer les citoyens, former les jeunes ou demandeurs d'emplois aux nouveaux métiers ou encore accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.
- Ainsi, autour du lieu totem de cet écosystème numérique, STATION NUMIXS, la maison du numérique située à Sarcelles, il est proposé de mailler le territoire de l'agglomération avec un réseau de tiers-lieux intitulés Numixs Labs sur les communes seines-et-marnaises et du haut Val d'Oise.
 - Elle profite également de la volonté de CY Cergy-Paris Université de renforcer ses positions sur l'Est 95, pour l'accompagner dans le renforcement de l'IUT Cergy-Pontoise – site de Sarcelles. L'objectif est de développer un pôle innovant d'enseignement supérieur avec la création de CY Maker School et le renforcement des formations dispensées à l'IUT de Sarcelles avec l'ouverture d'un 4^{ème} département (Bachelors Universitaire de Technologie MT2E - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique).



Un développement économique équilibré entre extension urbaine vertueuse et requalification ambitieuse

Dans sa présentation du plan Val-d'Oise, en date du 7 mai 2021, le Premier ministre a confirmé l'urbanisation de la zone centrale du Triangle de Gonesse sur une surface de 110 ha autour de la gare de la ligne 17 du Grand Paris Express et la constitution la création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité, en lien avec le projet Agoralim, sur les 170 ha de la partie sud.

Le Triangle de Gonesse est un des piliers de l'aménagement du territoire, locomotive pour une diversification économique :

- Au regard de sa situation stratégique au sein du corridor aéroportuaire, le Triangle de Gonesse est un site économique qui contribue à l'envergure métropolitaine de l'Ile-de-France. Il est le seul site de la CARPF susceptible de changer l'image du territoire et donc de générer une montée en gamme des implantations.
- Grâce à sa gare de la Ligne 17, seule gare du Grand Paris Express en Val d'Oise, il constitue un pôle multimodal permettant une accessibilité performante aux pôles d'emplois pour les habitants mais aussi pour les salariés issus d'autres territoires.
- Grâce à ses qualités intrinsèques, il a vocation à être un modèle de ville durable capable de favoriser une requalification des territoires environnants par percolation des bonnes pratiques urbanistiques et fonctionnelles : mobilité et infrastructures, équilibre entre les espaces naturels et agricoles (Carré Agricole) et les espaces urbanisés, énergies, traitements des eaux, recyclage, etc.
- Il a vocation à devenir un quartier de gare à vocation culturelle et tertiaire, le plus mixte possible intégrant des bureaux, avec un redimensionnement de la programmation initiale pour l'adapter au potentiel marché, des grands équipements culturels, des établissements d'enseignement, des PME –PMI en recherche de locaux d'activités mixtes et porteuses d'une dimension industrielle et technologique. A date, plusieurs projets viennent consolider ce scénario : la cité scolaire à vocation internationale et l'implantation d'un opérateur ou d'une administration de l'Etat.
- En tant que projet du Plan pour le Val d'Oise, de par son échelle et les enjeux que son urbanisation recouvre, il est un lieu privilégié de mise en place d'une gouvernance entre acteurs du territoire. A cette fin, une SPLA-IN sera créée en 2022.

Les zones d'activités existantes occupent aujourd'hui un quart du territoire artificialisé. Nombreuses d'entre elles sont anciennes et ne répondent plus aux standards actuels de l'aménagement et aux besoins des entreprises. Bien qu'elles ne connaissent pas de vacance, certaines sont en cours de déqualification. Le vieillissement de l'offre immobilière et l'inadaptation de ce parc à l'évolution des usages et aux exigences des utilisateurs accélère le phénomène de déqualification des espaces jusqu'à rendre inopérants les investissements publics.

Plusieurs réflexions ont déjà été engagées sur le territoire de la CARPF afin de rechercher une optimisation du foncier et d'élaborer des partis d'aménagement susceptibles de maintenir voire d'accroître l'attractivité de ces espaces de vie. Parallèlement, ont été recherchés des outils adaptés et des modalités d'intervention des collectivités ainsi que de partenaires privés. A date, aucun modèle économique satisfaisant n'a été trouvé.

La CARPF a engagé une étude portant sur le potentiel de diversification économique et sur la requalification de 10 zones d'activités. Il s'agira de définir les perspectives d'évolution de



vocation et le potentiel d'accueil d'activités au regard de la mutabilité chaque zone : un diagnostic permettra de déterminer les critères environnementaux, économiques et urbains à prendre en compte pour la revalorisation des zones d'activités, d'identifier les dysfonctionnements et leurs causes, mais également les actions à engager. Pour deux zones prioritaires, l'étude proposera un parti d'aménagement vertueux, qui améliore leur compétitivité et leur cadre de vie en réduisant leur impact sur l'environnement, mais également réaliste économiquement et acceptable par les parties prenantes. La requalification des parcs d'activités doit permettre de restaurer une forte capacité d'accueil de nouvelles entreprises et de constituer un levier à la diversification économique souhaitée.

La CARPF avec l'EPFIF et GPA ont engagé une étude de faisabilité pour la requalification du secteur dit de la Briqueterie à Louvres ; ce périmètre maîtrisé en grande partie par l'EPFIF fera l'objet d'une première réflexion dans le cadre de l'étude de programmation en cours sur l'éco-quartier de Louvres-Puiseux.

2 – œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires

L'armature urbaine multipolaire, vers une clarification des vocations communales et un renforcement des politiques sectorielles

Le projet de territoire porté par la CARPF prône un urbanisme qui met en cohérence sur le long terme l'habitat, les commerces, les activités économiques, les réseaux et les modes de transport en jouant sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Il vise un meilleur équilibre et une meilleure répartition du développement urbain, résidentiel et économique, en affirmant la vocation de chacune des communes au regard de son poids de population et d'emploi mais aussi de son niveau d'équipements et de desserte en transports collectifs.

L'objectif est de favoriser une qualité résidentielle qui repose sur la performance et l'accessibilité des équipements et des services, une diversité de types de logements et une facilité de déplacement à moindre coût.

Pour cela, il identifie clairement une armature urbaine qui constitue le socle pour le développement des politiques communautaires. Elle est composée de polarités au sein desquelles sont favorisés la consolidation d'espaces économiques compacts et la réhabilitation des zones d'activités, la recomposition et la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, le renouvellement des quartiers les moins favorisés ainsi que la consolidation des offres de services et commerces de proximité :

- ✓ Les communes du front métropolitain : en continuité de la zone dense, elles ont un rôle d'interface et de trait d'union entre le territoire de la Métropole du Grand Paris et celui de Roissy Pays de France. Elles constituent les lieux privilégiés de la poursuite du développement urbain, notamment grâce à la poursuite du renouvellement urbain, mais aussi de l'implantation d'équipements de niveau métropolitain
- ✓ 6 pôles « relais » - Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Goussainville, Louvres et Mitry-Mory : ces 6 pôles sont les points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité. Ils ont un rôle moteur à jouer dans l'accueil de nouveaux habitants et il est nécessaire d'y favoriser le développement de l'habitat, des activités économiques, des équipements et services mais aussi une desserte performante en transports collectifs. 7 communes leur sont rattachées et ont vocation à polariser l'espace rural.



- ✓ Les pôles communaux : ils présentent de forts enjeux en termes de cadre de vie au quotidien et il est nécessaire d'y maintenir les fonctions de proximité.

Cette armature urbaine est garante de la densification des espaces et de la préservation des espaces ouverts. En portant le renforcement de cette armature territoriale, le projet de territoire de la CARPF privilégie l'intensification des espaces bâties, une forte connexion aux transports collectifs et aux modes actifs mais aussi la préservation des espaces ouverts.

Cette intensification urbaine passe par la valorisation et la rationalisation des espaces urbanisés existants ainsi que par la diversification et la densification des formes urbaines. Il en résulte une limitation des potentiels d'extension offerts à horizon 2030 au sein d'une enveloppe maximale de 1 422 hectares qui correspond à la superposition des espaces agricoles au Mos en 2017 et de la charte agricole.

Afin de privilégier le renouvellement urbain et de limiter le développement en extension et la consommation d'espace, le SCoT fixe des objectifs d'augmentation de la densité urbaine de 15% pour les communes accueillant une gare et 10% dans les autres communes identiques à ceux portés par le SDRIF.

Comme évoqué précédemment ces orientations s'avèrent particulièrement efficaces en matière de transition écologique et de préservation de la biodiversité.

La préservation de plus de 16 000 hectares agricoles, une position unique en Ile de France en faveur de l'agriculture

D'une surface de près de 35 000 hectares, le territoire de Roissy Pays de France compte 25 000 hectares d'espaces naturels et agricoles, soit près des deux-tiers du territoire.

Issue d'une démarche débutée en 2009, la Charte agricole et forestière protège le foncier agricole sur l'ensemble du territoire de la CARPF et fédère des partenaires d'horizons diversifiés autour de 4 axes stratégiques : maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité / faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial / renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural / valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux.

Démarche unique en Ile-de-France, la charte prévoit une préservation à 30 ans de 16 149 hectares (à l'échelle de la CARPF). A un horizon de 10 ans, le SCoT a repris cet objectif et préserve ainsi 16 196 hectares agricoles, objectif plus ambitieux que celui fixé par le SDRIF.

La CARPF a engagé une étude relative à sa stratégie agricole et forestière, en déclinaison de la charte, afin de favoriser de nouvelles formes d'agriculture en Ile-de-France, afin de pouvoir répondre aux besoins des habitants mais aussi des institutions (ex : cantines scolaires), en incitant les exploitants à diversifier leurs productions vers du maraîchage, des légumineuses par exemple, en développant les circuits courts.

Labellisée « Projet alimentaire territorial », la CARPF axe particulièrement son projet sur la diversification agricole et la restauration collective.



Une urbanisation plus vertueuse

Dans un contexte de raréfaction du foncier et dans l'objectif d'en maîtriser la consommation, la CARPF veille à la qualité des projets urbains qu'ils soient à vocation résidentielle ou économique aussi bien en extension urbaine qu'en renouvellement urbain.

La charte intercommunale d'aménagement durable un levier pour améliorer les pratiques

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la CARPF a élaboré une charte intercommunale d'aménagement durable de façon multi-partenariale. La Charte est structurée autour de cinq ambitions environnementales qui déclinent 36 engagements environnementaux :

- ✓ Energie - garantir une énergie renouvelable et locale : desserte énergétique / performance énergétique des bâtiments / conception bioclimatique des bâtiments.
- ✓ Mobilité - proposer une mobilité « durable » et « inclusive » aux habitants des quartiers du renouvellement urbain : transports en commun / mobilité « inclusive » / modes doux.
- ✓ Santé et cadre de vie - participer au bien-être des habitants en améliorant leur cadre de vie nuisances sonores / qualité de l'air / gestion écologique des déchets / stationnement.
- ✓ Biodiversité - préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire intercommunal du renouvellement urbain : continuités écologiques/ agriculture urbaine / aménagements des espaces végétaux / gestion écologique de l'eau.
- ✓ Ressources - réduire l'empreinte environnementale des chantiers NPNRU : énergie grise / chantier écologique.

Ces ambitions sont précisées de manière opérationnelle dans le Cahier de Prescriptions Énergétiques et d'Aménagement Durable (CPEAD). Ce dernier guide et oriente les opérateurs et les prestataires dans toutes les phases d'élaboration des projets : la programmation, la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation des opérations d'investissement du programme de renouvellement urbain.

Plusieurs opérations pilotes en extension urbaine sont d'ores et déjà engagées : ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory, ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis, ZAC des deux Moulins à Compans et la Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville. Elles participent au renforcement de l'armature territoriale et à l'accueil de nouveaux habitants dans le respect des ambitions d'aménagement durable initiées par la charte intercommunale.

La CARPF mettra en œuvre ces engagements sur l'ensemble des projets en requalification ou en extension urbaine du territoire communautaire. Les opérations d'aménagement pilotes constitueront les premiers démonstrateurs de cette urbanisation plus vertueuse.

La rénovation énergétique des bâtiments, une priorité

La France s'est fixé des objectifs très ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements. Mais les chiffres issus de l'enquête TREMI montrent que les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ne sont pour le moment pas atteints. Il existe donc un décalage entre les ambitions des politiques publiques et la réalité quotidienne des ménages et des professionnels. La volonté de massifier la rénovation des logements se heurte à de nombreux freins.

Pour les lever, la CARPF s'est engagée dans son PCAET dans plusieurs actions.

- ✓ La CARPF met en place un observatoire de l'habitat et du logement.



- ✓ Elle va engager une l'étude pré-opérationnelle de définition d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé, en priorité sur les 13 communes de l'ORT. Dans un deuxième temps, elle étendra la réflexion à l'ensemble du territoire de Roissy Pays de France.
- ✓ Elle a engagé une étude de préfiguration pour la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) avec les opérateurs du 95 et du 77 afin de développer un réseau de PME et d'entreprises artisanales qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation thermique et énergétique dans l'habitat et le petit tertiaire. Elle proposera un accompagnement à destination des professionnels du bâtiment via la PTRE (formations, matériauthèque, conférence) et communiquera auprès des habitants les listes des artisans et entreprises labellisés.
- ✓ Elle souhaite renforcer la détection des ménages en situation de précarité énergétique et agir pour la rénovation de leur logement (en lien avec l'action de mise en place d'une OPAH). Pour cela, elle mettra en place un dossier unique d'aide contre la précarité énergétique et s'appuiera la PTRE pour créer un réseau local d'identification des ménages en situation de précarité énergétique (CCAS, CAF, Pôle Emploi, Association, Mairies, ...).
- ✓ Elle s'attachera à favoriser les principes de construction durable dans les projets de constructions neuves et de rénovation des bâtiments avec l'utilisation d'éco-matériaux, locaux et biosourcés mais aussi d'énergies renouvelables.
- ✓ Afin de rendre le bâti public exemplaire, elle réalisera un audit énergétique des installations de chauffage, de l'isolation et des consommations d'énergie des bâtiments de la communauté d'agglomération. En découlera la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux et d'une comptabilité des consommations énergétiques et des émissions de GES des bâtiments publics.

La réduction des déchets à la source et la création d'un réseau de ressourceries

La CARPF a délégué les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIGIDURS. Ce dernier a établi et met en œuvre un PLPDMA de 2019 à 2024 avec un objectif de réduction annuelle de -1,5 % /an.

En parallèle le PCAET définit un plan d'action dont les priorités sont :

- ✓ Lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire (en lien avec le PAT lancé en 2021) ;
- ✓ Créer une filière de traitement des déchets BTP (en lien avec la PTRE) ;
- ✓ Valoriser les bio-déchets (étude des gisements en cours par le SIGIDURS)
- ✓ Favoriser le réemploi via le développement d'un réseau de ressourceries.
 - L'agglomération s'engage dans le développement de projets s'inscrivant dans l'économie circulaire à travers la création d'un réseau de ressourceries sur son territoire. Suite à la création de la ressourcerie de Villiers-le-Bel, portée par IMAJ 95, la CARPF accompagnera la mise en place d'un réseau de ressourceries au sein des polarités de l'armature urbaine. Un premier projet est en cours d'élaboration sur les communes de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis.



Le développement des énergies renouvelables

Afin de lutter contre le réchauffement climatique et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), des objectifs nationaux sont fixés pour ces modes de productions d'énergies décarbonées : selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2018, le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées en termes d'EnR électriques d'ici 2028.

Pour relever ce défi, la CARPF souhaite promouvoir et accélérer le développement de ces EnR. Le potentiel de production EnR identifié dans le diagnostic territorial, s'élève à 3085 GWh. A horizon 2030, le PCAET propose le développement des EnR avec pour objectif une capacité de production à 32%. Les nouvelles filières et unités de production qui seront développées permettront d'atteindre une production supplémentaire de 1180 GWh.

- ✓ La CARPF a engagé son schéma directeur des énergies renouvelables.
- ✓ Elle va engager, en lien avec ADP et l'ensemble des acteurs, une étude préalable à la mise en place d'un écosystème territorial utilisant l'hydrogène au sein du territoire aéroportuaire.

La mise en conformité des systèmes d'assainissement

Concernant les milieux naturels, la CARPF a mis en place la compétence GEMAPI le 1^{er} janvier 2018 et assure avec les syndicats de rivières des différents bassins versant un programme annuel d'investissement de 1M€ par an pour des opérations de restauration des cours d'eau, de renaturation, de préservation des sols et de la biodiversité.

La CARPF dans le cadre de ses compétences conduit la mise en conformité des Systèmes Assainissement de la STEP de Villeparisis (60000 EQ habitants) et de la STEP de Saint-Mard (4000 EQ habitants) ainsi que l'adaptation des systèmes d'assainissement de plusieurs communes seine-et-marnaises.

La CARPF doit poursuivre cette mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de la Seine-et-Marne.

La mise en place d'un système de mobilités robuste et capacitaire favorisant le report modal vers les transports collectifs et les modes actifs

Sur le plan des mobilités, la CARPF est un territoire paradoxal dans la mesure où il est ultra-connecté à la métropole mais enclavé pour la majeure partie de ses habitants. Les Parisiens, et bientôt les Picards avec la nouvelle ligne Roissy-Picardie, peuvent accéder plus rapidement à l'aéroport que les habitants du territoire

L'ambition d'une attractivité économique et résidentielle accrue de Roissy Pays de France passe donc par une meilleure accessibilité. Aujourd'hui, les difficultés de fonctionnement nuisent à son attractivité et pénalisent ses habitants et ses usagers, dans leur accès aux emplois, aux équipements de formation, aux grands équipements et services collectifs.

A la fois territoire de destination et territoire de transit, Roissy pays de France doit se donner les moyens d'une meilleure accessibilité par les infrastructures routières et de transport en commun : une accessibilité à la métropole, avec laquelle il échange massivement des flux domicile-travail dans les deux sens, et une accessibilité vers l'aéroport Paris - CDG depuis les principaux pôles d'habitat du territoire mais aussi depuis le sud de l'Oise et le nord-est de la Seine-et-Marne où réside une part croissante des actifs travaillant sur le territoire.

Au vu de l'augmentation de la congestion routière, déjà présente, l'objectif principal sur le territoire aéroportuaire est de porter la part modale des transports collectifs à hauteur de 50% et



de passer d'une organisation centre/périphérie à un réseau métropolitain à l'échelle du Grand Roissy. Ce réseau devra compléter les axes radiaux parisiens par un système maillé est / ouest et nord / sud multimodal afin d'améliorer le fonctionnement en interne du Grand Roissy et sa connectivité aux pôles métropolitains.

Afin de répondre à ces enjeux, la CARPF soutient ou a engagé plusieurs démarches et projets :

- ✓ Des démarches stratégiques pour une programmation cohérente des projets de déplacement
 - L'étude stratégique des mobilités : en partenariat avec les Conseils départementaux proches de l'aéroport Paris-CDG (77, 95, 60 et 93), ADP et IDFM, la CARPF souhaite mettre en évidence les impacts du projet de territoire sur les mobilités à l'horizon 2037, d'identifier les zones de congestion notamment à l'échelle des réseaux départementaux, définir les besoins de déplacements en TC en lien avec Ile-de-France Mobilité (IDFM) et établir des recommandations en matière d'adaptation du réseau routier et de réalisation de liaisons TC en site propre à destination des pôles d'emplois.
 - Le Plan Local de Mobilité (PLM) visera à réduire la part modale des véhicules personnels mais aussi à proposer des solutions durables pour le transport de marchandises, notamment pour une logistique urbaine durable.
 - Le schéma directeur cyclable s'inscrit dans le plan vélo régional approuvé en 2017, et les plans vélo départementaux approuvés respectivement en mai et juin 2020. Il proposera dès la fin 2021 un projet de maillage territorial d'infrastructures cyclables, en distinguant un réseau d'intérêt communautaire et un réseau d'intérêt communal, et un plan d'actions intégrant toutes les dimensions (stationnement, jalonnement, services...) à prendre en compte pour aux besoins et attentes des usagers. Il sera décliné et phasé en deux plans d'actions triennaux 2021-2023 et 2024-2026, cadre de contractualisation pluriannuel du plan vélo régional avec les collectivités.
- ✓ Des projets structurants pour une bonne connectivité aux grands pôles d'emploi : la ligne 17 du Grand Paris Express jusqu'au Mesnil-Amelot et la modernisation des RER B et D, les six lignes de bus est/ouest, l'avenue du Parisis, le contournement Est de Paris -CDG par l'A104 (Francilienne) et les aménagements de l'autoroute A1 visent une fluidification du trafic.
- ✓ La restructuration des pôles gares afin d'optimiser le rabattement sur les RER B et D et sur la ligne K du Transilien. La CARPF a engagé les études relatives aux pôles gares de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville, Goussainville et Villeparisis/Mitry-Mory permettant d'améliorer l'intermodalité entre les bus et les trains. Elle va prochainement initier des réflexions sur les pôles de Survilliers/Fosses et Dammartin/Saint-Mard. Ces études visent à favoriser l'intermodalité et l'optimisation des correspondances bus, proposer des aires de stationnement et d'accès vélos sécurisés, des aires de stationnement suffisamment capacitaires et des aires de dépôse automobile dédiées et sécurisées, des cheminements piétons sécurisés et confortables. Elles doivent favoriser le confort des usagers grâce à une information claire, continue, multimodale et multi-transporteurs et une sécurisation des lieux.

Dans le cadre du CRTE, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sera établi selon 4 axes :

Axe 1 : Habitat – Mobilité – Energie & amélioration de la qualité de l'air

Il s'agit de la mise en œuvre du PLHI, de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, du Schéma directeur des énergies, du Plan Air, du Plan Local des Mobilités et du Schéma directeur cyclable.

Axe 2 : Synergie urbaine et environnementale & adaptation au changement climatique



Il s'agit d'intégrer les enjeux de transition écologique et énergétique dans les grands projets d'aménagement du territoire. Trame Verte et Bleue (TVB), du plan de prévention du bruit dans l'environnement, du Schéma Directeur Assainissement, de la stratégie locale sur la GEMAPI, de la stratégie locale de gestion des déchets (SIGIDURS), et de la stratégie d'amélioration d'entretien des espaces publics.

Axe 3 : Attractivité territoriale & développement économique local

Il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du numérique, du PAT, de la stratégie locale économie circulaire, de la stratégie locale ESS et de la stratégie globale de développement économique locale intégrant les secteurs d'activités de la transition écologique et énergétique.

Axe 4 : Gouvernance participative & Administration exemplaire

Il s'agit de l'organisation interne de la collectivité avec la stratégie d'une collectivité économe, exemplaire et efficiente : efficacité énergétique du patrimoine public, achats responsables, budget climat, mobilité, communication & animation territoriale

La CARPF est aujourd'hui prête et structurée pour mettre en œuvre une stratégie territoriale de transition écologique et énergétique ambitieuse et adaptée aux besoins du territoire sur la période 2022-2026.

3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

La massification de la pauvreté dans le Grand Roissy et la faiblesse des surfaces urbanisables du fait des PEB y rendent la cohésion territoriale et sociale extrêmement difficile. L'enjeu est de sortir d'un cercle vicieux, où les nuisances externes provoquent un évitement du territoire par des populations plus aisées, ce qui ne permet pas un effet d'entraînement pour développer une meilleure habitabilité du territoire.

Afin de favoriser l'employabilité des populations locales, il est indispensable d'assurer une meilleure articulation entre les formations et les filières économiques locales. Il s'agit d'adapter les formations aux besoins des entreprises mais aussi des habitants, notamment en matière de prérequis pour intégrer les formations qualifiantes.

En matière de cohésion territoriale, l'enjeu est de répondre aux importants besoins de la population résidente existante et future par un développement de logements et de fonctions urbaines de proximité notamment dans les communes non soumises au PEB. La mise en place d'expérimentations pour lutter contre l'habitat indigne/insalubre ou reconquérir les commerces en centres-villes sont des actions phares portées par la CARPF dans le cadre de l'ORT. La réalisation d'équipements pour la population afin d'améliorer l'attractivité des communes mais aussi accompagner la croissance démographique constitue une implication forte de la CARPF.

L'accès à la formation et à l'emploi comme leviers majeurs pour accompagner les transitions

Dans un contexte de fortes évolutions du marché du travail, et dans un souci de diversification économique et de cohésion territoriale, il est important de soutenir le développement de l'offre de formation du territoire sur des métiers porteurs, notamment ceux liés à la transition écologique.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire et à ses conséquences, les métiers de la transition écologique peuvent participer à la sécurisation des parcours de reconversion professionnelle des emplois menacés par la crise avec la mise en œuvre d'un projet de reconversion et/ou de formation dans ce domaine.



Compte tenu des enjeux du territoire Est Val d'Oise, une attention particulière est portée à la dimension sociétale et écologique de cette offre afin de renforcer les formations des métiers stratégiques de demain, en relation avec les branches professionnelles et en cohérence avec les priorités du Plan France Relance.

- ✓ La CARPF se mobilise fortement en faveur de l'emploi et de l'inclusion. A travers une offre « emploi/insertion » territorialisée. A titre illustratif, elle souhaite acquérir un centre de formation, le site GESClA, propriété de la CCI Paris Ile-de-France, sur la ville de Gonesse afin d'être au plus proche des citoyens et des entreprises.
 - Ainsi, la CARPF pilote une stratégie territoriale en matière d'emploi et d'insertion en fonction d'une vision concertée et partagée avec ses partenaires, le niveau intercommunal étant un lieu privilégié pour développer des initiatives, territorialiser des politiques et coordonner des acteurs en fonction d'une vision stratégique partagée qui fait sens.
 - Elle porte différents dispositifs emploi/insertion, à savoir dix espaces emploi, répartis sur l'ensemble du territoire et un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et assure la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Elle anime également un plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire afin, notamment, de favoriser l'émergence de projets économiquement et socialement innovants et soutient le développement de l'insertion par l'activité économique. Afin d'apporter des réponses territorialisées en matière d'emploi et d'insertion et de répondre à des besoins non couverts, la CARPF et ses partenaires se constituent en consortium pour la mise en œuvre des actions soutenues par le Plan d'Investissement dans les Compétences et le Programme Régional d'Insertion des Jeunes.
- ✓ La CARPF souhaite mailler le territoire d'espaces mutualisés inclusifs (EMI) avec des implantations prioritairement au sein des communes du front métropolitain et des pôles relais. Les EMI ont vocation à faciliter les collaborations, renforcer les coopérations entre partenaires et créer de nouvelles dynamiques partenariales. Ils regroupent, dans un même lieu, des services de proximité intervenant dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Conçus comme des pôles de services intégrés sur la thématique « emploi-insertion » autour d'une logique collaborative, ces espaces mutualisés facilitent la lisibilité de l'offre et son accès aux usagers et aux partenaires en rendant l'ensemble des solutions disponibles accessibles depuis un lieu unique, multi-accueil, et rapidement identifiable. Ces espaces sont constitués d'un « tronc commun » composé des Espaces Emploi, du PLIE et de la Mission Locale et, en fonction des spécificités et des projets des villes, certains services communaux et acteurs locaux afin de répondre aux besoins de chaque territoire.
- ✓ La CARPF soutient le développement d'Ateliers Chantiers d'Insertion, et notamment dans le champ des transitions (économie circulaire, mobilités douces, numérique, agriculture).

Un accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique

La diversification économique autour de nouvelles filières doit s'accompagner d'un développement de l'offre de formation sur le territoire, accessible à l'ensemble des habitants. Cette offre doit permettre de répondre aux besoins à venir des entreprises du bassin d'emploi Grand Roissy-Le Bourget et de fournir des personnels qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies, le numérique et le développement durable pourvoyeurs de nombreux emplois nouveaux.



Une approche par les compétences se justifie pour offrir d'une part aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer des parcours de formation cohérents et d'autre part, une offre de formation plus agile et innovante, permettant de répondre aux besoins de développement de ces nouvelles filières.

La transition écologique se développe et les métiers afférents, en plein essor, offrent des opportunités d'emplois et de formations avec pas ou peu de qualification. Les métiers verts et verdissants (agriculture, éco-habitat, entretien d'espaces naturels, etc.) concernent de nombreux domaines pour beaucoup d'entre eux en expansion. C'est une voie possible pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du territoire.

Ces domaines intéressent naturellement les jeunes – d'autant plus que la population du Grand Roissy est relativement plus jeune que celle de l'Île-de-France. Ceci est encore plus marqué dans l'Est du Val d'Oise, avec par exemple plus d'un tiers de jeunes de moins de 20 ans à Sarcelles, Gonesse et à Garges-lès-Gonesse. Ces publics sont nombreux à sortir prématurément du système scolaire et relativement peu nombreux à poursuivre des études post- bac, ce qui confirme l'intérêt de proposer des nouvelles formations afin qu'ils puissent prétendre à des postes dans les domaines des transitions écologiques.

L'agglomération prendra appui sur les dispositifs existants, tel que le PIC 100% inclusion et le PLIE, pour expérimenter et développer des modules de découverte des métiers, dans un souci d'élargissement des choix professionnels, et des actions de formation pré qualifiantes et qualifiantes sur les métiers de la transition écologique, dès 2022.

La CARPF soutiendra l'implantation d'organismes de formation sur le territoire qui accompagneront le développement d'activités économiques dans les champs des transitions. En ce sens, un partenariat avec l'Ecole de la transition écologique ETRE permettra d'essaimer ce modèle sur le territoire de la CARPF.

Au vu de l'insuffisance d'organismes de formation sur le territoire, des nouveaux dispositifs, et notamment le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE), piloté par le Département en lien avec Pôle emploi, permettront de développer et renforcer l'offre de formation du territoire au regard des manques identifiés.

Le défi ambitieux de la reconquête urbaine des lieux dégradés à travers des expérimentations

Dans la perspective d'un développement urbain plus soutenable et plus respectueux des équilibres entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, la CARPF a engagé plusieurs expérimentations visant une moindre consommation du foncier :

- ✓ La requalification des ZAE, un double objectif de montée en gamme des aménagements et de recherche d'un modèle économique (cf. chapitre 1 Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois).
- ✓ La mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale qui concerne 13 communes et 22 secteurs d'intervention : Garges-Lès-Gonesse, Villiers-Le-Bel, Fosses, Goussainville, Dammarin-en-Goële, Mitry-Mory, Louvres, Villeparisis, Sarcelles, Gonesse, Longperrier, Arnouville, Survilliers. Ces secteurs d'intervention correspondent à des centres anciens, des quartiers de gare et des grands ensembles de la politique de la ville. En parallèle, les communes de Fosses et de Louvres ont été labellisées pour intégrer le nouveau dispositif « Petites Villes de demain » qui s'inscrit obligatoirement dans un périmètre ORT.

L'ORT de la CARPF donne la priorité à la requalification des logements très dégradés et des locaux commerciaux et artisanaux vacants au sein des secteurs d'intervention identifiés. Elle a choisi comme mode opératoire d'engager des expérimentations permettant de stabiliser



une méthodologie et des partenariats afin de déployer progressivement ces actions de reconquête urbaine sur toutes les communes de l'ORT :

- L'engagement d'expérimentations avec Foncière Logement et CDC Habitat, opérateurs du Plan Initiative Copropriétés (PIC) du Gouvernement, pour la résorption de copropriétés dégradées et des logements insalubres/indignes.
- La réalisation d'une étude pré-opérationnelle de définition d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur les 13 communes de l'ORT.
- Outre la participation financière et technique au dispositif d'aide « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités » de la Région, la CARPF a engagé une réflexion en faveur de la reconquête commerciale en centre-ville grâce au maintien ou à la reprise des locaux commerciaux et artisanaux. Afin de se donner toutes les chances de réussite, deux expériences pilotes sont initiées en 2021 sur les communes de Louvres et de Dammartin-en-Goële. La ville de Gonesse, qui a déjà engagé plusieurs actions dont des acquisitions foncières dans le cadre de l'action Cœur de ville, participera également à cette phase d'expérimentation. Dans un second temps, la méthodologie retenue sera mise en œuvre sur toutes les communes de l'ORT.

Les équipements communautaires de proximité, vecteurs d'attractivité du territoire et garants de la qualité du cadre de vie

L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire. Dans cette perspective, la présence d'équipements de proximité, notamment ceux liés à la culture, au sport, à la petite enfance et à l'insertion sociale, est primordiale.

L'armature urbaine, définie dans le SCoT, tient compte des spécificités territoriales de Roissy Pays de France. En affirmant un principe de polarisation de l'urbanisation, elle conduit à un développement hiérarchisé des territoires en fonction de leur vocation et de leurs potentialités. Toutes les politiques publiques locales sont ainsi pensées simultanément et dans leurs interactions sur les polarités urbaines identifiées pour assurer l'attractivité et l'hospitalité de ce territoire. Outre une meilleure coordination des implantations économiques et la production de logements diversifiés, les communes du front métropolitain et les pôles relais ont vocation à accueillir prioritairement des équipements et services de proximité. Ils sont en effet les lieux privilégiés du développement de l'urbanisation, dont le bon fonctionnement est directement conditionné à la densité de l'offre d'équipements et de services et à une bonne desserte en transports collectifs.

Qu'ils soient de proximité (crèches, médiathèques, centres sportifs, cinémas, ...) ou d'échelle plus large, les équipements et services sont des facteurs importants de qualité urbaine et d'attractivité.

- ✓ Des équipements culturels et patrimoniaux porteurs d'identité territoriale et de démocratisation culturelle

Pour répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, présentant des situations contrastées d'une commune à l'autre et des enjeux saillants en matière d'accès, de continuité et de mise en réseaux, la politique culturelle de la CARPF privilégie une logique d'aménagement culturel du territoire équilibrée.

De ce point de vue, elle favorise une politique culturelle où projets structurants, diffusion territoriale et aménagement culturel forment un tout afin d'allier notoriété/ attractivité et médiation/permanence artistique et culturelle / accès au savoir et à la connaissance. Cette



logique permet de développer une politique culturelle territorialisée et susceptible à terme d'irriguer le territoire dans son entier.

Afin d'amplifier le rôle de la culture, la CARPF porte plusieurs projets structurants pour le territoire.

- La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs lieux de culture de proximité dédiés à la lecture publique et à l'accès à la culture et à la connaissance : l'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles, les créations d'une médiathèque au sein du pôle culturel à Garges-lès-Gonesse, d'une nouvelle médiathèque à Arnouville, d'une médiathèque au sein du pôle socio-culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles et de la médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel. Elle accompagne les extensions des médiathèques de Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf et Othis ainsi que la réalisation d'un nouveau conservatoire à Villeparisis. Dans ce territoire très cosmopolite mais aussi terre d'accueil de populations socialement fragiles, ces équipements sont conçus comme de véritables espaces de vie, des lieux d'expression du débat et de compréhension des enjeux du monde contemporain, d'accès à la connaissance et aux savoirs.
- La CARPF s'est engagée dans la réalisation ou l'étude de lieux à vocation historique et patrimoniale. L'aménagement et la valorisation du site archéologique et paysager d'Orville à Louvres se poursuit, le concours d'architecture du centre d'interprétation de la céramique à Fosses, antenne du musée Archea, est lancé et les études de faisabilité pour un lieu de culture et de patrimoine au château d'Arnouville et un musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin à l'hôpital de 1841 à Gonesse sont en cours. Ces lieux inscrivent dans le temps long un territoire qui a connu de nombreuses et rapides mutations. Ils sont facteurs d'identité, d'images ou de concepts favorables au développement du sentiment d'appartenance. Les habitants dans leur diversité doivent pouvoir se les approprier à travers un récit partagé, une Histoire et des mémoires valorisées.
- La CARPF s'implique dans la création de lieux de diffusion, de création et d'accès aux œuvres. Elle porte la rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses avec pour ambition de favoriser un égal accès de tous à l'art et de valoriser la pluralité des expressions culturelles en s'appuyant sur des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques. Elle a mis en place un circuit de cinéma itinérant favorisant l'accès aux dispositifs d'éducation aux images et contribuant la diffusion des œuvres cinématographiques en zones rurales.

✓ Des équipements sportifs,

La CARPF gère et entretient les équipements sportifs d'intérêt communautaire dont treize piscines et une patinoire. À travers ces équipements, la communauté d'agglomération favorise une activité associative riche et variée, permettant à différents publics, de découvrir, s'initier, ou de se perfectionner dans diverses activités sportives. Roissy Pays de France soutient les manifestations à fort rayonnement, ainsi que les athlètes de haut niveau.

- La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs équipements sportifs : le complexe sportif Raoul Vaux à Gonesse, le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis

✓ Des équipements pour la petite enfance



La CARPF exerce la compétence petite enfance sur les 17 communes seine-et-marnaises de son territoire. Sur celui-ci, résident 4 809 enfants de 0 à 3 ans non scolarisés. Actuellement la CARPF dispose de : 5 Relais Petite Enfance avec 587 assistantes maternelles en activité soit 1 760 places d'accueil / 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) représentant 219 places d'accueil / 5 micro crèches intercommunales représentant 50 places d'accueil.

Le territoire, avec un déficit de place en accueil collectif (environ 8 places pour 100 enfants) et d'accueil individuel (environ 34 places pour 100 enfants) doit optimiser son offre d'accueil et développer celui-ci.

- La CARPF va développer l'offre notamment avec la construction de multi-accueil à Villeparisis et à Claye-Souilly et sur l'achat de places à Saint-Mard et Compans.

✓ La mise en place d'un système de sécurité performant

La CARPF va engager plusieurs projets permettant d'améliorer l'offre de service aux habitants :

- L'Hôtel de Police Intercommunale
- Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)
- La modernisation des caméras du CSUi

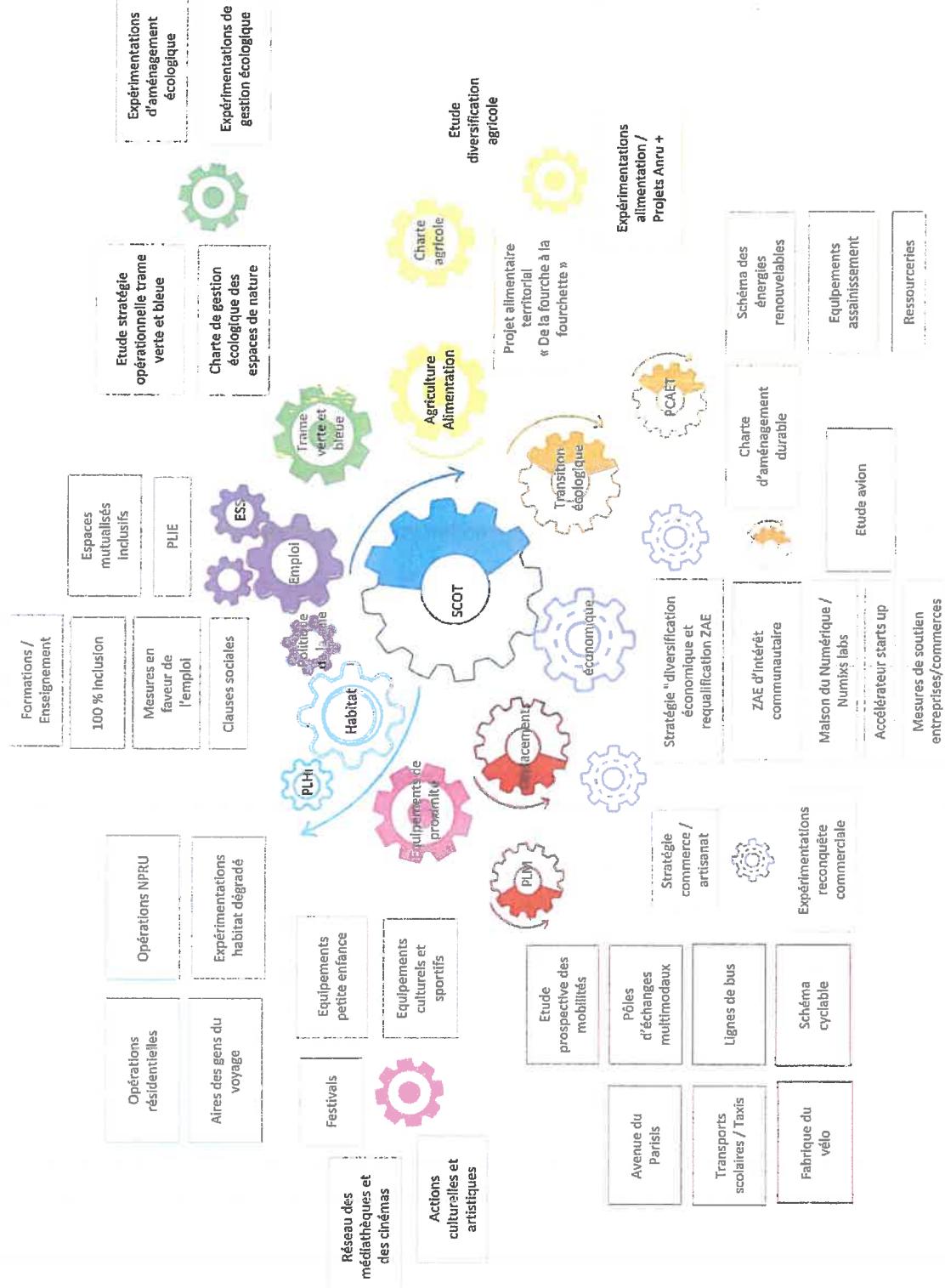
✓ Des équipements pour les gens du voyage

La CARPF est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Elle est soumise au respect des schémas d'accueil des gens du voyage pour la période 2020-2026.

- La CARPF a engagé la réalisation de l'aire d'accueil de Mitry-Mory à l'été 2021 avec un objectif de finalisation prévisionnelle pour fin 2023.
- Elle va engager les démarches préalables pour la réalisation de l'aire d'accueil à Othis.
- Elle va mettre en place la MOUS de Compans.
- Elle va engager l'étude préalable à la réalisation de l'aire de grand passage.

2.2. Une synthèse des orientations stratégiques

Le schéma ci-après synthétise l'ensemble des démarches et projets exposés ci-avant.





Article 3 – Plan d’actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d’actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d’actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4, avec le(s) indicateur·s qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l’avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l’ensemble des projets « mûrs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d’intervention, selon leur degré de maturité. L’État s’engagera, au travers du CRTE, à faciliter l’accès à l’ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée. L’inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d’ouvrage est connue, qu’ils sont décrits au travers d’une fiche-action, et prêts à démarrer. S’agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

- « en cours d’instruction » en vue de l’obtention d’un cofinancement de l’État suite à la transmission d’une fiche action,
- « validés » suite à l’obtention d’un cofinancement de l’État.

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l’annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l’État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l’Eau...) pour chacun d’entre eux.

3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d’actions du contrat. Ces projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d’instruction » ou les « projets en amorçage » feront l’objet d’une validation au fil de l’eau par le comité de pilotage.



Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'État mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2. La communauté d'agglomération Roissy Pays de France

En signant ce CRTE, la CARPF assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La CARPF s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La CARPF s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CARPF s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),
- des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, seront portées en annexe 5, qui sera réalisée ultérieurement.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référent·s pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- ✓ des crédits du plan France relance,
- ✓ des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- ✓ des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- ✓ des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la CARPF et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- ✓ les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et



- ✓ les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la CARPF mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le CRTE est copiloté par M. le Préfet du Val d'Oise. Au regard du périmètre de la CARPF, il définira les modalités d'association de M. le Préfet de Seine-et-Marne ainsi que des services de l'Etat en Seine-et-Marne.

- ✓ Comité de suivi et de programmation

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la CARPF ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

- ✓ Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- ✓ Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;



- ✓ Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- ✓ Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- ✓ Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ✓ La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- ✓ Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 10 février 2022,

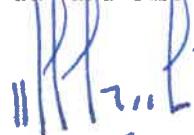
Pour l'État,
Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT,

Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour la CA Roissy Pays de France
Le Président,

Pascal DOLL

La présidente du Conseil Département
du Val d'Oise





Contrat de relance et de transition écologique - annexe 1

Projet de territoire de la CA Roissy Pays de France

3 février 2022

Table des matières

Le Grand Roissy, un territoire de paradoxes.....	5
1 Un pôle économique majeur à conforter	7
Le Grand Roissy, un territoire métropolitain qui perd des emplois	7
Des fonctions métropolitaines sous développées	7
Une spécialisation économique en logistique.....	9
... mais des emplois peu accessibles aux populations	9
De nombreux projets porteurs de dynamisme	11
2 Un territoire de relégation pour des populations de plus en plus précaires.....	13
Une dynamique démographique liée au solde naturel.....	13
Une précarisation de la population qui s'accentue.....	13
Des difficultés pour créer une attractivité résidentielle	17
Des nuisances externes qui ne facilitent pas l'amélioration de l'habitabilité et du cadre de vie	17
3 Un déficit d'accessibilité aux emplois pour les habitants	19
Un déficit d'accessibilité physique	19
Un déficit de qualification et de formation	21
Les défis du Grand Roissy	23
1 La consolidation d'un projet de territoire, cadre de référence pour l'action collective.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1 De nombreuses démarches en faveur d'un territoire aéroportuaire attractif, innovant et durable	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Un urbanisme négocié mobilisant l'ensemble des acteurs	Erreur ! Signet non défini.
2 Une ambition : faire du Grand Roissy une place aéroportuaire attractive et innovante, au profit de ses habitants et de ses usagers (travailleurs, entreprises, touristes...).	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Positionner la stratégie économique sur les échanges internationaux.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Mettre en œuvre un aménagement de l'espace coordonné et maîtrisé de l'espace aéroportuaire	Erreur ! Signet non défini.
Différencier quatre grands ensembles dans l'espace économique du Grand Roissy	Erreur ! Signet non défini.
S'appuyer sur une armature urbaine pour mailler le territoire habitable	Erreur ! Signet non défini.
Proposer un système de mobilités robuste et capacitaire.....	Erreur ! Signet non défini.
Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles.....	Erreur ! Signet non défini.
3 Faciliter l'accès des populations à l'emploi et à la formation.....	Erreur ! Signet non défini.

Le Grand Roissy, un territoire de paradoxes

Le Grand Roissy¹ est un espace « d'entre-deux » qui se situe en continuité du tissu urbain très dense de la Seine-Saint-Denis mais aussi au « cœur » de la Plaine de France, vaste entité agricole structurant le paysage nord-ouest francilien.

Le Grand Roissy a longtemps été un espace « servant » de Paris et du Grand Paris. Il a accueilli des infrastructures nécessaires au fonctionnement du cœur de la métropole mais n'a pas été considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres.

Il est marqué par l'implantation des deux plateformes aéroportuaires. L'aéroport Paris-CDG est le 10ème aéroport mondial, le 2ème aéroport européen pour les passagers, le 1er aéroport européen pour le fret mais aussi le hub d'Air France et de FedEx. L'aéroport de Paris-Le Bourget est, quant à lui, le 1er aéroport d'affaires Européen. Le Grand Roissy est traversé par des autoroutes et voies rapides, des voies ferrées à grande vitesse, des lignes à haute tension et des réseaux de gaz.

De par la présence de ces infrastructures, le Grand Roissy constitue un territoire spécifique et essentiel au Grand Paris et à la France symbolisant leur connexion au monde.

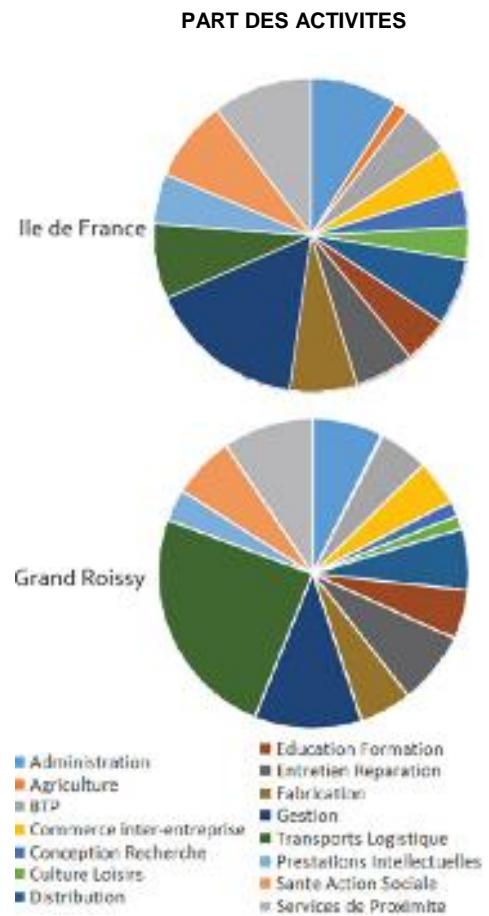
Le développement s'y est fait par plaques monofonctionnelles, fermées, dénuées de façades, accentuant les effets de coupure déjà produits par les infrastructures et la situation de limite du continuum urbain. L'aéroport ainsi que les zones économiques sont reliés au cœur de la métropole, mais le territoire n'est pas assez maillé par des liaisons internes. Cet héritage urbain lourd en contraint aujourd'hui fortement l'aménagement et le développement, en raison notamment des nuisances induites par les infrastructures ou des plans d'exposition aux bruits des aéroports qui restreignent les potentiels de construction de logements.

A cette fragmentation urbaine s'ajoute un paroxysme des contrastes urbains, sociaux et économiques. D'une part, se trouve l'un des plus importants pôles d'emplois de France. Depuis quelques décennies, les aéroports ne sont plus considérés comme de simples équipements, ils sont devenus de véritables plateformes du commerce mondial. Ainsi les hôtels, bureaux, commerces, centres d'affaires et de congrès sont venus densifier les corridors aéroportuaires autrefois totalement dédiés à la logistique.

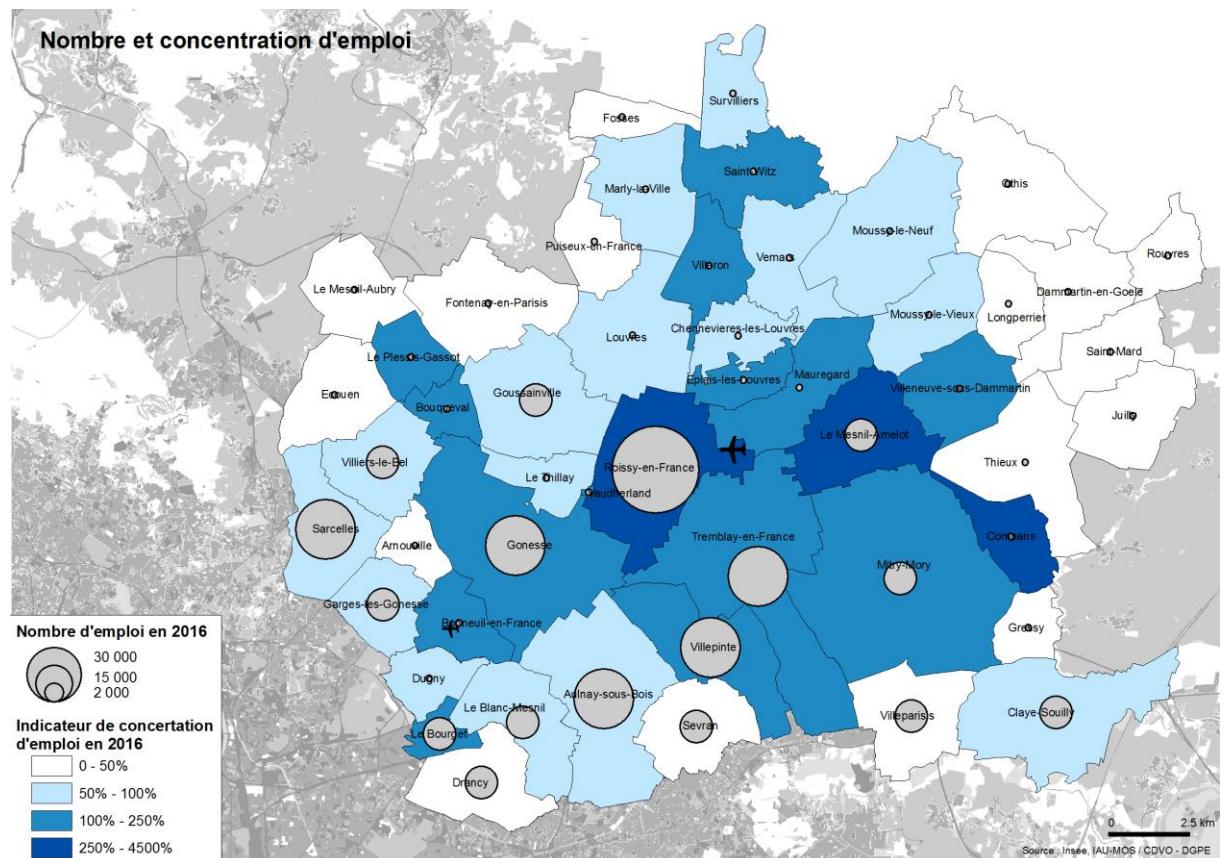
D'autre part, à moins de 10 km de distance, des quartiers d'habitat social des années 60 dans lesquels les habitants sont parfois dans une situation très difficile. Souvent, pour ces habitants, les nuisances imposées par leur environnement sont supérieures aux bénéfices qu'ils en retirent.

Pour rester dans la compétition internationale, attirer les compagnies aériennes, maintenir les flux de passagers, être un hub incontournable mais aussi offrir une meilleure qualité de vie aux populations locales et un développement urbain plus soutenable, le territoire du Grand Roissy a fait l'objet de réflexions visant à gagner en compétitivité et en attractivité.

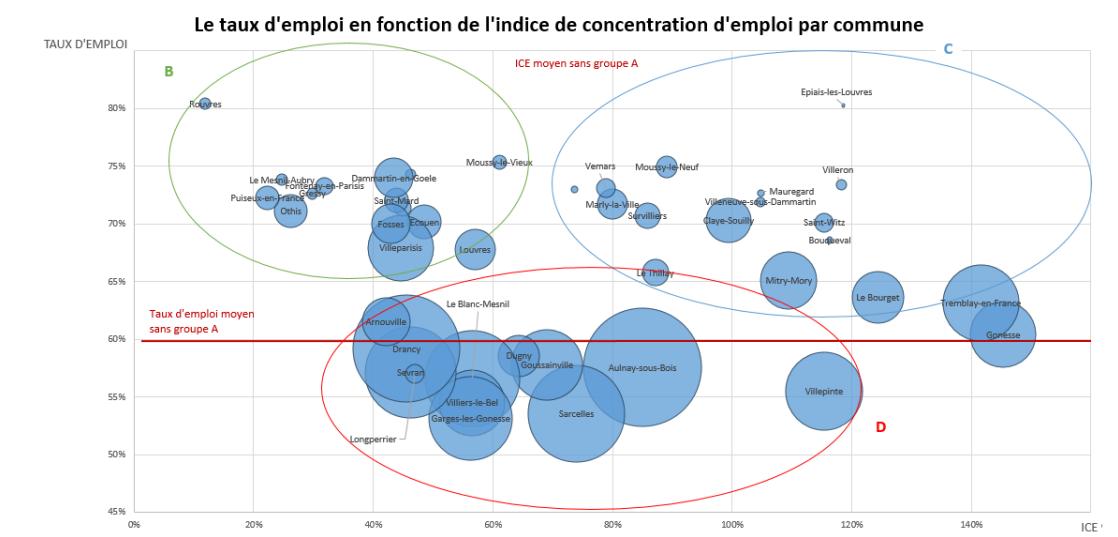
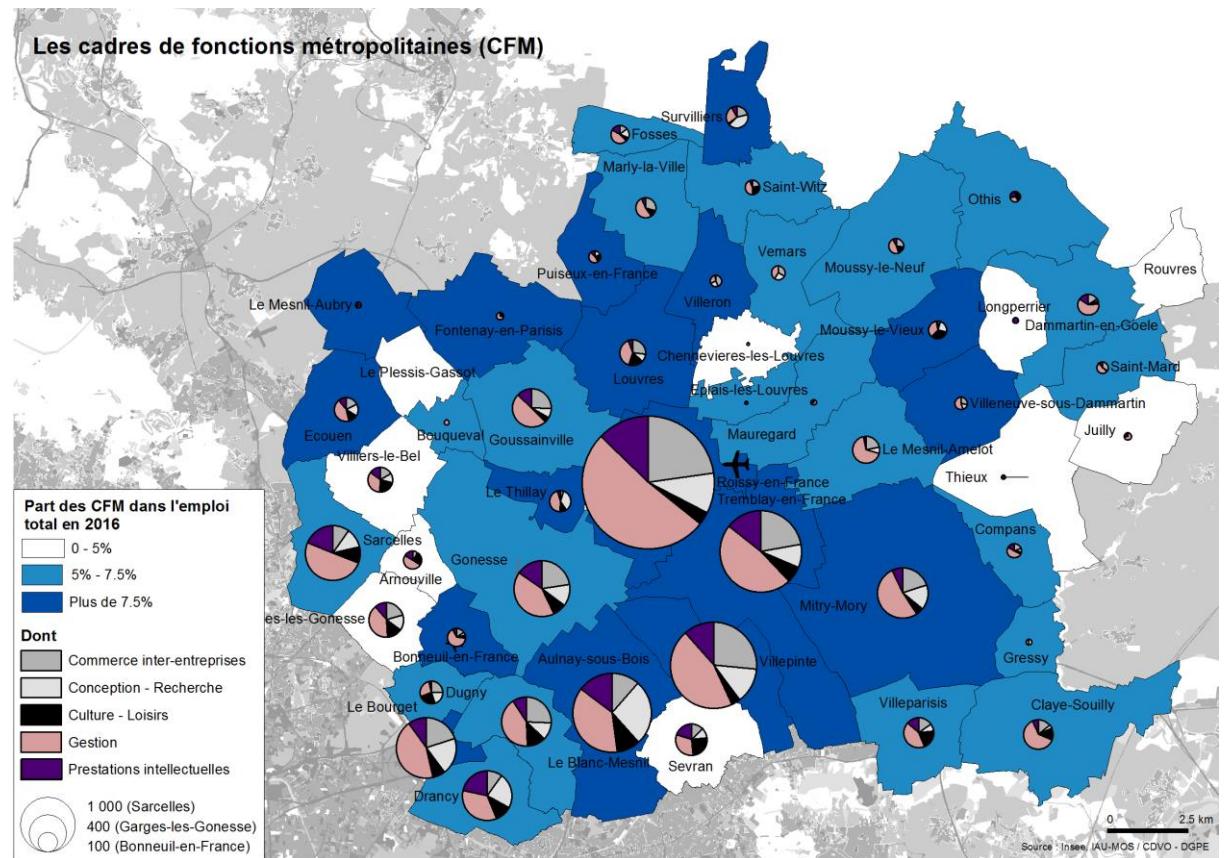
¹ Le territoire du Grand Roissy est composé de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol (EPT 7).



La logistique est l'activité économique qui prédomine au sein du Grand Roissy



L'indice de concentration d'emploi (ICE) du Grand Roissy est nettement au-dessus de la moyenne de la grande couronne.



En combinant le taux d'emploi, relativement faible sur le Grand Roissy, et l'Indice de concentration d'emploi (ICE), quatre familles de communes se distinguent :

- les communes aéroportuaires qui présentent un ICE très élevé et un taux d'emploi très important (hors graphique);
- les communes rurales (B) qui ont un ICE moyen et un taux d'emploi élevé ;
- les communes périurbaines dynamiques (C) qui ont un ICE élevé et un taux d'emploi moyen ;
- les communes urbaines avec des difficultés qui ont un ICE faible et un taux d'emploi faible.

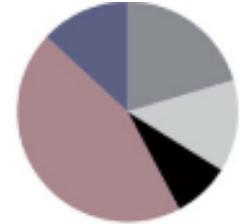
PART DES CINQ FONCTIONS MÉTROPOLITAINES



Île de France



Paris



Grand Roissy

En comparaison avec l'Île de France et la ville de Paris, les parts des CFM en gestion et en commerce inter-entreprises sont très représentées sur le Grand Roissy au détriment des CFM relevant des prestations intellectuelles, de la culture et des loisirs.

1 Un pôle économique majeur à conforter

Le Grand Roissy, un territoire métropolitain qui perd des emplois

Le Grand Roissy constitue la principale porte d'entrée du territoire national pour les étrangers et un lieu d'interface pour les échanges économiques internationaux. Avec la mondialisation des échanges, il est devenu un puissant moteur de développement à l'instar des territoires aéroportuaires des grandes métropoles. Il a connu, pendant les années 2000, la plus forte croissance économique de France. En 2016, il accueille 280 000 emplois.

Les activités s'y sont diversifiées. Aux traditionnelles activités liées au fonctionnement de l'aéroport, au traitement de flux de voyageurs et au fret aérien, se rajoutent des activités liées au tourisme d'affaires.

Mais après une forte dynamique de création d'emplois, le Grand Roissy ne s'est pas complètement redressé après la crise de 2008. Entre 2006 et 2016, il a perdu 1,6% de ses emplois. En comparaison, les EPT de Plaine Commune et Est-Ensemble ont une augmentation de leurs emplois de 18% et 8% entre 2006 et 2016.

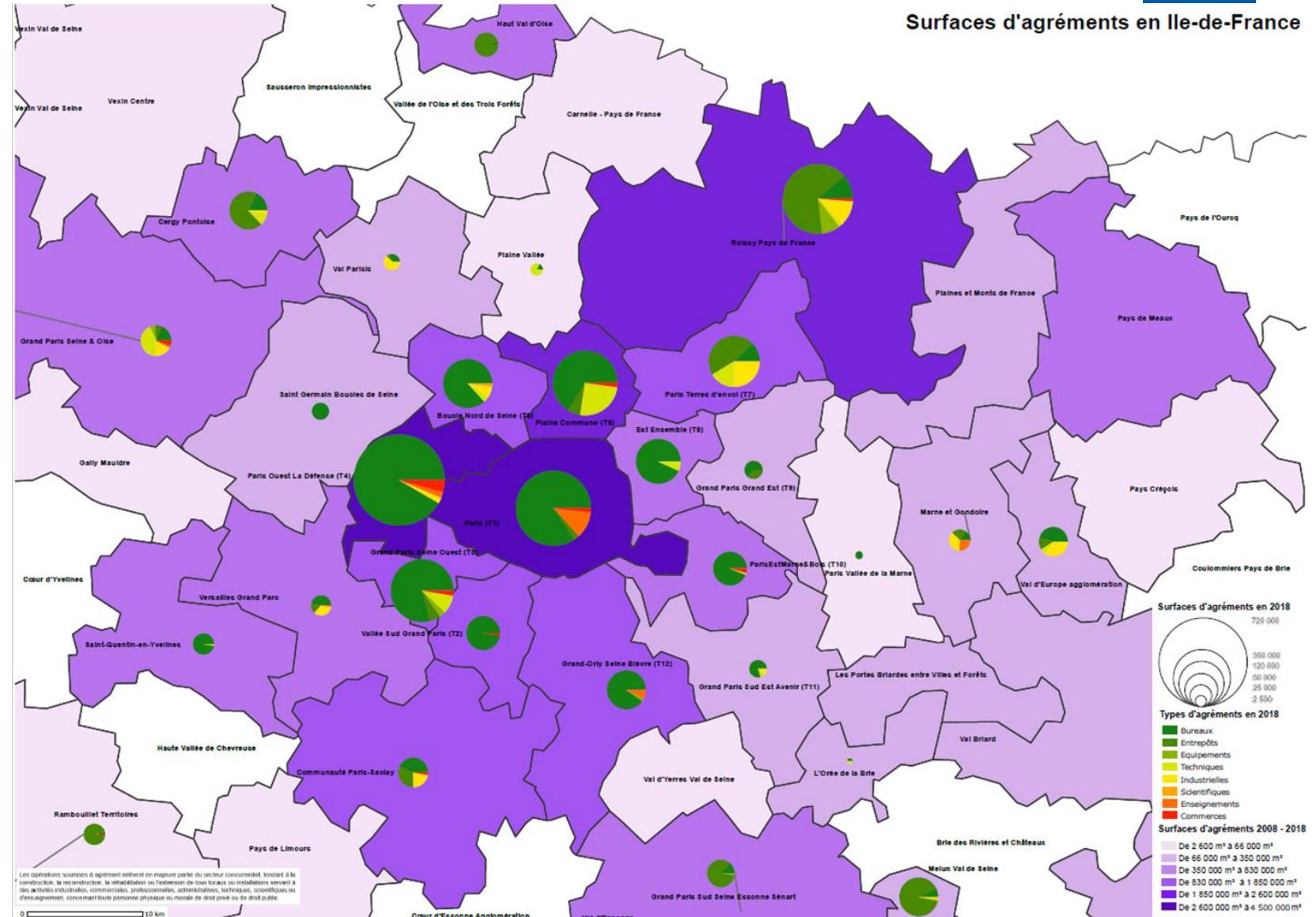
L'indice de concentration de l'emploi du Grand Roissy est de 1,02, très supérieur à la moyenne de la seconde couronne (0,8) mais en forte baisse, ce qui laisse entrevoir un risque d'affaiblissement du moteur économique. Par ailleurs cette moyenne cache une très grande disparité entre les deux territoires : une forte concentration sur la CARPF (1,25) et une concentration moindre sur l'EPT (0,78).

Des fonctions métropolitaines sous développées

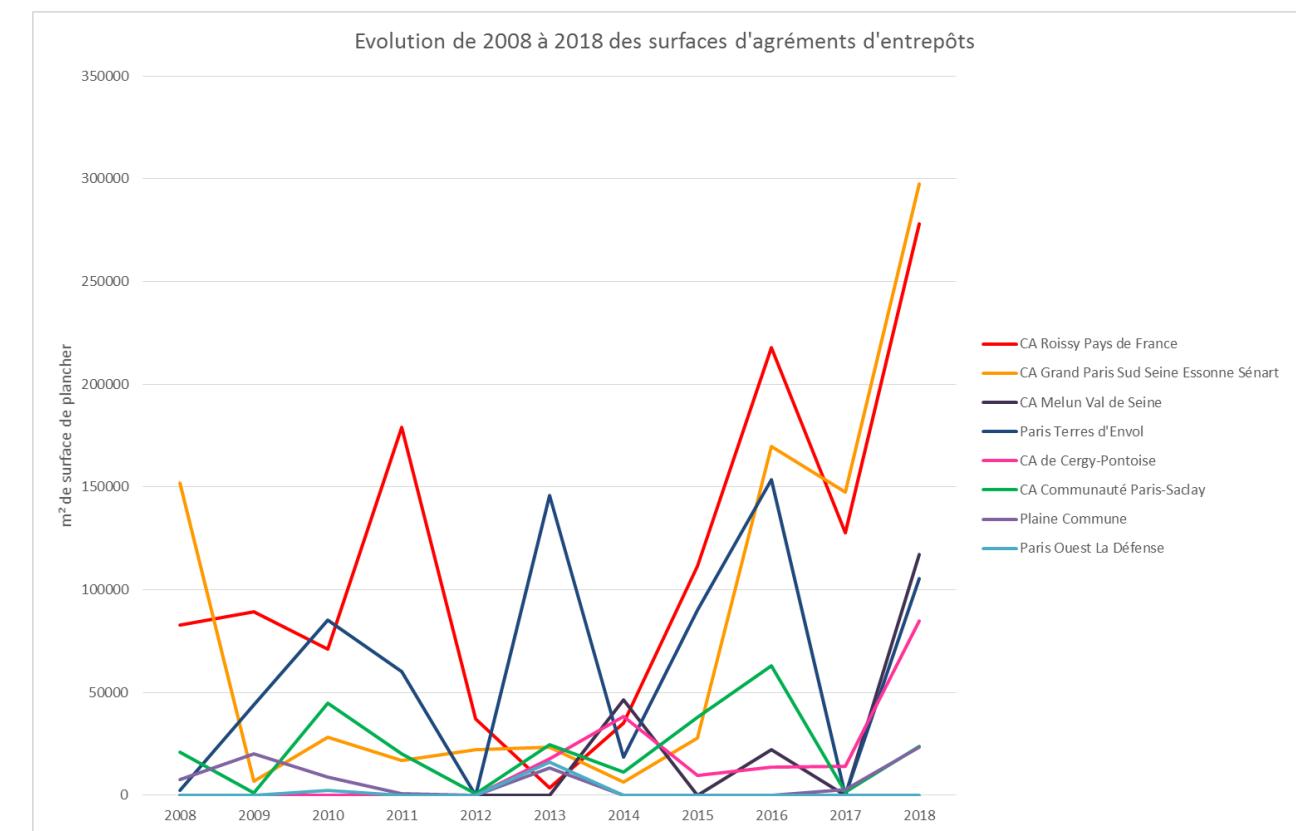
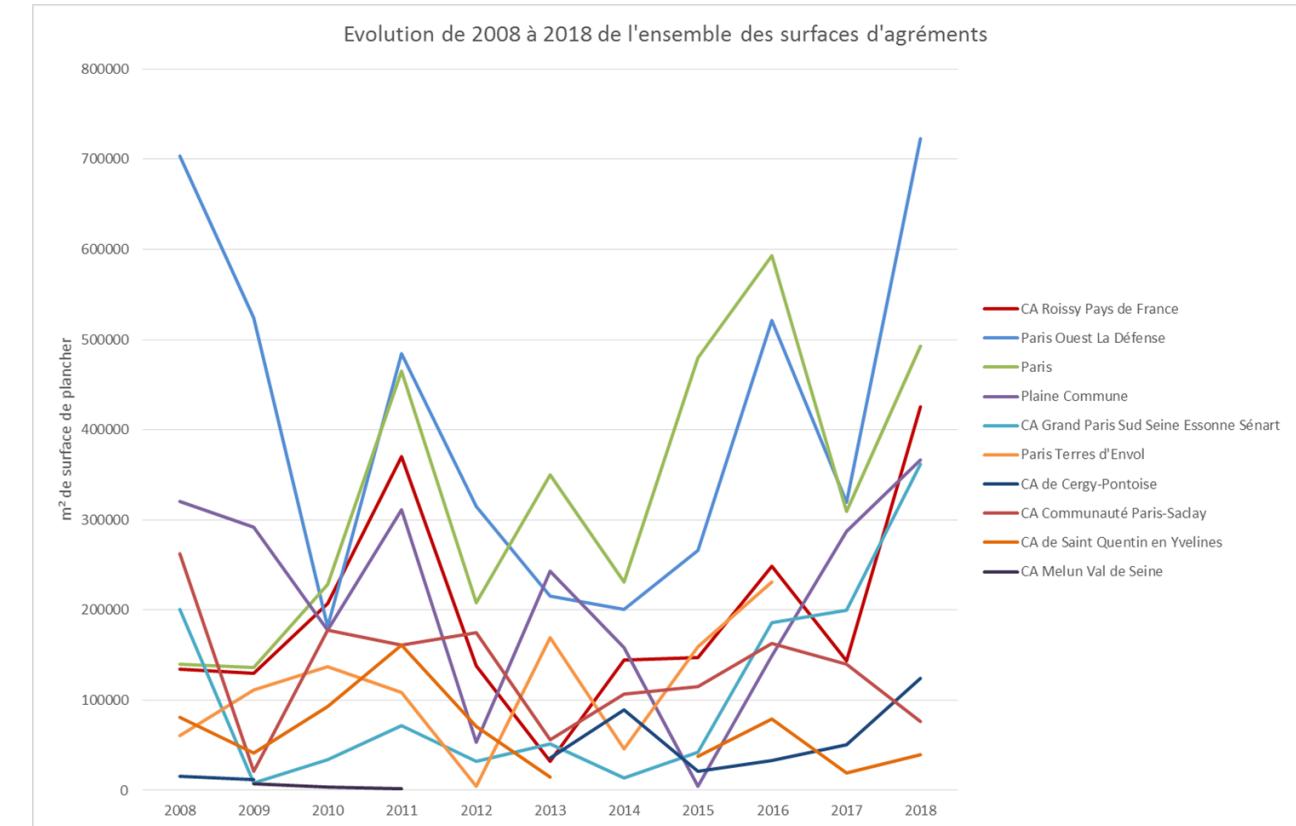
Alors que les places aéroportuaires constituent des locomotives économiques d'échelle métropolitaine concentrant des fonctions supérieures, on note une part faible des Cadres de Fonctions Métropolitaines (CFM) au sein du Grand Roissy. Les CFM représentent 7,9% des emplois totaux sur le Grand Roissy, 7% sur la CARPF et 9,2% sur l'EPT, soit beaucoup moins qu'en grande couronne (13,4%) et qu'en Ile de France (21,41%). Or la présence des CFM sur un territoire constitue un marqueur fort de la présence de fonctions de commandement ayant un rôle d'entraînement sur d'autres fonctions.

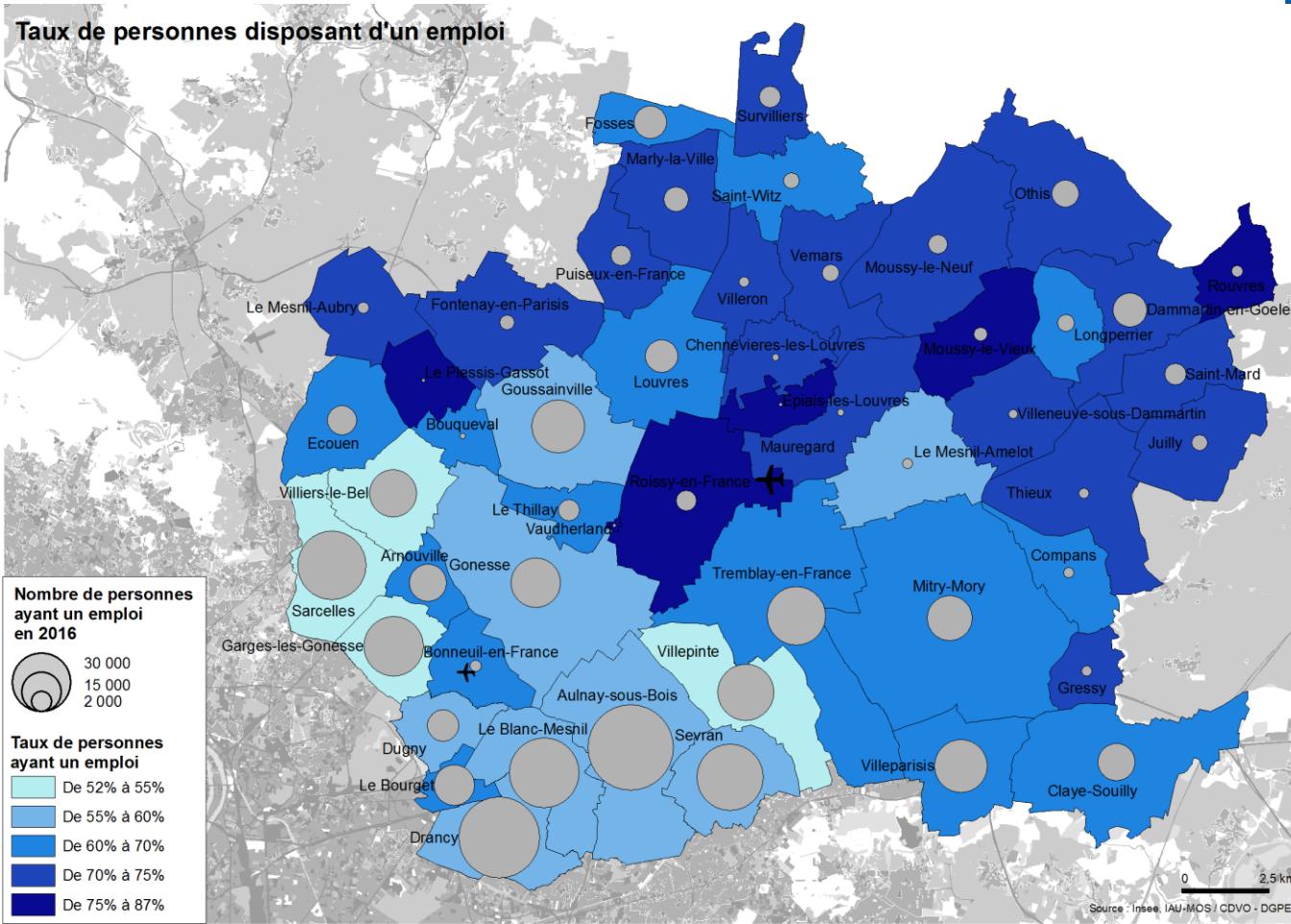
Aujourd'hui le profil économique du Grand Roissy est très nettement dominé par les activités logistiques qui tirent parti de la présence de l'aéroport et des grands axes structurants, notamment l'A1 qui permet une connectivité directe avec le nord de l'Europe. Les activités aéroportuaires, telles que le commerce inter-entreprises, la maintenance aéroportuaire, l'industrie aéronautique, la gestion administrative, sont également largement représentées.

Afin de permettre au Grand Roissy de se renforcer en tant que pôle métropolitain de l'Ile de France, le SDRIF, publié en décembre 2013, préconise un rééquilibrage du développement économique vers l'Est de la région. Il précise ainsi que « les grands pôles, positionnés sur les carrefours de transports collectifs et individuels, auront vocation à concentrer les fonctions stratégiques de la région. Des pôles dotés d'une vocation économique déjà affirmée et d'un rayonnement international comme La Défense ou Roissy, seront confortés et resteront des leviers d'entraînement du développement régional. » Mais malgré ces intentions affichées, le rééquilibrage des emplois à l'échelle de l'Ile-de-France, notamment tertiaires, n'est pas à l'œuvre aujourd'hui.

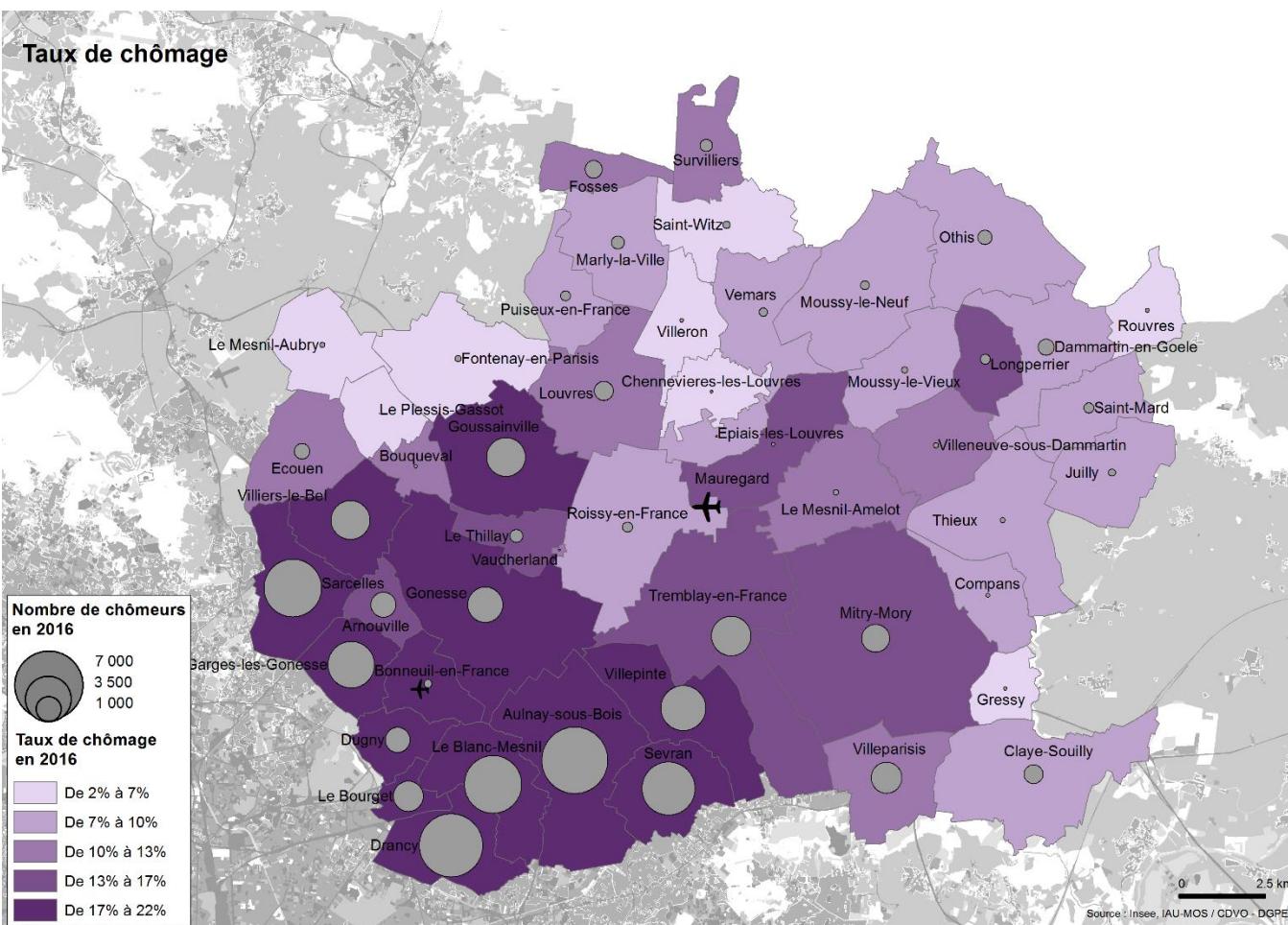


La CA Roissy Pays de France se trouve en 4^{ème} position, à l'échelle de l'Ile de France, lorsque l'on cumule le nombre de surface d'agrément délivrés en 10 ans (2008-2018). Derrière Paris- La Défense, Paris, et Plaine Commune. La majorité des agréments délivrés pour la CA Roissy Pays de France relèvent de l'activité logistique. Le rééquilibrage du développement économique vers l'Est de la Région, préconisé par le SDRIF, n'est pas à l'œuvre.





Le taux d'emploi moyen du Grand Roissy est très inférieur à celui de la grande couronne. Les communes du sud du territoire ont des taux d'emploi particulièrement préoccupants.



Le sud du Grand Roissy concentre les taux et les nombres de chômeurs les plus importants.

Une spécialisation économique en logistique

En région Ile-de-France, les surfaces d'agrément ont considérablement augmenté ces dernières années. Entre 2008 à 2018, si les territoires de l'EPT Ouest la Défense et de Paris sont toujours en tête, on observe une véritable mutation sur l'EPT Plaine Commune avec 2,4 millions de m², dont 65% dans le secteur du bureau. Ce territoire qui avait une vocation industrielle s'est renouvelé grâce à une forte politique d'aménagement et a vu son image et son attractivité changer, avec entre autres l'implantation de nombreux sièges sociaux.

Sur cette même période, la CA Roissy Pays de France comptabilise 2,1 millions de m² d'agrément, dont 58% d'entrepôts. L'EPT Paris Terres d'Envol compte de son côté un peu plus de 1 250 000 m² d'agrément, dont quasiment la même proportion d'entrepôts (56%).

L'implantation en grande majorité d'entrepôts peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les surfaces disponibles sont beaucoup plus importantes en grande couronne, la pression résidentielle est faible du fait de la présence de l'aéroport et donc du Plan d'Exposition au Bruit, la desserte en transports en commun y est bien moins dense et efficace qu'en petite couronne.

Ainsi, la délivrance des agréments montre que les dynamiques à l'œuvre ne favorisent pas une tertiarisation du corridor aéroportuaire.

... mais des emplois peu accessibles aux populations

Malgré une forte présence d'emplois sur le territoire du Grand Roissy, adaptés pour une grande part aux niveaux de qualification des populations locales, seulement 46 % des actifs du Grand Roissy travaillent sur le territoire et 13 % des actifs travaillent au sein de la plateforme aéroportuaire Paris – CDG.

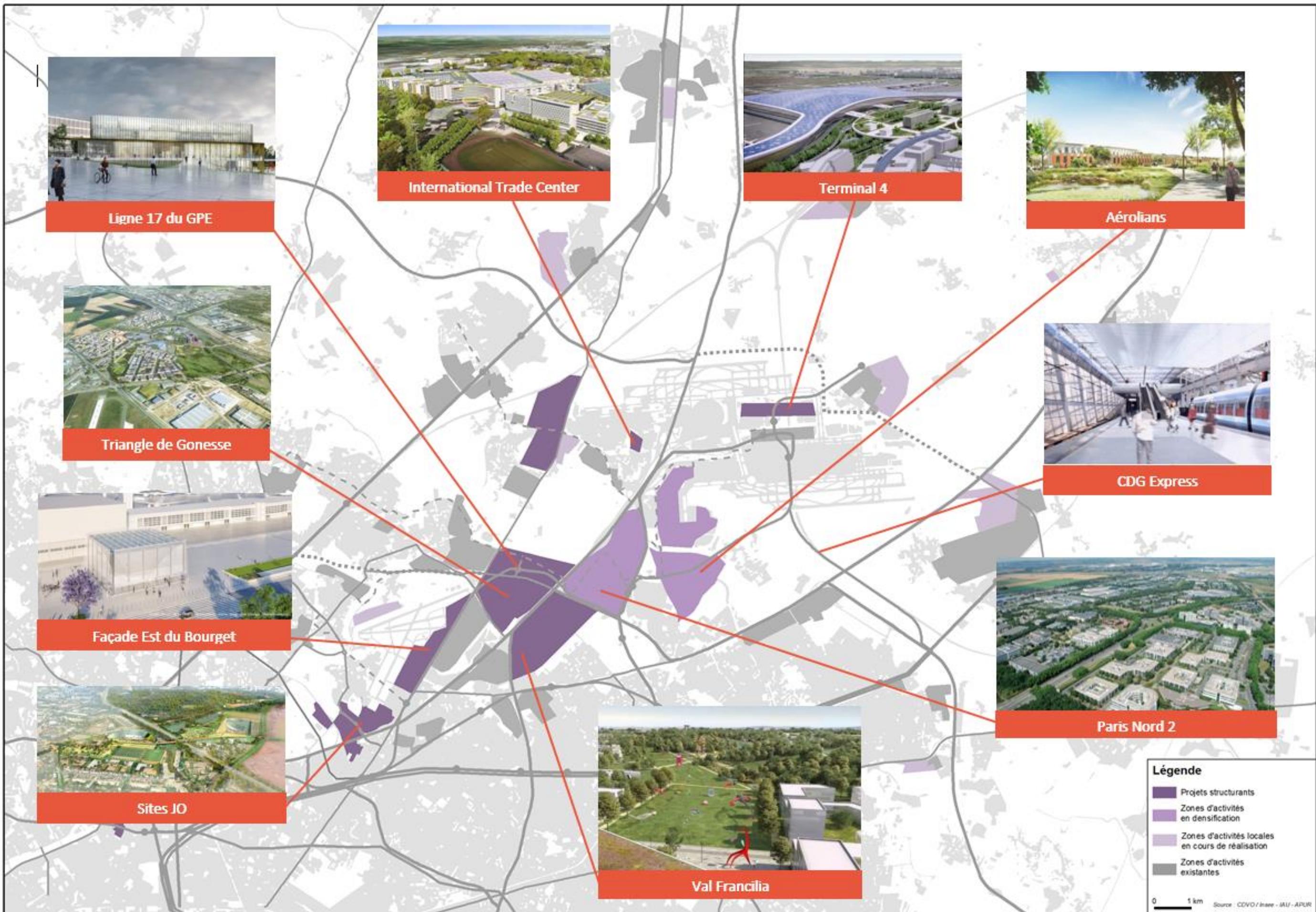
Le taux d'emploi moyen du Grand Roissy (60%) est très inférieur à celui de la grande couronne (67%). Certaines communes ont des taux d'emploi particulièrement préoccupants : 58% à Goussainville et Aulnay-sous-Bois, 57% au Blanc-Mesnil et à Sevran, 55% à Villepinte, 54% à Villiers-le-Bel et à Sarcelles et 53% à Garges-lès-Gonesse.

Le taux de chômage du Grand Roissy (17,8%) est très élevé par rapport à celui de l'Ile-de-France (12,7%) et le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé sur le territoire du Grand Roissy que la moyenne régionale. La moyenne est de 33% pour le Grand Roissy (30,7% pour la CARPF et 35,6% pour l'EPT Paris Terres d'Envol) contre 26% en Ile de France.

Le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de +1,7% entre 2013 et 2016 dans le territoire contre +0,7% à l'échelle régionale.

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- ✓ La faible accessibilité physique liée au déficit de transports collectifs reliant les principaux pôles d'habitat aux pôles d'emploi. (Cf. partie 1.3).
- ✓ L'inadéquation entre le profil socio-économique de la population locale et les besoins des entreprises : les problématiques sociales rencontrées par une partie de la population, le manque d'attractivité de certains métiers et des formations et qualifications des habitants parfois inadaptés aux emplois. (Cf. partie 1.3).



De nombreux projets porteurs de dynamisme

De nombreux projets ont vocation à s'implanter principalement sur l'aéroport et dans le corridor aéroportuaire.

- ✓ La ZAC du Triangle de Gonesse a vocation à accueillir des activités métropolitaines sur 110 ha de la partie centrale et un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité sur 170 ha de la partie sud.
- ✓ La zone Aérolans Paris, située sur la commune de Tremblay-en-France sur 200 ha, est en cours de promotion et de commercialisation. Il s'agit d'un parc multifonctionnel d'activités internationales qui sera un lieu d'accueil privilégié d'entreprises innovantes, de hautes technologies dans divers secteurs liés au commerce international.
- ✓ La zone Paris Nord 2 souhaite, d'ici 2030, atteindre les 2 millions de m² permettant ainsi l'implantation de nouvelles sociétés. Il s'agira alors de doubler l'offre foncière tout en conservant la qualité paysagère du parc.
- ✓ Val Francilia, sur l'ancien site PSA de la commune d'Aulnay-sous-Bois, allie 600 000 m² d'activités nouvelles et un volet résidentiel qui prévoit la création de 2 000 à 3 000 logements, trois centres commerciaux, un gymnase, deux groupes scolaires et un collège.
- ✓ Les sites olympiques dédiés au badminton, au tir, ainsi qu'au village des médias vont s'implanter au Sud de l'aéroport du Bourget pour l'été 2024. Le village des médias a vocation à être transformé en 90 000 m² SDP de logements dont 20% de logements sociaux.
- ✓ La façade est de l'aéroport du Bourget va être requalifiée concomitamment à l'arrivée de la gare de la ligne 17 du Grand Paris Express.
- ✓ Le CDG Express permettra de connecter le Terminal 2 de l'aéroport au centre de Paris (Gare de l'Est), grâce à une ligne directe dédiée aux passagers de l'aéroport. Celle-ci ouvrira à la fin de l'année 2025.

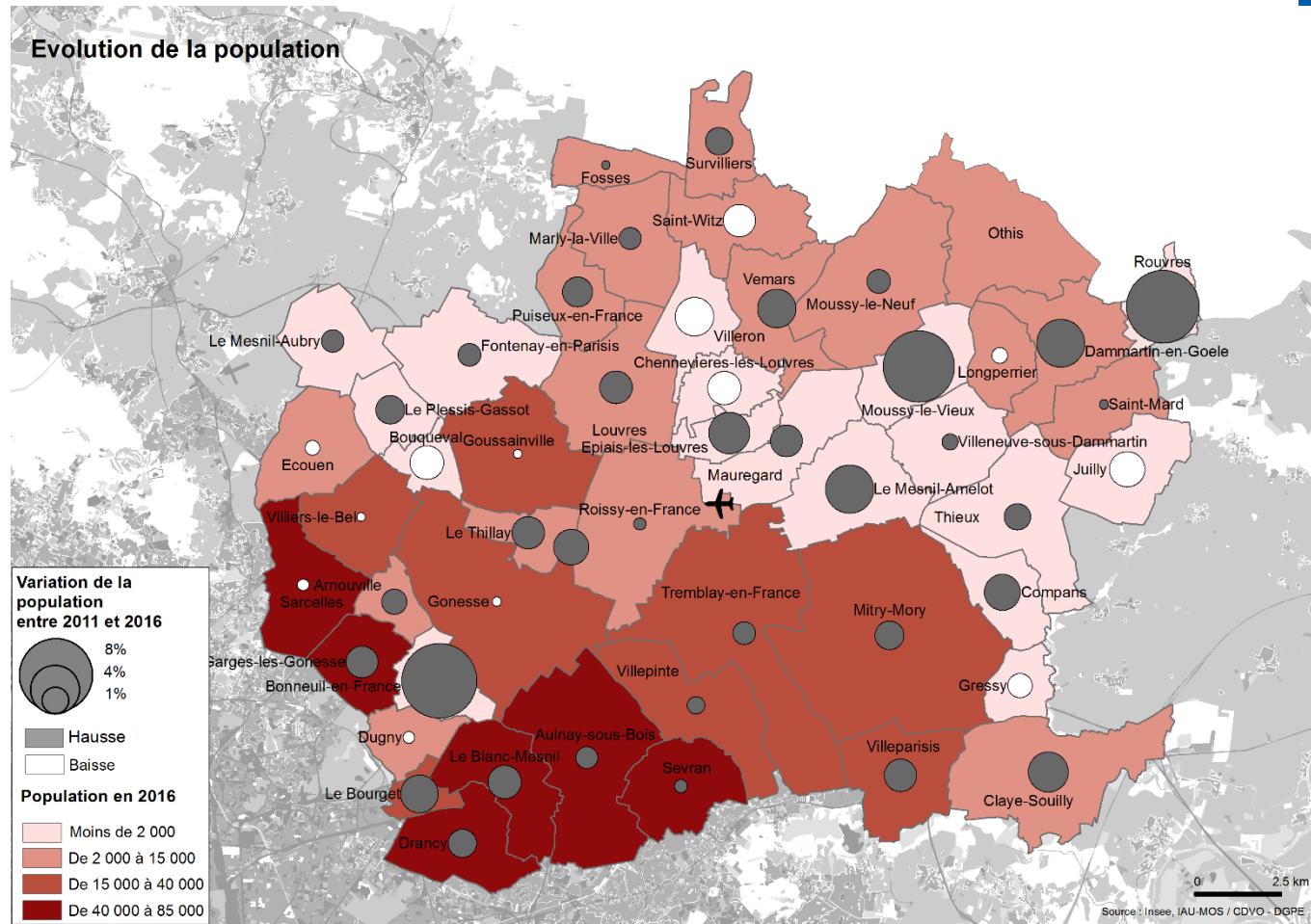
Le Grand Roissy est l'un des grands pôles stratégiques de développement de la Région Ile de France. Depuis la crise de 2008, ce territoire connaît un véritable ralentissement économique, contrairement à d'autres territoires voisins.

Le regain d'attractivité pour les pôles tertiaires alternatifs à Paris et à La Défense constitue un signe encourageant de confiance des investisseurs dans l'attractivité de l'Île-de-France, confiance qui contribue au rééquilibrage à l'Est. Néanmoins, ce rééquilibrage ne concerne que la petite couronne.

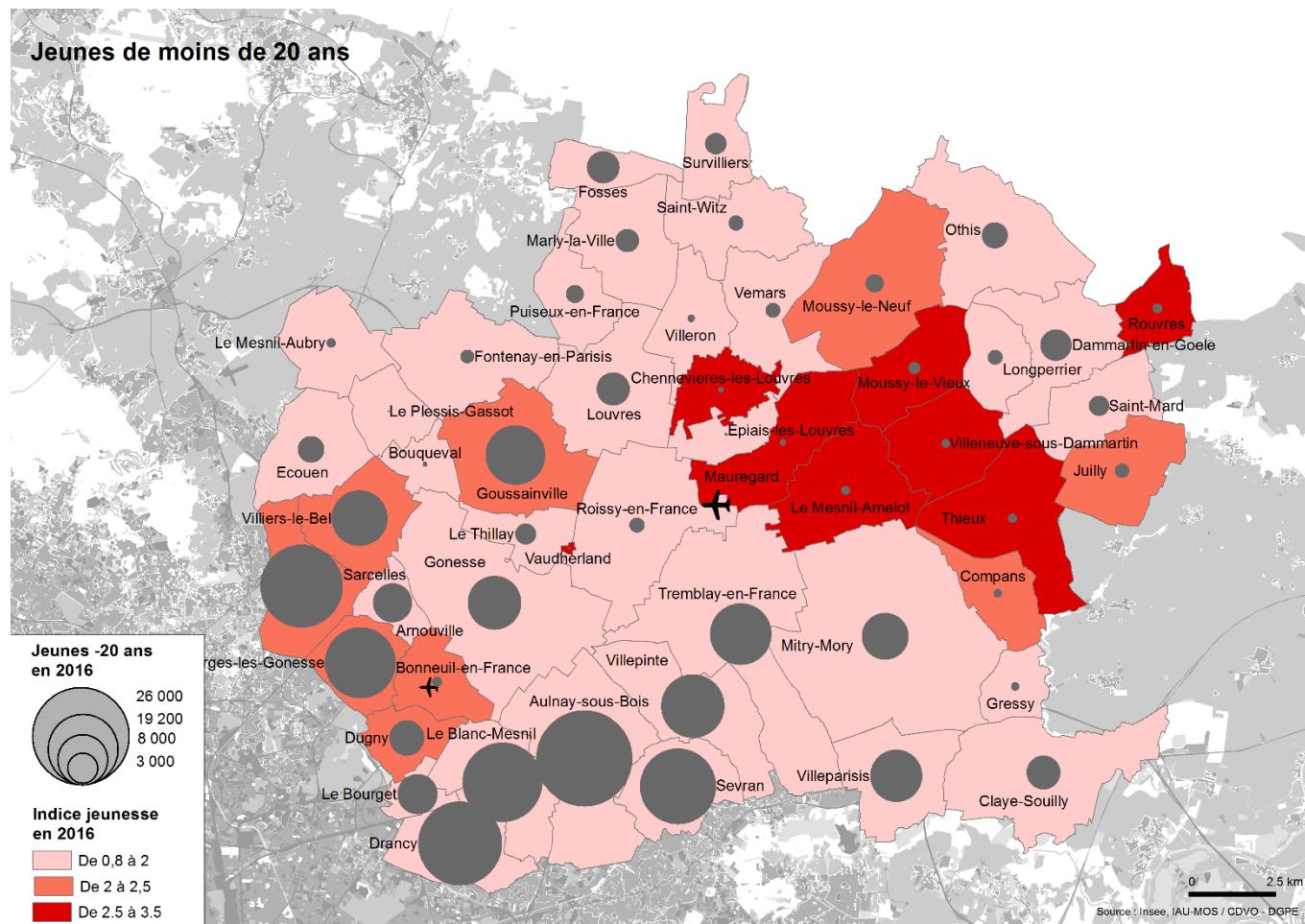
Dans la grande couronne, la pression s'exerce pour des entrepôts aux dépens des autres formes d'activités. Ainsi, la politique de délivrance des agréments n'impulse pas un rééquilibrage économique entre les territoires d'Ile de France, malgré les orientations du SDRIF.

La crise de la Covid a eu des impacts économiques conséquents sur ce territoire fortement spécialisé dans les domaines de l'aéronautique et l'aéroportuaire. Depuis deux ans, les plateformes aéroportuaires et les activités connexes, notamment l'hôtellerie/restauration et l'événementiel, connaissent de grandes difficultés de fonctionnement et de nombreux postes ont été supprimés. Avec le plan de relance, la mise en œuvre des projets programmés est donc un enjeu majeur tant en termes de relance économique que d'employabilité des populations locales.

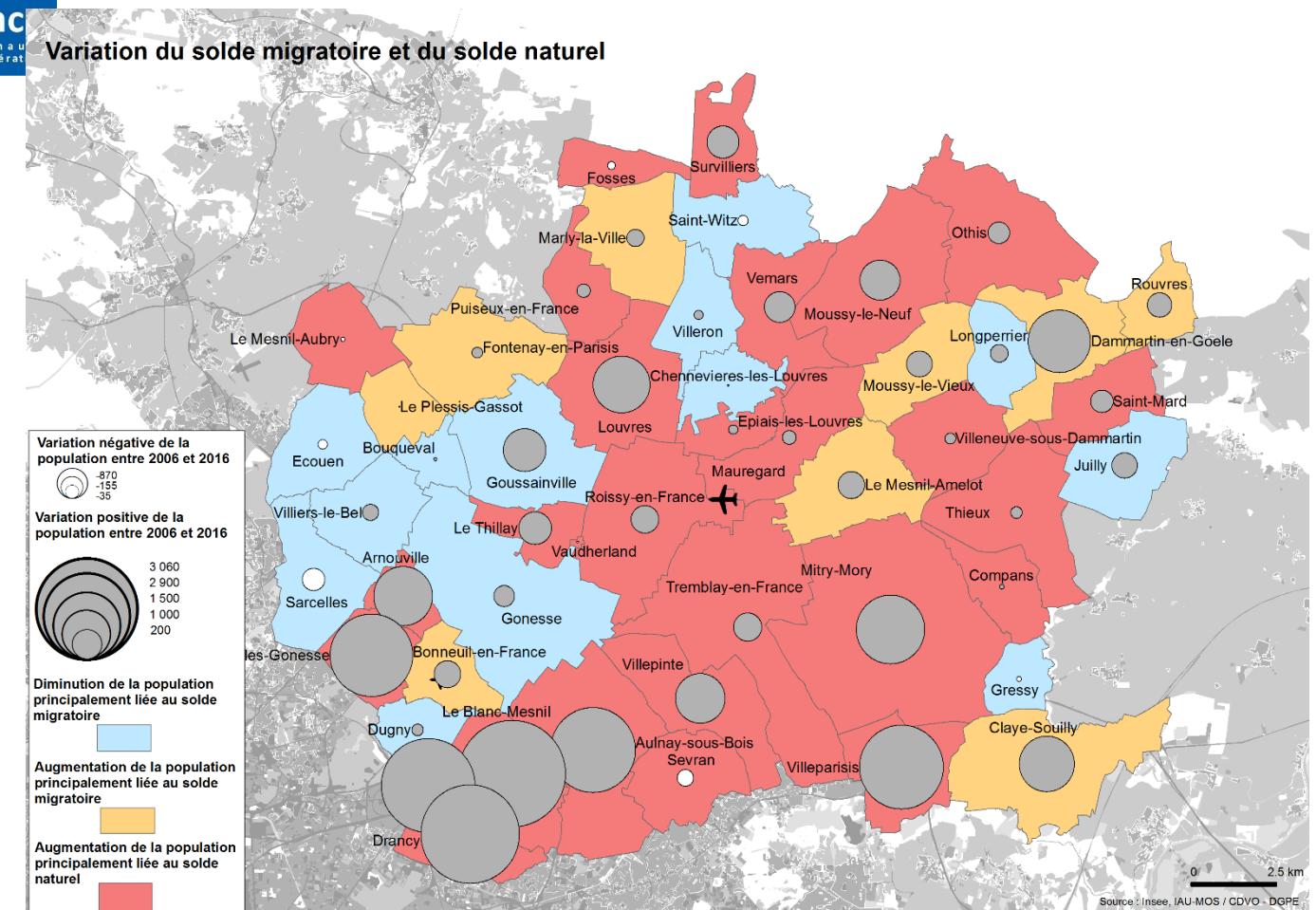
Il paraît indispensable que le territoire aéroportuaire ne soit pas cantonné dans un rôle servant avec l'accueil d'entrepôts, très consommateurs de foncier et peu pourvoyeurs d'emplois, mais puisse accueillir des activités industrielles et tertiaires, notamment autour des gares du Grand Paris Express.



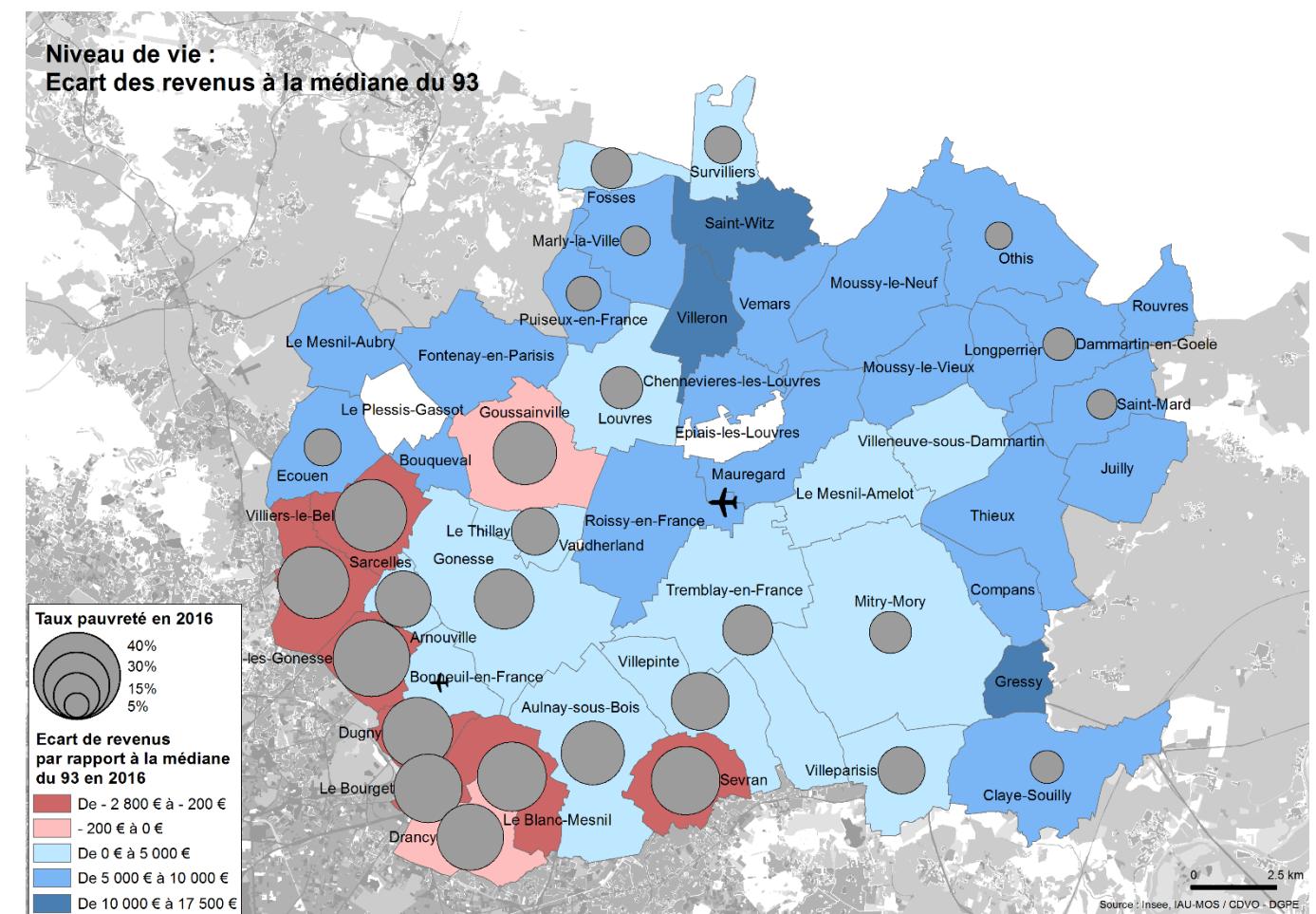
Entre 2011 et 2016, 79% du gain démographique se fait dans l'Unité urbaine de Paris, où vivent 88% de la population du Grand Roissy.



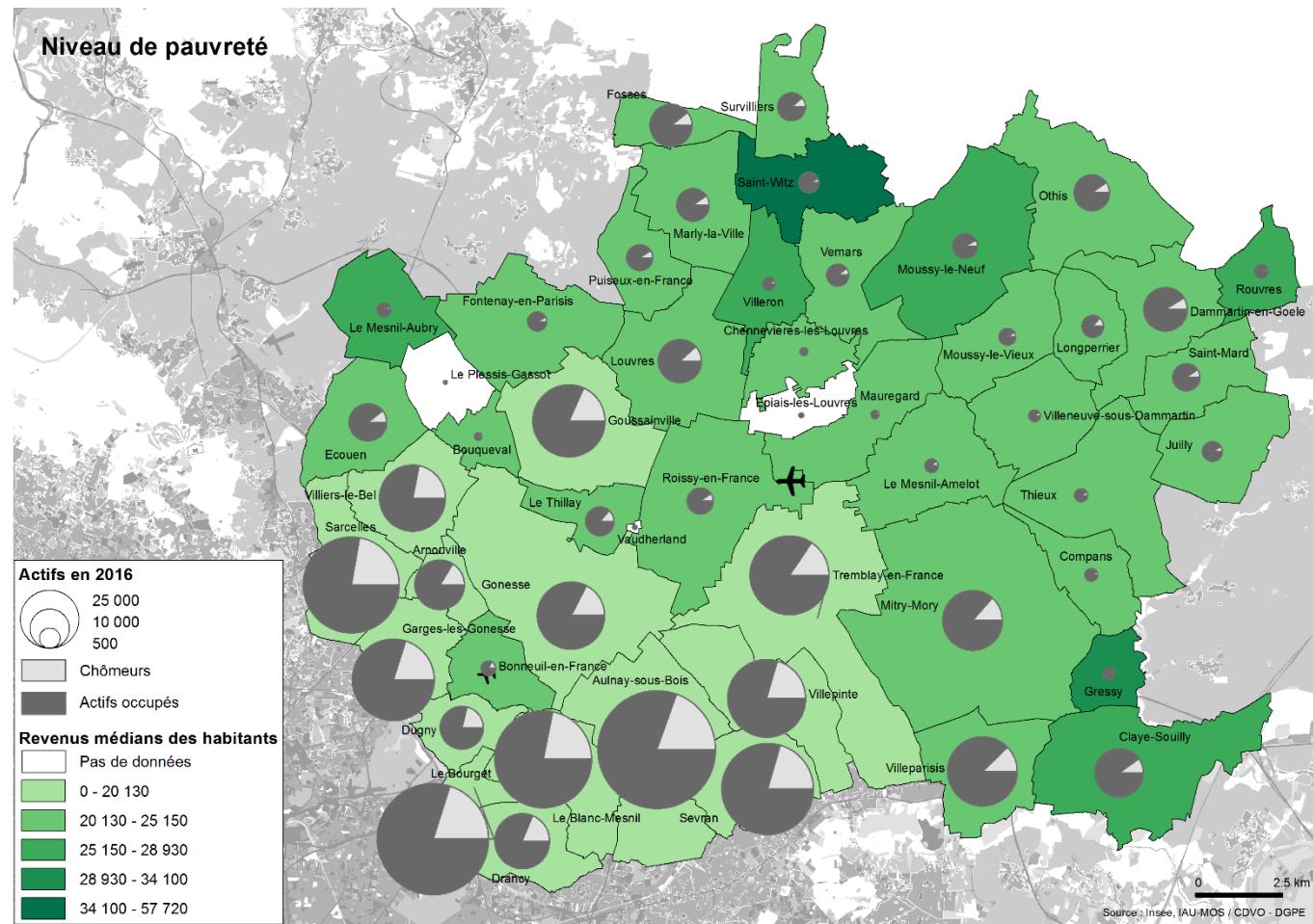
La CARPF est un territoire particulièrement jeune, avec un indice de jeunesse de 2. Les jeunes sont particulièrement représentés dans le Sud du territoire, avec un indice de jeunesse élevé pour les communes de Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Bonneuil-en-France et Dugny.



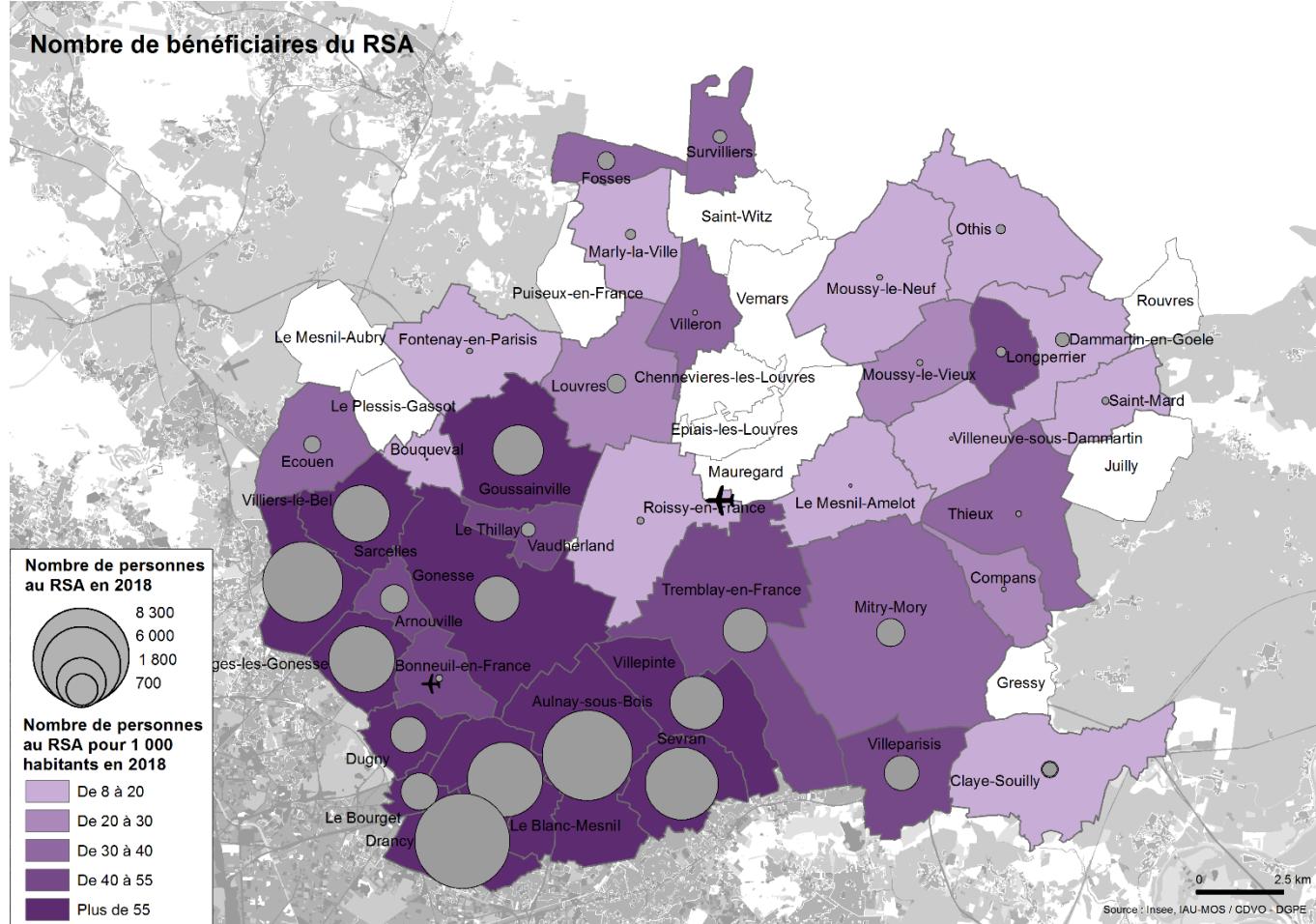
Le Grand Roissy connaît une croissance relativement faible de sa population, liée principalement au solde naturel.



8 communes du Grand Roissy ont leur revenu médian en-deçà de celui du Département de Seine-Saint-Denis (16 990 €). Les communes les plus pauvres se situent sur le front métropolitain.



Les habitants des communes situées au Sud du Grand Roissy, sur le front métropolitain, ont des revenus très faibles.



Les bénéficiaires du RSA sont surreprésentés au sein du Grand Roissy.

2 Un territoire de relégation pour des populations de plus en plus précaires

Une dynamique démographique liée au solde naturel

En 2016, le Grand Roissy compte près de 711 500 habitants inégalement répartis sur les 50 communes qui le composent.

La croissance démographique de ce territoire qui était en ralentissement ces dernières années, avec une évolution de 0,54% par an entre 1999 et 2013, et de 0,51% par an entre 2006 et 2016, voit une très légère reprise ces 5 dernières années avec 0,73% par an. Cette croissance toute relative est due au solde naturel très important qui vient compenser la baisse d'attractivité du territoire.

Le territoire est très jeune, 30,7 % des habitants ont moins de 20 ans.

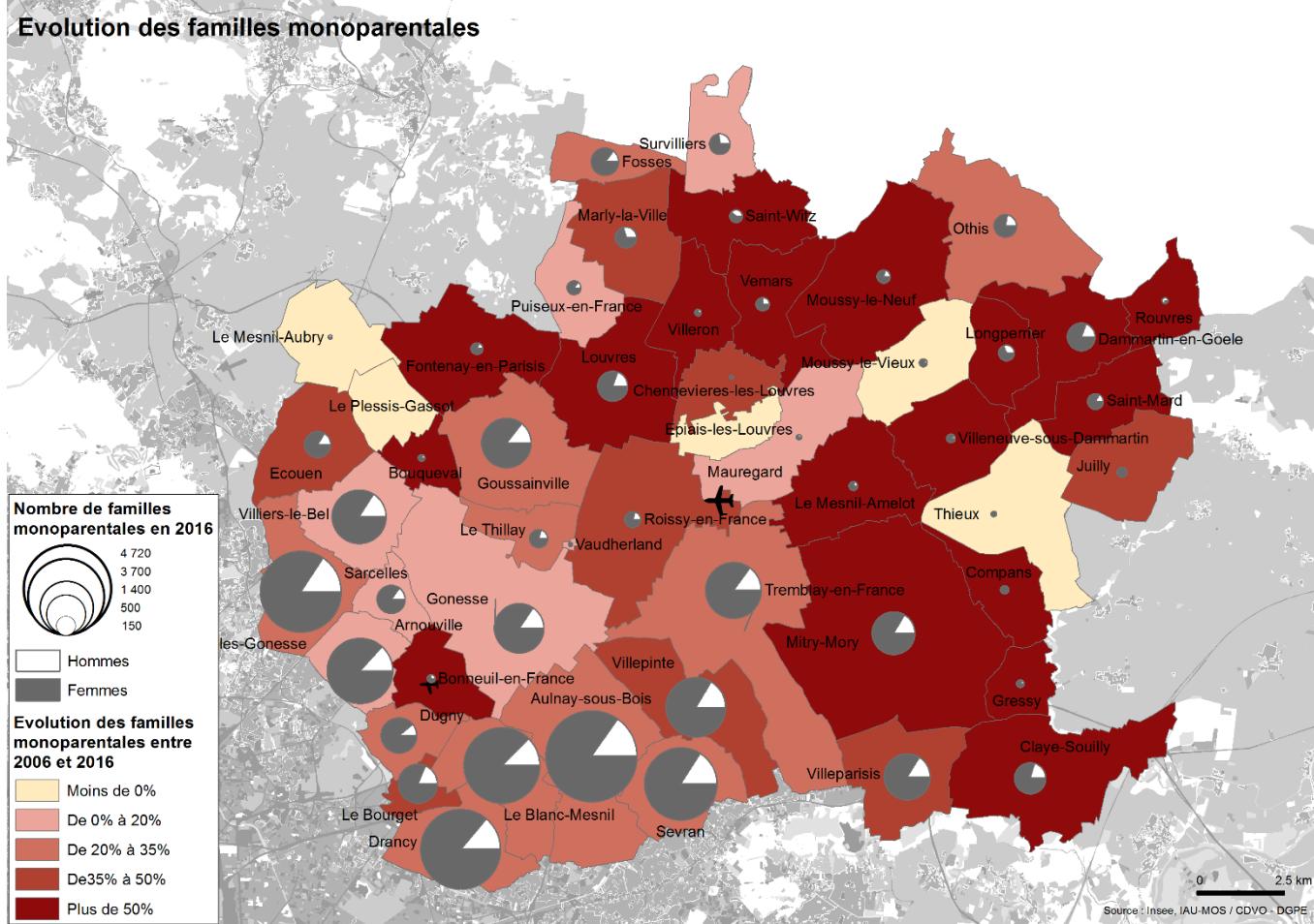
Une précarisation de la population qui s'accentue

La récente étude de l'Institut Paris Région, intitulée « Gentrification et paupérisation au cœur de l'Ile-de-France - Evolutions 2001-2015 » montre que le Grand Roissy fait partie des territoires qui se paupérisent alors que les espaces aisés franciliens se sont consolidés par enrichissement. Dans les communes les plus pauvres (Villiers-le-Bel, Sarcelles, Gonesse, Goussainville, le Blanc-Mesnil, Sevran et Dugny), la situation financière des ménages résidents tend globalement à se détériorer du fait d'un double phénomène : la population locale se précarise et le territoire n'accueille pas de professions intermédiaires ou de cadres.

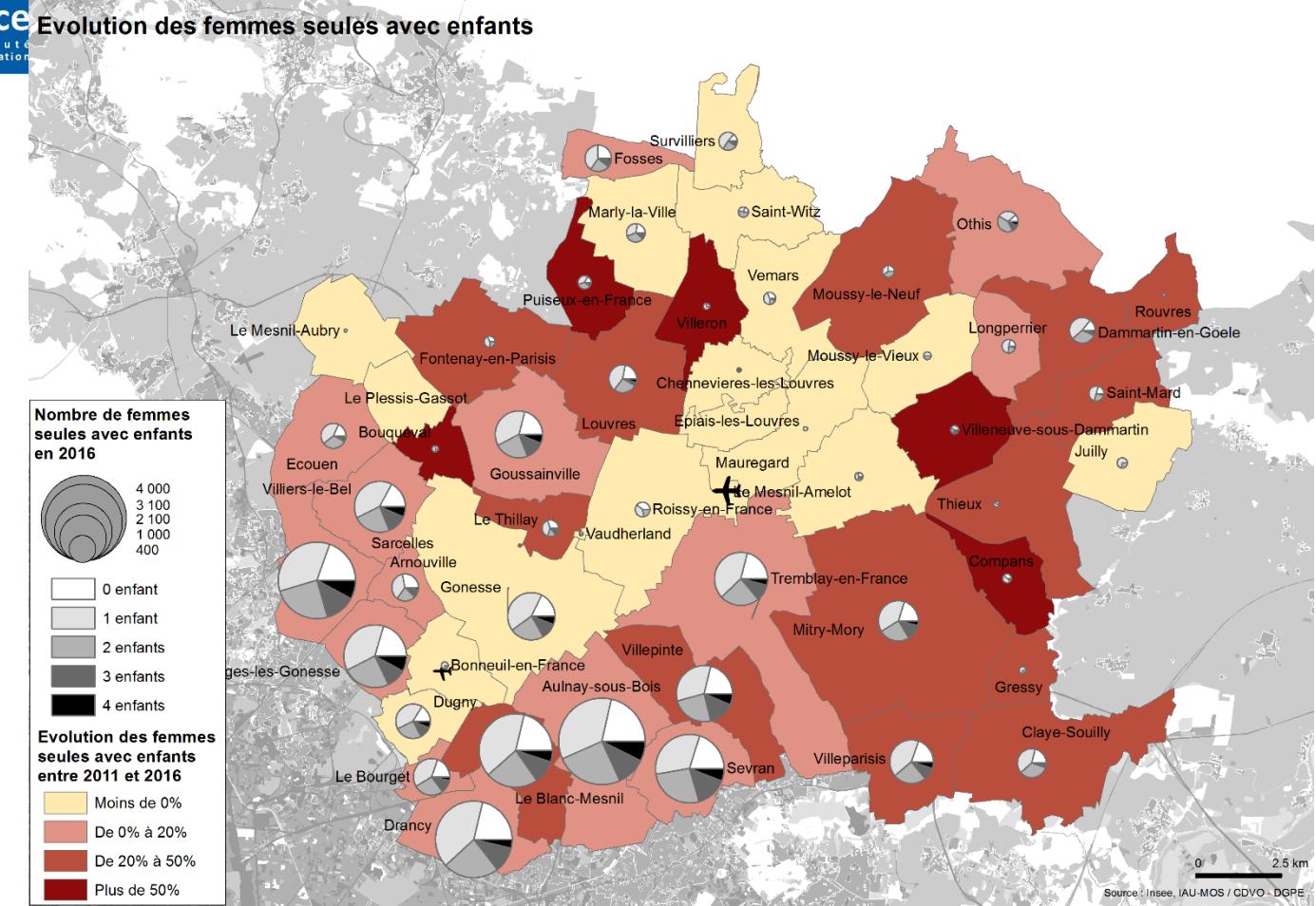
En effet, l'accroissement de la population étant dû au solde naturel de communes déjà précarisées du sud du territoire, les inégalités sociales et territoriales s'accentuent. Ces communes sont peu attractives et voient les habitants qui en ont les moyens partir.

Les indicateurs illustrant cette précarisation sont très alarmants :

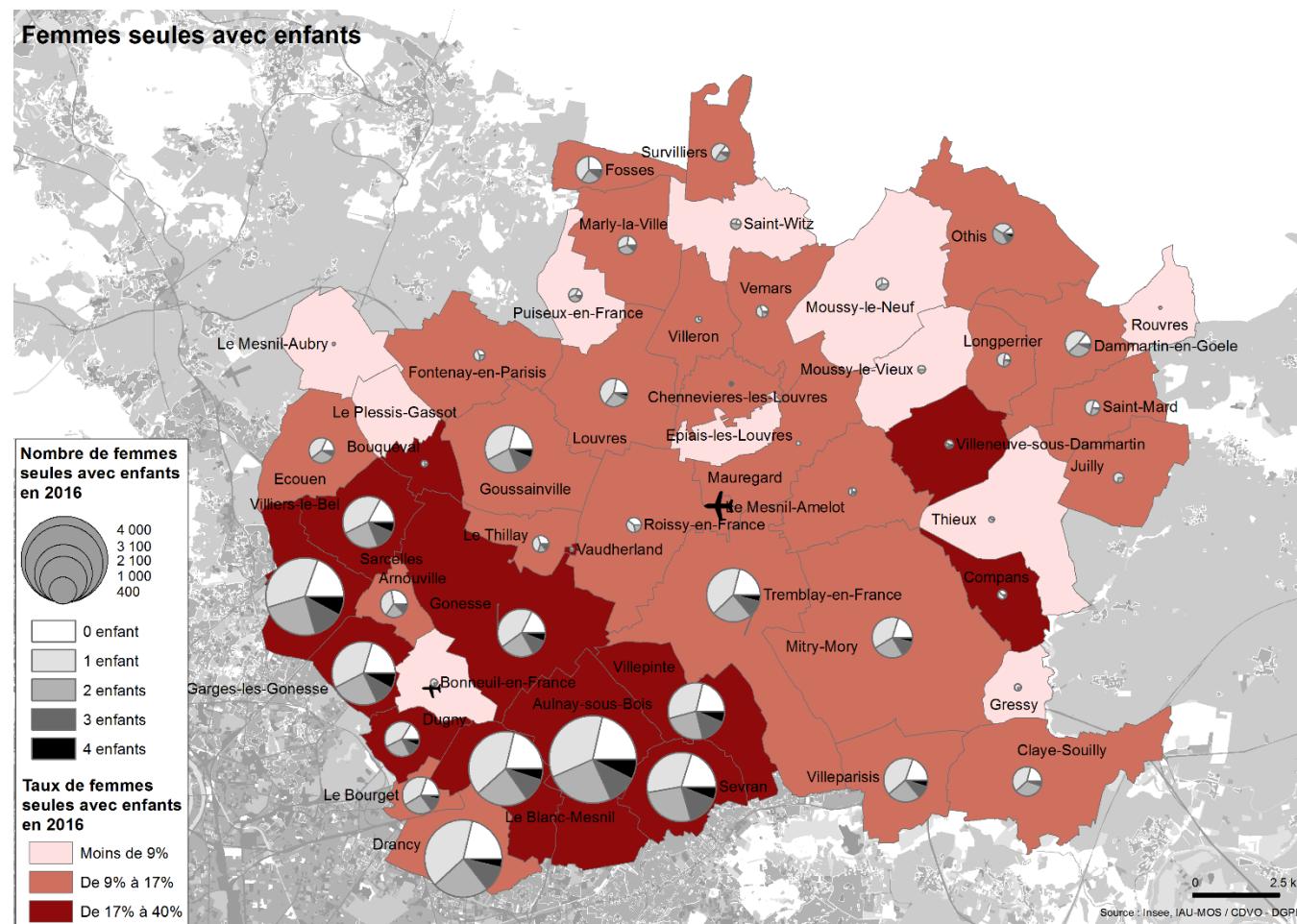
- ✓ Le taux de pauvreté de la CARPF est de 22%, celui de l'EPT est de 28%, soit des taux beaucoup plus élevés que la moyenne francilienne (15,7% en Ile de France). Certaines communes du sud atteignent un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France, de plus de 35%.
- ✓ Le revenu médian est très inférieur à la médiane régionale. Les communes les plus peuplées accueillent les populations les plus pauvres, ainsi 8 communes ont une population aux revenus en deçà de la médiane de la Seine-Saint-Denis (16 990 €), la plus faible d'Ile de France : Drancy (16 846 €) Goussainville (16 800 €), Sevran et le Blanc-Mesnil (15 800 €), Dugny (15 600€), Sarcelles (15 000 €), Villiers-le-Bel (14 900 €) et Garges-lès-Gonesse (14 200 €).
- ✓ Une concentration de logements sociaux, un des parcs les plus importants de grande couronne. La CARPF compte 38 920 logements sociaux soit 30% du parc total. Cette proportion est bien plus importante dans les communes suivantes : 52% à Sarcelles, 51% à Villiers-le-Bel, 46% à Garges-lès-Gonesse et 45% à Gonesse. L'EPT Paris Terres d'Envol accueille un nombre plus important de logements sociaux (45 000 soit 33% du parc de logement). Il est à noter, que le parc social de la commune de Dugny représente 81% des logements.
- ✓ Le territoire accueille 21% de familles monoparentales (18% en Ile-de-France), part en augmentation. Il est à noter que ce taux est voisin de celui de la Seine-Saint-Denis et de 4 points supérieur à la grande couronne.
- ✓ Les bénéficiaires du RSA au sein de la CARPF (47 pour 1000) sont surreprésentés par rapport à l'Ile-de-France (32 pour 1 000). Au sud du territoire, le ratio de bénéficiaires du RSA dépasse 55 pour 1000 habitants au sein de la CARPF, 58 pour Dugny et 59 pour Drancy.



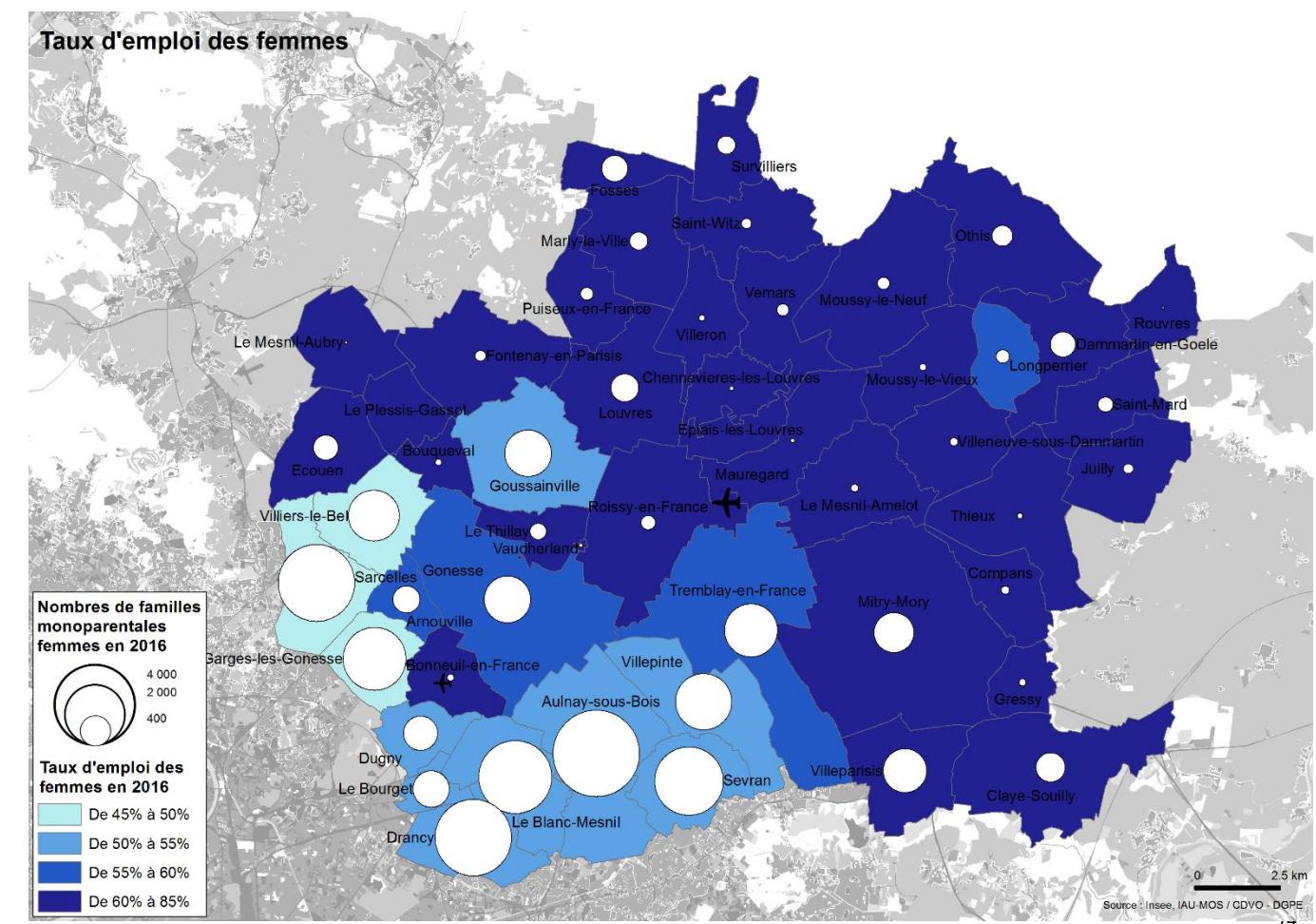
Les familles monoparentales augmentent ces dix dernières années pour les communes rurales du territoire.



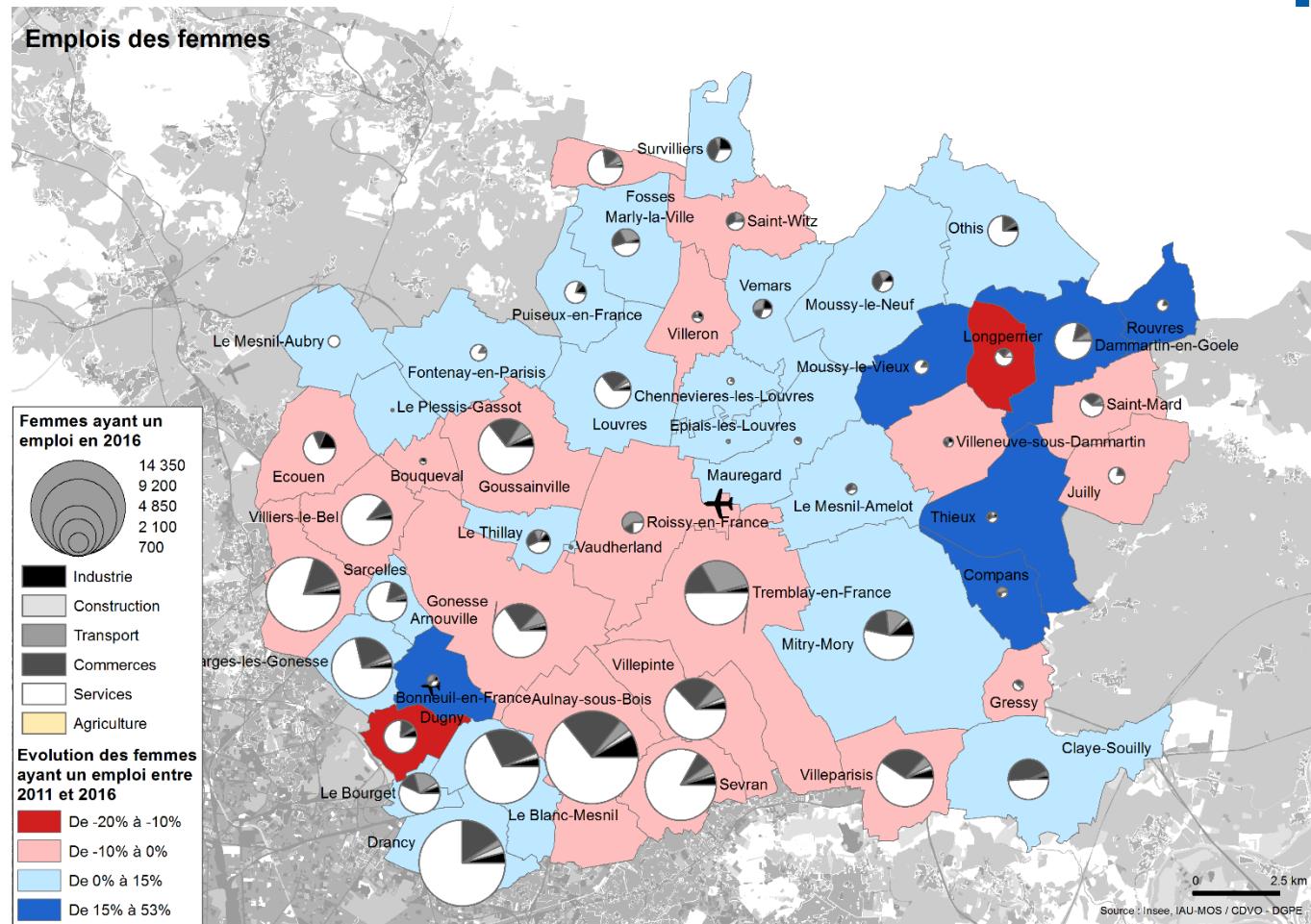
Sur ces cinq dernières années, l'évolution des femmes seules avec enfants est en baisse sur quelques communes urbaines et rurales, mais elle continue à augmenter pour une partie des communes périurbaines et rurales.



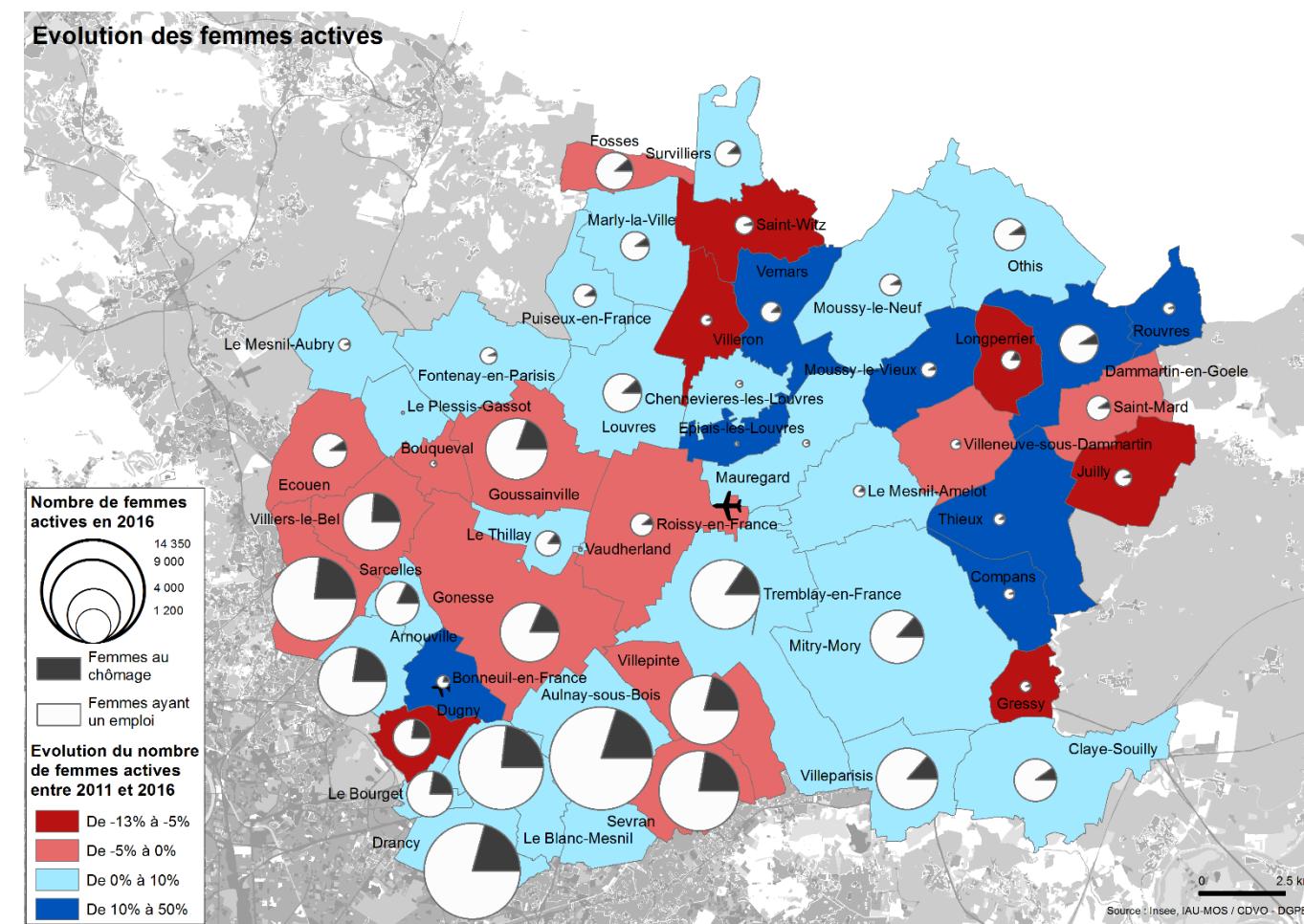
La majorité des familles monoparentales est constituée pour la plupart de femmes seules avec enfants. Les femmes ont pour plus de la moitié entre 1 et 2 enfants.



Le taux d'emploi des femmes est élevé pour les communes rurales, mais bien plus faible dans le Sud du territoire, où il atteint moins de 50% par endroit.



L'emploi des femmes augmente dans la partie rurale du territoire, tandis qu'il a tendance à diminuer dans la partie urbaine où les difficultés sociales sont les plus importantes.



L'évolution du nombre de femmes actives est inégalement répartie sur le territoire, avec de légères baisses pour certaines communes du Sud du territoire et des hausses importantes pour des petites communes.

Le territoire du Grand Roissy connaît également une grande précarisation de sa population au sein des familles monoparentales. Elles sont très présentes dans les communes urbaines du front métropolitain, représentant ainsi près d'un quart des familles installées dans ces communes. C'est notamment le cas pour Sarcelles, Villiers-le-Bel et Garges-lès-Gonesse qui sont les communes comptant le plus de familles monoparentales : 26%, 25% et 24% au sein de la CARPF. Quant aux communes de l'EPT, Aulnay-sous-Bois et Dugny sont également proches, avec 22% et 27%.

Les séparations et divorces au sein des ménages touchent aussi bien les populations vivant en zone urbaine qu'en zone rurale. Sur ces dix dernières années, les familles monoparentales augmentent au sein de la CARPF (+31%), notamment pour les communes périurbaines et rurales.

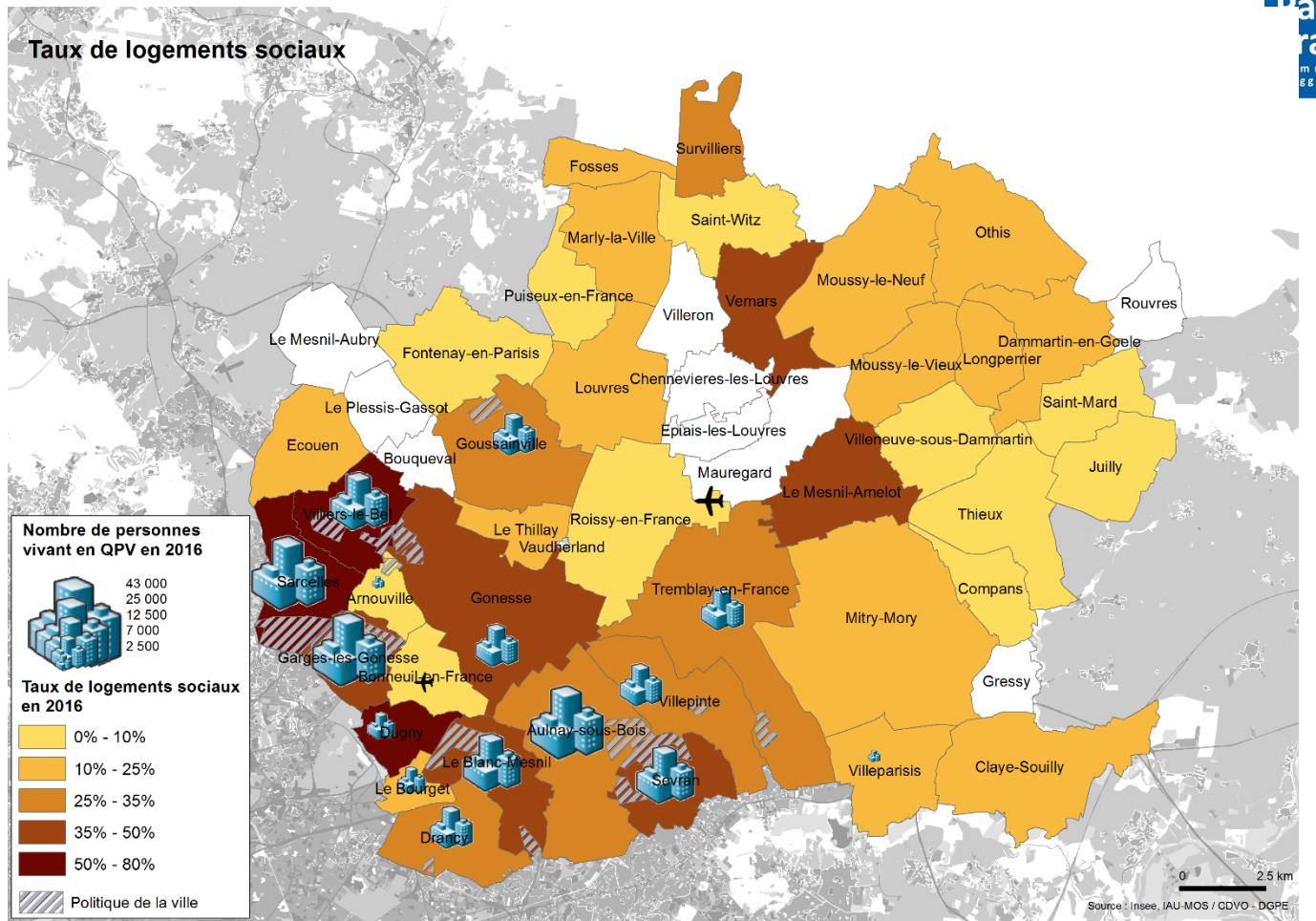
3% des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfants. Plus de 50% d'entre-elles, ont la garde de 1 ou 2 enfants. Dans les communes les plus précaires du territoire, les foyers monoparentaux sont composés à plus de 85% de femmes seules.

Certaines communes du territoire tendent à perdre ces ménages durant ces cinq dernières années, mais Villiers-le-Bel, Sarcelles et Garges-lès-Gonesse enregistrent une évolution de près de 15%.

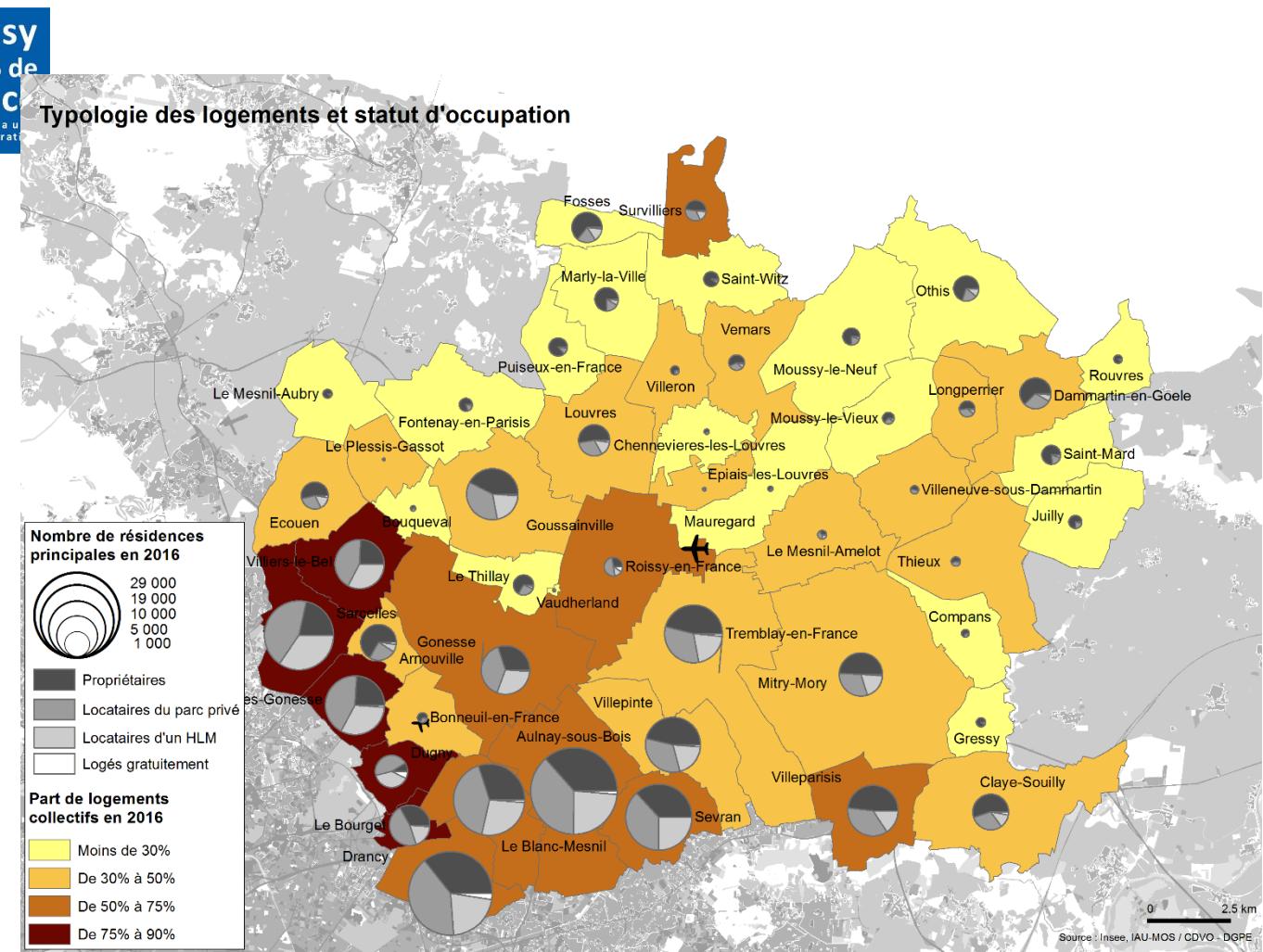
Le niveau du taux d'emploi est également un signe de leur grande précarité, il est plus faible qu'ailleurs chez les femmes : 55% au sein du Grand Roissy, contre 64 % dans la Région. Ce diagnostic peut être corrélé au fait que l'emploi local, porté par la filière transport/logistique, est majoritairement occupé par des hommes. Les femmes ayant un emploi travaillent pour plus de la moitié d'entre elles dans le secteur des services.

Dans les communes les plus précaires du territoire, le taux d'emploi des femmes est deux fois moins élevé que dans les communes rurales du Grand Roissy et tend à diminuer fortement ces dernières années. Cette évolution illustre une précarité de plus en plus préoccupante de leur situation.

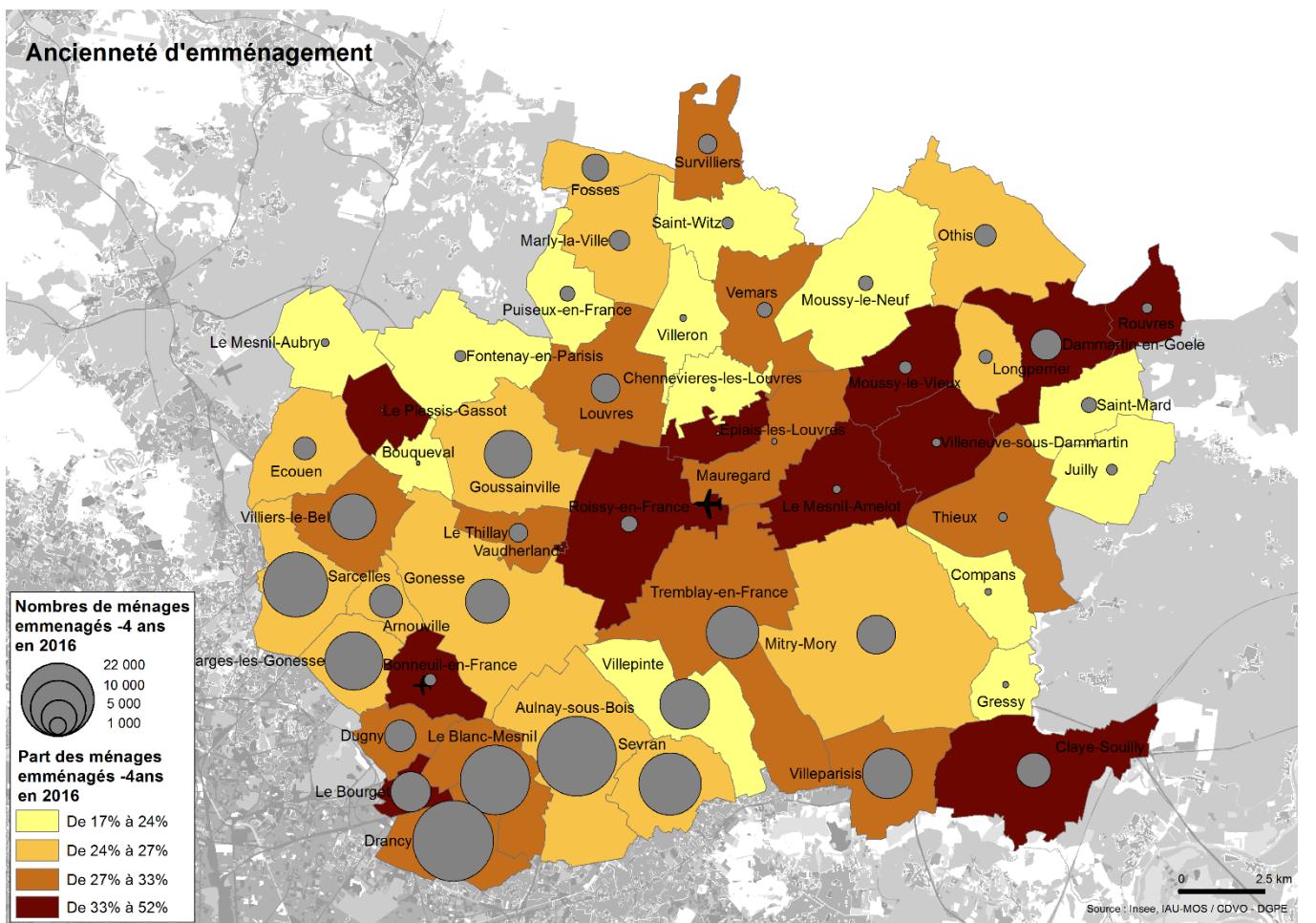
Les femmes seules avec enfants rencontrent parfois des difficultés de garde pour aller travailler, particulièrement pour des métiers à horaires décalés. De plus, les coûts liés à une activité professionnelle (garde d'enfants, cantine, transports, habillement...) sont dissuasifs au regard du niveau de rémunération.



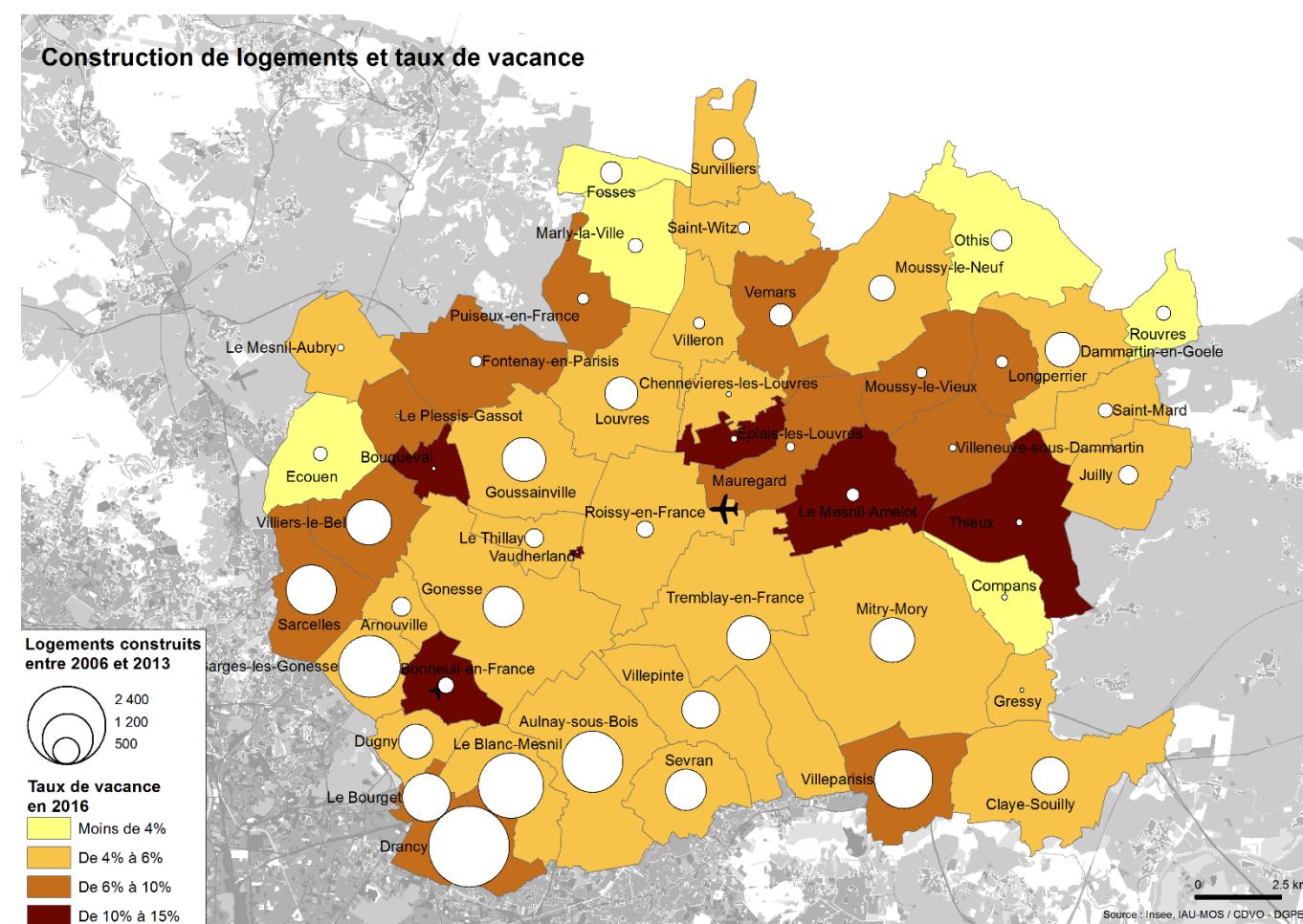
Le taux de logements sociaux est très élevé au sein du Grand Roissy, supérieur à 10 points à la moyenne de l'Île-de-France, particulièrement au Sud du territoire dans les communes situées à proximité du front métropolitain.



Un important parc de logements collectifs au sud et un parc de logements individuels au nord du Val d'Oise et en Seine-et-Marne.



La mobilité des ménages est plus faible dans les communes rurales où les propriétaires sont plus nombreux. Elle est plus forte dans les communes ayant des constructions récentes.



La construction de nouveaux logements est un enjeu important pour le territoire face à un marché du logement relativement tendu.

Des difficultés pour créer une attractivité résidentielle

Le déficit d'attractivité est dû en grande partie à la mauvaise image du territoire, liée essentiellement à la concentration de logements sociaux, et à une insuffisance de certains types de logements empêchant un parcours résidentiel.

En 2016, le taux de logements sociaux est de 32% pour le Grand Roissy. Ce taux est supérieur à celui de l'Ile-de-France (22%). Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville concernent 33% des habitants du Grand Roissy. A Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel 75% de la population habite ces quartiers. Au sein de l'EPT Paris Terres d'Envol, 47% de la population de Sevran habite en QPV et 45% à Dugny.

L'ancienneté d'emménagement des ménages dans leur logement renseigne sur la mobilité résidentielle et sur la recomposition des ménages (séparations ou décohabitation des jeunes).

Au sein du Grand Roissy, 28% des ménages ont emménagé il y a moins de 4 ans. 124 432 propriétaires, 121 221 locataires du privé et 75 053 en HLM ont emménagé depuis 4 ans. La proportion de ménages en HLM ayant emménagé il y a moins de 4 ans dans leur logement par rapport au nombre total de ménages HLM est similaire, de l'ordre du tiers. On note 20 400 ménages récents locataires d'HLM sur le Grand Roissy. En proportion, les installations récentes autour de l'aéroport et en périurbain traduisent de nouvelles constructions HLM dans ces communes moins pourvues. On peut noter que la mobilité des ménages en HLM apparaît légèrement plus faible à Sarcelles 47%, Garges-lès-Gonesse 52%, Villiers-le-Bel 56%. La mobilité des habitants de l'EPT (71%) est bien plus importante que ces quatre communes, seule la commune de Dugny compte le taux le plus faible 33%.

L'ancienneté moyenne d'emménagement en HLM est de près de 5 ans, soit deux fois plus élevée que pour les locataires du privé.

Le Grand Roissy connaît un rythme de construction moyen proche de 2 500 logements par an entre 2006 et 2013. La construction est plus marquée sur la période récente pour quelques communes comme Garges-lès-Gonesse (passant de 50 logements/an à 200 logements/an). Pour l'EPT le rythme s'est ralenti (-800 logements/an). La dynamique de construction de l'EPT est portée par Drancy (près de 350 logements/an), le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois (Plus de 200 logements/an).

Le taux de vacance est de 5,5% sur le Grand Roissy (5,5% pour la CARPF et l'EPT), signe d'un marché sous tension ou peu actif. L'ensemble de l'agglomération est impacté par la demande parisienne qui fait face à une envolée des prix. Cette tension se répercute ainsi sur les départements de première couronne et progressivement sur la deuxième couronne.

La construction de nouveaux logements est un enjeu important pour le territoire où le besoin de décohabitation des jeunes croît et où le renouvellement du parc est une nécessité.

Des nuisances externes qui ne facilitent pas l'amélioration de l'habitabilité et du cadre de vie

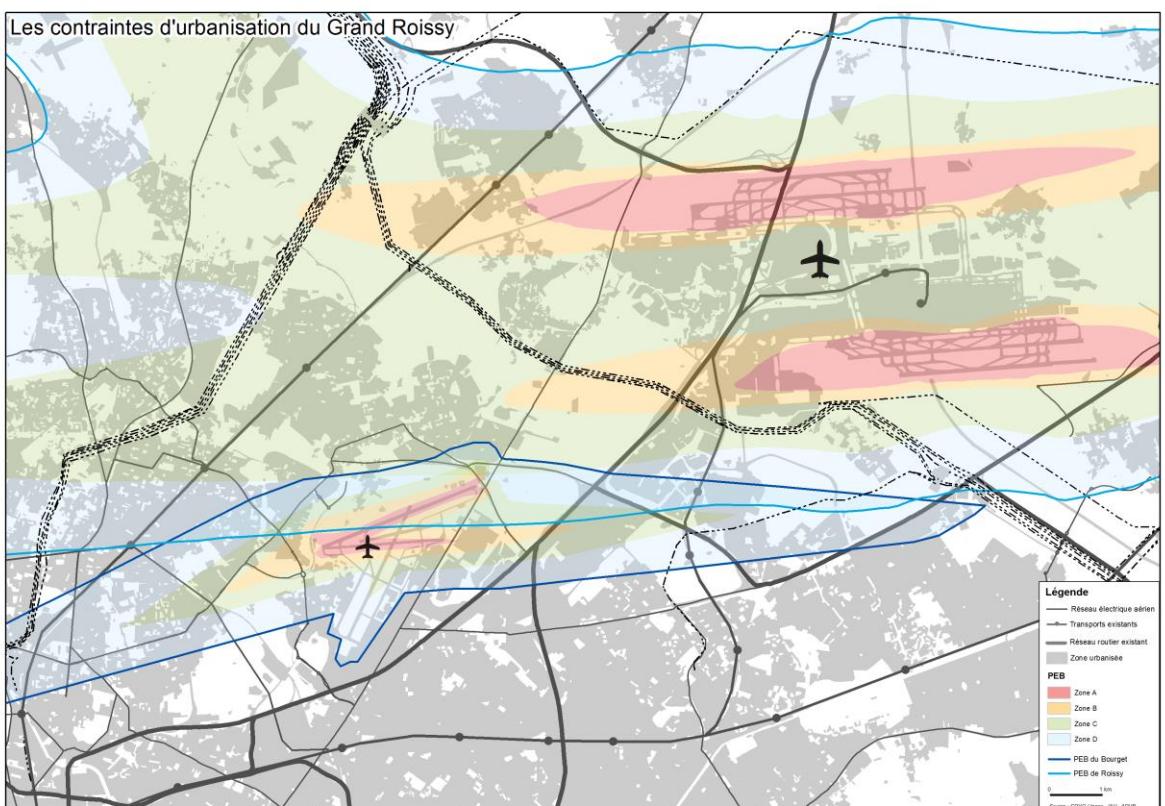
Malheureusement, le besoin de nouveaux logements se heurte à une double difficulté pour augmenter et diversifier le parc de logements :

- ✓ Il n'est pas possible de densifier les communes urbaines car elles sont soumises aux contraintes d'un territoire servant de la métropole : PEB des deux aéroports, zones de bruit des axes routiers structurants, lignes Haute Tension...
- ✓ Il est compliqué de programmer des logements dans les territoires hors contraintes car il s'agit de communes périurbaines qui doivent lutter contre l'étalement urbain.

On constate ainsi une véritable tension entre un objectif de lutte contre l'étalement urbain, d'habitabilité maximale du territoire et de protection du patrimoine naturel et de l'activité agricole.

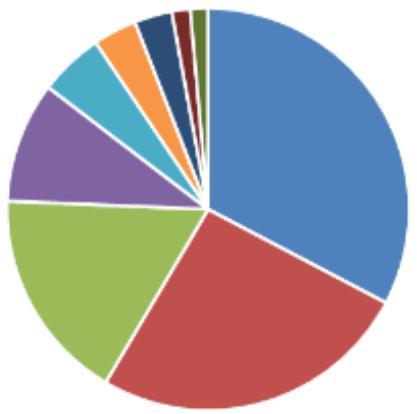
La massification de la pauvreté dans le Grand Roissy et la faiblesse des surfaces urbanisables du fait des PEB y rendent la transformation sociale extrêmement difficile. L'enjeu est de sortir d'un cercle vicieux, où les nuisances externes provoquent un évitement du territoire par les populations plus aisées, ce qui ne permet pas un effet d'entraînement pour développer une meilleure habitabilité du territoire.

L'enjeu est de répondre aux importants besoins de la population résidente existante et future par un développement de logements et de fonctions urbaines de proximité notamment dans les communes non soumises au PEB.



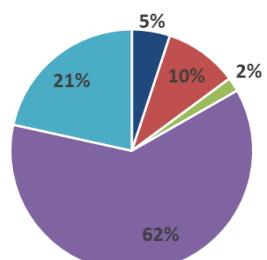
Le Grand Roissy, territoire servant de la métropole, est confronté à des contraintes externes qui ne facilitent pas l'amélioration de son habitabilité.

DEPARTEMENT DE RESIDENCE DES ACTIFS DU GRAND ROISSY

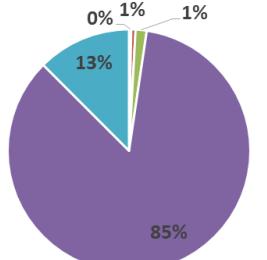


- Seine Saint Denis - 89 000 actifs
- Val d'Oise - 70 200 actifs
- Seine et Marne - 46 700 actifs
- Oise - 26 500 actifs
- Paris - 14 100 actifs
- Val de Marne - 9 500 actifs
- Haut de Seine - 8 200 actifs
- Essones - 4 000 actifs
- Yveline - 3 900 actifs

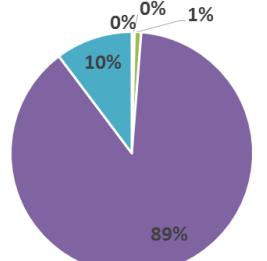
La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant dans le Grand Roissy
(129 300 actifs)



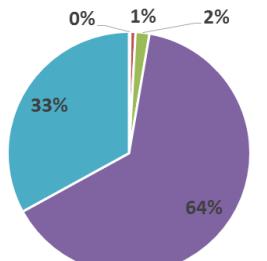
La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant en Val d'Oise hors Grand Roissy
(22 300 actifs)



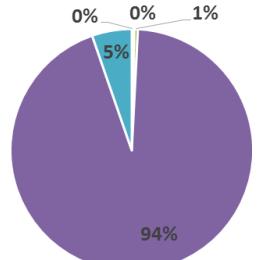
La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant en Seine-et-Marne hors Grand Roissy
(23 120 actifs)



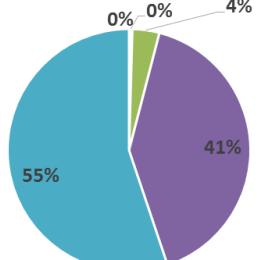
La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant en Seine-Saint-Denis hors Grand Roissy
(31 000 actifs)



La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant dans l'Oise
(26 400 actifs)

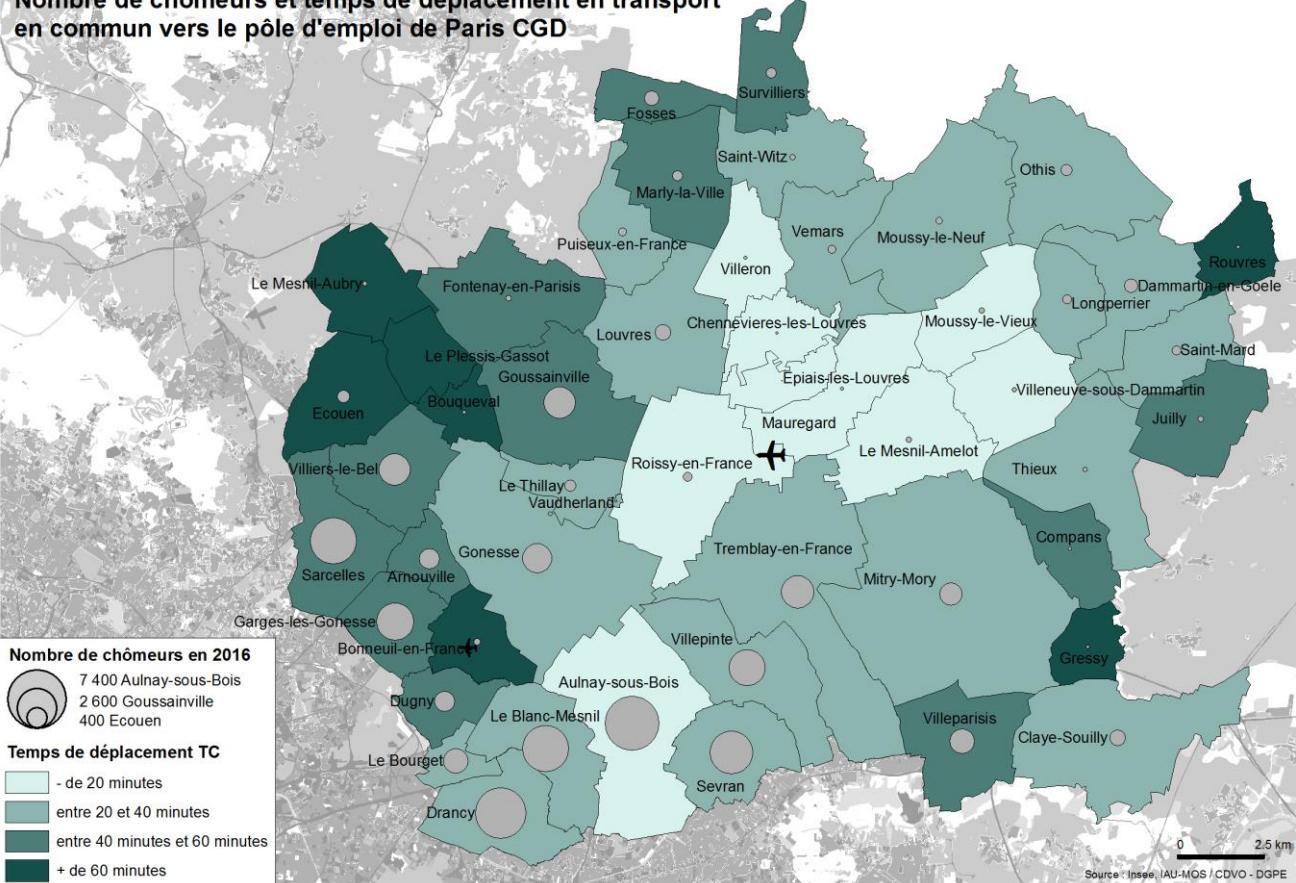


La répartition modale des actifs du Grand Roissy
habitant à Paris
(14 100 actifs)



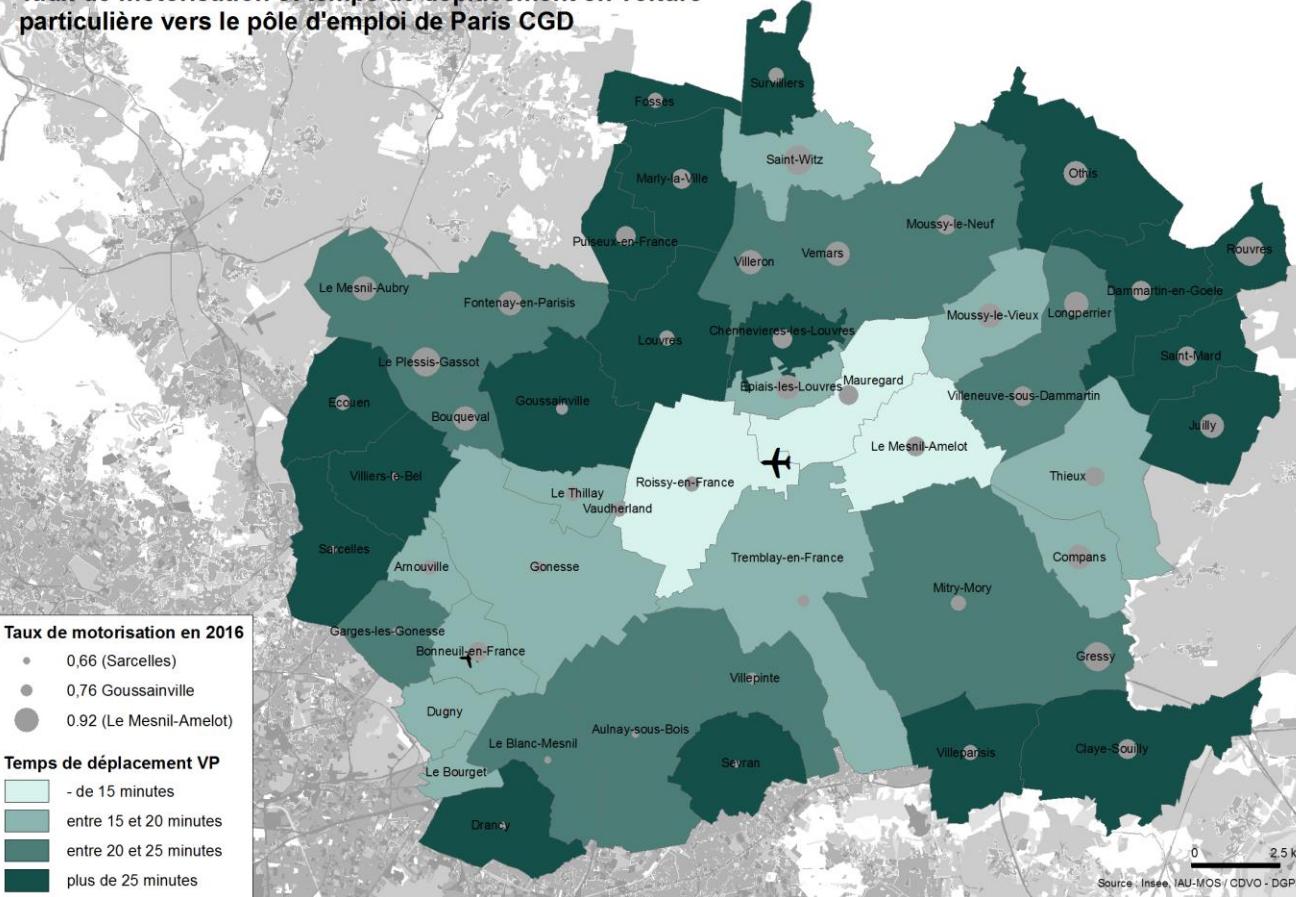
- Pas de transport
- Marche à pied
- Deux roues
- Voiture
- TC

Nombre de chômeurs et temps de déplacement en transport
en commun vers le pôle d'emploi de Paris CGD



Les communes de la CA Roissy Pays de France, les plus touchées par le chômage, sont celles qui ont le temps de parcours le plus élevé en transports en commun vers la plateforme aéroportuaire.

Taux de motorisation et temps de déplacement en voiture
particulière vers le pôle d'emploi de Paris CGD



Les difficultés d'accès à la plateforme en voiture particulière sont liées à la saturation du réseau magistral aux heures de pointe et au manque de liaisons en rocade au sud de la francilienne. A cela s'ajoute un taux de motorisation

3 Un déficit d'accessibilité aux emplois pour les habitants

Un déficit d'accessibilité physique

Le Grand Roissy est un territoire « gateway », une porte d'entrée traversée par des flux massifs de toute natures : mobilité domicile / travail des actifs, mobilité des usagers de l'aéroport, flux liés à la logistique... Ces flux s'ajoutent aux flux locaux et crée une véritable saturation du réseau viaire, notamment autoroutier.

Au sein du Grand Roissy, les emplois génèrent 287 700 flux domicile / travail. On note que 69 % de ces flux s'effectuent en voiture (72% vers la plateforme de Paris –CDG) et 22,3 % en transports en commun. L'utilisation de la voiture particulière pour les flux domicile-travail au sein du territoire est beaucoup plus élevée que la moyenne en grande couronne égale à 59%.

45% des flux générés par les emplois du territoire sont effectués par les habitants du Grand Roissy. Ces déplacements journaliers internes sont à 62% réalisés en voiture particulière. Il est à noter que la voiture est beaucoup plus utilisée par les habitants de la CARPF (67%), que par les habitants de l'EPT (56%) alors que le taux de motorisation du Grand Roissy est particulièrement bas (0,86 véhicule par ménage) en comparaison avec la moyenne régionale (0,99) et la grande couronne (1,35). Les habitants de la Seine-et-Marne et de l'Oise viennent quasi exclusivement en voiture travailler au sein du territoire et participent donc à la congestion chronique du réseau viaire durant les périodes de pointe.

La part modale des transports en commun pour les déplacements domicile-travail est de 18% pour la CARPF et 25% pour l'EPT, plus faible que celle de la grande couronne (30%).

Alors que son accessibilité est encore essentiellement radiale avec Paris, les besoins de liaisons au sein du Grand Roissy sont multipolaires. Il en résulte de grandes différences dans les pratiques de mobilité en fonction du lieu de travail :

- ✓ Ainsi, malgré les difficultés de fonctionnement chroniques des RER B et D et compte-tenu de la saturation de l'A1, 75% des actifs du Grand Roissy utilisent les transports collectifs pour aller travailler à Paris.
- ✓ En revanche, seulement 23% utilisent les transports collectifs pour accéder aux principaux pôles d'emplois du Grand Roissy. Ce faible taux s'explique par le déficit de performance des transports collectifs.

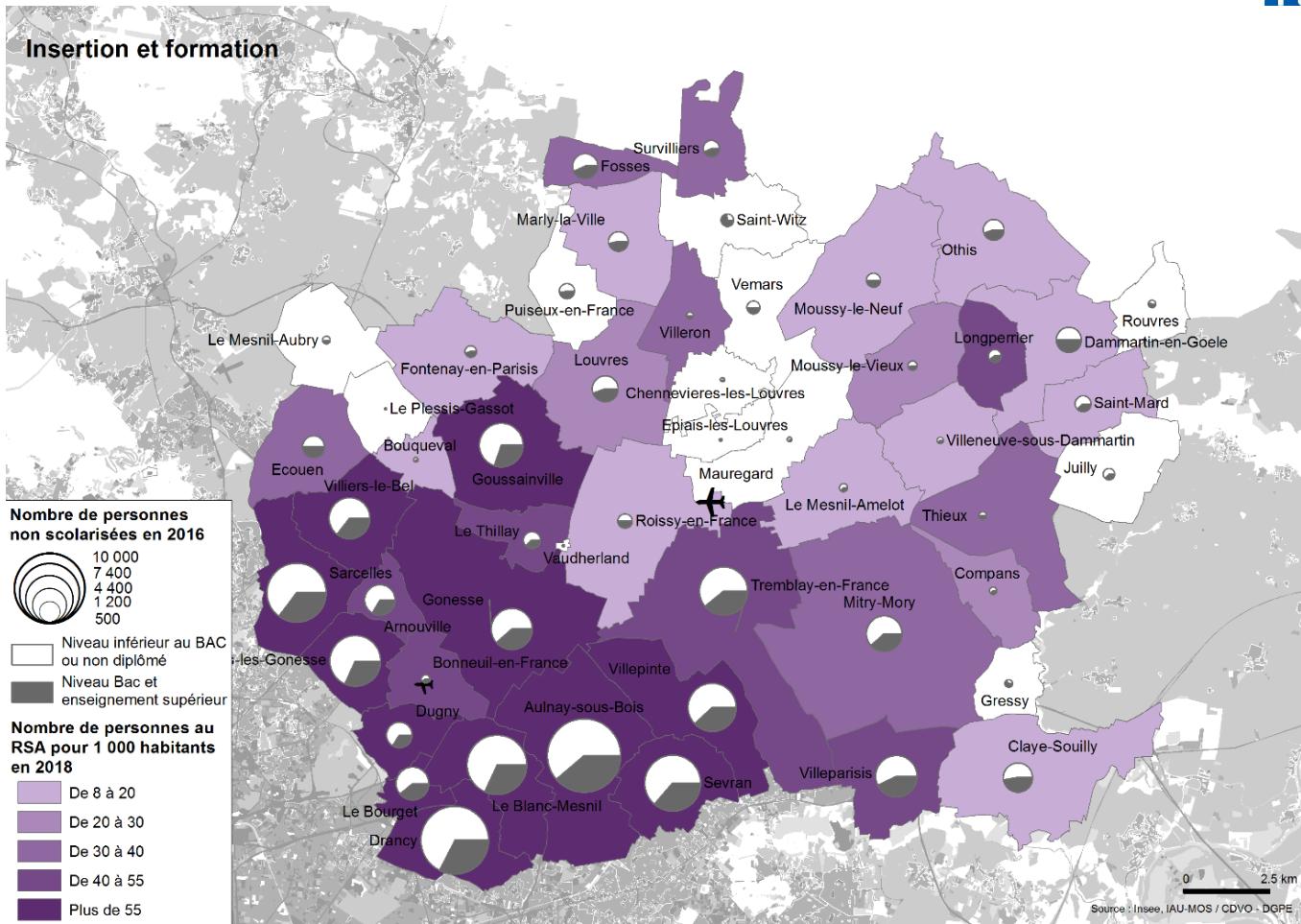
A titre d'exemple, l'accès aux principales zones d'emplois du corridor aéroportuaire nécessite pour les valdoisiens soit de repasser par Paris via le RER D soit d'emprunter des liaisons bus peu performantes (15 min de fréquence et 48 min de trajet en moyenne).Les temps de parcours moyen en transport en commun vers la plateforme aéroportuaire varient fortement en fonction des communes d'habitat : 27 minutes, 32 minutes et 48 minutes pour les communes du 93, du 77 et du 95.

Ce maillage pauvre engendre des difficultés de fonctionnement : congestions routières, prédominance de l'automobile dans les déplacements internes en absence d'alternative en transports collectifs et modes actifs, accessibilité est/ouest problématique, flux dispersés sans concentration sur des pôles d'échanges et de rabattements.

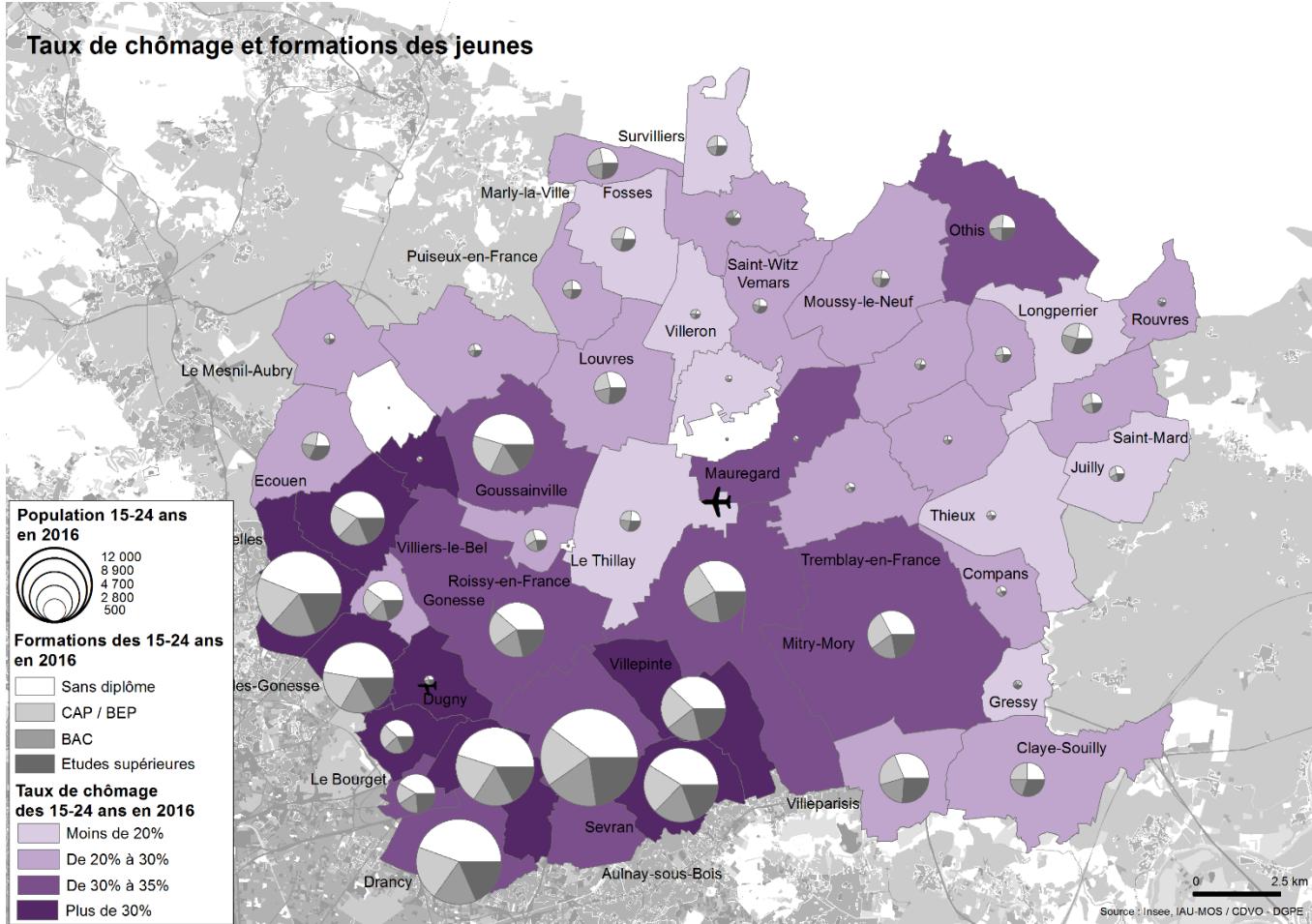
Ces difficultés de déplacement affectent particulièrement les relations entre le territoire et son environnement et font peser une sérieuse hypothèque sur sa capacité effective à attirer et fixer les implantations économiques et à décider les ménages travaillant hors du territoire à s'y installer durablement.

Au regard du fort développement économique du corridor aéroportuaire attendu, il est crucial d'opérer un ambitieux report modal vers le transport collectif afin d'éviter la saturation chronique du réseau viaire. Il ne peut se faire qu'en développant fortement des transports collectifs performants est/ouest et en améliorant la régularité et le confort des liaisons vers Paris.

Les projets d'Ile de France Mobilités relatifs à la mise en place de NEXTEO (nouveau système d'automatisme, de contrôle et de supervision des trains) et des RER D et B nouvelle génération à partir de 2021 mais aussi la réalisation des lignes 16 et 17 du GPE répondent aux enjeux de connectivité entre la métropole et le corridor aéroportuaire.

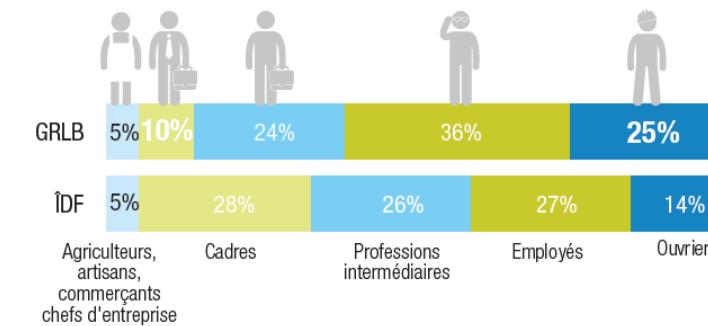


Les enjeux d'insertion professionnelle sont très prégnants sur le territoire, d'autant plus que le niveau de formation y est également notablement plus faible.



Sur le territoire du Grand Roissy, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont surreprésentés. Le Sud-ouest du Grand Roissy est marqué par un chômage des jeunes très élevé et une jeunesse moins diplômée que le reste du territoire.

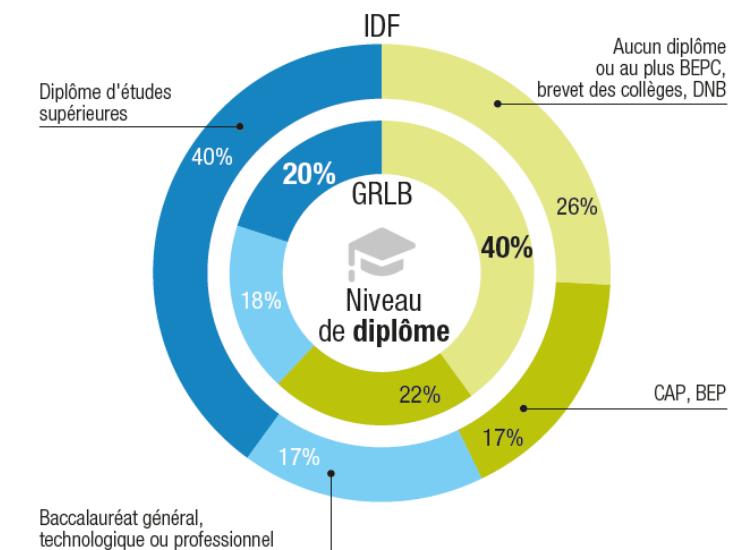
PLUS D'OUVRIERS, MOINS DE CADRES



Répartition des actifs (15-64 ans) par professions et catégories socioprofessionnelles
© IAU idF 2018 - Source : Insee, RP 2013
Graphique extrait de « Portraits du Grand Roissy Le Bourget – N°3 – janvier 2019 » - GIP emploi Roissy CDG

Les ouvriers et les employés sont majoritaires sur le territoire du Grand Roissy, 61%, soit + 20 points par rapport à l'ensemble de la Région Ile de France. Au contraire, le nombre de cadres est particulièrement faible sur le territoire, même si il a très légèrement augmenté ces dernières années (+1 point entre 2010 et 2015).

NIVEAU DE DIPLÔME DES HABITANTS*



Les habitants du Grand Roissy, de 15 ans ou plus non scolarisés, sont deux fois moins diplômés de l'enseignement supérieur que les franciliens. Au contraire, ils sont deux fois plus, à ne détenir aucun diplôme ou au plus le BEPC, brevet des collèges ou DNB.

Un déficit de qualification et de formation

Au-delà des difficultés d'accès physique aux emplois, le niveau de qualification de la population est très faible.

Le Grand Roissy est marqué par un niveau de qualification peu élevé, 40% des personnes de plus de 15 ans sont non ou peu diplômées en 2016, en comparaison avec la moyenne régionale (26%). Près de 62% des habitants non scolarisés n'ont pas le bac contre 43% des franciliens.

A l'inverse, les franciliens sont deux fois plus diplômés de l'enseignement supérieur que les habitants du Grand Roissy (40% vs 20%).

Néanmoins, entre 2011 et 2016, le niveau de formation augmente, avec une baisse de la part de personnes pas ou très peu diplômées et une hausse importante des diplômés du baccalauréat et de l'enseignement supérieur.

On observe également que les demandeurs d'emploi sont moins diplômés que les franciliens, 42% ont un niveau inférieur à CAP-BEP contre 30% à l'échelle francilienne.

Bien que le Grand Roissy demeure un pôle d'emplois dynamique, la population locale bénéficie aujourd'hui peu des emplois du territoire.

Avec la construction de la ville aéroportuaire, l'exigence impérieuse d'une tertiarisation et d'une montée en gamme des emplois du territoire pour maintenir son attractivité, la dichotomie existante entre les nombreux emplois du territoire et la difficulté d'employabilité des populations locales risque de s'accentuer. Celle-ci s'explique en partie par une qualification de la population non adaptée aux besoins des entreprises. Avec la dynamique en place, il existe un risque de décrochage encore plus grand.

L'enjeu du territoire du Grand Roissy est de concilier l'extraterritorialité qu'est l'aéroport avec des logiques d'employabilité locale pour assurer une meilleure articulation entre les formations et les filières économiques locales.

Il s'agit d'adapter les formations aux besoins des entreprises mais aussi des habitants, notamment en matière de prérequis pour intégrer les formations qualifiantes.

Les défis du Grand Roissy

Les défis du Grand Roissy relèvent plus largement d'une responsabilité partagée et supposent que l'ensemble des acteurs compétents dans les différents domaines de l'action territoriale s'engagent résolument, par l'activation de leurs leviers propres, qui sont autant de conditions non suffisantes mais strictement nécessaires au développement du territoire.

Le défi de la puissance économique : en tant que pôle économique francilien majeur bénéficiant d'un mix d'infrastructures de rang mondial, le Grand Roissy doit non seulement faire face à une concurrence territoriale exacerbée, mais aussi garantir les conditions de développement et de diversification économique. Il doit tirer le meilleur parti de l'économie aéroportuaire, au travers d'une offre immobilière renouvelée, qui favorise les parcours résidentiels des entreprises, autour de filières créatrices de valeur et d'emplois. Le territoire doit aussi intégrer dans son modèle de développement économique et urbain, l'activité agricole. Il s'agit de concilier le développement de l'urbanisation avec la préservation des surfaces agricoles et d'accompagner les mutations de la filière agricole.

Le défi de l'attractivité résidentielle : si le territoire connaît un rythme de croissance démographique régulier, il doit néanmoins faire face à un déficit migratoire important. Il doit saisir comme une opportunité l'obligation qui lui est faite de contribuer à la résorption de la crise du logement en Ile-de-France, pour organiser des parcours résidentiels complets et diversifiés. Cela doit permettre de répondre aux besoins et aux aspirations de tous types de ménages, de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, mais aussi un meilleur équilibre entre habitat et emploi au sein de l'agglomération en réduisant les distances et les temps de déplacements. L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire.

Le défi de l'inclusion sociale et de la cohésion territoriale : en écho à la diversité des communes qui le compose, le territoire présente d'importants contrastes sociaux et territoriaux avec des écarts qui vont s'accentuant notamment en matière de taux d'emploi. Des phénomènes de concentration d'une population précaire et paupérisée se lisent plus particulièrement dans les communes du front métropolitain. Les choix d'aménagement du Grand Roissy doivent permettre de réintroduire de la mixité sociale à toutes les échelles, de favoriser l'accès de tous à la formation initiale et professionnelle et de faciliter l'accès aux emplois du territoire, en particulier pour les moins qualifiés.

Le défi de la mobilité à toutes les échelles : malgré la densité d'infrastructures routières et ferroviaires, le territoire pâtit de la congestion et d'un manque de performance de l'offre de mobilité, du fait de l'importance des flux de marchandises et de passagers. Le renforcement du hub aéroportuaire, qui va générer un fort accroissement de la demande de mobilité, nécessite la réalisation des projets structurants de prolongement des réseaux routiers et de renforcement et de développement de l'offre TC. Les liaisons internes, en particulier Est-Ouest sont obérées, notamment pour les déplacements domicile-travail, par une offre de transports en commun et de services de mobilité insuffisante et inadaptée, générant une forte dépendance à la voiture qui pénalise les habitants qui n'y ont pas accès. Il est indispensable d'améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire, par une offre de transports et de services de mobilité, adaptée tant eu égard au rôle de porte d'entrée internationale du territoire qu'à ses poids démographique et économique. C'est une condition sine qua non de son attractivité et de sa compétitivité.

Le défi de la transition écologique et énergétique : ce défi se pose avec d'autant plus d'acuité dans ce territoire « d'infrastructures » qui occultent malheureusement toute une palette de ressources et de qualités intrinsèques. Etre un territoire résilient pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique est une nécessité aujourd'hui. La trame verte et bleue ne demande qu'à être révélée, les paysages valorisés et protégés, la biodiversité augmentée par des actions de renaturation, les initiatives d'économie circulaire sont à soutenir et la performance énergétique des bâtiments à renforcer.

Le défi de la coopération : compte tenu des enjeux auxquels est confronté le territoire, les contraintes qui pèsent sur son développement mais aussi toutes les potentialités qui lui sont offertes et qui lui incombent dans son rôle de moteur à l'échelle francilienne voire nationale, le devenir du territoire se pose à une échelle élargie : la coopération avec les territoires voisins, et notamment limitrophes, est indispensable. Cette coopération est à exercer dans le cadre du Grand Roissy avec les partenaires institutionnels, dont certains détiennent une partie des leviers et les clés du développement du territoire. Elle doit aussi se faire avec les habitants, qui sont les premiers usagers et promoteurs d'une image renouvelée de leur territoire.

Atouts	Faiblesses
<p>Présence des 2 aéroports : porte d'entrée et de sortie du territoire national et forte connectivité (TGV, autoroutes, RER).</p> <p>Pôle économique majeur du Grand Paris = Grands comptes / Important tissu d'entreprises.</p> <p>Deuxième pôle hôtelier francilien.</p> <p>Ecosystème Numixs : Station Numixs et Numixs Labs</p> <p>Projet agricole territorial</p> <p>Population jeune et cosmopolite.</p> <p>Présence de terres agricoles riches.</p> <p>Armature urbaine composée de polarités structurées.</p> <p>Diversité des paysages : urbain / périurbain / rural.</p> <p>Nombreuses labellisations : French impact, PAT, territoire agri-urbain, Territoire d'industrie, 100% inclusion.</p>	<p>Déficit d'attractivité du fait du manque de qualité urbaine et d'accessibilité.</p> <p>Forte fragmentation physique, paysagère et fonctionnelle</p> <p>Faible taux de cadre de fonctions métropolitaines</p> <p>Le Grand Roissy, un territoire métropolitain qui perd des emplois : faibles revenus de la population locale / fort taux de chômage et faible taux d'emploi. / Faible accès de la population active aux emplois de Paris – CDG.</p> <p>Déficit de qualification et de formation engendrant des difficultés d'employabilité des populations locales.</p> <p>Concentration d'une population précaire et paupérisée dans les communes du front métropolitain.</p> <p>Système de transports collectif insuffisant /saturation du réseau routier magistral.</p> <p>Forte pression sur le logement / Manque de diversité des types d'habitat / Copropriétés dégradées et habitat insalubre.</p> <p>Déficit d'équipements, de commerces et de services de proximité.</p> <p>Faible présence d'équipements de formation supérieure : IUT de Cergy Pontoise – site de Sarcelles avec 500 étudiants pour une agglomération de 355 000 Habitants.</p> <p>Réglementation relative à l'exposition au bruit → Restriction de la construction de logements.</p> <p>Des nuisances externes qui ne facilitent pas l'amélioration de l'habitabilité et du cadre de vie engendrant des difficultés pour créer une attractivité résidentielle.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Grands projets structurants en matière de transports collectifs : 2 gares ligne 17du Grand Paris Express.</p> <p>Création de liens E/O : BHNS / avenue du Parisis.</p> <p>Composition socio-démographique : cultures et origines variées.</p> <p>Capacité à se positionner sur des axes stratégiques différenciateurs.</p> <p>Positionnement sur deux filières économiques : alimentation et numérique.</p> <p>Projet Agoralim / Cité scolaire à vocation internationale</p> <p>Triangle de Gonesse</p> <p>Réalisation de nombreux équipements vecteurs d'images : équipements culturels et sportifs</p> <p>Réalisation de nombreux équipements visant à améliorer le cadre de vie : nouveaux quartiers, équipements culturels, sportifs, petite enfance</p> <p>Renforcement de l'enseignement supérieur : CY Maker School, 4^{ème} département au sein de l'IUT Cergy de Pontoise – site de Sarcelles</p> <p>Mise en place de nouveaux lieux de gouvernance</p>	<p>Impact très fort de la crise sanitaire.</p> <p>Acceptabilité du développement du transport aérien / Risque de décrochage de l'aéroport CDG par rapport aux grands aéroports d'Asie et du Moyen Orient mais aussi vis-à-vis de Londres et Francfort.</p> <p>Risque de saturation viaire.</p> <p>Risque de décrochage social accru du territoire si les projets ne se réalisent pas.</p> <p>Risque que les projets ne profitent pas prioritairement à la population locale.</p> <p>La capacité d'anticipation des mutations économiques et d'accompagnement d'une transformation structurelle des emplois et des compétences et ainsi des possibilités d'emploi pour les habitants</p>



Contrat de relance et de transition écologique - annexe 2
Projet de territoire de la CA Roissy Pays de France

1 Le SCoT, cadre de référence pour l'action collective	8	3.3 Une urbanisation plus vertueuse.....	17
1.1 Les défis de Roissy Pays de France	8	La charte intercommunale d'aménagement durable un levier pour améliorer les pratiques	17
1.2 Le SCoT, un développement équilibré entre attractivité métropolitaine et structuration d'un territoire des proximités	8	Des opérations d'aménagement pilote	17
Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement	9	ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory	18
Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien	9	ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis.....	18
Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes.....	9	ZAC des deux Moulins à Compans	18
1.3 Le SCoT, un projet de territoire qui apporte une plus-value environnementale.....	9	Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville	18
1.4 Le PCAET, un utile complément au SCoT sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre.....	11	3.4 La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, une exigence pour les habitants et pour la biodiversité	19
1.4.1 Les enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.....	11	Le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen	19
1.4.2 Le scénario retenu	11	Le Parc du Château à Louvres	19
Les émissions de GES.....	11	La Butte aux Bergers à Louvres.....	19
Les consommations d'énergie	11	4 Roissy Pays de France, vers la transition énergétique et un meilleur traitement des externalités négatives de l'activité humaine	21
Bâtiments et habitat.....	11	4.1 La rénovation énergétique des bâtiments, une priorité	21
Mobilité et déplacements	12	4.2 La réduction des déchets à la source et la création d'un réseau de ressourceries	21
Economie et consommation.....	12	Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	21
Environnement.....	12	Un réseau de ressourceries	21
Nouvelles énergies	12	4.3 Le développement des énergies renouvelables	21
Qualité de l'air	12	4.4 La mise en conformité des systèmes d'assainissement	22
Exemplarité.....	12	La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Villeparisis	22
Gouvernance	12	La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Saint-Mard	22
2 Une stratégie de territoire pour un développement soutenable.....	13	L'adaptation des autres Systèmes Assainissement	22
2.1 L'armature urbaine multipolaire, vers une clarification des vocations communales et un renforcement des politiques sectorielles	13	5 Une diversification des secteurs d'activités pour une meilleure résilience du territoire	23
Les communes du front métropolitain.....	13	5.1 Une réflexion sur le potentiel de diversification économique afin de limiter la dépendance au secteur aérien.....	23
6 pôles « relais » - Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Goussainville, Louvres	13	5.2 Le projet alimentaire territorial.....	23
Les pôles communaux	13	5.2.1 Trois objectifs prioritaires : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.....	23
2.2 Un développement économique métropolitain.....	14	5.2.2 La création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.....	24
2.3 Des politiques communautaires en déclinaison opérationnelle des orientations du SCOT.....	16	Le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)	24
3 Un aménagement coordonné et maîtrisé de l'espace	17	L'Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel	24
3.1 L'armature urbaine garante de la densification des espaces et de la préservation des espaces ouverts	17	La micro-ferme agroécologique de la Butte aux Bergers	24
3.2 La préservation de plus de 16 000 hectares agricoles, une position unique en Ile de France en faveur de l'agriculture.....	17	La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf	24
		5.3 Le Triangle de Gonesse, locomotive pour la diversification économique de Roissy Pays de France ..	25

Un quartier de gare à vocation culturelle et tertiaire	25	Le pôle gare de Mitry-le-Neuf-Villeparisis	33
5.4 La constitution d'un écosystème numérique local, NUMIXS, pour un positionnement en tant que Smart Territoire	26	Le pôle gare de Survilliers-Fosses	33
La Maison du numérique à Sarcelles.....	26	Le pôle gare de Dammartin/Saint-Mard.....	33
Les Numixs Labs.....	26		
Le Maker School	26		
Le 4 ^{ème} département de l'IUT de Sarcelles	26		
5.5 Faire de l'accès à la formation et à l'emploi des leviers majeurs pour accompagner les transitions .	27		
5.5.1 Une offre « emploi/insertion » territorialisée	27		
5.5.2 Les transitions comme leviers de développement.....	27		
L'innovation sociale comme cadre de développement	27	L'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles	36
Un accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique.....	28	La médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse.....	36
6 Le défi ambitieux de la reconquête urbaine des lieux dégradés à travers des expérimentations.....	29	Le projet d'une nouvelle médiathèque à Arnouville	36
6.1 La requalification des ZAE, un double objectif de montée en gamme des aménagements et de recherche d'un modèle économique.....	29	La médiathèque au sein du pôle culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles	36
6.2 La mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale.....	29	Médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel :	36
6.2.1 La lutte contre l'habitat très dégradé en partenariat avec Foncière Logement et CDC Habitat.....	29	Un développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais	36
Dignéo.....	29	Un nouveau conservatoire à Villeparisis.....	36
CDC Habitat	30	Le centre d'interprétation de la céramique à Fosses – Antenne du musée Archea.....	36
6.2.2 La reconquête commerciale dans les centres-villes, à la recherche d'une méthodologie d'implication publique	30	Le château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine	36
7 Un système de mobilités robuste et capacitaire	31	L'hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin	37
7.1 Des démarches stratégiques pour une programmation cohérente des projets de déplacement	31	La rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses	37
L'étude stratégique des mobilités	31	Le complexe sportif Raoul Vaux.....	37
Le Plan Local de Mobilité (PLM)	31	Le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot	37
Le schéma directeur cyclable	31	L'extension et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis.....	37
7.2 Des projets structurants pour une bonne connectivité aux grands pôles d'emploi	31	Des équipements pour la petite enfance	37
7.3 La restructuration des pôles gares	32		
7.4 La fabrique du vélo	32	8.4 La Mise en œuvre des schémas d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise et de Seine-et-Marne ..	38
Le développement du réseau de bus	32	Construction des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis.....	38
Le prolongement du T5	32	La réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de la CARPF en Seine et Marne.....	38
L'Avenue du Parisis.....	32	La réalisation de la MOUS de Compans	38
La liaison Roissy-Meaux.....	32		
Le pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville	33	8.5 Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)	38
Le pôle gare de Goussainville	33		
		9 Les équipements communaux, au plus près des besoins de la population	40
		9.1 le renforcement de la TVB avec la valorisation de cœurs de biodiversité	40
		Le projet de parc agro urbain de Villiers-le-Bel	40
		Le renforcement de la trame végétale à Moussy le Neuf	40
		Aménagement de la Mare de la Jalaise à Othis	40
		La réhabilitation du Parc de la Biberonne à Thieux	40
		L'aménagement d'un « poumon vert » dans le Bois du Seigneur à Goussainville	40

Le renforcement de la TVB d'Ecouen	40	Le renforcement des équipements sportifs de proximité de Louvres.....	43
La reconquête d'espaces naturels dégradés à Compans	40	Le développement du nombre de berceaux à la crèche de Louvres.....	44
9.2 Le développement des circuits-courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.....	40	La réhabilitation et le renforcement des équipements d'Othis	44
La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf.....	40	La création et la réhabilitation d'équipements communaux de Goussainville	44
La création d'une Maison de l'Environnement à Villeparisis	41	La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Villeparisis	44
Un projet de diversification agricole et de circuit court à Rouvres.....	41	La sécurisation du poste de Police Municipale à Roissy-en-France.....	45
9.3 La rénovation énergétique des bâtiments et autres projets en faveur de la transition énergétique .	41	La création d'un City Park à Roissy-en-France	45
La rénovation de l'habitat privé à Villiers-le-Bel	41	La réhabilitation du complexe sportif des Tournelles à Roissy-en-France	45
La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Villiers-le-Bel.....	41	La construction de 3 nouvelles classes, extension au Centre de Loisirs et aménagement de places de stationnement à Villeron.....	45
La rénovation de la Maison des associations de Thieux.....	41	La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Garges-lès-Gonesse	45
La rénovation des bâtiments scolaires de louvres	41	La préservation du patrimoine de Gressy.....	45
Le renouvellement de l'éclairage public de Louvres	41	9.7 La réhabilitation du patrimoine historique	46
La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Moussy-le-Neuf	41	L'église de Moussy le Neuf.....	46
La rénovation du complexe sportif de Roissy-en-France	41	La réhabilitation du Vieux-Pays de Goussainville	46
L'optimisation en énergie des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux à Claye-Souilly.....	41	La restauration de l'église Saint Jean-Baptiste à Bouqueval	46
La rénovation du stade de Juilly	41	La création d'équipements publics à Ecouen	46
La réhabilitation thermique et acoustique des écoles Maupertuis et Bastié à Claye-Souilly	41	9.8 La réfection des réseaux et des voiries	46
La rénovation énergétique des bâtiments communaux de rouvres	42	Mesnil-Aubry.....	46
La création d'un réseau de chaleur à Bouqueval	42	Othis.....	46
9.4 Le renforcement de la multimodalité et le développement du vélo	42	Villeneuve sous Dammartin.....	46
Le plan cyclable de Moussy le Neuf.....	42	Rouvres	46
Le plan Vélo de Villiers-le-Bel	42	Bouqueval	46
Le plan vélo de Goussainville.....	42	Compans	46
La réalisation d'aménagements cyclables à compans.....	42	9.9 Le numérique.....	47
9.5 La requalification des centres-villes et des quartiers.....	42	Le centre d'Hypervision Urbain à Garges lès Goness	47
Le réaménagement du Pôle Gare RER D de Goussainville	42	Le renforcement de la vidéo-protection à Othis	47
La redynamisation du centre-ville de Goussainville	42	La numérisation des producteurs à Moussy-le-Neuf.....	47
La revitalisation et la restructuration du centre bourg de moussy-le-Neuf.....	42		
Le traitement des espaces extérieurs du quartier du Puit-la-Marlière.....	42		
Le projet de reconversion de l'hôpital Adelaide Hautval	43		
La dynamisation du centre-ville de Compans	43		
9.6 La création d'équipements publics.....	43		
La rénovation et mutation de la ferme du Vivier de Longperrier	43		
La Construction d'une salle polyvalente au Mesnil-Aubry	43		
La rénovation d'un bâtiment en accueil de loisirs à Villeneuve sous Dammartin	43		
Le renforcement des équipements publics en lien avec l'accueil de nouvelles population à Moussy le Neuf	43		

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) vise à accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires.

Il bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarne la déclinaison territoriale. Signé pour six ans, il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères et de leurs partenaires (Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique). Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Le présent document constitue le projet de territoire de la CA Roissy Pays de France, socle de son CRTE.

Il constitue une synthèse des orientations du SCOT et du PCAE ainsi qu'une déclinaison opérationnelle avec l'identification des projets portés par la Communauté. Avec pour clé d'entrée l'armature urbaine du SCOT, le projet de territoire aborde les différentes thématiques : lutte contre l'artificialisation des sols, diversification agricole et circuits courts, alimentation, reconquête des espaces urbains dégradé, biodiversité, développement des transports collectifs et des modes actifs, économie circulaire et préservation des ressources naturelles, insertion sociale, rénovation énergétique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables...

Il identifie les engagements de la CA Roissy Pays de France, à date, en termes de démarches et de projets.

Il a vocation à être complété à l'automne 2021 par un programme d'actions, indiquant pour chaque projet une description, les partenaires, le calendrier et le plan de financements.

Le CRTE ainsi finalisé sera largement concerté avec les communes, membres de la Communauté, les autres collectivités notamment la Région et les deux départements ainsi qu'avec la société civile.

Il pourra évoluer tout au long du mandat et faire l'objet d'avenants. Ainsi, les projets qui ne sont pas identifiés à ce jour, pourront être intégrés ultérieurement.

1 Le SCoT, cadre de référence pour l'action collective

1.1 Les défis de Roissy Pays de France

Le territoire de la CA Roissy Pays de France (CARPF) est un espace « d'entre-deux » qui se situe en continuité du tissu urbain très dense de la Seine-Saint-Denis mais aussi au « cœur » de la Plaine de France, vaste entité agricole structurant le paysage nord-ouest francilien.

Il a longtemps été un espace « servant » de Paris et du Grand Paris. Il a accueilli des infrastructures nécessaires au fonctionnement du cœur de la métropole mais n'a pas été considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres.

Il est marqué par l'implantation des deux plateformes aéroportuaires. L'aéroport Paris-CDG est le 10^{ème} aéroport mondial, le 2^{ème} aéroport européen pour les passagers, le 1^{er} aéroport européen pour le fret mais aussi le hub d'Air France et de FedEx. L'aéroport de Paris-Le Bourget est, quant à lui, le 1^{er} aéroport d'affaires Européen. Roissy Pays de France est traversé par des autoroutes et voies rapides, des voies ferrées à grande vitesse, des lignes à haute tension et des réseaux de gaz.

De par la présence de ces infrastructures, Roissy Pays de France constitue un territoire spécifique et essentiel à l'Ile-de-France et à la France symbolisant leur connexion au monde.

Le développement s'y est fait par plaques monofonctionnelles, fermées, dénuées de façades, accentuant les effets de coupure déjà produits par les infrastructures et la situation de limite du continuum urbain. L'aéroport ainsi que les zones économiques sont reliés au cœur de la métropole, mais le territoire n'est pas assez maillé par des liaisons internes. Cet héritage urbain lourd en contraint aujourd'hui fortement l'aménagement et le développement, en raison notamment des nuisances induites par les infrastructures ou des plans d'exposition aux bruits des aéroports qui restreignent les potentiels de construction de logements.

A cette fragmentation urbaine s'ajoute un paroxysme des contrastes urbains, sociaux et économiques. D'une part, se trouve l'un des plus importants pôles d'emplois de France. Depuis quelques décennies, les aéroports ne sont plus considérés comme de simples équipements, ils sont devenus de véritables plateformes du commerce mondial. Ainsi les hôtels, bureaux, commerces, centres d'affaires et de congrès sont venus densifier les corridors aéroportuaires autrefois totalement dédiés à la logistique.

D'autre part, à moins de 10 km de distance, il y a des quartiers d'habitat social des années 60 et des quartiers d'habitat privé très modestes dans lesquels les habitants ont des conditions de vie difficile. Souvent, pour ces habitants, les nuisances imposées par leur environnement sont supérieures aux bénéfices qu'ils en retirent.

Pour rester dans la compétitivité internationale mais aussi offrir une meilleure qualité de vie aux populations locales et un développement urbain plus soutenable, le territoire de Roissy Pays de France doit répondre à plusieurs défis majeurs afin de proposer un modèle de développement qui soit donc maîtrisable et soutenable au travers de nouveaux « modes de faire » :

- ✓ Le défi de l'attractivité économique : en tant que pôle économique francilien majeur bénéficiant d'un mix d'infrastructures de rang mondial, Roissy Pays de France doit non seulement faire face à une concurrence territoriale exacerbée, mais aussi garantir les conditions de développement. En réponse à la crise sanitaire et aux nécessaires réajustements en matière d'évolution du trafic aérien, il doit diversifier son économie autour de filières créatrices de valeur et d'emplois, comme le numérique et l'alimentation, et proposer une offre immobilière renouvelée des zones d'activités existantes qui favorise les parcours résidentiels des entreprises. Le territoire doit aussi intégrer l'agriculture dans son modèle de développement économique et urbain. Il s'agit de concilier le développement de l'urbanisation avec la maîtrise de la consommation foncière mais surtout d'accompagner les mutations de la filière agricole et de favoriser un écosystème vertueux. La prochaine implantation du projet Agoralim constitue un accélérateur des dynamiques d'ores-et-déjà à l'œuvre.
- ✓ Le défi de l'attractivité résidentielle : si le territoire connaît un rythme de croissance démographique régulier, il doit néanmoins faire face à un déficit migratoire important. Il doit saisir comme une opportunité l'obligation qui lui est faite de contribuer à la résorption de la crise du logement en Ile-de-France, pour organiser des parcours

résidentiels complets et diversifiés. Cela doit permettre de répondre aux besoins et aux aspirations de tous types de ménages, de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, mais aussi de garantir un meilleur équilibre entre habitat et emploi au sein de l'agglomération en réduisant les distances et les temps de déplacements. L'objectif est de permettre une évolution cohérente et durable au sein de ce territoire qui a été façonné initialement par les infrastructures et des logiques d'extensions monofonctionnelles. Pour cela, il faut inverser la tendance par une intensification des espaces bâties, conditionnée à une desserte adéquate en transports en commun et modes actifs, et par la préservation des espaces ouverts ; ceci pour répondre aux besoins importants de la population résidente et pour accompagner le développement économique par le déploiement d'une offre de logements et de fonctions urbaines (équipements et services) en dehors des territoires sous PEB. L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire.

- ✓ Le défi de l'inclusion sociale et de la cohésion territoriale : en écho à la diversité des communes qui le compose, le territoire présente d'importants contrastes sociaux et territoriaux avec des écarts qui vont en s'accentuant notamment en matière de taux d'emploi. Des phénomènes de concentration d'une population précaire et paupérisée se lisent plus particulièrement dans les communes du front métropolitain. Les choix d'aménagement de Roissy Pays de France doivent permettre de réintroduire de la mixité sociale à toutes les échelles, de favoriser l'accès de tous à la formation initiale et professionnelle et de faciliter l'accès aux emplois du territoire, en particulier pour les moins qualifiés.
- ✓ Le défi de la mobilité à toutes les échelles : malgré la densité d'infrastructures routières et ferroviaires, le territoire pâtit de la congestion et d'un manque de performance de l'offre de mobilité, du fait de l'importance des flux de marchandises et de passagers. Le développement du territoire, qui va générer un accroissement de la demande de mobilité, nécessite la réalisation des projets structurants de prolongement des réseaux routiers et de renforcement et de développement de l'offre en Transports en Commun (TC). Les liaisons internes, en particulier Est-Ouest sont obérées, notamment pour les déplacements domicile-travail, par une offre de TC et de services de mobilité insuffisante et inadaptée, générant une forte dépendance à la voiture qui pénalise les habitants qui n'y ont pas accès. Il est indispensable d'améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire, par une offre de transports et de services de mobilité, adaptée tant eu égard au rôle de porte d'entrée internationale du territoire qu'à ses poids démographique et économique. C'est une condition sine qua non de son attractivité et de sa compétitivité.
- ✓ Le défi de la transition écologique et énergétique : ce défi se pose avec d'autant plus d'acuité dans ce territoire « d'infrastructures » qui occultent malheureusement toute une palette de ressources et de qualités intrinsèques. Être un territoire résilient pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique est une nécessité aujourd'hui. La trame verte et bleue ne demande qu'à être révélée, les paysages valorisés et protégés, la biodiversité augmentée par des actions de renaturation, les initiatives d'économie circulaire sont à soutenir et la performance énergétique des bâtiments à renforcer.

1.2 Le SCoT, un développement équilibré entre attractivité métropolitaine et structuration d'un territoire des proximités

En décembre 2019, la CA Roissy Pays de France a validé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui constitue le projet de territoire et le cadre collectif de référence pour la définition et la mise en œuvre des politiques communautaires.

A travers ce projet de territoire, les élus ont fixé trois grandes orientations :

- ✓ Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement ;
- ✓ Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien ;
- ✓ Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes.

Un territoire compétitif et l'attractif au service de l'autonomie et du rayonnement

Afin de contribuer durablement à la compétitivité et au rayonnement de l'Ile-de-France, dont il est l'un des principaux moteurs économiques, le territoire doit accueillir de nouvelles entreprises et garder les existantes. Le SCoT permet le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil économique (foncière, immobilière, de cadre de vie et d'environnement de services) afin de répondre à la demande des entreprises au regard des marchés locaux, métropolitains et internationaux fortement concurrentiels.

Cela se traduit par :

- ✓ Le soutien au développement des filières économiques majeures du territoire avec une maximisation des effets économiques de la plate-forme au bénéfice de tout le territoire.
- ✓ Le soutien à la diversification de l'économie de proximité, notamment par le développement d'une offre technologique, tertiaire et agricole/alimentation.
- ✓ L'organisation et la lisibilité de l'offre en matière économique, en densification ou en extension urbaines, tout en optimisant la consommation de l'espace. Le développement de projets en renouvellement urbain, mobilisant les gisements fonciers que constituent les sites obsolètes, sera poursuivie à condition de trouver les modèles économiques qui permettent leur modernisation.
- ✓ La prise en compte et la régulation des concurrences intra et intercommunales en matière de zones d'activités économiques.
- ✓ Le développement de l'offre de formation initiale et continue en cohérence avec les besoins des entreprises du territoire.

Le SCoT prévoyait l'implantation de deux projets très importants, le terminal 4 de l'aéroport Paris-CDG (T4) et le Triangle de Gonesse avec EuropaCity. Suite aux annonces gouvernementales de revoir en profondeur le projet de T4, de réduire l'emprise constructible du triangle à 110 ha au lieu de 280 ha et d'abandonner EuropaCity, le projet de territoire a perdu des locomotives économiques puissantes.

Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien

Le SCoT permet un développement équilibré entre un objectif d'attractivité métropolitaine et un objectif de structuration d'un territoire des proximités, dans le respect des identités communales.

La recomposition et la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, le renouvellement des quartiers les moins favorisés, l'amélioration résolue de l'offre de formation et la consolidation des offres d'équipements, de services et de commerces de proximité soutiendront l'objectif de construire un territoire inclusif et solidaire, accueillant pour tous types de populations et attentif aux plus fragiles d'entre eux.

Cet effort de création d'une offre résidentielle s'accompagne d'un meilleur maillage et d'une plus grande efficacité des transports collectifs, notamment en rabattement sur les pôles gares et en renforcement des liaisons est-ouest entre les zones d'emploi et les quartiers d'habitat. La promotion de l'usage des transports collectifs va de pair avec une amélioration des conditions d'usage des modes actifs, marche et vélo, que soit en rabattement et diffusion depuis les pôles de transports ou pour les déplacements locaux. A ce titre une offre combinée transports en commun et modes actifs doit pouvoir améliorer considérablement l'accessibilité.

Cela se traduit par :

- ✓ La définition d'une armature territoriale, cadre de cohérence et de cohésion territoriale ;
- ✓ L'accessibilité des habitants du territoire aux pôles d'emploi par un développement des transports en commun mais aussi des modes alternatifs ;
- ✓ L'attractivité du parc de logements existant y compris le logement social : la rénovation du parc existant, le développement d'une offre de qualité et en quantité, l'augmentation et la déconcentration du parc social dans le cadre du NPNRU ;

- ✓ La réalisation des infrastructures de transports collectifs et de modes actifs afin de connecter les pôles d'habitat aux pôles d'emploi ;
- ✓ Le développement d'équipements culturels, sportifs et de service pour répondre aux besoins d'une population de 350 000 habitants ;
- ✓ La vitalité commerciale du territoire par une bonne articulation entre des centres villes vivants et animés et des surfaces en périphérie pérennes ;
- ✓ Le développement d'équipements d'enseignement et la diversification des formations proposées.

Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes

Le SCoT promeut un modèle de développement plus soutenable que celui qui a prévalu jusqu'ici et engage résolument le territoire dans la transition écologique et énergétique qu'imposent le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources. Le SCoT vise à concilier l'impératif du développement avec les contraintes qui pèsent sur son habitabilité et avec la préservation et la valorisation de ses atouts patrimoniaux bâties et naturels qui constituent des facteurs d'attractivité. Il prend en compte les espaces d'intérêt écologique, y compris ceux situés en périphérie du territoire, et reconnaît ces espaces en tant que véritables réservoirs de biodiversité. Il propose de les connecter par un maintien, un renforcement ou la création de liaisons écologiques.

A défaut de constituer une pépite à l'échelle régionale, la trame verte et bleue du territoire peut localement constituer un atout au service de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du cadre de vie et du bien-être territorial. Les vastes espaces de la plaine de France exploités par l'agriculture intensive présentent de nombreuses zones de contact avec les zones urbanisées. Ces interfaces sont autant d'occasions d'un traitement paysager (par des haies, des fossés boisés...) qui introduira à la fois une plus grande diversité paysagère et une lecture d'échelle humaine. Ces efforts sont la condition d'un meilleur contact des habitants à la nature présente sur le territoire et d'un enrichissement global du cadre de vie.

En fixant précisément les contours de l'enveloppe urbaine et en définissant les espaces agricoles et naturels à préserver, le SCoT s'affirme comme le premier instrument de la lutte contre l'étalement urbain et de la limitation de la consommation foncière.

Cela se traduit par :

- ✓ Un meilleur contrôle des nuisances et des pollutions afin de favoriser la qualité du cadre de vie et la santé des habitants ;
- ✓ La révélation de la trame verte et bleue dans l'armature territoriale pour créer des continuités écologiques, du lien entre les espaces urbanisés et reconquérir un paysage artificialisé ;
- ✓ La préservation du foncier par une densification des espaces déjà bâties, dans le respect des identités urbaines du territoire ;
- ✓ L'amélioration de l'image du territoire grâce à la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.

1.3 Le SCoT, un projet de territoire qui apporte une plus-value environnementale

Le projet de territoire influe, de manière directe ou indirecte, sur l'ensemble des thématiques environnementales. L'évaluation environnementale, à laquelle il est soumis, a montré que le SCoT apporte globalement une plus-value environnementale au regard du scénario fil de l'eau (le scénario « laisser faire »).

Le travail itératif entre l'évaluation environnementale et la définition du projet du SCoT a permis la prise en compte des enjeux identifiés dans le scénario fil de l'eau et l'intégration de mesures complémentaires limitant l'impact du SCoT sur l'environnement.

Conformément aux objectifs des élus mentionnés dans la délibération de prescription, le SCoT répond aux enjeux de développement du territoire, enjeux à la fois métropolitains et locaux. Il propose un projet en cohérence avec ses ambitions, fondées sur une maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain préservant le cadre de vie

de ses habitants, le potentiel agronomique et le patrimoine naturel. Il intègre également de nouvelles manières de se déplacer, engageant le territoire vers des modes plus vertueux contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air, l'atténuation du changement climatique et la réduction des nuisances induites par les déplacements motorisés.

Les profils environnementaux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientations et d'Objectifs (cf. figures ci-après) mettent en évidence le cumul des notes obtenues par le projet de territoire pour chaque enjeu.

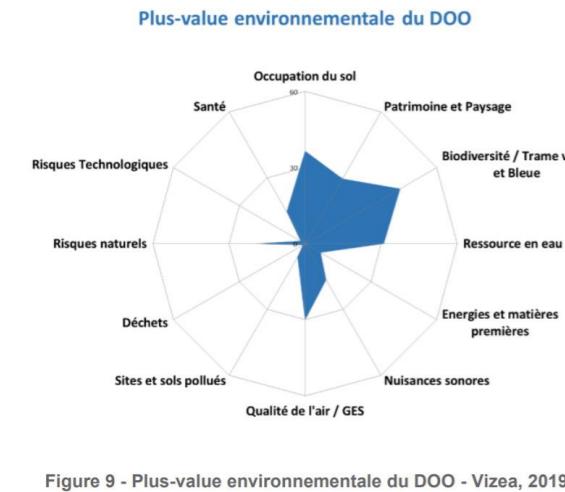
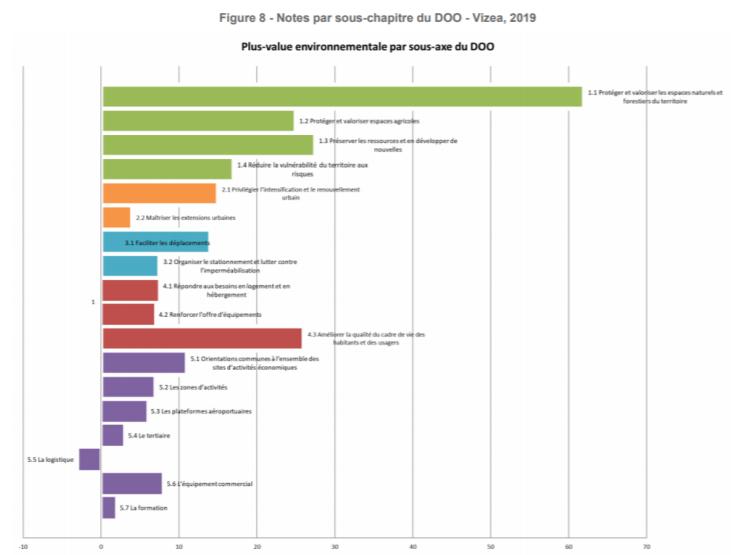


Figure 9 - Plus-value environnementale du DOO - Vizea, 2019



L'évaluation environnementale montre que les enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement sont globalement tous pris en compte. Le projet de territoire apporte une plus-value environnementale sur quasiment toutes les thématiques à l'exception des déchets et des risques technologiques.

Le SCoT est particulièrement efficace sur le maintien des espaces agricoles ouverts caractéristiques de la Plaine de France mais aussi sur la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques grâce à des orientations et des prescriptions permettant l'amélioration de la biodiversité / trame verte et bleue, la valorisation des paysages et du patrimoine et la régulation de la consommation foncière. Il permet également la préservation de la ressource en eau. Enfin, il favorise l'amélioration de la qualité de l'air (GES) grâce aux projets de déplacements sur le territoire et aux actions de préservation de la trame verte et bleue qui séquestrera le carbone. Le SCOT apporte une plus-value environnementale notable (notes respectives de 48,25 ; 38,5 ; 32 ; 29,5 et 31) sur ces quatre enjeux figurant parmi les enjeux prioritaires identifiés dans l'état initial de l'environnement.

- ✓ Le SCoT préserve les paysages et le patrimoine du territoire en limitant de l'urbanisation des espaces ouverts agricoles qui font la richesse du paysage local. La fermeture de ces paysages est un risque identifié dans le fil de l'eau que le SCoT prend en compte notamment par l'identification des fronts urbains d'intérêt régional. L'intégration paysagère des grands projets est aussi un point d'attention du SCoT qui répond et lutte ainsi contre la banalisation des paysages périurbains. Cette intégration paysagère concerne également les sites d'accueil des grands services, qui comprennent les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), dont la multiplicité est un point d'alerte de l'état initial de l'environnement.
- ✓ Sur la thématique Biodiversité/Trame verte et bleue, le SCoT renforce la protection des espaces de nature composant le maillage écologique du territoire, ce qui participe à sa préservation. Des objectifs de maintien de la trame herbacée et des espaces herbacés aux abords des infrastructures de transports contribuent à mieux les connaître et les protéger.
- ✓ Le projet intègre également les zones agricoles et forestières de la charte agricole et forestière du Grand Roissy, contribuant au maintien d'espaces ouverts et limitant l'étalement urbain. Les possibilités d'urbanisation sont maîtrisées et cartographiées et ont pour volonté de ne pas entacher la fonctionnalité des espaces agricoles, mais aussi de la trame verte et bleue.

- ✓ D'autre part, le SCoT conforte la volonté de valorisation des cours d'eau et des zones humides par la définition de prescriptions associées. La baisse de la richesse écologique et la dégradation des cours d'eau est prise en compte par la mise en oeuvre de zones tampons pour protéger et restaurer les berges des cours d'eau.
- ✓ Il répond à la demande grandissante d'espaces de nature de proximité en favorisant l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement. Cette orientation permet notamment de pallier la sur-fréquentation des espaces naturels.
- ✓ Le SCoT entend néanmoins poursuivre le développement de certains projets routiers et autoroutiers générateurs de nuisances sonores et de pollutions de l'air mais également de fragmentation de la trame verte et bleue. Le SCoT prend acte des projets d'infrastructures routières et autoroutières. Il est à noter que ces infrastructures pourront aussi parfois être support au passage de transports en commun. Afin de contrebalancer ces effets négatifs, le SCoT propose de nombreuses prescriptions favorisant le report modal du trafic routier vers les transports en commun ou les modes doux ainsi que des prescriptions encourageant le covoiturage. Le choix est fait d'éviter l'implantation des nouvelles infrastructures génératrices de nuisances dans les zones urbaines denses ou déjà concernées par des flux routiers importants et donc par les nuisances associées.
- ✓ Les risques mis en exergue par l'état initial de l'environnement, et notamment par le scénario fil de l'eau, sur la dégradation de la qualité de la ressource en eau sont pris en compte par le SCoT. Il intègre notamment la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en préservant les espaces nécessaires au développement des ouvrages et installation le permettant. D'autres mesures contribuent indirectement à limiter le risque, par la lutte contre la pollution des sols d'une part, et par la lutte contre leur imperméabilisation d'autre part. Le SCoT souhaite aussi intégrer ou moderniser dans les projets les dispositifs permettant une gestion vertueuse de l'eau.

La protection contre les risques naturels (19,25) et les nuisances sonores (16,5) ainsi que la prise en compte de la santé (14,5) présentent également une plus-value vis-à-vis du niveau d'enjeux identifié.

- ✓ Concernant les risques naturels impactant le territoire, les risques d'inondation et de mouvement de terrain sont pris en compte. Au-delà de l'identification précise des zones exposées et de la limitation de l'urbanisation dans ces dernières, le SCoT entend lutter contre le phénomène d'inondation par ruissellement en limitant les surfaces imperméabilisées et en créant des zones tampons permettant d'éloigner les constructions des cours d'eau. Cet objectif vise indirectement à s'adapter au changement climatique.
- ✓ Le SCoT soutient le développement d'un territoire de proximité, accessible à tous en transports en commun et en modes actifs, qui favorise le report modal de la voiture vers ces modes.

Le SCoT apporte une légère plus-value sur la thématique « énergies et matières premières » (7).

- ✓ Concernant l'énergie, le climat et les matières premières, le SCoT soutient l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et les constructions neuves respecteront les réglementations thermiques permettant de limiter le surplus de consommation énergétique engendré par la croissance démographique du territoire. Le SCoT préserve les espaces forestiers grands séquestreurs de carbone du territoire.

Enfin, le SCoT apporte une plus-value faible sur les thématiques « sites et sols pollués » et « déchets et risques technologiques ». La faible prise en compte de ces enjeux s'explique par le fait que les leviers d'actions du SCoT sur ces thématiques sont relativement faibles, notamment sur l'enjeu Déchets.

- ✓ Néanmoins, face au risque de développement anarchique d'activités à haut risque (risques technologiques), le SCoT cadre l'implantation de nouvelles installations classées par rapport aux zones de vie et d'emploi.

Globalement, malgré une forte volonté de conforter l'attractivité économique et d'accueillir encore des activités et des habitants, le SCoT maîtrise les conditions d'urbanisation et évite la surconcentration d'impacts sur l'environnement.

1.4 Le PCAET, un utile complément au SCoT sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre

En déclinaison et en complément du Scot, notamment sur les thématiques de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre, la CARPF est en cours de finalisation de son PCAET. Celui-ci devrait être approuvé à l'automne 2021.

Comme précisé ci-dessus, le SCoT n'était pas l'outil le mieux adapté au regard de sa portée juridique pour traiter ces questions.

1.4.1 Les enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie finale par habitant plus faible que la moyenne nationale (20 MWh/habitant vs 29 MWh/habitant) mais elle décroît trop lentement par rapport aux objectifs nationaux. La consommation d'énergie liée aux bâtiments résidentiels et tertiaires anciens représente 60 % (52 % en Ile de France) alors que celle liée aux transports est de 30 % (40 % en Ile de France).

Afin de réduire la facture énergétique du territoire, il est nécessaire d'engager une importante rénovation énergétique du parc existant mais aussi de favoriser les transports collectifs et les modes actifs.

Les réseaux électriques sont en capacité d'absorber un accroissement de la production d'énergies renouvelables. Il existe un réel potentiel de création de réseaux de chaleur dans le tissu urbain dense et de « verdissement » du réseau de chaleur de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, de production photovoltaïque, de méthanisation (biogaz), de bois énergie et de géothermie.

En termes de gaz à effet de serre, Roissy Pays de France émet 6 tonnes par habitant et par an (Région : 3,6 tonnes/habitant et France : 7 tonnes/habitant)

Afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire que les plateformes aéroportuaires réduisent leurs émissions et que les déplacements terrestres soient davantage décarbonés. Des efforts considérables restent à fournir sur les autres secteurs, notamment résidentiel et transport, la moitié des émissions étant générée par la consommation d'énergies fossiles.

Le territoire a un faible potentiel de séquestration carbone de 5 %, qui est fortement porté par les surfaces agricoles du territoire qu'il convient de protéger de l'artificialisation. Les surfaces boisées sont peu nombreuses. Leur capacité d'absorption des GES y est 25 fois inférieure à la moyenne nationale. Le patrimoine arboré a besoin d'être renforcé.

Indépendamment des infrastructures de transport aérien, la qualité de l'air est fortement dégradée par l'activité des transports routiers et par le secteur résidentiel.

Enfin, le territoire est très dépendant énergétiquement, ce qui entraîne une vulnérabilité économique et sociale.

1.4.2 Le scénario retenu

Suite à la phase de diagnostic, les élus ont hiérarchisé les enjeux selon 8 thématiques : bâtiment et habitat ; mobilités et déplacements ; économie et consommation ; environnement ; nouvelles énergies ; qualité de l'air ; exemplarité ; gouvernance.

Un vote individuel puis un vote collectif des élus et du Club Climat (groupe de concertation de citoyens et autres acteurs volontaires pour l'élaboration du Plan Climat) a permis de prioriser les enjeux sur lesquels il faut porter les efforts.

La hiérarchisation tient aussi compte du potentiel de réduction des consommations et émissions de GES et polluants pour chaque action, et également de ce qui a déjà été mis en place sur le territoire.

Ces enjeux ont été déterminés en suivant les préconisations et objectifs fixés par le SRCAE, la LTECV et la SNBC.

		2030	2050
Energie	Exigences réglementaires	-25% par rapport à 2012 - SRCAE	-51% par rapport à 2012 – SRCAE
	Scénario retenu	-25% par rapport à 2015 (5 400 GWh)	-51% par rapport à 2015 (3 500 GWh)
GES	Exigences réglementaires	-37% par rapport à 2015 – SNBC	-76% par rapport à 2015 – SNBC
	Scénario retenu	-31% par rapport à 2015 (1 400 KteqCO2)	-76% par rapport à 2015 (500 KteqCO2)
EnR	Exigences réglementaires	32% de l'énergie consommée – LTECV	-
	Scénario retenu	32% de l'énergie consommée	85% de l'énergie consommée

Le scénario retenu ne permet pas d'atteindre les exigences réglementaires pour les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. En revanche, le retard sera rattrapé entre 2030 et 2050.

A horizon 2050, le scénario retenu permettra une réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES, améliorant par la même occasion la qualité de l'air. Les nuisances sonores seront également réduites.

Les émissions de GES

Scénarios	Situation en 2015	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
		2030	2050	2030	2050		2030	2050
Résidentiel	336 KtCO2e	-37%	-66%	-53%	-83%	-92%	-36%	-83%
Tertiaire	210 KtCO2e	-26%	-51%	-53%	-83%	-89%	-41%	-83%
Transports	588 KtCO2e	16%	42%	-31%	-83%	-96%	-30%	-83%
Industrie	105 KtCO2e	-79%	-97%	-35%	-76%	-90%	-48%	-76%
Aéroport	840K tCO2e	-26%	-51%	-31%	-66%	-95%	-26%	-66%
Agriculture	21 KtCO2e	0%	0%	-20%	-46%	-78%	-26%	-46%
Total	2 100 KtCO2e	-18%	-29%	-37%	-76%	-96%	-31%	-76%
Scénarios	Situation en 2016	Tendanciel		Réglementaire		Potentiels max	Retenu	
Résidentiel	2 500 GWh	-18%	-37%	-20%	-46%	-60%	-24%	-46%
Tertiaire	1 800 GWh	-11%	-25%	-24%	-43%	-62%	-24%	-43%
Transports	2 150 GWh	21%	48%	-31%	-67%	-72%	-26%	-67%
Industrie	650 GWh	-26%	-51%	-24%	-43%	-50%	-24%	-43%
Aéroport	-							
Agriculture	70 GWh	-20%	-41%	-10%	-32%	-20%	-7%	-32%
Total	7 170 GWh	-5%	-10%	-25%	-51%	-62%	-25%	-51%

Bâtiments et habitat

Pour l'habitat, le territoire veut porter 4 mesures principales : lutter contre la précarité énergétique, favoriser les rénovations moins énergivores et avec des matériaux durables, agir pour un parc bâti décarboné, penser le territoire selon des critères d'atténuation, mais aussi d'adaptation.

Les objectifs suivants ont été retenus à horizon 2030 :

- ✓ Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans 15% des logements et 30% des surfaces tertiaire.
- ✓ Ecogestes et sobriété énergétique dans 50% des foyers et 35% des surfaces tertiaires.
- ✓ Rénovation énergétique de 24 000 logements collectifs et 21 000 logements individuels (sur 130 000 logements au total) et de 40% des bâtiments tertiaires.
- ✓ Mutualisation des services et des usages pour 5% des surfaces tertiaires.
- ✓ Optimisation de l'éclairage pour 30 000 points lumineux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme SARE, la CARPF coordonne une PTRE, de 2021 à 2023, en partenariat avec l'ADEME, le CD77 désigné « porteur associé » pour l'ensemble du territoire et des acteurs métiers du territoire (SEME 77, ADIL 95 et SOLIHA 95).

Mobilité et déplacements

Le territoire souhaite développer une politique de mobilité durable et dans ce but poursuivre les objectifs suivants : renforcer l'attractivité des transports en commun, encourager les mobilités décarbonées, réduire l'impact de la voiture, réduire les obligations de se déplacer, réduire les émissions de GES des flux de transport de marchandises et diminuer les nuisances liées au trafic routier, ferroviaire et aérien.

Les objectifs suivants ont été retenus à horizon 2030 :

- ✓ Augmentation de la part des déplacements doux de 5%.
- ✓ Augmentation de la part des déplacements en transport en commun de 9%.
- ✓ Atteinte 1,8 passager par véhicule.
- ✓ Circulation de 30% des véhicules à faible émission.
- ✓ Diminution de 5% les pollutions liées au transport de marchandises.

Economie et consommation

Pour ce secteur, les deux axes prioritaires sont la réduction des déchets à la source et le développement des circuits courts.

Les actions engagées sur ce secteur devraient permettre de diminuer la pression sur les ressources naturelles et souterraines et de développer les filières d'activités de l'économie circulaire (ex : réseau de ressourceries).

Environnement

Pour l'agriculture, le territoire porte deux ambitions principales : développer une stratégie de la nature, renforçant la capacité du territoire à capter le carbone ainsi que favoriser l'évolution des pratiques agricoles.

En plus de diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques, la modification des pratiques agricoles aura de nombreux effets directs et indirects sur l'environnement.

Les techniques d'agroforesterie, l'implantation de haies périphériques, le non labour ou la diminution d'intrants chimiques peuvent notamment augmenter la biodiversité et renforcer la trame verte, restaurer la qualité des sols, restaurer la qualité générale des masses d'eau superficielles et souterraines, et donc également la qualité des eaux destinées à l'adduction d'eau potable, mais aussi augmenter la séquestration de carbone.

Nouvelles énergies

Pour le développement de nouvelles sources d'énergie, le territoire compte se focaliser sur 3 axes : le solaire photovoltaïque, la géothermie et le potentiel de la biomasse et celui de la géothermie (gisement géothermique profond et sur nappes superficielles avec un site d'exploitation existant pour les communes de Villiers-le Bel et de Gonesse).

L'élaboration d'un Schéma Directeur pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire est un objectif à court terme du PCAET, notamment pour la distribution d'énergie par les réseaux de chaleur urbain.

Qualité de l'air

En plus de l'amélioration de la qualité de l'air conséquente aux actions dans les précédents secteurs, le territoire souhaite proposer des actions directes pour préciser la connaissance et sensibiliser sur cette thématique.

Les objectifs en termes de réduction des émissions de polluants définis dans la stratégie du PCAET de la CARPF sont directement liés au décret sur les polluants atmosphériques (Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017). Il fixe les objectifs

nationaux de réduction de certains polluants atmosphériques. Ces objectifs sont définis pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029 et à partir de 2030.

Les actions liées à l'Aéroport Roissy Charles-de-Gaulle sont initiées par l'Etablissement Public et peuvent impacter les résultats du PCAET. Cela peut expliquer le non-respect de l'objectif réglementaire de réduction des émissions de GES du territoire.

Exemplarité

Le territoire souhaite particulièrement s'engager vers l'exemplarité en agissant sur son propre patrimoine et ses activités. A cet effet 3 axes forts viennent renforcer le plan d'actions : rendre le bâti public exemplaire, rendre les déplacements des agents exemplaires et diminuer l'impact environnemental des activités de la communauté d'agglomération.

Gouvernance

Le territoire a également renforcé la gouvernance et l'animation du PCAET en définissant notamment 2 axes sur ce volet : Informer les citoyens sur la mise en œuvre du plan d'action et mettre en œuvre le PCAET sur le territoire en concertation avec les acteurs.

2 Une stratégie de territoire pour un développement soutenable

2.1 L'armature urbaine multipolaire, vers une clarification des vocations communales et un renforcement des politiques sectorielles

Le projet de territoire porté par la CARPF a été le support d'objectifs ambitieux. Il prône un urbanisme qui met en cohérence sur le long terme l'habitat, les commerces, les activités économiques, les réseaux et les modes de transport en jouant sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Il vise un meilleur équilibre et une meilleure répartition du développement urbain, résidentiel et économique, en affirmant la vocation de chacune des communes au regard de son poids de population et d'emploi mais aussi de son niveau d'équipements et de desserte en transports collectifs.

L'objectif est de favoriser une qualité résidentielle qui repose sur la performance et l'accessibilité des équipements et des services, une diversité de types de logements et une facilité de déplacement à moindre coût.

Pour cela, il identifie clairement une armature urbaine qui constitue le socle pour le développement des politiques communautaires. Elle est composée de polarités au sein desquelles sont favorisés la consolidation d'espaces économiques compacts et la réhabilitation des zones d'activités, la recomposition et la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, le renouvellement des quartiers les moins favorisés ainsi que la consolidation des offres de services et commerces de proximité :

Les communes du front métropolitain

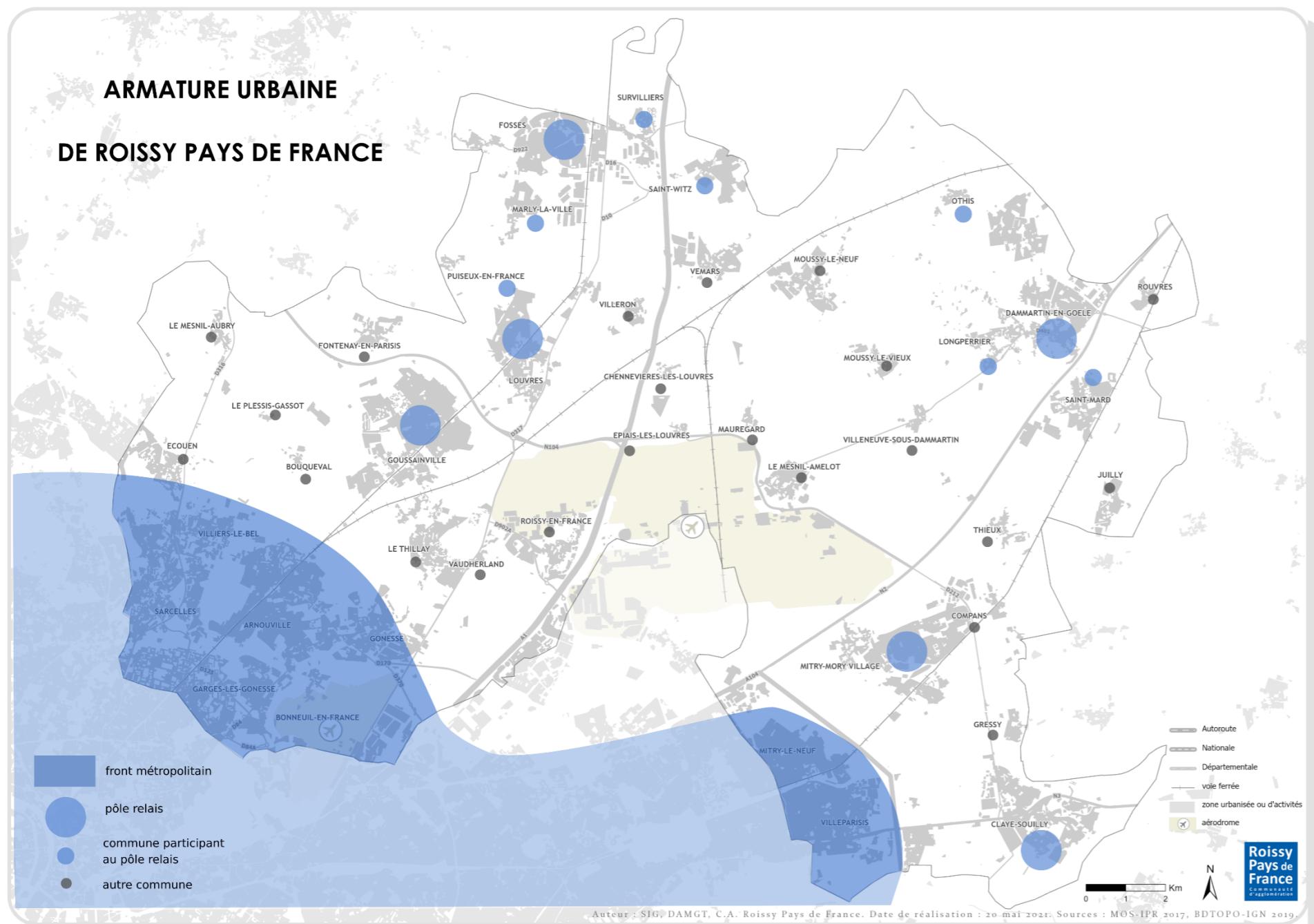
En continuité de la zone dense, elles ont un rôle d'interface et de trait d'union entre le territoire de la Métropole du Grand Paris et celui de Roissy Pays de France. Elles constituent les lieux privilégiés de la poursuite du développement urbain, notamment grâce à la poursuite du renouvellement urbain, mais aussi de l'implantation d'équipements de niveau métropolitain

6 pôles « relais » - Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Goussainville, Louvres et Mitry-Mory

Ces 6 pôles sont les points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité. Ils ont un rôle moteur à jouer dans l'accueil de nouveaux habitants et il est nécessaire d'y favoriser le développement de l'habitat, des activités économiques, des équipements et services mais aussi une desserte performante en transports collectifs. 7 communes leur sont rattachées et ont vocation à polariser l'espace rural.

Les pôles communaux

Ils présentent de forts enjeux en termes de cadre de vie au quotidien et il est nécessaire d'y maintenir les fonctions de proximité.



2.2 Un développement économique métropolitain

Le développement économique métropolitain, quant à lui, se concentre au sein d'un espace orienté nord/sud entre les deux aéroports Paris-le Bourget et Paris-CDG qui se décompose en quatre grands ensembles :

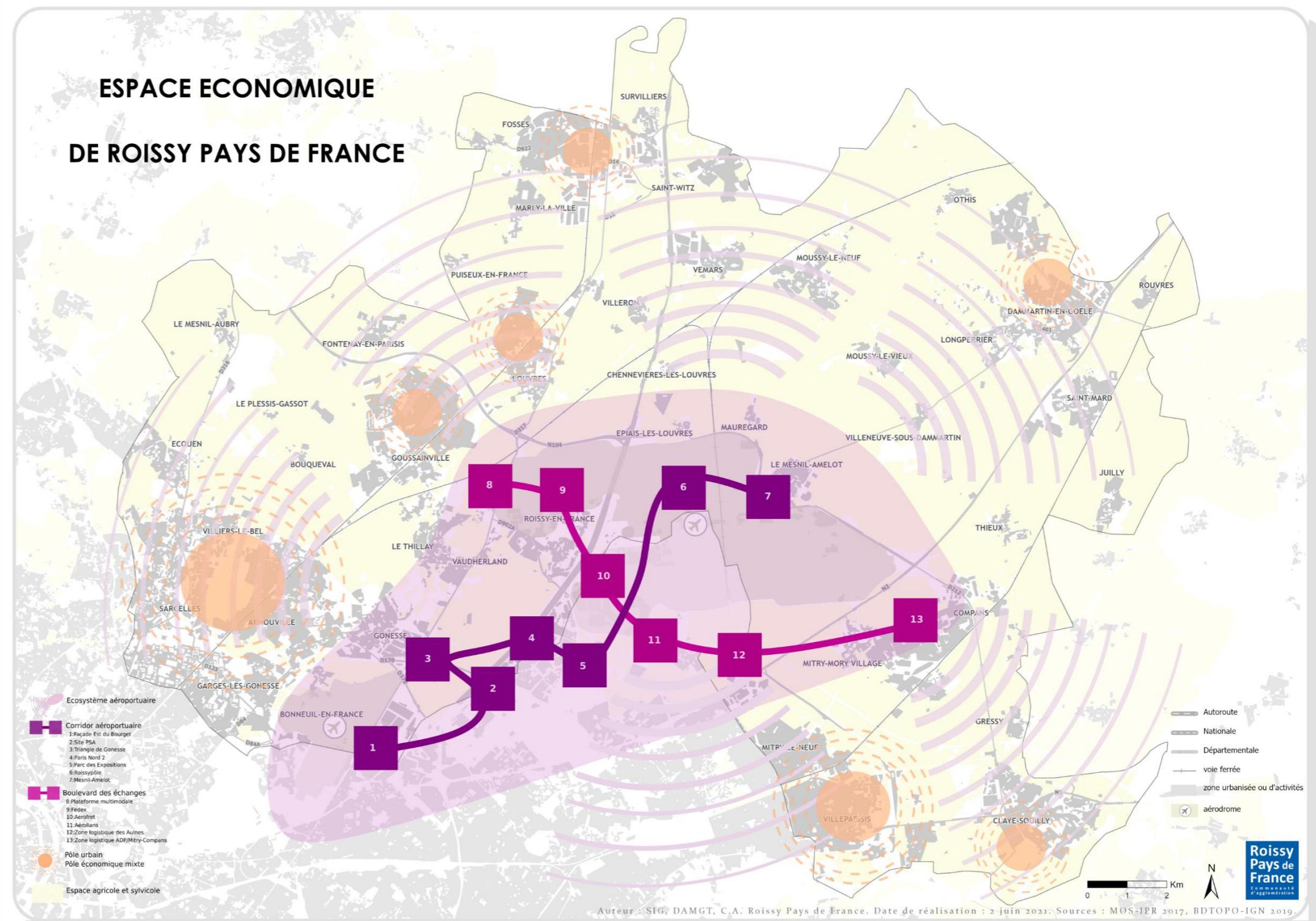
La plateforme aéroportuaire Paris-CDG qui concentre 90 000 emplois. La question de la réalisation du nouveau terminal, le renforcement des activités tertiaires au sein de Roissypôle et des activités de fret dans la zone Aerofret doivent être repensées à l'aune des enseignements de la crise économique liée à la COVID 19.

Le corridor aéroportuaire situé entre les deux plateformes aéroportuaires et sur les communes de Roissy, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Le Bourget. Il a vocation à accueillir au sein de parcs d'activités (ZAC Sud CDG, PIEX, PN 2, Triangle de Gonesse, aéroport Le Bourget) des fonctions métropolitaines tournées vers l'international (équipements métropolitains, pôles technico-tertiaires). Il est correctement irrigué par le réseau viaire magistral et desservi par des transports collectifs performants.

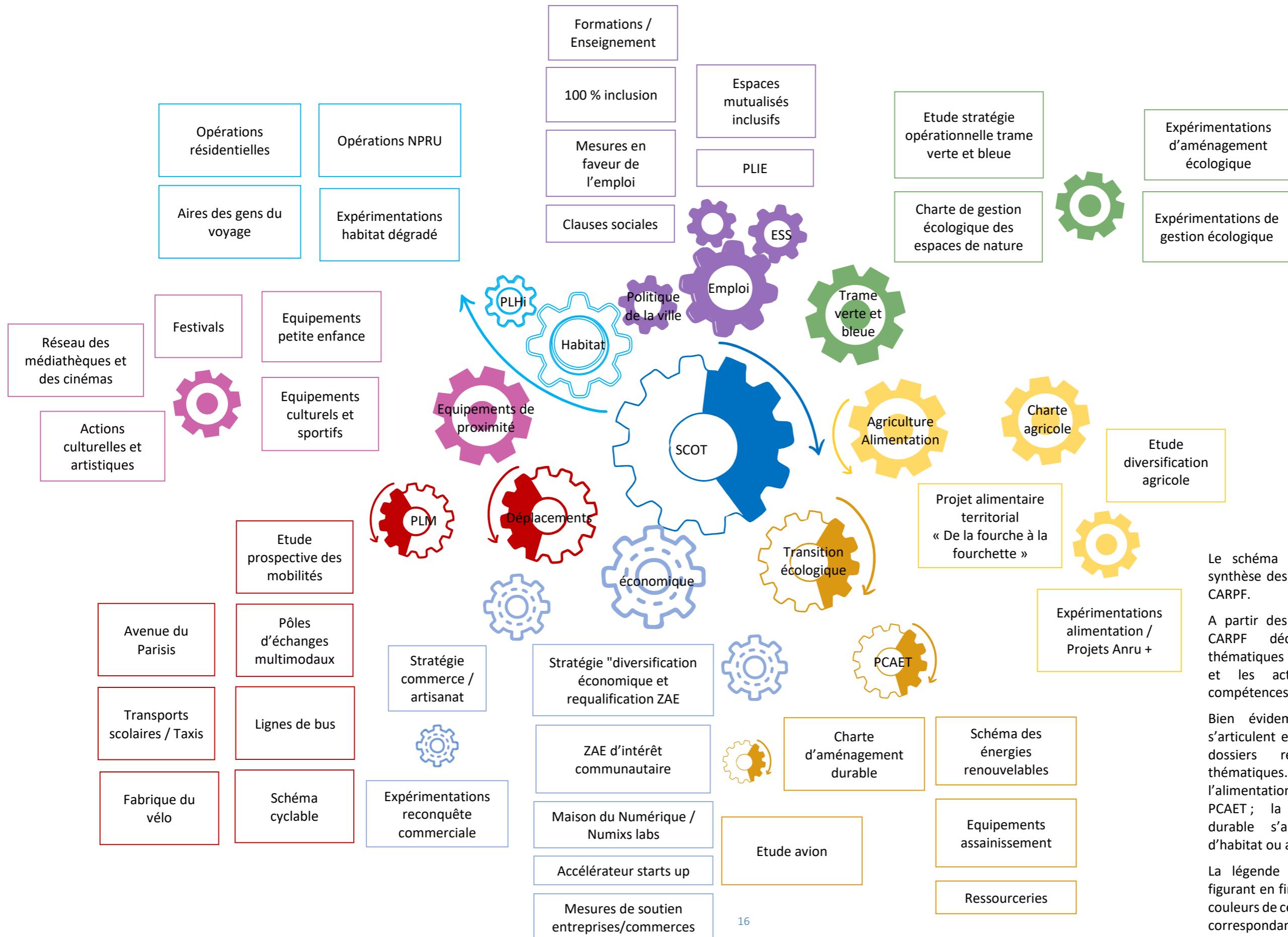
La ceinture sud de la plateforme Paris – CDG, de la zone Carex à Aerolians, accueille les fonctions fortement dépendantes de l'aéroport : centres d'affaires, hôtellerie, logistique de haute valeur ajoutée liée au fret aérien, fret express, etc. Le développement est organisé le long des RD902a et RD88 pour rendre lisible un véritable « Boulevard des échanges ».

Le pôle du Bourget, autour de la plateforme aéroportuaire, doit se structurer à partir des fonctions urbaines mixtes héritées des JO 2024 (immobilier tertiaire, grands équipements, logements, ...) et d'un pôle aéronautique et industriel en accroche sur la plateforme.

Les **pôles urbains** (communes du front métropolitain et les pôles « relais ») ont également vocation à accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain et des zones d'activités économiques existantes.



2.3 Des politiques communautaires en déclinaison opérationnelle des orientations du SCOT



Le schéma ci-contre représente une synthèse des politiques et actions de la CARPF.

A partir des orientations du SCOT, la CARPF décline dans différentes thématiques les démarches, les projets et les actions relevant de ses compétences.

Bien évidemment, ces thématiques s'articulent entre elles et de nombreux dossiers répondent à plusieurs thématiques. Ex: les mobilités ou l'alimentation sont des actions du PCAET; la charte d'aménagement durable s'applique aux opérations d'habitat ou aux ZAE.

La légende de la carte des projets figurant en fin de document reprend les couleurs de ce schéma afin de faciliter les correspondances.

3 Un aménagement coordonné et maîtrisé de l'espace

3.1 L'armature urbaine garante de la densification des espaces et de la préservation des espaces ouverts

En portant le renforcement de cette armature territoriale, le projet de territoire de la CARPF privilégie l'intensification des espaces bâties, une forte connexion aux transports collectifs et aux modes actifs mais aussi la préservation des espaces ouverts.

Cette intensification urbaine passe par la valorisation et la rationalisation des espaces urbanisés existants ainsi que par la diversification et la densification des formes urbaines. Il en résulte une limitation des potentiels d'extension offerts à horizon 2030 au sein d'une enveloppe maximale de 1 422 hectares qui correspond à la superposition des espaces agricoles au Mos en 2017 et de la charte agricole.

Afin de privilégier le renouvellement urbain et de limiter le développement en extension et la consommation d'espace, le SCoT fixe des objectifs d'augmentation de la densité urbaine de 15% pour les communes accueillant une gare et 10% dans les autres communes identiques à ceux portés par le SDRIF.

Comme évoqué précédemment ces orientations s'avèrent particulièrement efficaces en matière de transition écologique et de préservation de la biodiversité.

3.2 La préservation de plus de 16 000 hectares agricoles, une position unique en Ile de France en faveur de l'agriculture

D'une surface de près de 35 000 hectares, le territoire de Roissy Pays de France compte 25 000 hectares d'espaces naturels et agricoles, soit près des deux-tiers du territoire.

Issue d'une démarche débutée en 2009, la Charte agricole et forestière protège le foncier agricole sur l'ensemble du territoire de la CARPF et fédère des partenaires d'horizons diversifiés autour de 4 axes stratégiques :

- ✓ Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité.
- ✓ Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial.
- ✓ Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural.
- ✓ Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux (sociaux, régulation et approvisionnement).

Ces axes stratégiques constituent l'armature d'un projet orienté sur la mise en valeur des activités agricoles comme un levier pour la création d'emplois, de nouvelles filières de proximité, la valorisation de l'économie circulaire et le tissage de liens entre les habitants et les producteurs du territoire.

Démarche unique en Ile-de-France, la charte prévoit une préservation à 30 ans de 16 149 hectares (à l'échelle de la CARPF). A un horizon de 10 ans, le SCoT a repris cet objectif et préserve ainsi 16 196 hectares agricoles, objectif plus ambitieux que celui fixé par le SDRIF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Agricole et Forestière du Grand Roissy, la communauté d'agglomération souhaite renforcer les liens entre les acteurs des zones urbaines et rurales. Elle souhaite favoriser de nouvelles formes d'agriculture en Ile-de-France, afin de pouvoir répondre aux besoins des habitants mais aussi des institutions (ex : cantines scolaires), en incitant les exploitants à diversifier leurs productions vers du maraîchage, des légumineuses par exemple, en développant les circuits courts. Labellisée « Projet alimentaire territorial », elle axe particulièrement son projet sur la diversification agricole et la restauration collective (cf. paragraphe 5.2)

Afin d'aller plus loin dans l'accompagnement de l'agriculture locale sur la voie de la diversification et en vue de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi EGALIM le 1^{er} janvier 2022, la CARPF portera une attention spécifique au sujet de l'approvisionnement de la restauration collective.

- La CARPF a engagé une étude relative à sa stratégie agricole et forestière afin de mettre en œuvre un programme d'actions pour ajouter à la stratégie de préservation des espaces forestiers et agricoles de la charte agricole à une vision dynamique de valorisation de leur dimension multifonctionnelle, dont économique.

3.3 Une urbanisation plus vertueuse

Dans un contexte de raréfaction du foncier et dans l'objectif d'en maîtriser la consommation, la CARPF veille à la qualité des projets urbains qu'ils soient à vocation résidentielle ou économique aussi bien en extension urbaine qu'en renouvellement urbain.

La charte intercommunale d'aménagement durable un levier pour améliorer les pratiques

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, la CARPF a élaboré une charte intercommunale d'aménagement durable de façon multi-partenariale. La Charte est structurée autour de cinq ambitions environnementales qui déclinent 36 engagements environnementaux :

- ✓ Energie - garantir une énergie renouvelable et locale : desserte énergétique / performance énergétique des bâtiments / conception bioclimatique des bâtiments.
- ✓ Mobilité - proposer une mobilité « durable » et « inclusive » aux habitants des quartiers du renouvellement urbain : transports en commun / mobilité « inclusive » /modes doux.
- ✓ Santé et cadre de vie - participer au bien-être des habitants en améliorant leur cadre de vie nuisances sonores / qualité de l'air / gestion écologique des déchets / stationnement.
- ✓ Biodiversité - préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire intercommunal du renouvellement urbain : continuités écologiques/ agriculture urbaine / aménagements des espaces végétaux / gestion écologique de l'eau.
- ✓ Ressources - réduire l'empreinte environnementale des chantiers NPNRU : énergie grise / chantier écologique.

Ces ambitions sont précisées de manière opérationnelle dans le Cahier de Prescriptions Énergétiques et d'Aménagement Durable (CPEAD). Ce dernier guide et oriente les opérateurs et les prestataires dans toutes les phases d'élaboration des projets : la programmation, la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation des opérations d'investissement du programme de renouvellement urbain.

Des opérations d'aménagement pilote

Plusieurs opérations pilote en extension urbaine sont d'ores et déjà engagées. Elles participent au renforcement de l'armature territoriale et à l'accueil de nouveaux habitants dans le respect des ambitions d'aménagement durable initiées par la charte intercommunale.

- La CARPF mettra en oeuvre ces engagements sur l'ensemble des projets en requalification ou en extension urbaine du territoire communautaire. Les opérations d'aménagement pilotes constitueront les premiers démonstrateurs de cette urbanisation plus vertueuse.

ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory

La commune de Mitry-Mory et CA Roissy Pays de France ont engagé une réflexion et des études sur un périmètre d'environ 50 ha en limite du quartier de Mitry-le-Neuf (entre la ZAC de la Villette-aux-Aulnes et le quartier de la Reneuse) visant à créer une ZAC mixte à dominante logements. La programmation envisagée est d'environ 1 500 logements (110 000 m² de SDP) à terme et 120 000m² d'activités ainsi qu'un équipement supra-communal (de type pôle santé) sur une emprise de 30.000 m². Le phasage de l'opération est prévu sur 20 ans.

Cette opération doit contribuer d'une part aux objectifs du SCoT en matière de développement économique (qui a pour ambition de rechercher la maximisation de l'effet d'entraînement du cœur économique aéroportuaire sur le territoire) et d'autre part à l'objectif du SRHH (schéma régional d'habitat et d'hébergement) décliné dans le PLH de construire 1700 logements par an.

Les études complémentaires engagées vont se poursuivre pour aboutir à la définition d'un dossier de création de ZAC en 2022.

ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis

Dernier secteur urbanisable sur la commune de Fontenay-en-Parisis sans gréver les emprises agricoles et accentuer l'étalement urbain, les sites du Laru et de Pré-Mary, d'une surface de 7ha concentrent des enjeux urbains et patrimoniaux. La ville de Fontenay-en-Parisis a en effet réussi à préserver un caractère de village qu'il serait heureux de valoriser dans les aménagements de ce nouveau morceau de ville. Idéalement localisée, la ZAC est parfaitement desservie par les infrastructures d'entrée de ville et de contournement de Fontenay, la route de Mareil au nord et la RD47 au sud. Le projet propose la réalisation d'environ 290 logements dont 25% de logements sociaux.

La préservation des vues sur le grand paysage depuis les principaux axes périphériques et sur le cœur de ville et notamment le cœur historique (perspectives sur l'église Saint Aquilin et vues sur les toits de la ville) est un enjeux fort pour la CA Roissy Pays de France et principes d'aménagement ont été partagés et étudiés avec l'architecte des bâtiments de France et l'inspecteur des sites.

ZAC des deux Moulins à Compans

De par sa taille et sa localisation, la ZAC des Deux Moulins constitue une opération majeure pour la ville de Compans. Elle est la plus importante extension urbaine à vocation résidentielle de la ville pour les 15 années à venir.

Le projet, qui prévoit la réalisation d'environ 140 logements, va favoriser la mixité sociale en diversifiant son parc de logements ; en effet environ un tiers du programme prévoit des logements sociaux (locatifs ou en accession). Il s'étend sur une superficie d'environ 11 ha.

Ce projet devra répondre au souhait de la commune de la CA Roissy Pays de France de préserver et de conforter son caractère de bourg rural proposant un cadre de vie de qualité aux portes de la métropole parisienne. Il bénéficiera de la proximité du projet contiguë récemment relancé par la commune, de valorisation de la Biberonne, rivière qui coule à l'Est du bourg.

Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville

La CA Roissy Pays de France ainsi que la commune de Marly la Ville se sont engagés depuis plusieurs années sur le soutien et le portage de projets permettant l'intégration et l'épanouissement de personnes porteuses d'handicap au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Aussi, sur proposition d'acteurs locaux qui opèrent dans le domaine de la prise en charge de divers handicaps, la communauté a examiné un projet innovant d'accueil de structures médico-sociales et de loisirs pouvant se réaliser sur le territoire intercommunal.

Les objectifs poursuivis d'implantation d'équipements médico-sociaux pour l'accueil de personnes porteuses d'handicap sur l'Est du Val d'Oise et d'accueil d'un équipement de loisirs lié à l'activité équestre en lien avec l'équithérapie ont été retenus dès la génèse du projet.

Cet aménagement s'inscrit en continuité d'un nouveau quartier à dominante habitat, située en limite du bourg ancien et permettra à terme l'intégration de ces nouveaux habitants dans le tissu social local.

3.4 La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, une exigence pour les habitants et pour la biodiversité

La biodiversité et les paysages de la CARPF sont marqués par sa fonction historique de territoire « servant » : le territoire comporte peu de réservoirs de biodiversité, des continuités écologiques mises à mal par la fragmentation des espaces, des paysages souvent monofonctionnels marqués par des infrastructures.

Soumis à des pressions fortes en termes d'usages économiques depuis l'Antiquité, sur le plan agricole notamment mais aussi des circulations, le territoire comporte peu d'espaces de nature ouverts au public par rapport à d'autres territoires franciliens. Par ailleurs, la trame bleue est peu visible et mise en valeur, les cours d'eaux étant bien souvent artificialisés, et/ou enterrés.

Dans le cadre de son Scot, la CARPF pose plusieurs axes de politiques publiques :

✓ Préserver et renforcer la trame boisée sur le territoire :

- au nord et au sud de la partie seine et marnaise de la CARPF afin de créer une continuité entre les massifs de l'Oise et la forêt régionale de la Goële, mais aussi entre le bois du Moulin des Marais, la forêt régionale de Claye Souilly et la promenade de la Dhuis.
- au sud de la partie val d'oisienne de la CARPF afin de créer une continuité entre la forêt de Montmorency et le Parc Georges Valbon, en partie autour du Petit Rosne, continuité qui s'appuie notamment sur le Mont Griffard à Villiers le Bel/Ecouen, mais aussi le projet « Garges Paysage ».

✓ S'appuyer sur la trame herbacée de la plateforme aéroportuaire de Roissy et des infrastructures de transports pour structurer un maillage mais également sur celle du Parc de la Patte d'Oise de Gonesse pour créer des continuités écologiques jusque vers des réservoirs de biodiversité plus importants, le Parc Georges Valbon notamment ; cette trame herbacée sert également de limite au front urbain et constitue un espace de transition écologique et paysager avec la Plaine de France agricole au nord du territoire.

✓ Mettre en valeur ou restaurer des cours d'eau permanents ou intermittents du territoire, sources de biodiversité ; cela concerne notamment le bassin versant du Crout, du Petit Rosne, de la Beuvronne et de la Biberonne, ainsi que les quelques zones humides qui accompagnent ces fonds de vallées.

Le Scot porte donc l'ambition de s'appuyer sur la trame verte et bleue pour permettre une résilience du territoire sur le plan écologique, paysager, mais aussi en termes d'aménités sociétales pour les habitants.

➤ Pour aller plus loin, la CARPF va engager dès 2021 d'une étude de valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire comportant un volet diagnostic, des scénarios stratégiques en matière de biodiversité et leur déclinaison opérationnelle multi partenariale. Au-delà des cibles « faune/flore » et « habitats/milieux », la démarche tiendra compte du paysage en retenant comme « clé d'entrée » les besoins et attentes des usagers. En conciliant activités humaines, paysage et enjeux écologiques, la TVB doit devenir un élément structurant pour l'aménagement durable du territoire. L'étude reposera sur une méthodologie permettant la prise en compte de l'ensemble des espaces ouverts, notamment les espaces liés à la gestion des eaux pluviales, à l'agriculture, aux infrastructures, aux sports et loisirs.

➤ La CARPF conduit également des expérimentations sur 4 espaces : le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen, le Parc du Château et la Butte aux Bergers à Louvres ainsi qu'une zone Humide à Claye-Souilly. Ces expérimentations sont des opportunités de projet visant à la fois à répondre à des urgences écologiques mais également à nourrir la stratégie dans une boucle itérative et tester des solutions innovantes dans un but d'essaimage ou de reproduction.

Le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen

La CARPF a engagé la réhabilitation paysagère et environnementale du Mont Griffard. Ce projet est en lien direct avec la forêt d'Ecouen (trame boisée), mais aussi la multi trame qui sert de transition avec les espaces agricoles de la Plaine de France notamment le parc de la Parc d'Oie, le fort de Stains et le triangle de Gonesse.

Longtemps délaissé par la population en raison d'usages illicites sur une partie du site, le Mont Griffard doit devenir un espace de nature promené, traversé, notamment pour les habitants des zones urbaines denses vivant à proximité. Cette reconquête en termes d'usage doit s'accompagner d'une mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et historique du site : mosaïque d'habitats naturels, patrimoine lié à l'eau séculaire, ceinture des forts franciliens de la fin du XIXème, passé agricole de la Plaine de France (vignes, vergers)... Le projet de réaménagement doit également conjuguer la nécessité d'empêcher les occupations illégales ou les usages non souhaités du site.

En termes de gouvernance, un enjeu important réside dans la confirmation de l'engagement fort et pérenne de l'Agence des Espaces Verts dans son aménagement et la gestion du site.

L'étude de définition du projet de réaménagement et les études techniques doivent être finalisées courant 2021, en même temps qu'une DUP réserve foncière permettra à la CARPF d'engager l'achèvement de la maîtrise foncière.

La candidature de la reconquête du Mont Griffard a été retenue à l'AMI « Reconquête des friches franciliennes » avec l'octroi d'une subvention de 1 000 000 € HT. La possibilité sera également étudiée avec la Région.

L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027. Pour engager une requalification des jardins existants, il est envisagé de déposer une candidature au Plan Vert de la Région et dans le cadre de l'AAP Jardins Collectifs du Plan de Relance.

Le Parc du Château à Louvres

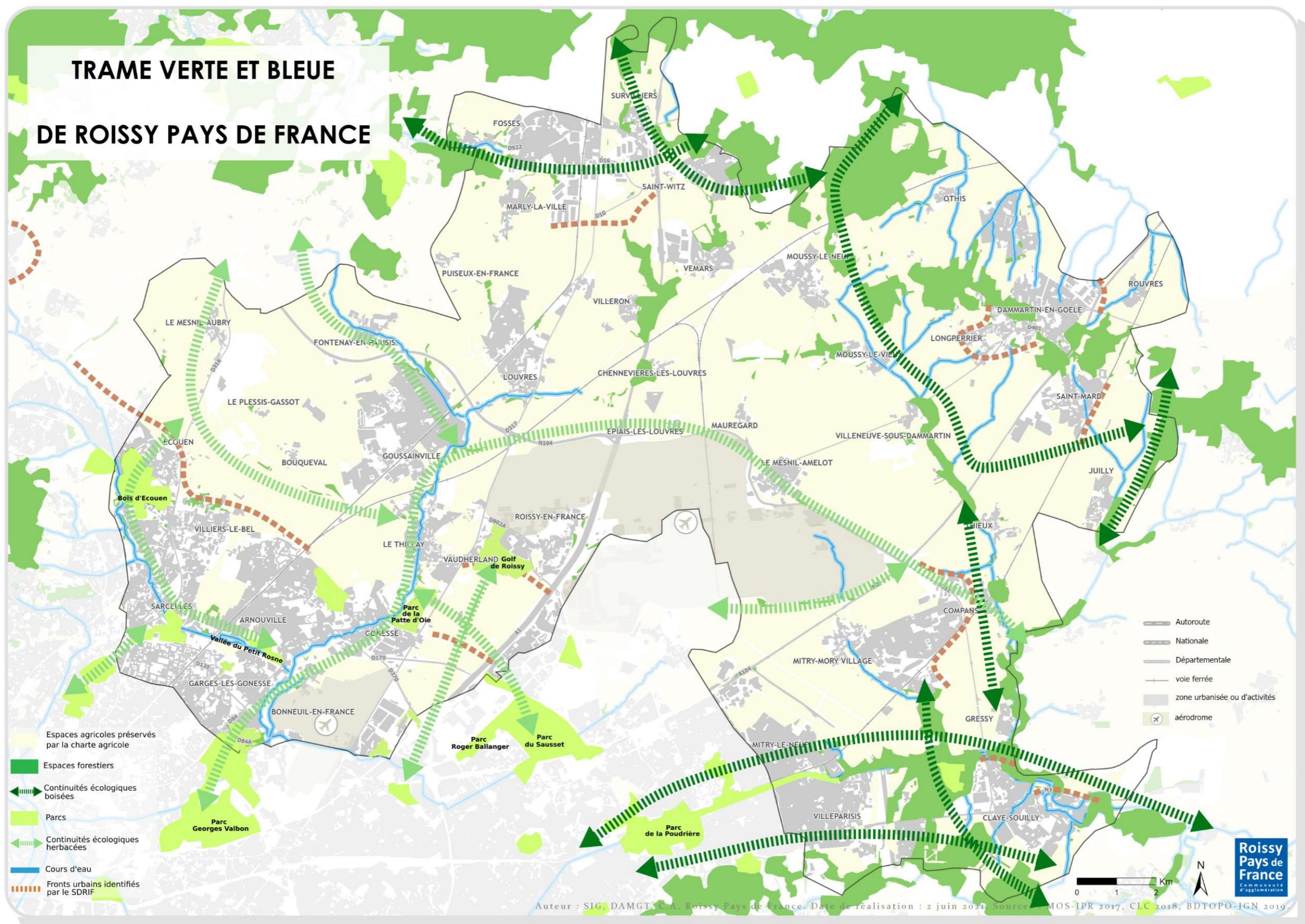
Espace de nature situé au cœur du tissu urbain, le parc du Château est très fréquenté. Il se caractérise par une composition complexe sur le plan écologique, alternant milieux ouverts et fermés.

Sur ce site, l'objectif est d'arriver à répondre aux usages sociaux tout en préservant la richesse écologique du site. Dans cette perspective, la CARPF mettra en place dès 2021 une méthodologie de gestion écologique (cf.Charte infra) afin de permettre la présentation du site au label « Ecojardin ».

La Butte aux Bergers à Louvres

La ZAC de la Butte aux Bergers est un projet d'aménagement tourné vers les activités économiques organisé autour d'un vaste espace de nature aménagé et géré selon des cahiers des charges de prescriptions paysagères et écologiques.

Ce projet permettra la mise à disposition du public (habitants et salariés) d'un espace de nature géré de manière écologique mais aussi l'installation d'une micro-ferme permettant ainsi de tester la faisabilité de ce type de projet en milieu péri-urbain et dans une zone d'activité.



4 Roissy Pays de France, vers la transition énergétique et un meilleur traitement des externalités négatives de l'activité humaine

4.1 La rénovation énergétique des bâtiments, une priorité

La France s'est fixé des objectifs très ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements. Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat a pour objectif annuel la rénovation de 500 000 logements par an à partir de 2017 dont 380 000 dans le parc privé (et 120 000 dans le parc social) contre 288 000 en 2015. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de juillet 2015 réaffirme cet objectif en précisant que la moitié des rénovations devra concerner des logements occupés par des ménages aux revenus modestes. Le gouvernement a par ailleurs l'ambition de supprimer les passoires thermiques dans les dix prochaines années. Mais les chiffres issus de l'enquête TREMI montrent que les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ne sont pour le moment pas atteints.

Il existe donc un décalage entre les ambitions des politiques publiques et la réalité quotidienne des ménages et des professionnels. La volonté de massifier la rénovation des logements se heurte à de nombreux freins.

Pour les lever, la CA Roissy Pays de France s'est engagée dans son PCAET dans plusieurs actions.

- La CA Roissy Pays de France va mettre en place un observatoire de l'habitat et du logement.
- Elle va engager une étude pré-opérationnelle de définition d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé, en priorité sur les 13 communes de l'ORT. Dans un deuxième temps, elle étendra la réflexion à l'ensemble du territoire de Roissy Pays de France.
- Elle va réaliser l'étude de préfiguration pour la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) avec les opérateurs du 95 du 77 afin de développer un réseau de PME et d'entreprises artisanales qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation thermique et énergétique dans l'habitat et le petit tertiaire.
- Elle proposera un accompagnement à destination des professionnels du bâtiment via la PTRE (formations, matériauthèque, conférence) et communiquera auprès des habitants les listes des artisans et entreprises labellisés.
- Elle souhaite renforcer la détection des ménages en situation de précarité énergétique et agir pour la rénovation de leur logement (en lien avec l'action de mise en place d'une OPAH). Pour cela, elle mettra en place un dossier unique d'aide contre la précarité énergétique et s'appuiera la PTRE pour créer un réseau local d'identification des ménages en situation de précarité énergétique (CCAS, CAF, Pôle Emploi, Association, Mairies, ...).
- Elle s'attachera à favoriser les principes de construction durable dans les projets de constructions neuves et de rénovation des bâtiments avec l'utilisation d'éco-matériaux, locaux et biosourcés mais aussi d'énergies renouvelables.
- Afin de rendre le bâti public exemplaire, elle réalisera un audit énergétique des installations de chauffage, de l'isolation et des consommations d'énergie des bâtiments de la communauté d'agglomération. En découlera la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux et d'une comptabilité des consommations énergétiques et des émissions de GES des bâtiments publics.

4.2 La réduction des déchets à la source et la création d'un réseau de ressourceries

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La CARPF a délégué les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIGIDURS. Ce dernier a établi et met en œuvre un PLPDMA de 2019 à 2024 avec un objectif de réduction annuelle de -1,5 % /an.

En parallèle le PCAET définit un plan d'action en volet stratégique du PCAET dont les priorités sont :

- ✓ Lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire (en lien avec le PAT lancé en 2021);
- ✓ Créer une filière de traitement des déchets BTP (en lien avec la PTRE) ;
- ✓ Valoriser les bio-déchets (étude des gisements en cours par le SIGIDURS)
- ✓ Favoriser le réemploi via le développement d'un réseau de ressourceries.

Un réseau de ressourceries

L'agglomération s'engage dans le développement de projets s'inscrivant dans l'économie circulaire à travers la création d'un réseau de ressourceries sur son territoire.

La ressourcerie, portée par IMAJ 95, en proposant des services intégrés aux habitants : collecte, tri, revalorisation, vente et livraison, participe à la création d'emploi. Entre 2018 et 2019, la ressourcerie a accueilli 80 salariés en parcours d'insertion. Cet équipement contribue à la fois à l'animation locale, en proposant de nombreux évènements en direction des habitants, des collectivités, des entreprises et des établissements scolaires, mais aussi à la redynamisation de certains centres-villes en attirant de nouveaux clients dans des zones délaissées. A titre d'exemple, en 2020, la ressourcerie a accueilli plus de 14 000 visiteurs, 40 salariés en parcours d'insertion et mené plus de 40 animations auprès des habitants et des établissements scolaires.

A ce jour, la ressourcerie est implantée à Villiers-le-Bel depuis 2016. Une première boutique-atelier a ouvert à Gonesse en 2019.

- La CARPF accompagnera la mise en place d'un réseau de ressourceries au sein des polarités de l'armature urbaine. Un premier projet est en cours d'élaboration sur les communes de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Villeparisis.

4.3 Le développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est au cœur de la transition énergétique. Afin de lutter contre le réchauffement climatique et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), des objectifs nationaux sont fixés pour ces modes de productions d'énergies décarbonées : selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2018, le Gouvernement prévoit un doublement des capacités installées en termes d'EnR électriques d'ici 2028.

Pour relever ce défi, la CARPF souhaite promouvoir et accélérer le développement de ces EnR. Au-delà des objectifs nationaux à atteindre, développer cette production d'énergie sur le territoire participe à une gestion intelligente des ressources locales, dans une optique de réduire la dépendance du territoire à l'importation de matières premières et énergies fossiles nécessaires à la production d'énergie carbonée. Enfin, le développement des énergies renouvelables est synonyme de création d'emplois.

Le potentiel de production EnR identifié dans le diagnostic territorial, s'élève à 3085 GWh. Les principales filières identifiées à développer sont les filières géothermie, bois énergie et Biogaz ainsi que la récupération de chaleur fatale.

Actuellement, hors réseau propre à la plateforme aéroportuaire (38 km), la production locale EnR est de 540 GWh. Des réseaux de chaleur existants (15km) alimentent un parc de 20.000 équivalents logements sur les communes de Sarcelles, Villiers le Bel et Gonesse, à partir d'un centre de valorisation des déchets et d'une unité de géothermie.

A horizon 2030, le PCAET propose le développement des EnR avec pour objectif une capacité de production à 32%. Les nouvelles filières et unités de production qui seront développées permettront d'atteindre une production supplémentaire de 1180 GWh.

- La CA Roissy Pays de France engage son schéma directeur des énergies renouvelables. Celui-ci dressera un panorama général de toutes les EnR (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, solaire thermique, etc) basé sur un état des lieux initial des productions et des consommations actuelles, identifiera les potentialités et les freins à partir des productions et des consommations actuelles, établira un "cadre de référence" territorialisé avec les acteurs du territoire et mettra à disposition une boîte à outils à destination des acteurs pour décliner et mettre en œuvre la stratégie du territoire.
- Elle va conduire avec ADP et l'ensemble des acteurs une réflexion sur un meilleur recours aux énergies renouvelables au sein des deux plateformes aéroportuaires.

4.4 La mise en conformité des systèmes d'assainissement

Concernant les milieux naturels, la CARPF a mis en place la compétence GEMAPI le 1er janvier 2018 et assure avec les syndicats de rivières des différents bassins versant un programme annuel d'investissement de 1M€ par an pour des opérations de restauration des cours d'eau, de renaturation, de préservation des sols et de la biodiversité.

La CARPF dans le cadre de ses compétences conduit la mise en conformité des Systèmes Assainissement de la STEP de Villeparisis (60000 EQ habitants) et de la STEP de Saint-Mard (4000 EQ habitants) ainsi que l'adaptation des systèmes d'assainissement de plusieurs communes seine et marnaises.

- La CA Roissy Pays de France doit poursuivre cette mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de la Seine et Marne.

Dans le cadre du CRTE, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sera établi avec pour objectifs l'élaboration de plusieurs démarches cadres : le schéma cyclable, le plan « qualité de l'air », le SD des énergies renouvelables et le PLRPD du SIGIDURS (opérateur pour la collecte et le traitement des déchets sur le territoire) avec le renforcement des filières de recyclage des déchets.

Il intègrera également le développement d'un réseau de ressourceries-recycleries.

La mise en œuvre de la PTRE avec les opérateurs du 95 du 77 afin de développer un réseau de PME et entreprises artisanales qualifiées pour réaliser les travaux de rénovation thermique et énergétique dans l'habitat et le petit tertiaire.

La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Villeparisis

Les travaux d'extension de la station d'épuration des eaux usées de Villeparisis sont en cours pour un montant de 11M€ sur la période 2021-2023. Associés à des travaux de mise en conformité des réseaux, ils permettront une mise en conformité par temps sec en 2024. Ces travaux de mise en séparatif des réseaux sur les communes de Villeparisis et Mitry-Mory, pour des montants estimés à: 19M€ sur la période 2021-2022 et 20M€ sur la période 2023-2024.

La mise en conformité du système d'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées de Saint-Mard

Il est indispensable de reconstruire la station d'épuration de Saint-Mard pour un montant de 7.2M€ sur la période de 2023-2025 et de procéder à la mise en séparatif des réseaux pour un montant de 4 M€ sur la période 2021-2022.

L'adaptation des autres Systèmes Assainissement

- ✓ Moussy-Le-Neuf : reconstruction de la station d'épuration des eaux usées et travaux sur les réseaux pour un montant de 10M€ sur 2025-2028.
- ✓ Longperrier : restructuration du réseau pour un montant de 5 M€ pour la période 2021-2025.
- ✓ Dammartin-en-Goële : restructuration du réseau pour un montant de 8 M€ sur la période 2021-2025.
- ✓ Thieux : restructuration réseau pour un montant de 4 M€ pour la période 2021-2025.
- ✓ Compans : extension du réseau pour un montant de 500k€ sur 2021.

5 Une diversification des secteurs d'activités pour une meilleure résilience du territoire

5.1 Une réflexion sur le potentiel de diversification économique afin de limiter la dépendance au secteur aérien

Avant la crise sanitaire, le Grand Roissy était l'un des territoires les plus dynamiques de la région parisienne avec 30 000 entreprises et 280.900 salariés.

Les mesures de confinement décidées à la mi-mars 2020 ont suspendu la plupart des activités de ce territoire et cela de façon plus importante que dans le reste du pays du fait de sa forte spécialisation dans le tourisme (transport aérien de passagers, événementiel/colloques, hôtellerie-restauration).

En 2020, le secteur aérien a traversé une crise sans précédent : perte de 60% des passagers chez ADP en 2020 par rapport à 2019, suspension des grands rassemblements tels que les salons, conventions ou conférences, arrêt des hôtels et des restaurants. Une reprise de l'activité au niveau de 2019 est espérée à l'horizon 2024/2025.

Alors que ces trois domaines d'activité constituaient jusque-là un important vivier d'emplois de proximité et relativement accessibles pour les habitants du territoire, la crise économique va avoir un impact très fort (et sans doute durable) sur l'activité aéroportuaire.

Cette crise met en exergue la vulnérabilité économique du territoire liée à sa forte spécialisation économique dans le secteur de l'aérien et, en conséquence, le nécessité d'opérer une diversification des secteurs d'activité présents sur le territoire afin de limiter cette dépendance.

Il est important de connaître les domaines économiques sur lesquels le territoire peut se positionner (alimentation, transition écologique, industrie, santé, numérique...) et définir le potentiel réaliste de développement pour le territoire (types d'entreprises, estimation du nombre de m² et d'emplois) en tenant compte des grandes tendances susceptibles d'affecter les choix d'implantation des demandeurs potentiels : stratégies immobilières, nouvelles pratiques de travail, évolution des organisations, évolution des besoins en mobilité.

- En déclinaison de l'expertise menée par EY sur les dynamiques d'implantation et le potentiel de développement économique au sein du Grand Roissy, la CARPF engage une étude relative à sa stratégie de diversification économique, à compter de l'automne 2021. Cette stratégie devra tenir compte de la future implantation d'Agoralim (cf. 5.2.2) et des projets phares en matière de numérique. Elle prendra en compte les filières économiques « low-tech », à savoir des activités économiques plus intensives en main d'œuvre et plus sobres en consommation de ressources mais aussi des métiers et des filières professionnelles à forte valeur ajoutée. (cette réflexion comprendra également un volet sur une méthodologie de reconquête économique des zones d'activités existantes (cf 5.1).)
- La CARPF engage également, par le biais de Roissy Dev, une mission de prospection d'entreprises au niveau national et international (Ancoris – Géolink Expansion et Oco Global). L'objectif est, non seulement, de travailler sur un argumentaire reposant sur les atouts du territoire mais surtout de capter et orienter les entreprises à s'implanter sur Roissy Pays de France à travers des outils et services dédiés (phoning, mailing, webtracking, veille). Les secteurs d'activités recherchés sont l'industrie, l'alimentation durable, le numérique/digital, la santé/pharmaceutique et le tourisme de demain.

5.2 Le projet alimentaire territorial

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a été labellisée « projet alimentaire territorial » en mars 2021. Dans ce cadre, elle s'est engagée à construire un Projet Alimentaire Territorial avec pour ambition de créer un territoire durable et résilient prenant en compte les enjeux de justice sociale et d'impact environnemental.

Le PAT participera ainsi au développement des transitions écologiques et sociales, des initiatives innovantes et endogènes au territoire tout en facilitant la consolidation de liens et l'implication de l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire.

Il constitue le prolongement de la démarche « de la fourche à la fourchette » engagée depuis 2020 en déclinaison de la charte agricole et forestière du Grand Roissy. La démarche met également en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont un axe est dédié à l'économie et à la consommation intégrant les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable, la relocalisation de l'activité agricole, les circuits courts et la restauration collective.

En mobilisant le référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération animé par les cabinets APPUI / ATEMIS, la CA Roissy Pays de France souhaite favoriser l'émergence d'un modèle économique intégrant les valeurs ajoutées sociales et environnementales (une agriculture respectueuse de l'environnement, la promotion d'un patrimoine naturel, un renforcement de la biodiversité, un développement d'emplois accessibles aux populations locales, une sécurité alimentaire des populations, etc.). Elle a bénéficié d'un accompagnement proposé par l'ADEME, dans la dynamique du programme territorial de recherche-intervention et souhaite que le PAT s'inscrive dans cette logique.

5.2.1 Trois objectifs prioritaires : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.

Sur ce territoire mixte (urbain / périurbain / rural), composé à 50% d'espaces agricoles majoritairement spécialisés en grandes cultures et habité par une population jeune et socialement fragile (minima sociaux, familles monoparentales, taux de chômage fort), les enjeux liés à une alimentation de qualité sont nombreux.

Le PAT vise à améliorer l'accès de tous les habitants à une alimentation saine, sûre, suffisante, issue d'une production agricole de proximité à travers plusieurs objectifs :

- ✓ Créer un territoire agricole durable à travers une diversification agricole et une évolution des pratiques, facteurs de résilience des exploitations agricoles (sécurisation des revenus des agriculteurs, installation et transmission des exploitations agricoles, création d'emploi dans les filières alimentaires) et de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux (limitation des GES et préservation des ressources naturelles) ;
- ✓ Favoriser la structuration de filières alimentaires, à travers la mise en relation entre les différents maillons et l'appui au développement des chaînons manquants sur le territoire, de la production à la commercialisation, dans une perspective de création de valeur ajoutée et d'emploi. La réalisation de cet objectif passe par un appui au développement de nouveaux débouchés de proximité pour les exploitations et en miroir, par l'accroissement de la capacité de l'agriculture du territoire à répondre à la demande alimentaire locale. L'évolution des pratiques de la restauration collective constitue à ce titre un levier pour engager une transition du territoire. Elle passe également par la mise en relation des maillons des chaînes alimentaires, de la production à la commercialisation, le soutien à la formation et à l'appui à la création de maillons de filières manquant sur le territoire.
- ✓ Structurer un système alimentaire inclusif, innovant et performant en intégrant les initiatives locales qui répondent aux objectifs économiques (création d'emploi, préservation de l'agriculture, amélioration de l'auto approvisionnement), sociaux (alimentation saine et équilibrée pour tous) et environnementaux (transition écologique) ;
- ✓ Accompagner les changements de comportement alimentaire chez les consommateurs et l'évolution des pratiques de la restauration collective. L'agglomération s'investit auprès des habitants en proposant la mise en œuvre de parcours pédagogiques au sein des écoles de l'agglomération (avec le soutien de l'ADEME). Cette sensibilisation s'accompagne également d'une programmation annuelle élaborée avec les acteurs du territoire pour toucher le plus d'habitants possible. Par ailleurs, consciente des enjeux de précarité alimentaire qui touchent la population, la CARPF s'investit dans le cadre de l'appel à projet en matière de lutte contre la précarité alimentaire (Alim'Activ) pour développer une coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. L'ambition est de favoriser des espaces de dialogue avec les acteurs de l'aide alimentaire et bénéficiaires, de permettre les échanges de pratiques et susciter des moyens de mutualisation entre les acteurs engagés sur cet enjeu.
- ✓ Valoriser le patrimoine agricole et les cultures alimentaires et tisser les liens entre producteurs de l'alimentation et consommateurs. A cette fin, une programmation culturelle via le spectacle vivant favorise la mise en scène des logiques de production, consommation et de transition alimentaire en développant un autre regard sur le monde

agricole et de l'alimentation. Son recours permet également d'enrichir les moyens d'appropriations du futur PAT (Programme d'animation « Graine à l'assiette » et actions pédagogiques) et de soutenir de manière transversale ses enjeux.

5.2.2 La création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.

Dans une logique de diversification économique et au regard des nombreuses initiatives engagées par la CA Roissy Pays de France en matière d'alimentation durable, la proposition repose sur la création d'un pôle d'activités et de compétences sur l'agroalimentaire, l'agriculture et les circuits courts d'envergure régionale qui intègre toutes les étapes de la production à la consommation. Ce pôle constituerait la locomotive du projet alimentaire territorial.

Ce pôle accueillerait des unités de production agricole, de transformation, de commercialisation, de distribution et de consommation sur place, des unités de formation / recherche et des incubateurs, mais également des infrastructures permettant d'assurer la distribution urbaine (entrepôts, logistique du dernier km). Il pourrait également devenir une vitrine de la gastronomie française.

Plusieurs projets viennent consolider ce scénario :

- ✓ Le projet Agoralim, porté par la SEMMARIS, qui constitue un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité. Avec des implantations éventuellement sur plusieurs sites, Agoralim intégrera une ou plusieurs plateformes de distribution mais également des activités d'envergure régionale sur l'agriculture, l'agroalimentaire et les circuits courts : unités de transformation, exploitations agricoles, formations initiales et continues, R&D. 2 000 à 5 000 emplois sont annoncés.
- ✓ Des ateliers cuisine « de la terre à l'assiette », des animations nature, des visites du site, des chantiers participatifs, des évènements festifs seraient autant d'occasions de transmettre et mutualiser des savoirs et des savoir-faire en agro écologie, en lien avec des acteurs scientifiques et universitaires.
- La CARPF engage en 2021 un diagnostic alimentaire assorti d'un plan d'actions axé prioritairement sur 3 thématiques : la diversification des productions agricoles, la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.
- Elle souhaite accroître son accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire en proposant la création d'une Fabrique à initiatives inclusives. Cette Fabrique sera développée en partenariat avec le Réseau France Active, et mettra à disposition une ingénierie de projets et des outils de financement permettant d'accompagner les coopérations pluri-acteurs et les dynamiques locales en faveur du commerce de produits en circuits-courts et d'une restauration saine et accessible.
- Elle conduit ou accompagne parallèlement des projets structurants dans le domaine de l'alimentation tels que le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE), la boucle alimentaire locale de Moussey-le-Neuf (atelier de transformation) et la ferme agroécologique de la ZAC de la Butte aux bergers. Ces expérimentations doivent permettre un déploiement de projets au sein des communes de l'agglomération qui souhaitent orienter leurs achats de denrées alimentaires vers des producteurs locaux.
- Elle envisage la création d'un Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel qui accueillera un démonstrateur des métiers et des projets du territoire en lien avec l'alimentation. Ce projet, inscrit dans l'ANRU+, doit permettre d'informer les habitants sur les perspectives d'emploi du territoire, d'accompagner l'évolution des compétences, faciliter l'intermédiation vers l'emploi dans les filières vertes et valoriser les projets de territoire.

Le projet du Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)

Situé sur la friche hospitalière de Villiers-le-Bel et à proximité du parc agro-urbain, il visera au développement d'activités et de services économiques liés aux transitions alimentaires. Il participera ainsi à la sécurité alimentaire des quartiers NPRU tout en favorisant le développement de l'accèsibilité d'une offre alimentaire durable grâce à :

- ✓ L'émergence de filières de transformation des agricultures urbaines locales (conserverie, foodlab, restauration) ou de distribution notamment dans les quartiers en renouvellement urbain (via le développement de la cyclologistique).
- ✓ La mise en place de parcours de formations pour les publics éloignés de l'emploi.
- ✓ L'animation de projets à vocation pédagogique pour les habitants (bergerie, composteurs urbains...).
- ✓ La création d'emplois dans les métiers de la filière « verte ».

Le projet de PAUSE a été proposé et retenu à l'AMI Reconquête des Fiches Franciliennes.

L'Espace Mutualisé Inclusif à Villiers-le-Bel

Il a vocation à accueillir un démonstrateur des métiers et des projets du territoire. Ce projet, inscrit dans l'ANRU+, doit permettre d'informer les habitants sur les perspectives d'emploi du territoire mais aussi de les accompagner vers des centres de formations en lien avec les nouveaux métiers de la transition écologique et de la filière « verte ».

La micro-ferme agroécologique de la Butte aux Bergers

Au sein de la Butte aux Bergers à Louvres, GPA et la CARPF travaillent sur un projet d'implantation d'une ferme urbaine aux pratiques respectueuses de l'environnement sur une superficie de 2,8 ha de l'espace de nature dans un premier temps, 4,8 ha dans un second. Ferme d'Avenir a démontré la solidité économique et financière de cette ferme sur la base d'une activité mêlant maraîchage diversifié, fruitiers, et élevage de poules. La nature du sol, et l'approvisionnement en eau ont également été analysés. A ce jour, on estime à 400 000€ l'investissement nécessaire au démarrage d'une exploitation, comprenant notamment le coût des bâtiments, et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie d'un bâtiment d'activité qui sera utilisé pour la ferme – les raccordements aux réseaux seront réalisés gratuitement par GPA.

Les recherches de financement sont en cours (PAT – amplification, mesures de compensation agricoles collectives...).

Le projet a été présenté à la DDT95, ainsi qu'aux agriculteurs locaux, afin de les sonder sur leur participation au projet. La structure d'exploitation de la ferme n'est pas arrêtée à ce jour. Les montages innovants et répondant aux axes du PAT seront privilégiés.

La boucle alimentaire de Moussey-le-Neuf

Cette boucle alimentaire repose sur des dimensions environnementales et sociales. Elle a pour objectif de favoriser un mode de production maraîchère et fruitière (bio) et un circuit (court) qui limitent l'impact environnemental de la production et du transport. A travers les activités de maraîchage (3,5ha+2ha), de verger (4,9ha), il s'agit de créer des emplois notamment pour les personnes qui en sont éloignées grâce à une entreprise d'insertion (8 personnes en 2021/2020 et 20 en 2021)

Ce projet génère un impact réel pour le territoire : cuisine sur place pour le restaurant scolaire, un effet positif sur les modes d'alimentation à l'échelle des familles, une valorisation paysagère et un appui pour le développement d'une activité commerciale sur la commune (mise en place d'un distributeur de 80 casiers).

Par ailleurs, la commune ambitionne la création d'un lieu de transformation alimentaire (légumerie et conserverie), lié aux activités de restauration collective mais aussi de maraîchage, verger et horticole développées. Ce futur équipement pourra aussi bénéficier aux habitants et exploitants de proximité pour participer à la création de valeur pour les acteurs économiques et sociaux et à la réduction du reste à charge pour les habitants.

Le coût d'une unité de transformation est estimé à 600 000 €, sachant qu'elle peut être mutualisée avec d'autres villes du territoire. Par ailleurs, les coûts liés à l'ingénierie, à la gestion et à l'animation s'élèvent à 60 000 € par an.

5.3 Le Triangle de Gonesse, locomotive pour la diversification économique de Roissy Pays de France

Dans sa présentation du plan Val-d'Oise, en date du 7 mai 2021, le Premier ministre a confirmé l'urbanisation de la zone centrale du Triangle de Gonesse sur une surface de 110 ha.

- ✓ « S'agissant du Triangle de Gonesse, la zone centrale, 110 ha, doit se développer et contribuer au dynamisme de l'est du département. C'est ainsi qu'en partenariat étroit avec la présidente de région et avec la présidente du conseil départemental, nous avons décidé d'implanter dans cette zone une cité scolaire internationale, structure d'excellence dédiée au parcours du jeune, de l'école au post-bac, combinant une ouverture internationale et une insertion réussie. Dotée d'un internat, véritable levier pour l'égalité des chances, elle va permettre de former tous les ans 600 collégiens et 1500 lycéens à des métiers d'avenir pour le territoire : l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'alimentation et l'agriculture biologique, en lien avec une exploitation agricole en son sein. C'est un projet porteur, très structurant qui sera, je vous l'annonce, prochainement complété par l'implantation dans cette zone d'un service de l'Etat puisque je proposerai un prochain comité interministériel à la transformation publique de la délocalisation prioritaire d'un opérateur ou d'une administration de l'Etat sur ce site. »

Le Triangle de Gonesse est un des piliers de l'aménagement du territoire, locomotive pour une diversification économique :

- ✓ Au regard de sa situation stratégique entre l'aéroport de Paris-CDG et celui du Bourget, le Triangle de Gonesse est un site économique qui contribue à l'envergure métropolitaine de l'Ile-de-France. En ciblant des entreprises d'échelles nationale ou internationale, il est le seul site de la CARPF de France susceptible de changer l'image du territoire et donc de générer une montée en gamme des implantations et une mixité des salariés avec l'accueil de cadres intermédiaires et supérieurs. Les disponibilités foncières restantes sur le territoire de Roissy Pays de France, d'une superficie totale de 100 ha, sont éparses et en milieu péri-urbain. Elles ne permettent donc pas ni d'accueillir des fonctions métropolitaines ni d'avoir un effet d'entraînement sur le reste du territoire.
- ✓ Dès lors qu'il est inclusif, il contribuera fortement à la création d'emplois accessibles pour la population dans un territoire marqué par des indicateurs socio-économiques parmi les moins favorables de l'Ile-de-France.
- ✓ Grâce à sa gare de la Ligne 17, seule gare du Grand Paris Express en Val d'Oise, le Triangle de Gonesse constitue un pôle multimodal permettant une accessibilité performante aux pôles d'emplois du corridor aéroportuaire pour les habitants mais aussi pour les salariés issus d'autres territoires.
- ✓ Grâce à ses qualités intrinsèques, il a vocation à être un modèle de ville durable capable de favoriser une requalification des territoires environnants par percolation des bonnes pratiques urbanistiques et fonctionnelles : mobilité et infrastructures, équilibre entre les espaces naturels et agricoles (Zone Agricole Protégée de 400 ha sur le Carré Agricole) et les espaces urbanisés, énergies, traitements des eaux, recyclage, etc. Ce rôle important de locomotive s'adresse aux implantations du corridor aéroportuaire mais à de nombreuses zones d'activités du territoire qui nécessitent une requalification urbaine.
- ✓ De par son échelle et les enjeux que son urbanisation recouvre, il est un lieu privilégié de mise en place d'une gouvernance entre acteurs du territoire permettant de créer des synergies ou des complémentarités avec les autres dynamiques du territoire.

Un quartier de gare à vocation culturelle et tertiaire

Le projet concerne les 110 ha de la ZAC du Triangle de Gonesse au nord du Boulevard du Parisis dans une logique de concentration autour de la gare du Grand Paris Express. Les terrains étant d'ores-et-déjà acquis par l'EPFIF, l'opérationnalité de ce secteur s'inscrit à court/moyen terme.

La proposition repose sur la création d'un quartier de ville le plus mixte possible intégrant des bureaux, avec un redimensionnement de la programmation initiale pour l'adapter au potentiel marché, des grands équipements culturels, des établissements d'enseignement, des PME –PMI en recherche de locaux d'activités mixtes et porteuses d'une dimension industrielle et technologique, une offre de produits d'habitation (groupes hôteliers / résidences services) non concernés par les contraintes PEB.

A date, deux projets viennent consolider ce scénario :

- ✓ Une « cité scolaire à vocation internationale » proposant un continuum de l'école des savoirs fondamentaux au bac +3 voire bac +5, grâce à une organisation scolaire regroupant un collège, un lycée polyvalent et une offre post bac. Cette implantation permettrait de répondre à des enjeux cruciaux du département en matière de politique éducative : démographie en hausse, taux de réussite au bac inférieurs à ceux de l'académie mais « bonne valeur ajoutée » des lycées de l'Est du Val d'Oise, nécessité de concevoir des parcours de réussite sur des modes et des techniques innovants, montée en puissance de l'académie sur l'ouverture internationale via l'augmentation du niveau de compétences linguistiques opérationnelles en lien avec les activités économiques du corridor aéroportuaire. La Cité scolaire à vocation internationale pourrait en devenir la tête de pont d'un réseau d'établissements adoptant des pratiques pédagogiques innovantes pour faire progresser les élèves. L'implantation d'une cité scolaire à vocation internationale avec internat sur l'Est du Val d'Oise permettrait à la fois une continuité de parcours pour les élèves et constituerait un élément fort d'attractivité. Une implantation multi sites pourrait être envisagée. Une première estimation, hors enseignement supérieur, est établie à 60/70M€.
- ✓ Un opérateur ou d'une administration de l'Etat
- La CARPF se positionne comme le partenaire privilégié de Grand Paris Aménagement pour la conduite des études relative à l'urbanisation de ce quartier de gare, mais aussi du Rectorat, de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise quant à la réalisation de la cité scolaire à vocation internationale.

5.4 La constitution d'un écosystème numérique local, NUMIXS, pour un positionnement en tant que Smart Territoire

La communauté d'agglomération est convaincue que la constitution d'un écosystème numérique local – lequel mobilise les collectivités locales, les entreprises et startups, mais également le tissu associatif et les citoyens – dans le but d'apporter une réflexion collective et adaptée aux usages du numérique et des nouvelles technologies pour le territoire de Roissy Pays de France est un gage de bien commun. In fine, l'objectif de la CARPF sera de se positionner en tant que Smart Territoire, qui serait ainsi un gage de proximité.

La création d'un écosystème autour du numérique, baptisé Numixs, doit permettre de répondre aux nouveaux enjeux liés au numérique : assurer l'inclusion numérique de tous, sensibiliser et acculturer les citoyens, former les jeunes ou demandeurs d'emplois aux nouveaux métiers ou encore accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. L'enjeu du numérique est l'accessibilité dans des périmètres de courte distance, en phase avec les principes de « Ville du ¼ h ou du territoire de la ½ h ».

Ainsi, autour du lieu totem de cet écosystème numérique que sera la Maison du numérique, située à Sarcelles, il est proposé de mailler le territoire de l'agglomération avec un réseau de tiers-lieux intitulés Numixs Labs sur les communes seines-et-marnaises et du haut Val d'Oise.

Elle profite également de la volonté de Cergy-Paris Université (CY) de renforcer ses positions sur l'Est 95, pour l'accompagner dans le renforcement de l'IUT de Sarcelles. L'objectif est de développer un pôle innovant d'enseignement supérieur avec la création d'un Maker School et le renforcement des formations dispensées à l'IUT de Sarcelles avec l'ouverture d'un 4^{ème} département (BUT Hygiène-sécurité-environnement / BUT Génie Mécanique et Productique).

Enfin, dans le contexte actuel de la crise économique liée à la situation sanitaire, le digital devient incontournable. En raison d'un manque crucial de développeurs web à l'échelle nationale (+ de 200 000) et au regard des enjeux d'inclusion sociale pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de ses habitants, la CARPF accompagne des porteurs de projets privés pour le déploiement de formations diplômantes ou de pré-qualifications - selon le public cible - dans un objectif de développer l'acquisition des compétences numériques des habitants et entrepreneurs du territoire.

- La CARPF engage les travaux de la Maison du numérique, pôle d'excellence de la filière numérique, dès le mois de juillet 2021.
- Elle initie une étude sur le concept et la localisation des Numixs Labs afin de programmer leur réalisation au rythme de deux par an pour un maillage efficient du territoire communautaire. Cette étude comprendra un diagnostic, une modélisation juridique et économique et un modèle de gouvernance partagé et souple adapté aux spécificités de chaque lieu labellisé.
- Elle accompagne CY sur la réflexion relative à la définition du concept et à la faisabilité du MakerS chool, ainsi que dans l'élaboration du dossier auprès du Ministère pour la création du 4^{ème} département de l'IUT de Sarcelles afin que la filière soit en corrélation avec les besoins des acteurs socio-économiques du Grand Roissy-Le Bourget.
- Elle accompagne plusieurs opérateurs de formation : la Digital France School pour des formations à l'attention des jeunes issus des QPV sur les communes de Garges-Lès-Gonesse et de Sarcelles (à venir) ; No Code Formation qui assure la conception et le développement visuel des applications métiers au travers d'une formation par alternance de 3 ans (diplôme reconnu de Licence) pour des publics prioritaires.
- Dans le cadre d'une politique d'inclusion numérique, elle proposer un véritable plan de lutte contre l'illectronisme visant à repérer les laissés pour compte et leur apporter une réponse personnalisée en prenant appui sur les structures de proximité. Dans le cadre du PIC 100% inclusion, des formations débuteront également prochainement sur le territoire avec Emmaüs Connect, pour faire des nouvelles technologies un levier d'insertion sociale. Elle développe également un programme de formation avec Digital France School, dédié spécialement aux femmes (en partenariat avec ATOS).

La Maison du numérique à Sarcelles

La future Maison du numérique constituera un pôle d'excellence de la filière numérique. Livrée en fin d'année 2022, la Maison du numérique a trois objectifs principaux :

- ✓ contribuer au développement de projets expérimentaux sur les domaines d'excellence du territoire en partenariat avec le monde universitaire.
- ✓ assurer la transition vers le digital des entreprises dites traditionnelles et favoriser l'essor d'un secteur numérique local ; sensibiliser les habitants aux nouveaux services et usages du numérique mais également former et accompagner les populations éloignées du numérique aux métiers du digital pour favoriser l'inclusion sociale ;

La Maison du numérique porte ainsi des dimensions d'innovation et d'enseignement supérieur. Elle intègre fortement CY Cergy-Paris Université, propriétaire de l'assiette foncière, dans sa conception et sa mise en œuvre (incubateur, outils à commandes numériques, espaces de travail dédiés, accueil des étudiants entrepreneurs du PEPITE, formation).

Le coût global de l'opération est de 9 205 500€ HT financé à hauteur de 48% ce jour (FEDER pour 21%, Région pour 11%, CD95 pour 6%, SVONUM pour 1%, et l'Etat via le FNADT et la DSIL Relance (8%).

Les Numixs Labs

Les Numixs labs sont des lieux numériques hybrides, tiers-lieux d'expérimentation, d'innovation et de co-création destinés à répondre aux enjeux de la fracture numérique et à offrir aux habitants de nouveaux services numériques comme des ateliers, workshop, afterwork. Les différents publics y trouveront tout ou partie de l'offre de services numériques du territoire, en lien avec leurs besoins et attentes : réunions d'information sur le numérique, ateliers de sensibilisation, réunions professionnelles autour du numérique, prototypages et tests de nouveaux services.

Relais de la Maison du numérique, 4 à 6 Numixs Labs devraient être ouverts sur le territoire de l'agglomération d'ici 2-3 ans, dans une logique de réseau et de complémentarité. Il s'agit des lieux de vie existants (Médiathèque, tiers-lieux existants, maison de quartier, ...). Ces lieux ont vocation à être ouverts à tous et à titre gracieux.

En termes calendaires, un premier Numixs Lab verrait le jour dans le courant du 2nd semestre 2021 sur la commune de Claye-Souilly au sein de La Claye Digitale. Les autres Numixs Labs seront créés jusqu'en 2023. Plusieurs acteurs ont d'ores et déjà montré un intérêt à être labellisés Numixs Labs à savoir : l'incubateur inclusif numérique porté par le Hub de la réussite situé sur Garges-Lès-Gonesse, le Pôle S situé sur Gonesse, le Point Information Jeunesse situé sur Dammarie-en-Goële, La Microfolie de Villiers-le-Bel..

Le coût total de l'opération pour ces 6 équipements est estimé à 650 000€ HT. Exceptée une demande de subvention dans le cadre de l'étude de faisabilité via l'ANRU+ (15K€), la CARPF a candidaté en mars 2021 à l'AMI Fabrique de Territoires et en mai dernier à la DSIL. Seront sollicités par la suite : les Conseils départementaux (Seine-et-Marne et du Val d'Oise) et l'Etat via le FNADT.

Le Maker School

A proximité immédiate du site de l'IUT de Sarcelles, la Maker School proposerait des formations « par le faire » pour un public post-Bac fragilisé, en lien avec les entreprises du territoire. Ces parcours offriront une alternative aux parcours traditionnels (Bac + 1 à Bac +2) sur des thématiques telles la culture numérique, la robotique, la supply-chain, l'économie circulaire, l'agro-écologie avec un tronc commun sur l'ensemble des formations.

Le 4^{ème} département de l'IUT de Sarcelles

Cergy-Paris Université ambitionne le développement du pôle universitaire de l'est du Val d'Oise et le renforcement de l'IUT de sarcelles avec l'ouverture d'un 4^{ème} département dispensant des formations en lien avec les filières économiques de Roissy Pays de France (Hygiène-sécurité-environnement, Génie Mécanique et Productique). Une inscription au sein du projet Cergy Tech et des complémentarités avec la Maison du numérique seront recherchées.

5.5 Faire de l'accès à la formation et à l'emploi des leviers majeurs pour accompagner les transitions

L'évolution des métiers et des compétences est l'une des conditions de la transition écologique. Les actions et projets menés en matière d'emploi, de formation et d'innovation sociale doivent accompagner la relance dans les territoires en faveur des transitions qui constituent une opportunité pour développer de nouvelles filières économiques et l'emploi local.

Dans un contexte de fortes évolutions du marché du travail, et dans un souci de diversification économique et de cohésion territoriale, il est important de soutenir le développement de l'offre de formation du territoire sur des métiers porteurs.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire et à ses conséquences, les métiers de la transition écologique peuvent participer à la sécurisation des parcours de reconversion professionnelle des emplois menacés par la crise avec la mise en œuvre d'un projet de reconversion et/ou de formation dans ce domaine.

Compte tenu des enjeux du territoire Est Val d'Oise, une attention particulière est portée à la dimension sociétale et écologique de cette offre afin de renforcer les formations des métiers stratégiques de demain, en relation avec les branches professionnelles et en cohérence avec les priorités du Plan France Relance.

5.5.1 Une offre « emploi/insertion » territorialisée

Au regard des enjeux de cohésion sociale, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France se mobilise fortement en faveur de l'emploi et de l'inclusion.

Ainsi, l'agglomération pilote une stratégie territoriale en matière d'emploi et d'insertion en fonction d'une vision concertée et partagée avec ses partenaires, le niveau intercommunal étant un lieu privilégié pour développer des initiatives, territorialiser des politiques et coordonner des acteurs en fonction d'une vision stratégique partagée qui fait sens.

L'agglomération porte différents dispositifs emploi/insertion, à savoir dix espaces emploi, répartis sur l'ensemble du territoire et un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et assure la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Elle anime également un plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire afin, notamment, de favoriser l'émergence de projets économiquement et socialement innovants et soutient le développement de l'insertion par l'activité économique. Afin d'apporter des réponses territorialisées en matière d'emploi et d'insertion et de répondre à des besoins non couverts, la CARPF et ses partenaires se constituent en consortium pour la mise en œuvre des actions soutenues par le Plan d'Investissement dans les Compétences et le Programme Régional d'Insertion des Jeunes.

Par ailleurs, afin de faciliter les collaborations, renforcer les coopérations entre partenaires et créer de nouvelles dynamiques partenariales, l'agglomération soutient et coordonne la création d'espaces mutualisés inclusifs (EMI) regroupant, dans un même lieu, des services de proximité intervenant dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Conçus comme des pôles de services intégrés sur la thématique « emploi-insertion » autour d'une logique collaborative, ces espaces mutualisés facilitent la lisibilité de l'offre et son accès aux usagers et aux partenaires en rendant l'ensemble des solutions disponibles accessibles depuis un lieu unique, multi-accueil, et rapidement identifiable. Ces espaces sont constitués d'un « tronc commun » composé des Espaces Emploi, du PLIE et de la Mission Locale et, en fonction des spécificités et des projets des villes, certains services communaux et acteurs locaux afin de répondre aux besoins de chaque territoire.

Les espaces mutualisés inclusifs ont pour objectif d'apporter une réponse territorialisée, partagée et coordonnée, en matière d'emploi et d'insertion. Ils permettent d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre proposée par l'agglomération pour les usagers (habitants et entreprises) et de dépasser les approches « en silo » en décloisonnant les actions de chacun pour gagner en efficacité. Ils prévoient la définition et le partage d'un projet collectif, porté par la CARPF, et la mise en place d'actions communes ainsi que la mutualisation de la fonction « accueil » et d'espaces de travail.

A ce jour, il existe trois EMI sur le territoire à Gonesse, Sarcelles et Fosses. Il est prévu la création de cinq nouveaux EMI à Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Louvres, Villiers-le-Bel et Villeparisis d'ici 2024, l'EMI de Villiers-le-Bel, inscrit dans un projet ANRU +, ayant vocation à accueillir un démonstrateur des métiers de la transition écologique.

Ceci amène l'agglomération à pouvoir se positionner comme l'animateur et le coordinateur d'une politique globale en faveur de l'emploi, aux côtés de ses partenaires, en prenant appui sur :

- ✓ une fonction d'information et de sensibilisation auprès des habitants et de ses partenaires ;
 - ✓ une ingénierie de projets permettant d'améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, en mobilisant les différents leviers existants ;
 - ✓ une fonction de coordination et d'animation territoriale soutenue, nécessaire du fait de la multiplicité des acteurs (économiques, opérationnels, et institutionnels).
- La CARPF souhaite mailler le territoire d'espaces mutualisés inclusifs avec des implantations prioritairement au sein des communes du front métropolitain et des pôles relais.
- La CARPF soutient le développement d'Ateliers Chantiers d'Insertion, et notamment dans le champ des transitions (économie circulaire, mobilités douces, numérique, agriculture).

5.5.2 Les transitions comme leviers de développement

L'innovation sociale comme cadre de développement

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de son plan d'actions en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), la CARPF accompagne des initiatives de transition. En effet, labellisée « Territoire French Impact » par le Ministère de la transition écologique en mars 2019, la CARPF a orienté sa stratégie de développement autour de trois défis territoriaux : l'économie circulaire, les mobilités inclusives et l'alimentation durable.

L'ESS, vecteur d'innovation sociale, participe au développement du territoire et à la création d'emplois. En effet, les projets d'innovation sociale ont un double objectif ; d'une part, répondre à des besoins territoriaux non couverts et, d'autre part, permettre la création d'emplois locaux, de tout niveau de qualification, accessibles aux publics du territoire et notamment les plus éloignés de l'emploi.

Les nouveaux contrats de relance et de transition écologique, en permettant aux territoires de formaliser les moyens engagés au service de la relance économique, de la cohésion territoriale et de la transition écologique, constituent également une opportunité à saisir pour les acteurs de l'ESS, qui sont porteurs de nombreuses solutions pour la transition des territoires.

- La CARPF poursuivra son engagement en faveur de l'innovation sociale, afin d'assoir un écosystème d'accélération efficace qui permette à la fois d'apporter des réponses nouvelles et innovantes aux besoins non satisfaits mais aussi qui favorise le changement d'échelle.
- Des actions en matière d'ESS sont déjà menées dans les domaines de l'économie circulaire (ressourcerie) et sont en cours dans le champ de l'alimentation durable. Concernant les mobilités douces, la CARPF prévoit la mise en place d'une Fabrique du vélo, inscrite dans la démarche ANRU+, qui a vocation à porter plusieurs actions en faveur de la promotion et de l'accompagnement aux mobilités douces, à savoir des activités de réparation, de location-vente, de sensibilisation et d'animation territoriale, d'apprentissage et de livraison via la cyclo-logistique. Cette Fabrique prendra la forme d'un atelier chantier d'insertion.

Un accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique

La diversification économique autour de nouvelles filières doit s'accompagner d'un développement de l'offre de formation sur le territoire, accessible à l'ensemble des habitants. Cette offre doit permettre de répondre aux besoins à venir des entreprises du bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget et de fournir des personnels qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies, le numérique et le développement durable pourvoyeurs de nombreux emplois nouveaux.

Une approche par les compétences se justifie pour offrir d'une part aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer des parcours de formation cohérents et d'autre part, une offre de formation plus agile et innovante, permettant de répondre aux besoins de développement de ces nouvelles filières.

La transition écologique se développe et les métiers afférents, en plein essor, offrent des opportunités d'emplois et de formations avec peu de qualification. Les métiers verts et verdissants (agriculture, éco-habitat, entretien d'espaces naturels, etc.) concernent de nombreux domaines pour beaucoup d'entre eux en expansion. C'est une voie possible pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du territoire.

Ces domaines intéressent naturellement les jeunes – d'autant plus que la population du Grand Roissy est relativement plus jeune que celle de l'Île-de-France. Ceci est encore plus marqué dans l'Est du Val d'Oise, avec par exemple plus d'un tiers de jeunes de moins de 20 ans à Sarcelles, Gonesse et à Garges-lès-Gonesse. Ces publics sont nombreux à sortir prématurément du système scolaire et relativement peu nombreux à poursuivre des études post- bac, ce qui confirme l'intérêt de proposer des nouvelles formations afin qu'ils puissent prétendre à des postes dans les domaines des transitions écologiques.

- L'agglomération prendra appui sur les dispositifs existants, tel que le PIC 100% inclusion et le PLIE, pour expérimenter et développer des modules de découverte des métiers, dans un souci d'élargissement des choix professionnels, et des actions de formation pré qualifiantes et qualifiantes sur les métiers de la transition écologique, dès 2022.
- La CARPF soutiendra l'implantation d'organismes de formation sur le territoire qui accompagneront le développement d'activités économiques dans les champs des transitions. En ce sens, un partenariat avec l'Ecole de la transition écologique ETRE permettra d'essaimer ce modèle sur le territoire de la CARPF.
- Au vu de l'insuffisance d'organismes de formation sur le territoire, des nouveaux dispositifs, et notamment le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE), piloté par le Département en lien avec Pôle emploi, permettront de développer et renforcer l'offre de formation du territoire au regard des manques identifiés.

6 Le défi ambitieux de la reconquête urbaine des lieux dégradés à travers des expérimentations

Dans la perspective d'un développement urbain plus soutenable et plus respectueux des équilibres entre espaces bâties et espaces agricoles ou naturels, la CARPF a engagé plusieurs expérimentations visant une moindre consommation du foncier.

6.1 La requalification des ZAE, un double objectif de montée en gamme des aménagements et de recherche d'un modèle économique

L'accueil de nouvelles entreprises et le maintien de celles présentes sur le territoire constituent un impératif pour la dynamique du territoire. Outre le Triangle de Gonesse et 3 nouvelles zones d'activités en extension urbaine permises par le SCoT, le développement et la diversification du tissu économique doivent s'effectuer au sein du tissu urbain existant.

Les zones d'activités économiques occupent aujourd'hui un quart du territoire artificialisé. Nombreuses d'entre elles sont anciennes et ne répondent plus aux standards actuels de l'aménagement et aux besoins des entreprises. Bien qu'elles ne connaissent pas de vacance, certaines sont en cours de déqualification. Le vieillissement de l'offre immobilière et l'inadaptation de ce parc à l'évolution des usages et aux exigences des utilisateurs accélère le phénomène de déqualification des espaces jusqu'à rendre inopérants les investissements publics.

Un programme pluriannuel d'investissement est en cours à partir de 2021 pour requalifier le patrimoine des voies d'intérêt communautaire sur ces ZAE et le pôle de mobilité pour un montant total estimé à 110 M€. Ce programme comprend notamment, la performance des installations d'éclairage public, la dés-imperméabilisations de surface pour une gestion des eaux pluviales par infiltration, un programme de végétalisation, la création d'axes de circulation douces et de réseau de pistes cyclables.

Plusieurs réflexions ont déjà été engagées sur le territoire de la CA Roissy Pays de France afin de rechercher une optimisation du foncier et d'élaborer des partis d'aménagement susceptibles de maintenir voire d'accroître l'attractivité de ces espaces de vie.

Parallèlement, ont été recherchés des outils adaptés et des modalités d'intervention des collectivités ainsi que de partenaires privés. Que ce soit la simple amélioration de l'existant, la réhabilitation lourde, des opérations de transformation d'usage ou de démolition/reconstruction.

A date, aucun modèle économique satisfaisant n'a été trouvé alliant les trois dimensions : requalification de voiries, gouvernance partagée et stratégie foncière.

- La CARPF va engager une étude portant sur le potentiel de diversification économique et sur la requalification de 10 zones d'activités. La requalification des parcs d'activités doit permettre de restaurer une forte capacité d'accueil de nouvelles entreprises et de constituer un levier à la diversification économique souhaitée.
- La CARPF avec l'EPFIF et GPA vont engager une étude de faisabilité pour la requalification du secteur dit de la Briqueterie à Louvres ; ce périmètre maîtrisé en grande partie par l'EPFIF fera l'objet d'une première réflexion dans le cadre de l'étude de programmation en cours sur l'éco-quartier de Louvres-Puiseux. Il pourra accueillir à terme un quartier mixte de logements et d'activités.

En déclinaison de la stratégie de diversification économique, il s'agira de définir les perspectives d'évolution de vocation des 10 sites et le potentiel d'accueil d'activités au regard de la mutabilité de la zone. Concernant la requalification, un diagnostic permettra de déterminer les critères environnementaux, économiques et urbains à prendre en compte pour la revalorisation des zones d'activités. Il s'attachera à identifier les dysfonctionnements et leurs causes, mais également les actions à engager. Enfin, sur 2 zones prioritaires, l'étude proposera un parti d'aménagement vertueux, qui améliore leur compétitivité et leur cadre de vie en réduisant leur impact sur l'environnement, mais également réaliste économiquement et acceptable par les parties prenantes.

6.2 La mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale

Le 8 avril 2021, la communauté d'agglomération a approuvé le projet de convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) intercommunale. A travers cette démarche, la CARPF souhaite mettre en œuvre son projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et vise à lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT concerne 13 communes et 22 secteurs d'intervention : Garges-Lès-Gonesse, Villiers-Le-Bel, Fosses, Goussainville, Dammarin-en-Goële, Mitry-Mory, Louvres, Villeparisis, Sarcelles, Gonesse, Longperrier, Arnouville, Survilliers. Ces secteurs d'intervention correspondent à des centres anciens, des quartiers de gare et des grands ensembles de la politique de la ville.

En parallèle, les communes de Fosses et de Louvres ont été labellisées pour intégrer le nouveau dispositif « Petites Villes de demain » qui s'inscrit obligatoirement dans un périmètre ORT.

L'ORT de la CARPF donne la priorité à la requalification des logements très dégradés et des locaux commerciaux et artisanaux vacants au sein des secteurs d'intervention identifiés.

La CARPF a choisi comme mode opératoire d'engager des expérimentations permettant de stabiliser une méthodologie et des partenariats afin de déployer progressivement ces actions de reconquête urbaine sur toutes les communes de l'ORT :

- ✓ L'engagement d'expérimentations avec Action Logement et CDC Habitat, opérateurs du Plan Initiative Copropriétés (PIC) du Gouvernement, pour la résorption de copropriétés dégradées et des logements insalubres/indignes.
- ✓ La réalisation d'une étude sur l'habitat ancien dégradé sur les huit communes hors NPRU.
- ✓ Des actions relatives à la reconquête commerciale afin de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce au maintien et à la reprise des locaux commerciaux et artisanaux.

6.2.1 La lutte contre l'habitat très dégradé en partenariat avec Foncière Logement et CDC Habitat

Dans un contexte où les actifs ont du mal à se loger à des prix et des conditions acceptables aux différentes étapes de leur vie, la capacité de la Communauté à proposer des parcours résidentiels complets aux habitants est une condition sine qua non de son attractivité vis-à-vis des entreprises et du renforcement de son autonomie en tant que bassin d'emploi et d'habitat.

Une production annuelle de 1 700 logements sur 6 ans doit permettre de répondre aux besoins et aux aspirations de tous types de ménages, de favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, mais aussi un meilleur équilibre entre habitat et emploi au sein de l'agglomération en réduisant les distances et les temps de déplacements.

Les partenariats avec Foncière Logement et CDC Habitat permettent à la Communauté d'investir le champ de la restructuration ou de la réhabilitation de l'habitat privé dégradé et ainsi trouver des réponses à des enjeux cruciaux pour le territoire :

- ✓ Construire pour détendre le marché du logement et lutter contre les propriétaires indélicats et les marchands de sommeil de plus en plus nombreux sur le territoire.
- ✓ Réhabiliter des logements dégradés dans les centres ville et ainsi offrir de produits bien intégrés dans leur territoire.
- ✓ Permettre à des ménages d'actifs d'amorcer ou de poursuivre leur parcours résidentiel sur notre territoire.

Dignéo

La convention de coopération, que la CA Roissy Pays de France et Foncière Logement ont signé, porte sur la réalisation d'études de faisabilité d'opérations de restructuration, de réhabilitation ou de démolition/reconstruction de près de 50 adresses identifiées par les communes avec un potentiel de 250 logements.

Foncière Logement mettra à disposition son savoir-faire et ses moyens d'ingénierie aux côtés de ceux de l'Agglomération et des Villes pour analyser et tester la possibilité technique et financière d'une remise sur le marché de logements de qualité pour des salariés, en mobilisant ses capacités d'investisseur.

La démarche se déroulera en trois temps :

- Temps 1 : test de pertinence du dispositif Digneo permettant d'analyser la pertinence d'une remise sur le marché des logements en répondant aux objectifs tant qualitatifs que programmatiques des communes.
- Temps 2 : études de faisabilité opérationnelles sur les adresses, pour lesquelles le test a été positif, visant à déboucher sur un protocole foncier.
- Temps 3 : contractualisation entre la commune et FL-Digneo. Foncière Logement procèdera à l'acquisition des immeubles dégradés, réalisera les travaux de restructuration, de réhabilitation ou de construction puis assurera la location et la gestion des logements réhabilités ou neufs. Foncière Logement conservera la gestion du patrimoine jusqu'à sa dévolution aux caisses de retraite AGIRC-ARCCO, dans la limite maximum de 50% de chaque ensemble immobilier et sous réserve d'une durée minimale de détention de 10 ans.

D'ores et déjà 8 communes sur les 13 villes partenaires de l'ORT ont confirmé leur intérêt pour déployer ce dispositif de résorption de l'habitat dégradé sur leur centre-ville. Il s'agit des communes d'Arnouville, Goussainville, Longperrier, Louvres, Mitry-Mory, Sarcelles, Villeparisis et Villiers-le-Bel.

CDC Habitat

CDC Habitat, filiale de la Caisse des Dépôts, a développé une activité de portage foncier et immobilier pour les opérations de recyclage ou de redressement de copropriétés dégradées.

Elle procède à l'achat de certains lots puis réhabilite et met en location. Tout au long du portage, CDC Habitat accompagne la copropriété dans l'assainissement de ses finances et dans la rénovation des parties communes.

Une convention d'urgence a été signée pour la mise en place de ce dispositif avec sarcelles.

La convention entre la CARPF et CDC Habitat social sur les études de faisabilité de recyclage ou de redressement de copropriétés dégradées est en cours de rédaction.

Les communes de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel ont choisi de réaliser une expérimentation avec CDC Habitat.

➤ La CARPF signe en 2021 des conventions avec Action Logement et CDC Habitat, opérateurs du Plan Initiative Copropriétés (PIC) du Gouvernement, portant sur des études de faisabilité de réhabilitation ou de restructuration de copropriétés dégradées et de logements insalubres/indignes. Concernant le dispositif DIGNEO, le deuxième semestre 2021 sera dédié à la mise en œuvre de cette convention afin que les protocoles fonciers avec les communes soient signés début 2022.

- Elle engagera fin 2021 une étude pré-OPAH sur l'habitat ancien dégradé sur les huit communes hors NPRU.
- Elle recruterá un chargé de mission pour investir le champ de l'habitat privé dégradé dans les secteurs NPRU.

6.2.2 La reconquête commerciale dans les centres-villes, à la recherche d'une méthodologie d'implication publique

Durant la crise sanitaire, la CARPF s'est fortement impliquée afin d'éviter les faillites et de soutenir l'activité des entreprises. A cet effet, elle a pris plusieurs mesures dans le cadre d'un plan spécial COVID :

- ✓ Le dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière pour les entreprises touchées par les fermetures administratives.
- ✓ La participation financière et technique au dispositif d'aide Fonds résilience de la Région.
- ✓ La mise en place d'une enveloppe spécifique pour aider au développement de projets durant cette crise.
- ✓ Une aide aux entreprises dans le cadre du parcours croissance piloté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France.
- ✓ Une aide à la digitalisation des entreprises.
- ✓ La mise en place de bons d'achats solidaires pour encourager l'achat auprès des commerces de proximité.

Au total, l'agglomération a investi 3.205.435€ au sein de l'économie en sauvegardant 300 emplois, tout en permettant aux entreprises d'améliorer leur digitalisation et leur développement.

Au-delà des actions du plan COVID, la CARPF souhaite engager des expérimentations de reconquête commerciale au sein des centres-villes des communes.

Ces expérimentations doivent s'inscrire dans un cadre urbain favorable pour jouer un effet d'entraînement nécessaire sur la dynamisation des linéaires commerciaux. Ainsi, les expérimentations se dérouleront dans des communes qui répondent aux critères suivants :

- ✓ La présence de commerces qui fonctionnent et d'associations de commerçants sont également des critères déterminants pour lancer ces expérimentations ;
- ✓ La requalification urbaine globale de leur centre-ville ou quartiers ;
- ✓ La volonté de la commune de réinvestir son centre-ville à travers diverses politiques (aménagement, culturel, économique, ...) ;
- ✓ La possibilité de s'appuyer sur des atouts patrimoniaux et/ou culturels comme levier pour le commerce ;
- ✓ La présence d'un potentiel de clients dans la zone de chalandise.

Afin de se donner toutes les chances de réussite, deux expériences pilotes sont initiées en 2021 sur les communes de Louvres et de Dammartin-en-Goële. La ville de Gonesse, qui a déjà engagé plusieurs actions dont des acquisitions foncières dans le cadre de l'action Cœur de ville, participera également à cette phase d'expérimentation.

Les expérimentations ont pour objet d'être déployées sur les autres secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation Territoriale.

- La CARPF engage une étude dont l'objet est de définir une méthodologie de reconquête commerciale intégrant notamment la maîtrise des rez-de-chaussée, la réhabilitation et la gestion des baux mais également les partenariats financiers et techniques à mobiliser pour cette mise en œuvre. Les expérimentations sur Louvres, Dammartin-en-Goële et Gonesse doivent permettre d'évaluer le coût d'intervention pour reconquérir et mettre sur le marché des locaux commerciaux vacants ou déqualifiés.

7 Un système de mobilités robuste et capacitaire

Sur le plan des mobilités, la CA Roissy Pays de France est un territoire paradoxal dans la mesure où il est ultra-connecté à la métropole mais enclavé pour la majeure partie de ses habitants. Les Parisiens, et bientôt les Picards avec la nouvelle ligne Roissy-Picardie, peuvent accéder plus rapidement à l'aéroport que les habitants du territoire.

L'ambition d'une attractivité économique et résidentielle accrue de Roissy Pays de France passe donc par une meilleure accessibilité. Aujourd'hui, les difficultés de fonctionnement nuisent à son attractivité et pénalisent ses habitants et ses usagers, dans leur accès aux emplois, aux équipements de formation, aux grands équipements et services collectifs.

A la fois territoire de destination et territoire de transit, Roissy pays de France doit se donner les moyens d'une meilleure accessibilité par les infrastructures routières et de transport en commun : une accessibilité à la métropole, avec laquelle il échange massivement des flux domicile-travail dans les deux sens, et une accessibilité vers l'aéroport Paris - CDG depuis les principaux pôles d'habitat du territoire mais aussi depuis le sud de l'Oise et le nord-est de la Seine-et-Marne où réside une part croissante des actifs travaillant sur le territoire.

7.1 Des démarches stratégiques pour une programmation cohérente des projets de déplacement

Elle a engagé l'élaboration de trois réflexions stratégiques qui

L'étude stratégique des mobilités

Le territoire du Grand Roissy connaît une forte saturation de son réseau routier. Dans la perspective d'un accueil de nouveaux projets économiques et résidentiels et afin d'éviter une congestion totale des axes routiers, les élus ont souhaité se doter d'une réflexion prospective sur les déplacements et appréhender l'évolution du territoire en termes de mobilités.

En partenariat avec les Conseils départementaux proches de l'aéroport Paris-CDG (77, 95, 60 et 93), la CARPF souhaite mettre en évidence les impacts du projet de territoire sur les mobilités à l'horizon 2037, d'identifier les zones de congestion notamment à l'échelle des réseaux départementaux, définir les besoins de déplacements en TC en lien avec Ile-de-France Mobilité (IDFM) et établir des recommandations en matière d'adaptation du réseau routier et de réalisation de liaisons TC en site propre à destination des pôles d'emplois.

Le Plan Local de Mobilité (PLM)

Le PDUIF a pour objectif de réduire de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, il vise, sur la période 2010-2020, une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés, une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs et de 10 % en modes actifs.

Le Plan Local de Mobilité constitue une déclinaison du PDUIF et s'adapte aux spécificités locales afin d'élaborer un programme d'actions pluriannuel territorialisé, opérationnel et partagé en matière de mobilité et de déplacements. Il s'appuie sur une logique d'amélioration de l'existant tous modes sur une période de 5 ans (2022-2027).

L'intercommunalité se caractérise par la présence de deux aéroports internationaux sur le territoire : Roissy Charles de Gaulle et celui du Bourget. La présence de ces infrastructures a des impacts sur les déplacements du territoire car ils sont de grands pôles générateurs de flux (marchandises, passagers, employés, taxis et VTC...).

Le PLM visera à réduire la part modale des véhicules personnels mais aussi à proposer des solutions durables pour le transport de marchandises, notamment pour une logistique urbaine durable.

Le schéma directeur cyclable

Le réseau existant des itinéraires cyclables est discontinu, développé au gré des opportunités (opérations d'aménagement et de voirie).

Afin de s'inscrire dans la transition énergétique mais aussi de répondre à la demande sociale grandissante, a fortiori depuis la crise du coronavirus, il est nécessaire de constituer un maillage territorial des pistes cyclables

- ✓ La communauté d'agglomération vient d'engager l'étude de son schéma directeur cyclable intercommunal. Il s'inscrit dans le plan vélo régional approuvé en 2017, et les plans vélo départementaux approuvés respectivement en mai et juin 2020.

Le schéma directeur cyclable proposera dès la fin 2021 un projet de maillage territorial d'infrastructures cyclables, en distinguant un réseau d'intérêt communautaire et un réseau d'intérêt communal, et un plan d'actions intégrant toutes les dimensions (stationnement, jalonnement, services...) à prendre en compte pour aux besoins et attentes des usagers.

Il sera décliné et phasé en deux plans d'actions triennaux 2021-2023 et 2024-2026, cadre de contractualisation pluriannuel du plan vélo régional avec les collectivités.

- Grâce à ces trois réflexions stratégiques, la CARPF disposera des éléments d'analyse tant sur l'évolutions des mobilités que sur les besoins des usagers pour orienter les politiques publiques de mobilité et proposer des pistes d'actions et d'aménagements pour anticiper les problématiques de mobilité et tendre vers une situation « souhaitable ».

7.2 Des projets structurants pour une bonne connectivité aux grands pôles d'emploi

Disposer d'accès rapides, fiables et capacitaires à la plateforme aéroportuaire Paris – CDG et plus globalement au corridor aéroportuaire s'impose comme une nécessité. Au vu de l'augmentation de la congestion routière, déjà présente, l'objectif principal sur le territoire aéroportuaire est de porter la part modale des transports collectifs à hauteur de 50% et de passer d'une organisation centre/périphérie à un réseau métropolitain à l'échelle du Grand Roissy. Ce réseau devra compléter les axes radiaux parisiens par un système maillé est / ouest et nord / sud multimodal afin d'améliorer le fonctionnement en interne du Grand Roissy et sa connectivité aux pôles métropolitains.

Il s'agit pour cela de construire un système de mobilités robuste et capacitaire :

- ✓ Réaliser au plus tôt la ligne du Grand Paris Express et la modernisation des RER B et D.
- ✓ Réaliser rapidement les six lignes de bus est/ouest (trois en Val d'Oise et trois en Seine et Marne) qui relient les principaux pôles d'habitat aux pôles d'emplois du corridor aéroportuaire.
- ✓ Accélérer la réalisation des projets d'infrastructures routières : le contournement Est de Paris -CDG par l'A104 (Francilienne) et les aménagements de l'autoroute A1 visent une fluidification du trafic ; l'avenue du Parisis, orientée est/ouest est conçue comme une tangentielle multimodale permettant un fort désenclavement du territoire mais aussi des requalifications des zones d'activités existantes.
- ✓ Favoriser la « mobilité », en explorant des modes de services innovants qui optimisent les infrastructures existantes.
- La CARPF soutient tous les projets contribuant à une meilleure accessibilité du territoire, notamment l'amélioration des liaisons entre les pôles d'habitat et les pôles d'emploi. Son action consiste tout d'abord à peser auprès d'Ile-de-France Mobilité, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la réalisation dans les délais des projets de grandes infrastructures routières multimodales et de transport en commun afin d'améliorer le maillage principal du territoire.
- Elle développe le maillage secondaire du territoire en transport public en finançant les principaux réseaux de bus du territoire et en menant une réflexion permanente avec les transporteurs sur la restructuration de lignes existantes et la création de nouvelles lignes.

7.3 La restructuration des pôles gares

L'efficacité du système de mobilités de Roissy Pays de France, organisé en rabattement sur le RER D et sur la ligne K du Transilien, repose sur une intermodalité fluide dans les pôles gares de la ligne. C'est pourquoi la communauté d'agglomération mène une politique volontariste de restructuration des pôles gares.

- La CARPF a engagé les études relatives aux pôles gares de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville, Goussainville et Villeparisis/Mitry-Mory permettant d'améliorer l'intermodalité entre les bus et les trains. Elle va prochainement initier des réflexions sur les pôles de Survilliers/Fosses et Dammartin/Saint-Mard. Ces études visent à favoriser l'intermodalité et l'optimisation des correspondances bus, proposer des aires de stationnement et d'accès vélos sécurisés, des aires de stationnement suffisamment capacitives et des aires de dépôse automobile dédiées et sécurisées, des cheminements piétons sécurisés et confortables. Elles doivent favoriser le confort des usagers grâce à une information claire, continue, multimodale et multi-transporteurs et une sécurisation des lieux.

7.4 La fabrique du vélo

Les enjeux relatifs à la mobilité sont bien connus et partagés sur le territoire de l'agglomération : les nombreux freins rencontrés par les habitants (freins à l'emploi, accès difficile aux différents services), un enclavement urbain généralisé et une fracture territoriale, des quartiers mal reliés aux pôles d'emplois majeurs, pourtant situés à proximité, en particulier la plate-forme aéroportuaire de Roissy malgré une offre reposant notamment sur la ligne 20 (BHNS) et le service de transport à la demande Filéo. On constate également des revenus modestes, un faible taux de motorisation des ménages par rapport à la moyenne francilienne, des difficultés financières pour l'obtention du permis de conduire. Autant de caractéristiques qui ont un impact direct sur les pratiques de déplacements, en rendant une grande partie de la population captive des transports collectifs, de la marche et du vélo. Par ailleurs, la problématique d'insertion des personnes éloignées de l'emploi est en partie induite par des difficultés de déplacements pour accéder à l'emploi et à la formation.

Dans ce contexte, l'agglomération souhaite développer une Fabrique du vélo, qui porte trois ambitions :

- ✓ Le développement d'une filière de réemploi « cycle » ;
 - ✓ Le développement d'une filière logistique du dernier kilomètre ;
 - ✓ L'accompagnement à l'usage des mobilités douces.
- Concernant les mobilités douces, la CARPF prévoit la mise en place d'une Fabrique du vélo, inscrite dans la démarche ANRU+, qui a vocation à porter plusieurs actions en faveur de la promotion et de l'accompagnement aux mobilités douces, à savoir des activités de réparation, de location-vente, de sensibilisation et d'animation territoriale, d'apprentissage et de livraison via la cyclo-logistique.

Le développement du réseau de bus

Faisant suite à l'abandon des projets de Barreau de Gonesse et de Roissyphérique, et dans la continuité de l'étude « sectorielle » menée par Ile-de-France Mobilités en 2013, les études de 3 lignes de bus reliant Garges-Sarcelles, Villiers-le-Bel et Goussainville au pôle aéroportuaire, ont été engagées en 2019 par le Département du Val d'Oise.

Les tracés et scénarios d'aménagement ont été validés par le comité de pilotage en novembre 2020, les projets doivent être soumis à la concertation au premier semestre 2022 puis être mis à enquête publique. Pour deux d'entre elles (Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville et Goussainville), elles doivent intégrer des travaux de franchissement du faisceau ferré du RER D (cf. paragraphe 3.2.3).

Ces trois lignes de bus font partie du plan d'action pour le Val d'Oise. L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027 à hauteur de 300 M€.

Parallèlement, une démarche d'étude pré-opérationnelle de la desserte en transports collectifs de la partie seine-et-marnaise de Roissy Pays de France a été engagée par Ile-de-France Mobilités, avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la CARPF. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'étude (dite « sectorielle ») des besoins de liaisons en transports collectifs du Grand Roissy menée en 2013 par IdFM et qui a donné lieu, côté Val d'Oise, au lancement d'études de faisabilité pour la création de 3 nouvelles lignes de bus.

En Seine-et-Marne, 3 lignes de bus existantes, toutes exploitées par Keolis dans le cadre de deux contrats de type 3 (Goëlys et Mitry-Compans-Villeparisis), sont identifiées par l'étude de 2013 comme pouvant faire l'objet d'améliorations significatives : la ligne 701 de Roissypôle à Dammartin-en-Goële, la ligne 21 de Roissypôle à Mitry-Mory et la ligne 20 de Roissypôle à Claye-Souilly.

Les études de faisabilité de ces lignes de bus sont à inscrire au plan de relance 2021-2022 à hauteur de 500 000 € et les travaux au prochain CPER 2021-2027.

Le prolongement du T5

Dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de son PLU, approuvé en 2016, la commune du Garges-lès-Gonesse identifie le prolongement de la ligne T5 du tramway. Ce projet permettra une liaison directe à la future ligne 17 du Grand Paris Express mais aussi une liaison directe aux pôles d'emploi du Bourget en plein développement.

Au regard du réseau de transport actuel, des études en cours mais aussi du nombre d'actifs gardois travaillant en Seine-Saint-Denis, IDFM doit mener une étude d'opportunité qui vise à vérifier le point de destination qui répond le mieux aux besoins des gardois - soit le Bourget comme indiqué dans le PLU soit Stains / La Cerisaie comme étudié par Plaine Commune – et à apprécier le niveau d'aménagement opportun.

Cette étude aurait pour objectif d'arbitrer sur le tracé puis de comparer les scénarios d'aménagement en mettant en évidence les avantages et inconvénients socio-économiques, urbains et environnementaux. Le coût de cette étude est estimé à 150 000 euros pour une durée de 6 mois.

L'Avenue du Parisis

Le projet d'avenue multimodale porté par le Département du Val d'Oise est en suspens depuis l'annulation par le TA de Cergy-Pontoise en 2017 de la DUP du 25 avril 2016. S'inscrivant dans un projet plus global de liaison entre l'A1 et l'A15, il est, à l'échelle de l'Est du Val d'Oise, prioritaire pour l'amélioration des dessertes locales pour tous les modes, notamment l'accès à la plate-forme aéroportuaire depuis le pôle urbain de Garges-Sarcelles, mais aussi pour désengorger les centres-villes du trafic de voitures. Sa réalisation permettra de fluidifier le trafic sur le réseau viaire interne des villes, améliorant ainsi les temps de parcours et les fréquences des bus, et offrira une infrastructure multimodale (TCSP et pistes cyclables) directe entre des pôles d'habitat très denses, le Triangle de Gonesse et le corridor aéroportuaire.

Ce projet porté par le CD95 est cofinancé à 50% par la région..

La liaison Roissy-Meaux

Le projet consiste en la création d'une liaison routière entre la RN2 et la RN3 sur le territoire des communes de Compans, Gressy, Messy, Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne.

Sous maîtrise d'ouvrage du CD 77, il comprend la création d'une infrastructure nouvelle à 2x2 voies nouvelles entre la RD212 et la RN3 d'une longueur de 6,5 km environ. Le nouveau calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une mise en service en 2025.

La possibilité d'y insérer un site propre pour les bus ou à défaut la mise en place d'une voie prioritaire pour les bus doit être intégrée aux réflexions.

Le pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville

La requalification du pôle gare, dont l'étude est en cours, s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain du quartier soutenu par l'ANRU. C'est l'inscription du quartier dans le volet régional du NPNRU qui permet de financer l'acquisition et la démolition d'une galerie commerciale obsolète jouxtant la gare, plus coûteuses que le projet de pôle lui-même, mais préalables à toute ambition d'amélioration du confort des usagers des transports.

Deux projets importants répondent aux problématiques de franchissement du faisceau ferroviaire :

- ✓ La passerelle ville-ville améliorera l'intermodalité en gare et structurera l'émergence d'une centralité urbaine apte à accompagner la montée en puissance continue du pôle de transports ;
- ✓ L'élargissement du pont de la Concorde est indispensable à l'attractivité du prolongement sur Villiers-le-Bel de la ligne 20 : la moitié du gain de temps de parcours pour les beauvillésois se joue sur le franchissement du pôle.

Le pôle gare de Goussainville

La dernière étude de pôle a été finalisée en 2020 par la communauté d'agglomération et Ile-de-France Mobilités.

L'élargissement des deux ponts sous l'infrastructure ferroviaire doit être réalisé au bénéfice des futurs usagers de la route, du pôle multimodal et de la ligne de bus Goussainville-Roissypôle, faute de quoi ces deux derniers projets seraient nettement moins efficaces. Il contribuera à l'attractivité du quartier gare, à la valorisation de ses programmes résidentiels et d'activités et, ce faisant, à la réduction du déficit d'aménagement à la charge des collectivités.

Le pôle gare de Mitry-le-Neuf-Villeparisis

Au regard de leur rôle dans l'armature urbaine mais aussi du fait de leur appartenance à l'ORT, Villeparisis et Mitry-Mory sont appelées à accueillir de nombreux logements. Ainsi, une prochaine ZAC de 50 ha avec 1500 logements est en cours de création à Mitry-le-Neuf.

Le développement d'un pôle multimodal à la gare de Mitry-Mory est donc un enjeu très important afin de faire évoluer les parts modales en rabattement / diffusion. Les principaux objectifs sont la reprise du plan de circulation, la mise à plat de l'offre de stationnement, le maillage cyclable, la qualité des espaces ainsi que l'information voyageur.

Une étude de pôle a été finalisée en 2016 par les communes de Mitry-Mory et Villeparisis, sans qu'une suite opérationnelle y soit apportée depuis.

La CARPF, compétente pour la mise en œuvre de ce projet depuis 2018, souhaite actualiser l'étude de pôle en 2021, en lien avec les deux communes, en vue de parvenir, avant la fin de l'année 2021 à un schéma de référence de pôle validé par Ile-de-France Mobilités.

L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027.

Le pôle gare de Survilliers-Fosses

Le renforcement de ce pôle est lié à la réalisation de la liaison ferrée Roissy-Picardie.

Avec des prévisions de 35% des voyageurs de la liaison ferrée Roissy-Picardie qui utiliseront la gare de Fosses-Survilliers, des aménagements favorisant la multi modalité seront nécessaires. La requalification du pôle multimodal, intégrant notamment la réalisation de parkings-relais et de garages sécurisés pour les deux roues (motos et cycles) doit être réalisée en intégrant ses possibles problématiques foncières.

L'aménagement de quais de retournement pour le RER D, seule solution permettant un renforcement significatif de l'offre de transport au Nord de la ligne, doit être programmé.

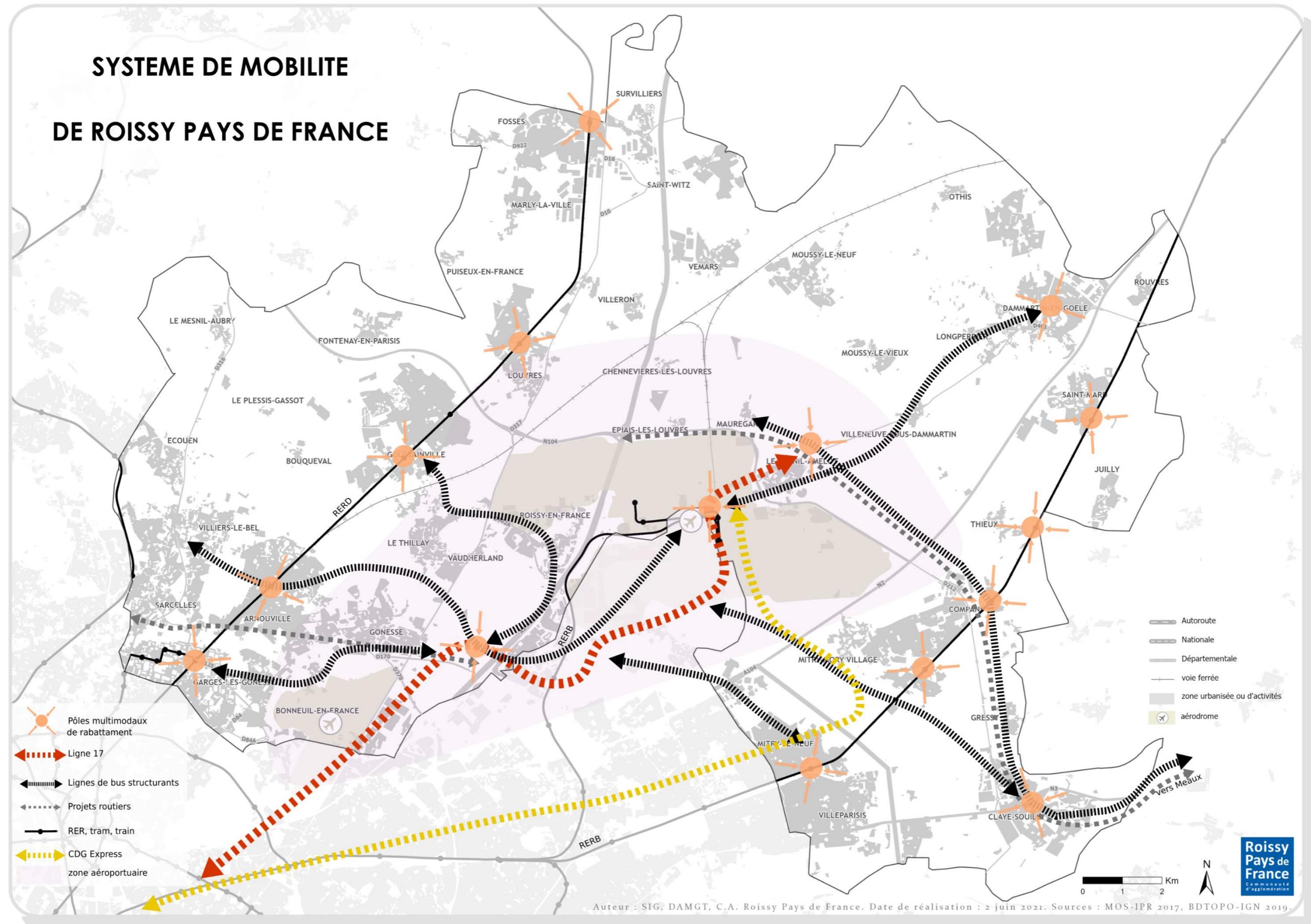
L'Etat et la région seront sollicités pour le financement de ce projet au travers du CPER 2021-2027.

Le pôle gare de Dammartin/Saint-Mard

Une étude de pôle doit prochainement être engagée sur la gare de Dammartin-Juilly-Saint-Mard par le syndicat mixte de la Goële, partenaire du contrat de type de 3 Goëlys, et dont la CARPF est la principale partie prenante.

L'étude portera sur l'accessibilité tous modes au pôle et visera notamment à restructurer la gare routière (8 quais, 10 lignes de bus) qui souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements, à clarifier et rationaliser le stationnement (saturation des voies adjacentes à la gare par des pendulaires) mais aussi à améliorer l'information voyageurs, déficiente dans cette gare.

SYSTEME DE MOBILITE DE ROISSY PAYS DE FRANCE



8 Les équipements communautaires de proximité, vecteurs d'attractivité du territoire et garants de la qualité du cadre de vie

L'amélioration des aménités et de la qualité du cadre de vie doit contribuer à renouer avec une attractivité résidentielle et à un changement d'image du territoire. Dans cette perspective, la présence d'équipements de proximité, notamment ceux liés à la culture, au sport, à la petite enfance et à l'insertion sociale, est primordiale.

L'armature urbaine, définie dans le SCoT, tient compte des spécificités territoriales de Roissy Pays de France. En affirmant un principe de polarisation de l'urbanisation, elle conduit à un développement hiérarchisé des territoires en fonction de leur vocation et de leurs potentialités. Toutes les politiques publiques locales sont ainsi pensées simultanément et dans leurs interactions sur les polarités urbaines identifiées pour assurer l'attractivité et l'hospitalité de ce territoire. Outre une meilleure coordination des implantations économiques et la production de logements diversifiés, les communes du front métropolitain et les pôles relais ont vocation à accueillir prioritairement des équipements et services de proximité. Ils sont en effet les lieux privilégiés du développement de l'urbanisation, dont le bon fonctionnement est directement conditionné à la densité de l'offre d'équipements et de services et à une bonne desserte en transports collectifs.

Qu'ils soient de proximité (crèches, médiathèques, centres sportifs, cinémas, ...) ou d'échelle plus large, les équipements et services sont des facteurs importants de qualité urbaine et d'attractivité.

8.1 Des équipements culturels et patrimoniaux porteurs d'identité territoriale et de démocratisation culturelle

Pour répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, présentant des situations contrastées d'une commune à l'autre et des enjeux saillants en matière d'accès, de continuité et de mise en réseaux, la politique culturelle de la CARPF privilégie une logique d'aménagement culturel du territoire équilibrée.

De ce point de vue, elle favorise une politique culturelle où projets structurants, diffusion territoriale et aménagement culturel forment un tout afin d'allier notoriété/ attractivité et médiation/permanence artistique et culturelle. Cette logique permet de développer une politique culturelle territorialisée et susceptible à terme d'irriguer le territoire dans son entier.

Afin d'amplifier le rôle de la culture, la CARPF porte plusieurs projets structurants pour le territoire. Ces équipements –à rénover ou à construire- répondent à plusieurs objectifs :

- ✓ Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine au plus grand nombre dans un souci de démocratisation, d'éducation artistique, d'inclusion sociale et territoriale.
- ✓ Valoriser la diversité artistique et culturelle en prenant en compte toutes les formes d'expressions dans un souci d'égalité de traitement entre les formes et les disciplines.
- ✓ Favoriser l'accès au savoir, à la connaissance et à la culture scientifique, prendre en compte les pratiques innovantes et les nouveaux usages culturels du numérique.
- ✓ Contribuer à l'aménagement culturel du territoire en favorisant le travail en réseau des acteurs du territoire et en portant des projets et équipements structurants sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Penser la connexion avec les politiques publiques en matière d'innovation, de développement économique, d'aménagement et de développement durable.
- ✓ Contribuer à l'appropriation du territoire par les habitants, à son attractivité et à son rayonnement.
- La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs lieux de culture de proximité dédiés à la lecture publique et à l'accès à la culture et à la connaissance : l'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles, les créations d'une médiathèque au sein du pôle culturel à Garges-lès-Gonesse, d'une nouvelle médiathèque à Arnouville, d'une médiathèque au sein du pôle socio-culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles et de la médiathèque Aimé

Césaire à Villiers-le-Bel. Elle accompagne les extensions des médiathèques de Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf et Othis ainsi que la réalisation d'un nouveau conservatoire à Villeparisis. Dans ce territoire très cosmopolite mais aussi terre d'accueil de populations socialement fragiles, ces équipements sont conçus comme de véritables espaces de vie, des lieux d'expression du débat et de compréhension des enjeux du monde contemporain, d'accès à la connaissance et aux savoirs.

- La CARPF s'est engagée dans la réalisation ou l'étude de lieux à vocation historique et patrimoniale. L'aménagement et la valorisation du site archéologique et paysager d'Orville à Louvres se poursuit, le concours d'architecture du centre d'interprétation de la céramique à Fosses, antenne du musée Archea, est lancé et les études de faisabilité pour un lieu de culture et de patrimoine au château d'Arnouville et un musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin à l'hôpital de 1841 à Gonesse sont en cours. Ces lieux inscrivent dans le temps long un territoire qui a connu de nombreuses et rapides mutations. Ils sont facteurs d'identité, d'images ou de concepts favorables au développement du sentiment d'appartenance. Les habitants dans leur diversité doivent pouvoir se les approprier à travers un récit partagé, une Histoire et des mémoires valorisées.
- La CARPF s'implique dans la création de lieux de diffusion, de création et d'accès aux œuvres. Elle porte la rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses avec pour ambition de favoriser un égal accès de tous à l'art et de valoriser la pluralité des expressions culturelles en s'appuyant sur des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques. Elle mettra en place dès 2021 un circuit de cinéma itinérant favorisant l'accès aux dispositifs d'éducation aux images et contribuant la diffusion des œuvres cinématographiques en zones rurales.

8.2 Les équipements sportifs,

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France gère et entretient les équipements sportifs d'intérêt communautaire dont treize piscines et une patinoire. À travers ces équipements, la communauté d'agglomération favorise une activité associative riche et variée, permettant à différents publics, de découvrir, s'initier, ou de se perfectionner dans diverses activités sportives. Roissy Pays de France soutient les manifestations à fort rayonnement, ainsi que les athlètes de haut niveau.

- La CARPF est maître d'ouvrage de plusieurs équipements sportifs : le complexe sportif Raoul Vaux à Gonesse, le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis

8.3 Des équipements pour la petite enfance

La CARPF exerce la compétence petite enfance sur les 17 communes seine-et-marnaises de son territoire. Sur celui-ci, résident 4809 enfants de 0 à 3 ans non scolarisés. Actuellement la CARPF dispose de :

- ✓ 5 Relais Petite Enfance avec 587 assistantes maternelles en activité soit 1760 places d'accueil.
- ✓ 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) représentant 219 places d'accueil.
- ✓ 5 micro crèches intercommunales représentant 50 places d'accueil.

Le territoire, avec un déficit de place en accueil collectif (environ 8 places pour 100 enfants) et d'accueil individuel (environ 34 places pour 100 enfants) doit optimiser son offre d'accueil et développer celui-ci.

- La CARPF va développer l'offre notamment avec la construction de multi-accueil à Villeparisis et à Claye-Souilly et sur l'achat de places à Saint-Mard et Compans.

L'extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles

L'agglomération en concertation avec la ville de Sarcelles, a saisi l'opportunité d'augmenter les surfaces consacrées à la lecture publique en occupant dès la rentrée 2021 des plateaux libres dans un bâtiment adjacent à la médiathèque existante. La surface totale du nouvel équipement représentera 1 720m² et le projet sera l'occasion de mettre aux normes le bâtiment et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût global est estimé à 2 400 000 euros TTC (Acquisition et travaux). L'Etat sera sollicité via l'ANRU à hauteur de 642 125 euros et le concours particulier de la DGD à hauteur de 216 000 euros.

La médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse

Les travaux du nouveau pôle culturel de Garges-lès-Gonesse porté en co-maitrise d'ouvrage par la ville et l'agglomération, sont aujourd'hui engagés et largement avancés (livraison février 2022, ouverture au public septembre 2022).

Le nouvel équipement, qui fait partie intégrante du nouveau pôle culturel de Garges-lès-Gonesse, aura une superficie de 1 930 m² et s'intégrera dans un ensemble plus large comportant un conservatoire, un cinéma, une salle de spectacle et un auditorium et participera à un projet culturel innovant à l'échelle du territoire.

Le coût global du projet est de 12 307 218 euros TTC. L'Etat participe à hauteur de 4 254 480 euros (en partie perçus).

Le projet d'une nouvelle médiathèque à Arnouville

La médiathèque actuelle occupe une surface de 181 m², superficie très en dessous des préconisations du Ministère de la Culture, qui dans le cas du bassin de population à desservir sur cette partie du territoire est estimée à 1 000 m². La ville a réservé du foncier pour un projet permettant de réaliser un tel équipement, ceci dans le cadre d'une opération de requalification plus vaste qui concerne le quartier de la gare. Dans cette perspective un pré-programme a été élaboré dans le courant de l'année. Pour l'année 2019, il s'agira de définir un programme détaillé.

Le coût global est estimé à 4 610 000 euros TTC. L'Etat sera sollicité via le concours particulier de la DGD (instruit par la DRAC) à hauteur de 430 000 euros.

La médiathèque au sein du pôle culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles

L'étude de programmation est en cours. La médiathèque d'une surface de 450 m² pourra s'implanter dans les travées ouest et est du bâtiment, ainsi que sur le balcon donnant sur l'auditorium. Le coût global du projet est estimé à 1 581 052 TTC. Le reste à charge pour la CARPF est de 381 970 euros.

Médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel :

L'actuelle médiathèque Aimé Césaire occupe un bâtiment provisoire de 350 m² construit en 2008 après l'incendie de la bibliothèque Louis Jouvet. Ce bâtiment n'est plus adapté à la fréquentation en hausse, à la forte demande d'espaces de travail, ni aux nouveaux usages culturels des habitants notamment le développement du numérique et de l'action culturelle.

Le schéma de développement de la lecture publique réalisé en 2007 prévoit la réalisation d'un équipement de 1 200 à 1 500 m² pour le secteur de Villiers-le-Bel Ouest, situé entre le village et les ensembles plus récents d'habitat social densément peuplés.

Ces quartiers font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine dans le cadre du NPRU et le bâtiment de la médiathèque est pressenti pour accueillir la maison de projet.

Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour la restructuration / extension du bâtiment existant ou pour la réalisation d'un nouvel équipement dans le même secteur géographique. Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à 4 276 000 euros TTC en 2007.

Un développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais

- ✓ Mitry-Mory : rénovation de la médiathèque municipale et création d'un nouvel équipement au Village, qui n'en dispose pas et qui est éloigné de Mitry-le-Neuf.
- ✓ Moussy-le-Neuf : commune en forte expansion, la bibliothèque associative actuelle sera très prochainement insuffisante, un projet d'extension ou de construction sera à étudier
- ✓ Othis : avec une population de plus de 6.600 habitants, la bibliothèque municipale est aujourd'hui en-dessous des recommandations ministérielles et pourrait faire l'objet d'une extension ou d'une nouvelle construction.

- ✓ Villeparisis : avec plus de 26.000 habitants, la médiathèque municipale actuelle faisant 1.160 m², une extension ou une nouvelle construction permettrait d'atteindre les 1.850 m² recommandés (0,07m²/habitant).
- ✓ Juilly : l'ancienne bibliothèque du collège de Juilly pourrait accueillir un projet autour de l'image fixe et animée.

Un nouveau conservatoire à Villeparisis

Les locaux actuels du conservatoire de Villeparisis ne suffisent plus à accueillir les demandes de la population de la ville mais également des communes environnantes. Ce projet unique sur cette partie du territoire, répond à une volonté de développer l'enseignement de la musique mais également des techniques plus actuelles comme la création d'un studio son et image et le développement d'outils numériques répondant aux demandes du public. Cet équipement de rayonnement intercommunal a vocation à devenir une référence en la matière sur la partie Seine et Marnaise du territoire. Cet équipement serait intégré dans le projet plus global de constitution d'un écosystème numérique local, la mise en œuvre d'un NUMIXS Labs pour un positionnement en tant qu'un des pôles d'un Smart Territoire.

Cet équipement pourrait par ailleurs offrir une programmation culturelle diverses et variées qui manque sur cette partie du territoire intercommunal. Ce programme ambitieux est estimé à 6 000 000 € HT, les premières études de faisabilité sont programmées à premier semestre 2021.

Le centre d'interprétation de la céramique à Fosses – Antenne du musée Archea

Le site des potiers de la vallée de l'Ysieux a été exploité pendant plus de 1 000 ans et constitue l'un des plus importants lieux de production autour de Paris. Situé dans la vallée de l'Ysieux et dans le périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays de France dont Fosses est l'une des portes d'entrée, il permettra tout à la fois de révéler le paysage et de promouvoir la création céramique contemporaine. Il privilégie pour cela une approche à la fois culturelle et patrimoniale à travers le site archéologique et historique ; paysagère et environnementale en s'inscrivant dans la vallée de l'Ysieux et le PNR Oise-Pays de France ; créative et économique en proposant des expositions et des résidences d'artistes autour des arts du feu et de la céramique.

Pressenti comme un lieu de découverte des vestiges médiévaux mais aussi de la création contemporaine et de la valorisation des savoir-faire et des techniques, le projet scientifique et culturel s'articule autour de quatre axes : Restaurer, conserver et protéger les vestiges archéologiques sur site / Transmettre les connaissances sur le patrimoine céramique local et régional / Établir un lien avec la création céramique contemporaine et les arts du feu / Créer un lien vers la vallée de l'Ysieux.

Projet sous maîtrise d'ouvrage CARPF. L'étude de programmation et de faisabilité est aujourd'hui achevée et le concours d'architecture prêt à être lancé / Projet validé en conseil communautaire. Le site a obtenu en juillet 2018 le label « patrimoine d'intérêt régional » attribué par la Région Ile-de-France et répond à d'importants enjeux de valorisation et de rayonnement du territoire. Le coût global du projet est estimé à 5 417 397 euros TTC. la DRAC (service musée) attribuera un montant de 500 000 euros et la Région un montant d'1 Million d'euro dans le cadre d'un CAR.

Le château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine

Situé dans un environnement urbanisé et ayant connu d'importantes mutations, le château d'Arnouville construit entre 1752 et 1760 pour le compte de Jean-Baptiste Machault, contrôleur général des finances puis garde des Sceaux et Ministre de la marine sous Louis XV, témoigne de la longue histoire de la commune et de ses relations avec la Capitale toute proche. Témoin unique du Siècle des Lumières dans l'Est du Val-d'Oise, c'est un lieu de patrimoine et de culture peu connu des habitants et rarement accessible au public du fait de sa vocation d'accueil et d'enseignement actuelle.

Le projet qui associe la commune d'Arnouville, l'association « L'Entraide Universitaire » propriétaire du château et la CARPF, vise à le restaurer et le transformer en lieu de culture et de patrimoine. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- ✓ Histoire et patrimoine (En valorisant la double identité du domaine d'Arnouville : château des Lumières et lieu de mémoire du XXe siècle),
- ✓ Paysage et territoire (En s'appuyant sur l'histoire et la configuration du parc et la vallée du Crout et du Petit Rosne),
- ✓ Action culturelle et éducation artistique (pour favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture).

Ainsi, le château d'Arnouville pourrait, à travers des actions culturelles et pédagogiques pluridisciplinaires (musique, arts visuels, patrimoine, architecture, arts des jardins, photographie, environnement etc.) dans et hors ses murs, contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Un approfondissement de la démarche nationale sur l'Education Artistique et Culturelle (EAC) initiée par le Ministère de la culture, pourrait être proposé comme une caractéristique du site. Il s'appuierait sur les trois piliers majeurs de l'EAC que sont : l'acquisition des connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et les artistes qui pourraient être accueillis sur place pour des résidences, des masters classes ou des rencontres ponctuelles.

Projet partenarial Entraide universitaire/ville d'Arnouville/CARPF. Une étude de diagnostic sur l'état sanitaire du bâtiment, de faisabilité et de programmation des travaux à réaliser pour mettre en œuvre le projet de rénovation du château et le projet culturel a été réalisé. Le coût total du projet est estimé à 7 741 000 euros TTC.

L'hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la place du patrimoine hospitalier dans l'environnement urbain (démolition de l'hôpital de 1969 et restauration des vestiges de l'ancien hôtel-Dieu de 1208), un projet de réhabilitation de l'hôpital-Hospice de 1841 pour le transformer en musée de société (labelisé musée de France) est à l'étude. Les collections patrimoniales en histoire de l'éducation mais aussi en histoire hospitalière conservées à Gonesse témoignent de l'évolution de la société et interrogent les grands thèmes contemporains.

Afin de s'inscrire en complémentarité avec les équipements culturels et patrimoniaux du territoire et de répondre aux attentes des différents publics, le projet proposé développe quatre grands axes : L'éducation comme enjeu de société / Une approche humaniste du patrimoine à travers la santé et le soin / La mémoire collective et individuelle / Le laboratoire de créativité : résidence d'artistes et de chercheurs.

Chacun de ces axes est assorti de propositions concrètes et d'orientations et ces quatre domaines sont déclinés dans un projet ambitieux de musée protéiforme favorisant les échanges culturels et patrimoniaux sur un large territoire intercommunal : expositions hors-les-murs, accueil de collections d'autres musées de territoire, projets mutualisés et co-constructions d'événements.

Initié par la ville de Gonesse, ce projet pourrait être porté par la CARPF après obtention du label Musée de France au titre de ses compétences optionnelles. Une étude de diagnostic, de faisabilité et de programmation portée conjointement par la ville et la CARPF est en cours.

La rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses

L'étude de programmation est aujourd'hui achevée et le concours d'architecte prêt à être lancé / Projet validé en conseil communautaire. Le cinéma de l'Ysieux ne répond plus aux normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Au regard du contexte de développement des dispositifs scolaires et de l'augmentation constante de la fréquentation du cinéma, une seconde salle d'une jauge de 60 places est prévue.

Le coût global de l'opération est de 2 845 000 euros TTC. L'Etat est sollicité via le CNC à hauteur de 264 000 euros la Région Ile-de-France à hauteur de 460 000 euros et le département du Val-d'Oise à hauteur de 527 450 euros.

Le complexe sportif Raoul Vaux

Cet équipement est implanté au cœur du quartier de la Fauconnière à Gonesse, secteur classé zone urbaine sensible. La vétusté de cette installation sportive et l'inadaptabilité des locaux à leur usage actuel et futur sont autant d'éléments qui ont justifié la réflexion autour d'un projet de réhabilitation-extension.

Construit dans les années 60, le programme de réhabilitation-extension de la piscine Raoul Vaux est destiné à moderniser l'équipement devenu vétuste, en adaptant sa configuration à l'utilisation actuelle et aux besoins des pratiques sportives à venir.

La réflexion de la CARPF sur la programmation a tenu compte des besoins recensés des utilisateurs et de la capacité du nouveau lieu à accueillir de façon optimal différents usagers : grand public, les scolaires, les associations mais également la possibilité d'accueillir des manifestations sportives.

Les principaux enjeux du projet sont :

- ✓ Pour le grand public : diversifier et renforcer l'offre en permettant plusieurs modalités de pratique (nage en ligne, activités encadrées, détente/bien être, loisirs et jeux, remise en forme aquatique...).
- ✓ Pour les scolaires : Répondre aux besoins des établissements scolaires primaires et secondaires, afin de proposer aux écoles des cycles de natation d'une durée suffisante pour un apprentissage optimum dans des profondeurs de bassins variées (petite, moyenne et grande profondeur). L'accueil de ces scolaires doit se faire dans des conditions optimales de sécurité et de confort.
- ✓ Pour les associations : permettre les pratiques associatives (de la FFN, des associations locales...) sur bassin normalisé mais également de la plongée et d'autres activités actuellement présentes sur le centre aquatique.

Dans ce cadre le projet s'inscrit dans une volonté de mettre en place un outil fonctionnel, confortable et performant répondant aux nouveaux besoins. A ce jour ; la piscine Raoul Vaux ne dispose que d'un seul bassin de 25 m qui ne répond pas à l'ensemble des besoins. A cet effet, il proposera deux espaces aquatiques différenciés afin de répondre aux besoins de tous les usagers : un

bassin d'apprentissage de 170m², une pataugeoire de 30 m² et des plages, un bassin sportif de 375 m² et ses plages et un espace de bien être (jacuzzi et sauna).

La surface de bassin totale permettra d'accueillir potentiellement 3 classes simultanément, 2 cheminements différenciés permettront d'accueillir aussi bien du public que des scolaires (selon les besoins).

Ce nouvel outil permettra une augmentation d'au moins 30% de public scolaire dans des conditions optimales, permettra de relancer la fréquentation du public avec un ouvrage plus chaleureux et accueillant qui offrira des prestations variées répondant aux besoins. Enfin, il offrira la possibilité au monde associatif de pouvoir accueillir et/ou organiser des manifestations sportives et ainsi créer une nouvelle dynamique.

Le coût estimé du projet est de 11 M€ avec un autofinancement de la CARPF de 7,4 M€. Une subvention de l'ANS d'un montant de 750 000 € est attendue. Les travaux doivent débuter au second semestre 2021.

Le centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) exerce la compétence sports dont l'intérêt communautaire a été défini par la gestion et l'exploitation de 13 piscines, dont 4 en Seine-et-Marne, et une patinoire.

Pris en charge par la CARPF au 1er janvier 2018, le centre aquatique Plaine Oxygène, implanté sur la commune du Mesnil-Amelot, a été mis en service en septembre 2010. Il comporte 4 bassins aquatiques, un spa, un hammam, deux saunas, un espace de remise en forme, un restaurant et une plaine de jeux. La gestion et l'exploitation de cet équipement sont confiées depuis son ouverture en 2010 à un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Des malfaçons et dégradations prématurées constatées sur les ouvrages font l'objet aujourd'hui de travaux de remise en état afin de permettre un fonctionnement optimal. Cette réhabilitation est prévue pour une durée de 12 mois avec une réouverture prévue pour l'été 2021.

Le coût des travaux, de 8,2 M€HT, est entièrement pris en charge par Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

En parallèle une nouvelle consultation pour l'exploitation du site va être lancée afin d'exploiter l'espace en laissant aux candidats une liberté d'initiative (et les risques techniques et commerciaux liés à ces choix) : sur les réorientations du projet d'exploitation pour les activités non aquatiques, et le cas-échéant sur la mise en œuvre et portage des travaux induits.

L'extension et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis

Il s'agit d'une piscine de type "tournesol" construite il y a 50 ans avec toiture ouvrante pivotante qui permet de libérer les plages à 120° et le bassin l'été. Cependant, les installations (un seul bassin et des vestiaires insuffisants) ne répondent plus correctement à l'accueil du public, notamment scolaire.

La piscine existante est située à proximité du centre-ville et assure une interface avec les quartiers d'habitat et la zone d'activité. Il est proposé de réhabiliter la structure ouvrante et le hall bassin pour en faire un bassin ludique et de construire une extension pour un bassin sportif et d'enseignement avec des lignes d'eau normalisées. L'extension intégrera également de nouveaux vestiaires pour tous les publics, des locaux pour l'administration de l'équipement et les clubs sportifs qui utilisent l'équipement.

Le coût d'opération actualisé est estimé à 13 M€.

Des équipements pour la petite enfance

- ✓ Claye-Souilly : construction d'un multi-accueil (minimum 40 berceaux) et un Relais Assistants Maternels (RAM). L'étude des besoins et de faisabilité est prévue en 2021, celles liées à la programmation et la conception en 2022 afin que les travaux puissent démarrer en 2023. Le coût d'opération de construction est d'environ 3,1M€ TTC et le coût de déconstruction du bâtiment existant (ancienne gendarmerie) d'environ 400 000€ TTC.
- ✓ Villeparisis : construction d'un multi-accueil (minimum 40 berceaux : crèche, halte-jeux) et un Relais Assistants Maternels (RAM) pour un coût de 2,7 M€ TTC.
- ✓ Saint-Mard : construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant pour lequel la CARPF s'engage sur l'achat de 1920 places pour un budget d'environ 237 500 euros TTC par an.
- ✓ Compans : construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant : pour lequel la CARPF s'engage sur l'achat de 12 places pour un budget d'environ 150 000 euros TTC par an.

8.4 La Mise en œuvre des schémas d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise et de Seine-et-Marne

La CARPF est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Elle est soumise au respect des schémas d'accueil des gens du voyage pour la période 2020-2026.

Lesdits schémas définissent l'emplacement des aires d'accueil, les grands principes d'accompagnement à la sédentarisation (MOUS et réalisation de terrains familiaux) ainsi que la localisation des aires de grand passage.

Construction des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Seine-et-Marne pour la période 2020-2026 prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 31 places sur la commune de Mitry Mory et de 20 places à Othis.

Le Programme local de l'habitat intercommunal 2020-2025 adopté par le conseil communautaire du 19 décembre 2019 comporte dans son axe 3 l'action 16 « développer l'offre en faveur des gens du voyage et répondre aux enjeux de sédentarisation » qui définit comme objectif opérationnel « Etre en conformité avec les objectifs du Schéma d'Habitat et d'Accueil des Gens du Voyage » notamment par la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage à Mitry-Mory et Othis.

- La CARPF a engagé la réalisation de l'aire d'accueil de Mitry-Mory à l'été 2021 avec un objectif de finalisation prévisionnelle pour fin 2023.
- La CARPF va engager les démarches préalables pour la réalisation de l'aire d'accueil à Othis au cours de l'année 2021.

La réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de la CARPF en Seine et Marne

La CARPF est dotée de deux aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) en Seine et Marne à savoir :

- ✓ L'aire de Dammartin-en-Goële se situe à 11, rue Louis Braille sur la commune de Dammartin en Goële. Elle est composée de 20 places :
- ✓ L'aire de Villeparisis se situe au « Carrière aux Viormes », sur la commune de Villeparisis, et est composée de 30 places.

Les deux aires sont gérées via contrat de gestion conclue avec le prestataire DM-Services.

Ces deux aires d'accueil des gens du voyage feront l'objet des travaux de réhabilitation éligibles aux subventions de l'État dans le cadre du nouveau "Plan de relance - soutien aux personnes en grande précarité" mis en œuvre par le décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage.

Une enveloppe budgétaire "Plan de relance-soutien aux personnes en grande précarité" de 20 millions d'euros sur 2 ans (2021 et 2022) à l'échelle nationale a été créée pour financer les projets de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention peut atteindre 6.482 euros par place (pour notre CARPF : Louvres 47 places (Val d'Oise), Dammartin-en-Goële : 20 places, Villeparisis : 30 places). Le Département de Seine et Marne est considéré prioritaire. L'enveloppe sera disponible à partir de 2021 et les travaux doivent être engagés sur les périodes 2021 et 2022. Un recensement des aires d'accueil pouvant bénéficier de cette aide a été réalisé.

Les travaux portent sur la réhabilitation des blocs techniques et sanitaires, du tableau général basse tension (TGBT) et des voiries, ainsi que des équipements d'automatismes. Le budget des travaux à engager est estimé à 450.000 euros (200.000 € pour Dammartin et 250.000 € pour Villeparisis).

- La CARPF a fait remonter les besoins pour les 2 aires.

La réalisation de la MOUS de Compans

Une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est en cours pour l'accompagnement à la sédentarisation des ménages des Gens du voyage de la commune de Compans. L'objectif de cette MOUS est d'appréhender et de

résoudre les installations récentes et plus anciennes de familles du voyage en quête d'ancre local sur des terrains non constructibles et/ou dangereux et dans des constructions rarement autorisées.

La MOUS vise à déplacer les propriétaires de terrains classés ENS non constructibles implantés sur des secteurs exposés ou inscrits dans des plans de réhabilitation environnementale et à limiter la densification des parcelles en situation de sur occupation situés au Moulin d'Ouacre et chemin des Marais.

Le projet de MOUS doit permettre d'offrir aux gens du voyage, déjà installés sur le territoire communal, un nouveau quartier hors zone naturelle sensible, hors zone de fort bruit, en leur proposant un nouveau terrain accessible, desservi par les réseaux et voiries divers, ainsi qu'en continuité avec les extensions urbaines prévues et du hameau existant le Moulin d'Ouacre.

- La CARPF a engagé les démarches.

8.5 Le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi)

Ainsi, le centre de supervision urbain intercommunal (CSUi) a été mis en service en 2013, il lie sous forme mutualisée quatre communes de l'intercommunalité (Arnouville, Garges-Les-Gonesse, Villiers-Bel et Sarcelles, soit près de 50% de l'ensemble de la population intercommunale) et dont l'exploitation est gérée par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

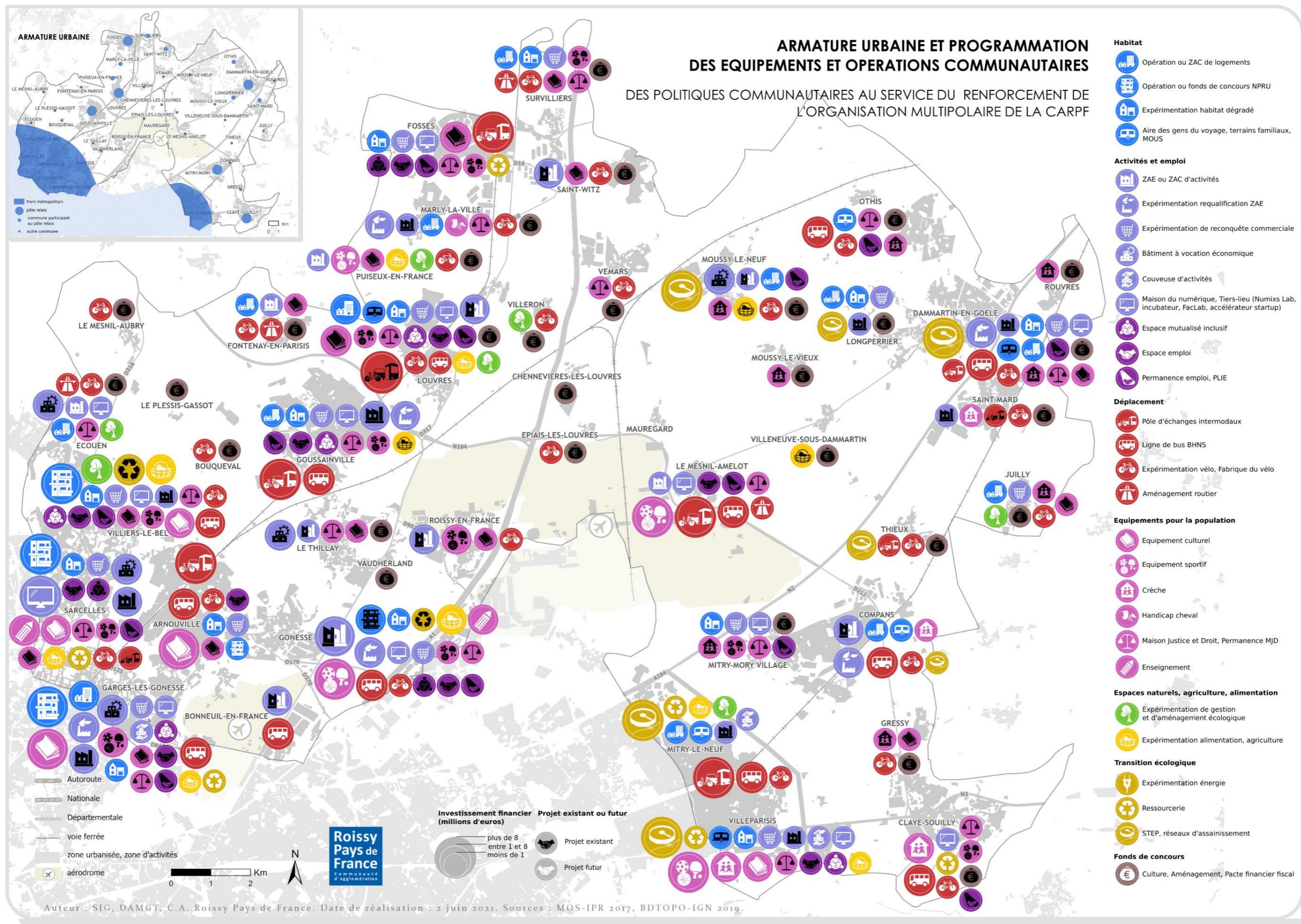
Le système d'exploitation du CSUi est inchangé depuis sa mise en service, il y a donc lieu à la fois de le rénover et d'optimiser les conditions techniques de son fonctionnement.

Le projet de rénovation consiste dans la migration du système constructeur d'origine vers une plateforme ouverte (à toutes marques de fabricant de caméras) capable d'accepter un nombre plus important de caméras et d'équipements tout en permettant de favoriser l'interopérabilité de celui-ci avec d'autres modules d'exploitation et d'autres équipements du marché (telle la vidéoverbalisation).

Dans le même temps, l'infrastructure sera largement virtualisée et ainsi économique en place et en énergie, répondant aussi aux défis de notre temps et aux contraintes d'optimisation qui sont celles de l'ensemble des Centres de Supervision Urbains. Enfin, compte tenu de l'évolution technologique du parc de caméras et de ses besoins en ressources, l'ensemble des éléments actifs permettant l'interconnexion entre les sites primaires et secondaires dédiés aux réseaux de vidéoprotection seront remplacés.

Le projet représente un montant d'investissement estimé à environ 510 000 € HT, soit près de 610 000 € TTC.

Les éventuelles subventions viendront compléter la participation des communes, puisque ce projet fera l'objet de demandes de co-financement auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France.



9 Les équipements communaux, au plus près des besoins de la population

9.1 le renforcement de la TVB avec la valorisation de coeurs de biodiversité

Le projet de parc agro urbain de Villiers-le-Bel

Le projet de parc agro urbain qui prolonge la trame verte depuis le Mont Griffard jusqu'à Sarcelles, a pour objectif de transformer le couloir agricole de 80 ha en y développant des activités de production plus adaptées à un contexte urbain (agroforesterie, maraîchage ...) et destinées au marché local. Ce projet, qui vise à promouvoir l'agriculture biologique et l'alimentation durable, s'inscrit en complémentarité du projet PAUSE à vocation de transformation et des projets d'agriculture urbaine développés au cœur de quartiers en renouvellement urbain.

Le Parc Agro Urbain est pensé comme un lieu phare de démonstration, mais également futur créateur d'emplois locaux, de formations et de mise en pratique pour les habitants (maraîchers, arboriculteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc.). Il s'appuie dans un premier temps sur les vergers et les espaces agricoles laissées en jachère.

Coût Etudes : 150 000 € HT. Financement actuel : 75 000 € (ANRU).

Coût Investissement : 1 219 000 € HT / Préfiguration : 233 500 € dépenses HT / Phase exploitation : 985 500 € dépenses HT / Financement actuel : 350 000 € (ANRU).

Le renforcement de la trame végétale à Moussy le Neuf

- ✓ Berges de l'étang du centre : cet équipement a été réalisé en 1989, il est nécessaire de consolider, de restaurer les berges et d'en faire un lieu de promenade avec des plantations ; coût : 300 k€ en 2023/24/25
- ✓ Replantation de haies bocagères le long de certains chemins afin de reconstituer un écosystème faune/flore : 3 km à raison de 500m/an : 10 k€ le km entre 2021 et 2026.
- ✓ Dépôts sauvages : mise en place de barrières et moyens de surveillance type Eaux et forêts : 30 k€ HT entre 2021 et 2023.

Aménagement de la Mare de la Jalaise à Othis

La ville d'Othis prévoit l'aménagement qualitatif de la mare de la Jalaise permettant la gestion des eaux pluviales tout en respectant la biodiversité.

La réhabilitation du Parc de la Biberonne à Thieux

Le parc de la Biberonne est un parc communal situé en cœur de village et dont le plan d'eau principal et les arbres sont aujourd'hui en très mauvais état. Ce parc est un point très vert de la commune, un poumon, un îlot de fraîcheur, il y a lieu de remettre en état. Ce parc est situé non loin d'un lavoir et il y lieu faire une étude hydraulique afin de bien gérer le ru, le plan d'eau et les espaces verts. Le cout des travaux prévus en 2022/2023 serait d'environ 250 000€. Les partenaires financiers seraient le Département, la Région et l'état.

L'aménagement d'un « poumon vert » dans le Bois du Seigneur à Goussainville

Dans les années 90, une ancienne décharge a été installée au lieu-dit du « Bois du Seigneur ». Depuis sa fermeture il y a une dizaine d'années, cet espace n'a pas retrouvé de nouvel usage et la nature y a partiellement repris ces droits. Toutefois, certaines activités (ferrailleurs, dépôts sauvages ...) se poursuivent et contribuent à dégrader le site.

La ville souhaite réaménager ce site de 45 ha en parc paysager d'échelle intercommunale. Il permettra aux habitants de Goussainville et des environs de bénéficier d'un espace paysagé et boisé de qualité, améliorera le maillage de circulations douces entre les communes (vélo, piéton, parcours sportif). Il constituera aussi un lieu de promenade et de détente pour les employés du futur pôle d'activités en projet, à proximité immédiate.

Coût prévisionnel : 4 à 6 M€. Durée de réalisation : 2022-2026.

Le renforcement de la TVB d'Ecouen

- ✓ L'aménagement du quartier du Mail, et notamment de sa partie Nord très minérale, qui nécessite une remise en valeur de façon à améliorer le cadre de vie des habitants : création de jardins partagés (environ 1800 m²), d'espaces détente/repos, de miroirs d'eau et d'une allée plantée d'arbres fruitiers notamment.
- ✓ Une étude d'identification, de remise en valeur, d'amélioration des itinéraires pédestres et des circulations douces : la commune souhaite promouvoir le développement touristique tout en respectant l'environnement naturel et urbain. L'enjeu de l'étude est de créer un maillage de circuits pédestres, de qualité et sécurisé, cohérent avec les communes limitrophes, accessible à tous (plusieurs niveaux, familles, touristes, marcheurs aguerris, seniors...) et équilibré sur l'ensemble du territoire, tout en valorisant les richesses architecturales, culturelles, paysagère de la commune ainsi que la diversité des espaces naturels de la commune et également d'améliorer les liaisons inter-quartiers en limitant l'usage de la voiture au sein de la ville et en rendant plus agréables les déplacements au sein de celle-ci.
- ✓ Une étude d'aménagement paysager du Parc Charles de Gaulle comprenant la mise en valeur du lavoir avec remise en eau du bas du Parc CDG
- ✓ L'aménagement de 2 îlots de biodiversité en entrée de ville : l'enjeu pour la commune d'Ecouen est de créer une transition écologique ville/campagne/forêt tout en valorisant son patrimoine paysager et naturel en intégrant la biodiversité au sein de son schéma de développement. Cet aménagement d'envergure et représente la première étape de la démarche de transition écologique.

La reconquête d'espaces naturels dégradés à Compans

- ✓ La restauration de la zone humide du Grand Marais : le Grand Marais de Compans ne joue plus son rôle du point de vue du fonctionnement hydraulique et fait l'objet de pollutions diverses. Il est devenu une « décharge sauvage ». Tous les arbres, pieds dans l'eau constamment, sont morts. Pour autant il s'agit d'un secteur à enjeu du fait qu'il soit une zone humide à protéger et qu'il soit inscrit dans un périmètre « Espaces naturels sensibles » par le Département de Seine-Et-Marne et qu'il est reconnu au sein des trames vertes et bleues. Des travaux de remise en état du site sont prévus. Ils vont consister à retirer l'intégralité des remblais, enlever les débris végétaux, bois morts, déchets plastiques et ordures, abattre et dessoucher les peupliers, supprimer tous les arbres morts. Il est prévu que 30% de la surface soit replantée par des arbres et le reste réensemencé. Le chemin rural sera réhabilité et les continuités hydrauliques rétablies de manière à ce que la zone soit alimentée uniquement par la nappe, de façon saisonnière. Le projet prévoit également la création de systèmes de surverse vers le cours d'eau, par zone, de manière à assurer une hauteur d'eau minimum, favorable au développement d'espèces hygrophiles et l'aménagement de plusieurs mares pour la reproduction des amphibiens. Ce projet initié par la commune de Compans a été repris par Aéroports de Paris dans le cadre des travaux de compensation du Terminal 4. Le projet étant abandonné, les travaux de restauration de la zone humide sont suspendus dans l'attente de l'émergence d'un nouveau projet.
- ✓ La reconquête de la Biberonne : la municipalité de Compans a pleine conscience de la nécessité de préserver ses espaces naturels, rares dans le secteur Nord seine-et-marnais. Elle a engagé depuis plusieurs années une politique de réappropriation de ces espaces et acquiert progressivement les parcelles qui longent la Biberonne et la Beuvronne. L'objectif consiste à protéger et valoriser ces espaces et à les ouvrir au public dans un souci de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- ✓ Le projet prévoit la réalisation d'une maison de l'environnement, la création d'une ferme pédagogique, la création d'un jardin médicinal et d'un arboretum, la plantation d'arbres fruitiers, la reconstruction d'un ancien lavoir, la pratique de l'éco-pâturage, la plantation de vignes (qui existaient auparavant), etc. Le projet prévoit également le reméandrage de la Biberonne, pour lui redonner un cours plus naturel. Plusieurs ruches ont déjà été installées et sont gérées par les agents de la commune. Le miel est distribué aux habitants.

9.2 Le développement des circuits-courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

La boucle alimentaire de Moussy-le-Neuf

La commune a lancé à la rentrée 2018 son projet « mieux manger en gaspillant moins », ce projet a démarré par le « gaspiller moins », partant des chiffres nationaux que l'on retrouvait sur la commune c'est-à-dire 30% de gaspillage (sur 10 plats achetés 3 vont à la poubelle). A la rentrée 2019, la commune est passée à la cuisine sur place faite par un chef. Actuellement, le gaspillage est de 5%, l'objectif est de tomber à 2%.

En parallèle la commune a lancé le maraîchage (3,5ha) sur du foncier acheté dans le cadre du remembrement. Les légumes bio viennent pour une partie du maraîchage local (en fonction de la montée en puissance) et de producteurs locaux afin d'être en circuits courts. Elle a investi 2000 m² de serres et réalisé les clôtures. Sur le maraîchage, la commune va réaliser un forage agricole pour l'arrosage, coût : 150 k€ HT en 2021

En parallèle du maraîchage, la commune réalise un verger de 4,9 ha qui nécessite les investissements suivants : acquisition de foncier pour réaliser un verger : 100 k€ en 2021 / Clôture : 30 k€ HT en 2021 / Plantations fruitiers 1ère tranche : 20 k€ en 2021 / Plantations fruitiers 2ème tranche : 20 k€ en 2022 / Plantations fruitiers 3ème tranche : 20 k€ en 2023 / Plantations haies bocagères : 30 k€ prévus en 2021/2022 et 2023 / Réalisation d'un jardin pédagogique : 30 k€ en 2022 / Construction d'une serre géodésique : 35 k€ en 2023 / Locaux matériel d'exploitation : 600 k€ en 2023/2024

De plus, un distributeur vente a été installé (un bloc de 80 casiers automatiques) alimenté par le maraîcher et permettant à la population de s'approvisionner 24h/24 (coût en 2020 : 30 k€).

La création d'une Maison de l'Environnement à Villeparisis

La commune souhaite créer un potager pédagogique de 150 m² associé à une Maison de l'Environnement afin de transmettre les bonnes pratiques et les bases d'un jardinage bio et respectueux de l'environnement à différents publics (à court terme) et de valoriser la production (fruits/légumes) avec des dons à des associations caritatives et autour d'ateliers sur l'alimentation (à moyen terme). Budget prévisionnel : 2 M TTC.

Un projet de diversification agricole et de circuit court à Rouvres

Un projet est en cours d'étude afin de développer une activité de maraîchage sur la commune. De plus, Rouvres souhaite développer les circuits court et avoir enfin un petit commerce de proximité.

9.3 La rénovation énergétique des bâtiments et autres projets en faveur de la transition énergétique

La rénovation de l'habitat privé à Villiers-le-Bel

Compte tenu de l'état de dégradation d'une partie du parc privé et de l'augmentation des situations d'habitat indigne sur le territoire, la Ville développe de nombreux dispositifs d'amélioration de l'habitat visant à rétablir un bon fonctionnement au sein des copropriétés et/ou à réaliser les travaux nécessaires de remise aux normes, de décence et de performance énergétique. Plusieurs dispositifs sont en cours ou à venir : la reconduction d'une OPAH RU dans le centre ancien, également inscrite dans l'Opération de Revitalisation Territoriale, 2 plans de sauvegarde (quartiers PLM/DLM) et 3 OPAH CD (quartiers PLM/Village)

Le bilan du POPAC a par ailleurs démontré la nécessité d'intervenir plus fortement sur une dizaine de copropriétés fragilisées des quartiers DLM/PLM, avec un risque de décrochage accru par la réhabilitation du parc social en cours dans le cadre du NPRU.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces opérations, un soutien en ingénierie (financement d'1 ETP sur 5 ans) est nécessaire. Un soutien à l'investissement est également à envisager en complément des aides de l'ANAH, pour déclencher la majoration des aides existantes (règle du X+X) et proposer des programmes travaux soutenables au regard des faibles ressources des copropriétaires.

Le fonds d'intervention est estimé à 500 000 € sur 5 ans pour l'OPAH RU. Pour les Plans de sauvegarde et OPAH CD, il s'élève à 1 400 000 €, soit environ 15% du coût travaux HT estimé à 9 300 000 € HT.

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Villiers-le-Bel

Il s'agit de mener des études d'audit énergétique et de faisabilité technique et économique portant sur des travaux de rénovation bâtiment aire et de substitution des systèmes de chauffage pour 3 équipements municipaux construits dans les années 1960/70 et qui n'ont pas l'objet de travaux de réhabilitation. Ils ont de fait des performances énergétiques faibles.

Il s'agit du groupe scolaire Ferdinand BUISSON, de l'Ecole maternelle Pauline KERGOMARD et du gymnase Pierre de Coubertin

Le groupe scolaire Ferdinand Buisson est actuellement chauffé au gaz. Le bâtiment ne comporte aucune isolation des murs pour la partie construite en 1973. Pour l'année 2020, la consommation électrique représente 38115 kWh et la consommation gaz est de 250MWh.

L'école maternelle Pauline Kergomard, construite en 1964, ne comporte aucune isolation des murs. Pour l'année 2020, la consommation électrique représente 12719 kWh et la consommation gaz est de 156 MWh.

Le prix moyen pour une rénovation énergétique (isolation de la toiture, isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures, volets isolants) y compris substitution du chauffage gaz par une pompe à chaleur, est de : 310 € HT /m². A titre d'exemple, pour l'école Ferdinand Buisson, le coût d'objectif de la rénovation énergétique y compris changement de type de chauffage représenterait 620 000€ HT.

La réhabilitation comprenant la rénovation thermique du gymnase Pierre de Coubertin est évaluée à 4,2 M€ HT.

La rénovation de la Maison des associations de Thieux

La commune a besoin d'une maison des associations. Elle est actuellement en possession d'une bâtie, située proche de l'église, au cœur du village, qui accueillait la mairie. Cette bâtie est aujourd'hui occupée par des logements venant d'être libérés. Les travaux envisagés en 2022 d'un montant de 400 000€00, seront les suivants : réaménagement de la structure, isolation de la bâtie, remplacement des menuiseries extérieures et rénovation énergétique. Le coût serait financé pour partie par un Contrat rural et de la DETR. Les partenaires financiers seraient donc le Département, la Région et l'état

La rénovation des bâtiments scolaires de Louvres

L'école maternelle du Moulin est équipée d'un chauffage électrique par le sol et par convecteurs. Le chauffage par le sol est obsolète et la commune s'oriente vers une installation de type pompe à chaleur air/eau. Il est nécessaire de poser un ensemble PAC et chaudière, des radiateurs hydrauliques (ou des ventilo-convecteurs à eau ou des unités à cassette) et de revoir toute la distribution du circuit hydraulique. Estimation pour ce bâtiment : 250 000.00 € /HT. Planification été 2022

Le bâtiment de l'Ecole élémentaire du moulin date des années 70. Afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique de ce bâtiment la commune souhaite réaliser des travaux et profiter de ces travaux pour remplacer l'ensemble des éclairages par des éclairages LED. Travaux à réaliser : faux plafonds isolants 45 000 €/HT et Eclairages LED : 10 000.00 € HT. Calendrier : 2022/2023.

Le renouvellement de l'éclairage public de Louvres

La commune de Louvres dispose d'un parc d'éclairage public d'environ 1500 points lumineux, dont le taux de vétusté est d'environ 60% et dont le pourcentage d'éclairage LED est relativement bas. La facture d'énergie pour l'éclairage Public est d'environ 88 000 € par an l'objectif est de la diminuer d'environ 40%. L'objectif de la commune est de remplacer pendant la durée de son mandat un grand nombre de lanternes fonctionnant au sodium haute pression par des lanternes LED, plus économiques et plus écologiques et d'équiper les lanternes ou les armoires de systèmes permettant la variation d'intensité des éclairages à différentes heures de la nuit. Travaux à réaliser : remplacement des éclairages et installation de modules de variation : 110 000.00 € HT/an. Calendrier : 2021/2025

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux de Moussy-le-Neuf

- ✓ Salle du chêne (construite en 84) : 850 k€ € TTC en 2021/2022
- ✓ École du Chêne isolation toiture et changement de fenêtres avec volets roulants : 1 200 k€ en 2023/2024
- ✓ Isolation mairie actuelle et salle Jeanne d'Arc (salle du conseil et des mariages) : 300 k€ en 2023

La rénovation du complexe sportif de Roissy-en-France

Depuis juillet 2019, les bâtiments de plus de 1000 m² sont soumis au dispositif « Eco Énergie tertiaire ». Ce dispositif est encadré par un décret qui fixe les obligations et objectifs de réduction de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires. Ces obligations s'appliquent aux collectivités territoriales leur permettant ainsi de participer aux objectifs nationaux de neutralité carbone.

Aussi, au titre des économies d'énergie dont la collectivité devra apporter la preuve à 1ère échéance en 2030, le remplacement des baies vitrées d'origine sur les 3 niveaux du complexe sportif des Tournelles (1980) apparaît comme une 1ère action d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment en question. Budget prévisionnel : 250 000 € HT.

L'optimisation en énergie des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux à Claye-Souilly

La commune de Claye-Souilly souhaite réhabiliter son patrimoine communal et mener un projet d'optimisation énergétique et d'amélioration d'éclairage sur les complexes suivants : Gymnase des Tourelles, Centre de loisirs Planète Oxygène, Boulodrome, Gymnase Loison, Gymnase des Tilleuls et Dojo parc Buffon. L'objectif est de remplacer un éclairage vétuste et énergivore par un équipement en LED. Avant-projet / études : 37 000 euros HT. 2ème semestre 2021 / 2022.

La rénovation du stade de Juilly

Le remplacement des projecteurs halogènes du stade en led constitue une priorité pour la ville de Juilly. Les travaux sont envisagés pour la fin 2021 ou premier semestre 2022. Le coût des travaux envisagés est de 21 751,20 € HT soit 26 101,44 € TTC.

La réhabilitation thermique et acoustique des écoles Maupertuis et Bastié à Claye-Souilly

La commune de Claye-Souilly est dotée de 4 groupes scolaires constitués de 4 écoles élémentaires et 5 maternelles. Parmi ceux-ci, deux groupes construits dans les années 1980 dans les conditions de construction de l'époque (béton, toits terrasses et simple vitrage) nécessitent une rénovation complète afin d'améliorer les conditions d'accueils des enfants.

À la suite des audits énergétiques commandés sur nos écoles dès l'installation du nouveau conseil municipal en mai dernier, la commune souhaite lancer, pour l'année 2021, le marché de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation de l'isolation thermique et acoustique des façades et le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Mauperthuis (319 élèves) et du groupe scolaire Maryse Bastié (325 élèves).

L'objectif de ce projet est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments et d'offrir à nos élèves un confort de travail. Les travaux doivent être terminés pour la rentrée de septembre 2022 et septembre 2023. Coût estimatif : 1 867 177,00 € HT.

La commune de Rouvres a plusieurs projets qui peuvent s'inscrire dans le cadre du CRTE.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux de rouvres

Plusieurs bâtiments de la commune dont l'école, le centre de loisirs ainsi que la Mairie ont besoin d'être mis à niveau sur le plan énergétique (chauffage au fioul ou avec des convecteurs électriques d'ancienne génération). Coût estimatif pour le centre de loisirs : 15k€.

La création d'un réseau de chaleur à Bouqueval

La création d'un réseau de chaleur revêt une grande importance pour la commune de Bouqueval. Coût estimatif : 1,9 M€ HT

9.4 Le renforcement de la multimodalité et le développement du vélo

Le plan cyclable de Moussy le Neuf

Moussy le Neuf s'inscrit dans les schémas directeurs de la CARPF pour les pistes cyclables entre les communes, les gares et les pôles d'intérêt économique. Dans la perspective de la construction de futurs collèges à Moussy le Neuf (un collège provisoire de 400 places pour 2022/2023, puis en remplacement du collège provisoire, un collège définitif de 800 places pour 2025/2026) qui accueilleront également les collégiens des communes voisines (Moussy le Vieux, Mauregard, Le Mesnil Amelot, Villeneuve et Longperrier), il est prévu :

- ✓ La réalisation de pistes cyclables desservant les communes précitées aux futurs collèges. Ces pistes utiliseront en priorité des chemins communaux ou le bord de la Biberonne. L'aménagement d'un km de piste coûte 50k€ HT et il y a environ 15km de pistes à aménager, soit 750k€ HT sur 2022/2023
- ✓ La réalisation d'un réseau de pistes cyclables « intra-muros » afin de desservir tous les points de la commune au centre bourg et aux écoles/ALSH/cantine/salle de sports du Chêne. Au fil de l'urbanisation des dents creuses, les projets ont toujours ménagé des sentes piétonnières ou cyclistes ce qui permet d'avoir aujourd'hui un réseau « intra-muros » d'environ 7,5 km soit 375 k€ HT pour 2021/2023
- ✓ Dans le cadre de la construction du collège provisoire et du collège définitif : réalisation d'un garage à vélos dans un espace de détente et au départ des pistes cyclables : 25 k€ HT en 2022/2023 pour le collège provisoire puis 75 k€ HT en 2025/2026 pour le collège définitif et réalisation d'une gare routière pour les bus : pour les années 2025/2026 : 300 k€ HT.
- ✓ L'inscription dans le Plan vélo de l'Éducation Nationale : achats de 30 vélos pour les CM1/CM2, création d'un rangement et atelier d'entretien : 25k€ pour 2021

Le plan Vélo de Villiers-le-Bel

Le plan Vélo de la Commune de Villiers le bel a été approuvé par le Conseil municipal du 31 janvier 2021. Il comporte 4 axes : la création de 15 km de pistes/bandes cyclables à l'horizon 2030, ainsi que les aménagements de voirie nécessaires et de parkings vélos sécurisés, selon un plan directeur / Un programme d'actions de développement de la pratique du vélo en lien avec différents acteurs et programmes de la ville (cités éducatives, CCAS, centres sociaux culturels, Contrat local de santé) / le développement d'un parc interne de VAE et l'instauration du forfait mobilités durable / le développement d'activités liées au vélo (réparation, location) dans le cadre des structures de l'ESS.

La mise en œuvre du plan vélo est estimée à 3,3 M€ HT sur la totalité du plan vélo.

Pour le programme d'investissements 2021-2022, celui a fait l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre de la DSIL plan de relance en janvier 2021 d'un montant de 220 000€ sur un montant global de travaux de 460 000€ HT.

Le plan vélo de Goussainville

Dans le prolongement du plan vélo en cours d'élaboration par la CARPF, la Ville prévoit de lancer prochainement les études concernant le plan vélo communal. Celui-ci permettra de déterminer et de réaliser un schéma cyclable cohérent sur l'ensemble de la commune. Néanmoins, de premiers projets seront réalisés prochainement en lien avec les réhabilitations de voirie, notamment rue Jacques Potel, avenue de Montmorency ainsi que l'embranchement sur la RD47.

Coût prévisionnel : 5 à 15 M€. Durée de réalisation : 2022-2026.

La réalisation d'aménagements cyclables à Compans

La commune souhaite réaliser les aménagements cyclables inscrits dans son plan local des aménagements cyclables approuvé en conseil municipal fin mai 2021. Deux axes d'aménagement sont prioritaires : un premier axe qui permet de relier la gare de Compans à la gare de Mitry-Claye, un second axe qui reprend en majeur partie le tracé de la Scandibérique. Une portion de ce second itinéraire, située chemin des Marais, sera aménagée fin 2021 par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

9.5 La requalification des centres-villes et des quartiers

Le réaménagement du Pôle Gare RER D de Goussainville

Le Pôle Gare RER D de Goussainville est une principale porte d'entrée de la commune (8000 voyageurs / jour). Il se situe également à l'interface entre les quartiers d'habitat, la zone d'activités et la zone commerciale de la ville.

Autour du Pôle d'échanges multimodal (PEM, sous MOA CARPF), ce quartier d'anciennes friches industrielles se verra complètement métamorphosé avec l'aménagement d'un pôle urbain mixte constitué de 14 000 m² de bureaux, 250 logements, un pôle de loisirs, une véritable gare routière ainsi qu'un parking silo de 300 places. Le projet intégrera au maximum les principes de l'éco-construction, tant dans la réalisation des bâtiments que des espaces publics (gestion des eaux pluviales, végétalisation, aménagement des circulations douces ...).

Coût prévisionnel : 16 M€ (part Ville). Durée de réalisation : 2023-2030

La redynamisation du centre-ville de Goussainville

Aujourd'hui, le centre-ville de Goussainville connaît des difficultés : faible qualité des espaces publics, dégradation de l'offre commerciale et de l'offre en logements. Le projet urbain en cours de définition vise à répondre à ces enjeux.

A dominante résidentielle, il s'agira de proposer une nouvelle offre de logements mieux adaptée, et de permettre la montée en qualité du commerce local. Une part plus importante sera également donnée à la place du végétal et des circulations douces. Enfin, la reconstruction de certains équipements publics sera à prévoir (conservatoire, pôle culturel, halle de marché ...). Le centre-ville sera également désenclavé, avec la création d'une nouvelle sortie de ville vers la Francilienne.

Coût prévisionnel : 15 à 25 M€. Durée de réalisation : 2023-2030.

La revitalisation et la restructuration du centre bourg de Moussy-le-Neuf

Outre la réalisation d'environ 250 logements en accession et en logements locatifs sociaux, avec des commerces et services en rez-de-chaussée des immeubles, le projet urbain du centre-ville comprend également :

- ✓ La réhabilitation de l'ancien prieuré en centre culturel : 2 M€ vers 2030
- ✓ La création d'une nouvelle mairie : 2,5 M€ vers 2025.
- ✓ La création d'un Pôle santé : la commune a lancé un projet pour la réalisation d'un équipement pluridisciplinaire (acquisition et investissement) répondant à l'évolution des pratiques des professionnels de santé afin de pallier la désertification médicale 1,5M€ HT en 2026. Actuellement la Commune compte un médecin, un cabinet d'infirmières, 2 ostéopathes, une pédicure, une kiné, une pharmacienne, dentiste... tous installés dans des locaux individuels.
- ✓ L'aménagement d'un pas de porte commercial (actuellement fermé) dans le cadre de notre projet « mieux manger en gaspillant moins » : 60k€ en 2021/2022 ; location (car les murs sont privés) : 9k€/an à partir de 2021

Le traitement des espaces extérieurs du quartier du Puit-la-Marlière

Composé d'un parc social propriété de Val d'Oise Habitat et d'un parc privé dégradé, le quartier du Puit-la-Marlière présente de nombreux et importants dysfonctionnements urbains. Aussi, ce quartier a la particularité d'être situé au cœur d'un double

périmètre de contraintes. La servitude d'utilité publique liée à la présence d'une station et de canalisations GAZ empêche la construction ou restructuration d'établissements recevant du public et la zone C du PEB empêche toute nouvelle construction de logements. Cette situation limite les leviers à disposition de la commune dans la réflexion sur les transformations urbaines (mixité fonctionnelle notamment).

Toutefois, une intervention urbaine d'ampleur est indispensable pour améliorer significativement le cadre de vie et enclencher le changement d'image et l'attractivité de ce quartier résidentiel. Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 19 juillet 2019 a permis de sécuriser les financements pour la réhabilitation ou la construction d'équipements publics et pour la réhabilitation du parc social de logements. La municipalité de Villiers-le-Bel et le bailleur social Val d'Oise Habitat sont pleinement convaincus qu'il est déterminant d'accompagner ces opérations d'amélioration du bâti en apportant des solutions urbaines profondes et durables pour améliorer significativement l'attractivité du quartier et concrétiser son changement d'image.

Ainsi, l'inscription dans le CRTE des opérations d'aménagement et de résidentialisation de l'ensemble du PLM permettront notamment :

- ✓ Le désenclavement de PLM Nord-Est et Ouest, facilitant la mobilité des habitants du quartier et améliorant la tranquillité publique ;
- ✓ La restructuration et pacification de l'avenue du 8 Mai (sécurisation, végétalisation, réorganisation en lien avec les contre-allées, etc.) pour accompagner la réduction du trafic automobile à venir et favoriser l'usage des mobilités douces ;
- ✓ Une résidentialisation portée par Val d'Oise Habitat pour répondre aux nombreux dysfonctionnements urbains et améliorer la gestion urbaine de proximité. Celle-ci est évaluée par le bailleur V.O.H à 7,5 M€, ce qui représente un ratio d'investissement de 6 902 € par logement et 68 € / m² d'espaces extérieurs. Une opération d'une telle ampleur ne pourra être développée par le bailleur et soutenable pour lui que dans une phase postérieure aux opérations déjà inscrites dans le NPNRU (après 2026 donc).

Le projet de reconversion de l'hôpital Adélaïde Hautval

Il s'agit d'une opération d'aménagement mixte, à dominante d'habitat, de reconversion du site de l'hôpital Adélaïde Hautval, actuellement propriété de l'APHP. La programmation comprend environ 370 logements collectifs et individuels, des équipements avec des services urbains, une crèche confiée en gestion associative et des aménagements paysagers de qualité.

La fermeture complète et définitive de l'hôpital est programmée à l'horizon 2022. L'un des objectifs du projet est d'anticiper la reconversion de cet important foncier public pour éviter la pérénnisation de cette friche située au cœur de la Ville.

La philosophie du projet est le réemploi de l'existant. Pour ce faire, le projet se glisse dans la trame végétale et viaire du site. Dans le même esprit, l'analyse architecturale et structurelle du bâti a montré que l'ensemble des bâtiments composant le site hospitalier sont aptes à être reconvertis pour d'autres usages, ou bien à être reconduits dans leurs fonctions (administration, logements de fonctions, services techniques, cuisine, etc.).

Sont rattachés à cette opération d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage publics partenaires :

- ✓ la Ville pour la requalification de l'Avenue du Haut du Roy et l'aménagement des franges du couloir agricole dans le cadre du projet de parc agro urbain mentionné ci-dessus
- ✓ IDF mobilité pour le projet de BHNS qui traverse l'opération via la voirie principale ;
- ✓ un programme d'activité dit du Pole d'agriculture urbaine et solidaire (PAUSE) porté par la CARPF.

A date, le plan de financement identifie des dépenses à hauteur de 26 M€ des recettes dégagées par l'opération de 18 M€. Dans le cadre du fonds friches du plan de relance, l'Etat a versé 3,3 M€.

La dynamisation du centre-ville de Compans

- ✓ Création d'un cabinet de santé pluridisciplinaire : il est prévu d'étendre le cabinet de médical de Compans, constitué de deux médecins et d'un psychologue. Ce projet, à l'initiative des deux médecins, est soutenu par la mairie de Compans. Il prévoit de renforcer les effectifs en médecine générale, permettre l'installation de nouvelles professions médicales et paramédicales, ainsi que l'accueil d'étudiants.
- ✓ Projets de construction de logements, commerces, places de stationnement rue Saint-Lambert : accompagnée de la Semmy, la commune prévoit au pied de la gare de Compans deux projets. Le premier, situé au 42 rue Saint-Lambert, accueillera une boulangerie-pâtisserie, deux lots à bâtir pour du logement, une voie en impasse avec places de stationnement. Le second, situé au 39 rue Saint-Lambert, accueillera une épicerie et un restaurant, trois appartements, et un parking public.

9.6 La création d'équipements publics

La rénovation et mutation de la ferme du Vivier de Longperrier

La rénovation de la ferme du Vivier en équipements publics (mairie, services techniques, maison des associations et salle des fêtes) est une opération d'envergure que souhaite mener à bien la commune de Longperrier. Les bâtiments sont actuellement en mauvais état et la ferme n'est plus en activité. La commune a donc fait le choix de valoriser ce patrimoine en rénovant les bâtiments pouvant l'être et en y installant les services de la mairie.

Les cours en pavés seront valorisées et des espaces végétalisés seront créés. De cette manière, ce grand ensemble bâti sera remis en valeur et réinvesti. Ces choix mettent en avant l'implication de la mairie dans les problématiques environnementales et patrimoniales.

Les travaux menés portent sur la rénovation du bâti, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection totale de l'isolation des bâtiments, la réfection des cours et des espaces végétalisés, la réfection des cloisonnements, la mise en valeur des façades et de leurs modénatures et la création d'îlots de fraîcheur dans la parcelle.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

La Construction d'une salle polyvalente au Mesnil-Aubry

En vue de remplacer la salle actuelle qui ne répond plus aux normes de sécurité et d'accueil des personnes handicapées, la commune souhaite construire une salle polyvalente. Ce projet est indispensable pour continuer à avoir des activités scolaires, sportives, culturelles. Il constitue le seul lieu de rencontre du village. Le projet est prévu pour fin 2021 / début 2022.

Estimation travaux : 1.012.000 € TTC pour la salle + 434.200 € TTC pour les aménagements extérieurs (parking / voirie / végétalisation).

La rénovation d'un bâtiment en accueil de loisirs à Villeneuve sous Dammartin

La rénovation des bâtiments situés en fond de cour commune dans le cœur de Villeneuve sous Dammartin est une opération d'envergure que souhaite mener à bien la commune. Les bâtiments sont actuellement en mauvais état et ne sont pas mis en valeur de plus, ils jouxtent l'école et la mairie situés juste derrière.

La commune a donc fait le choix de valoriser ce patrimoine en rénovant les bâtiments pouvant l'être et en y installant les services liés à l'enfance soit l'accueil de loisirs. La cour sera ainsi valorisée et des espaces végétalisés seront créés. De cette manière cet ensemble bâti sera remis en valeur et réinvesti. Ceci allant dans le sens d'une gestion vertueuse du patrimoine et de l'esthétique de la ville. Les travaux porteront sur la rénovation du bâti, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection totale de l'isolation des bâtiments, la réfection des cours et des espaces végétalisés, la réfection des cloisonnements et la mise en valeur des façades et de leurs modénatures. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

Le renforcement des équipements publics en lien avec l'accueil de nouvelles population à Moussy le Neuf

- ✓ Crédit en 2025 d'un nouveau restaurant scolaire pour absorber l'accroissement de la population (les besoins identifiés sont de 250 m² de nouvelle surface), permettant de réhabiliter l'accueil de loisirs sans hébergement. Le coût des travaux du restaurant scolaire s'élève à 900 k€ HT et 230 k€ HT pour l'ALSH.
- ✓ Crédit de 4 classes supplémentaires pour permettre l'extension du Groupe Scolaire du Chêne : 600 k€ HT.
- ✓ Aménagements publics : prolongement de la place du centre bourg avec aménagements piétons et kiosque : 120 k€ HT.
- ✓ Extension du parking du Chêne en 2021 (prolonger l'actuel parking en l'aménageant de façon simple afin de pouvoir accueillir de grandes manifestations) : 160 k€ HT (dont 130 k€ HT pour le foncier).
- ✓ Parking souterrain du centre bourg (vers 2028/2030, pour permettre l'accès aux services, commerces et équipements publics existant dans le centre) : 1 500 k€ HT (dont 130 k€ HT pour le foncier).

Le renforcement des équipements sportifs de proximité de Louvres

Avec la construction de l'éco quartier et les 3 000 logements qui doivent être réalisés, Louvres va doubler sa population dans les 10 prochaines années. Le besoin en équipement est important et parmi les équipements nécessaires à la bonne pratique du sport la commune a retenu :

- ✓ La création d'un gymnase permettant la bonne pratique de la gymnastique, la boxe (un champion de France de boxe réside sur la commune et a créé un club), du hand-ball, du volley-ball et venant compléter les équipements existants pour permettre d'élargir la pratique du sport sur la commune. Coût estimé d'un bâtiment de ce type : 3,5 millions d'euros, hors foncier. Planning de réalisation : sous 3 ans
 - ✓ La rénovation du terrain de Football synthétique : Cet équipement qui a plus de quinze ans est totalement usé et ne sera bientôt plus utilisable. Le nombre de licenciés est important, et ce terrain est utilisé en permanence y compris par les collégiens. Cette rénovation comprendrait également la rénovation de l'éclairage par des projecteurs LEDS. Coût estimé des travaux : 500 000.00 € HT pour le terrain, 100 000. € HT pour l'éclairage LED. Planning de réalisation : 2022/2023
 - ✓ La réhabilitation des terrains de tennis couverts : la commune de Louvres dispose de trois terrains de tennis couverts. Durant l'hiver, les terrains sont injouables en raison de la condensation venant de la toiture et la forte humidité qui rend les terrains humides et glissants. Le bâtiment qui les abrite est un bâtiment non isolé en bardage qui présente des problèmes d'étanchéité en toiture et d'isolation. Le remplacement des projecteurs et également nécessaire, afin d'installer de l'éclairage LED moins consommateur d'énergie. Travaux prévus : rénovation de la toiture avec mise en place d'une isolation thermique et remplacement des projecteurs par des projecteurs à LED. Coût estimé des travaux : 150 000.00 € HT pour La toiture et 45 000.00 € HT pour l'éclairage LED. Planning de réalisation : 2022/2023.
- Le développement du nombre de berceaux à la crèche de Louvres**
- La commune de LOUVRES dispose d'une crèche de 20 berceaux située rue de Paris à côté de la Mairie. Compte tenu de la demande importante en attente, la commune s'est fixée comme objectif de passer à 60 berceaux rapidement. Le bâtiment est ancien et de nombreux travaux sont à prévoir afin d'arriver à cet objectif : travaux d'isolation sous toiture, remplacement des radiateurs électriques et des éclairages, travaux de mise aux normes. Coût estimé des travaux : 350 000.00 €/HT. Planning de réalisation : 2022/2023.
- La réhabilitation et le renforcement des équipements d'Othis**
- ✓ La réhabilitation de la Ferme de la Jalaise en une Maison de l'Enfance : afin de répondre aux besoins futurs, la commune d'Othis prévoit la réhabilitation de la grande ferme du centre-ville pour accueillir une Maison de l'Enfance composée d'une école maternelle, d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs, d'une cour, d'une crèche et d'un RAM/MAM. Le coût global de l'opération est estimé à 15 000 000€ HT.
 - ✓ La réhabilitation d'une habitation en une Maison Verte : la ville d'Othis s'est portée acquéreur d'une maison d'environ 100m² afin d'y planter une future « Maison Verte ». Cet équipement public sera destiné aux questions environnementales avec la mise en place de mesures écologiques fortes et ambitieuses pour faire toujours plus d'Othis une ville verte, une ville à la campagne. Cette Maison dite verte pourra permettre la tenue de réunion dédiées aux problématiques environnementales, d'expositions, l'installation de ruches, l'organisation d'un Repair café, ou encore la création d'un potager et d'une mini ferme pédagogique. Le coût global de l'opération est estimé à 240 000€ HT.
 - ✓ L'extension de La Maison du Livre à Othis : la bibliothèque actuelle occupe une surface de 234m². Son extension permettra le développement de son activité avec des espaces proposant des services complémentaires au public (médiathèque, ludothèque...).
 - ✓ La création d'un Centre Technique Municipal pour les services techniques de la ville d'Othis : les agents communaux occupent actuellement des locaux situés dans la grande ferme du centre-ville. Avec le futur projet de création d'une Maison de l'Enfance, le Centre Technique Municipal actuel sera déplacé et un nouvel espace pour les services espaces verts et bâtiments sera créé. Le coût global de l'opération est estimé à 1 000 000€ HT.
 - ✓ L'extension du cimetière et réalisation d'une salle civile de recueillement : afin d'anticiper la saturation du cimetière actuel, la ville d'Othis envisage son extension à proximité de celui existant et à la réalisation d'une salle civile de recueillement permettant aux familles de se réunir lors d'un décès. Le coût global de l'opération est estimé à 650 000€ HT.
 - ✓ La création d'une salle polyvalente destinée aux associations culturelles dans le prolongement de l'Espace Lucien et Madeleine Morisse. : le projet de réalisation d'une nouvelle salle polyvalente dans le prolongement de l'Espace Lucien et Madeleine Morisse à Othis permettra d'accueillir des activités culturelles pour répondre aux demandes associatives. Le coût global de l'opération est estimé à 220 000€ HT.
 - ✓ Le réaménagement de l'Agora pour en faire un équipement toujours polyvalent mais à dominante culturelle (loges, régie son et lumière...), une étude de l'Agora sera réalisée afin de proposer son réaménagement.
 - ✓ La réalisation d'un terrain de football en gazon naturel afin de permettre aux nombreux sportifs othissois de pratiquer leur activité. Le coût global de l'opération est estimé à 600 000€ HT.
 - ✓ La construction d'une école dans le futur quartier de la Jalaise Sud afin de répondre aux besoins futurs.

- ✓ L'aménagement de nouvelles aires de jeux pour favoriser l'échange et le lien social entre habitants et pour permettre aux enfants de se divertir. Le coût global de l'opération est estimé à 100 000€ HT.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux de Goussainville

- ✓ Le réaménagement et développement du complexe sportif Maurice Baquet : il constitue le principal pôle dédié au sport sur la commune. Cependant, ce site est vieillissant et certaines infrastructures tendent vers l'obsolescence. De plus, la vocation de cet espace est aujourd'hui exclusivement sportif, alors qu'il constitue en pratique le plus grand espace (ou)vert de la ville, à proximité directe des axes principaux, et de nombreux établissements scolaires (écoles, collèges, lycée). La Municipalité souhaite donc réaménager ce site en programmant la construction de nouveaux locaux (vestiaires, bureaux du service des sports, club-house ...) et le réaménagement des certains espaces afin de diversifier les usages (aire de fitness, street workout, parcours de santé, aire de jeux pour enfants, plantation d'arbres ...). Les cheminements et mobiliers urbains seront également entièrement revus, afin de les sécuriser, et de les ouvrir sur la ville (cheminements piétons, cyclables). Coût prévisionnel : 4 à 6 M€. Durée de réalisation : 2022-2024.
- ✓ L'extension de la Médiathèque François Mauriac : située au cœur du quartier prioritaire des Grandes Bornes, la médiathèque est un équipement culturel central de la ville très apprécié par les habitants. Des usagers de tous âges fréquentent les lieux. Pour s'adapter à de nouveaux besoins, un programme d'extension et de réhabilitation est en cours de définition. Il s'agira notamment de créer une salle de travail pour les étudiants et lycéens, aux horaires élargis. Mais également de rénover les locaux existants (salle de consultation, salle multimédia, espaces d'animations, halls d'accueil). Les bureaux seront également réorganisés afin d'être plus fonctionnels. Coût prévisionnel : 1,5 M€. Durée de réalisation : 2022-2023.
- ✓ La création d'un espace dédié à l'emploi, l'entrepreneuriat et l'insertion à Goussainville : sur le site du futur Pôle Gare, un bâtiment remarquable en meulière accueille actuellement des services municipaux. Ce bâtiment a notamment accueilli, par le passé, l'ancien bureau de poste. La municipalité souhaite transformer ce site et y aménager un pôle unique regroupant en un seul lieu, les acteurs de l'entrepreneuriat, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire, un fab lab, des locations éphémères ... Cet équipement sera un marqueur fort de la mutation du futur quartier.

Coût prévisionnel : 3 à 5 M€. Durée de réalisation : 2022-2024.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Villeparisis

- ✓ La création d'un nouveau groupe scolaire : afin d'assurer un meilleur accueil des enfants dans certains quartiers de la commune et « désengorger » d'autres groupes scolaires, la ville doit revoir sa carte scolaire et envisager la construction d'une nouvelle école constituée de 12 classes réparties entre la maternelle et l'élémentaire. A ce groupe scolaire, un centre de loisirs sera associé afin de permettre un accueil le matin, le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Ce projet est envisagé en plusieurs étapes. Dans un premier temps le groupe scolaire pour une rentrée possible des enfants en 2024-2025 et dans un deuxième temps le centre de loisirs. Budget prévisionnel : 7,5 M TTC
- ✓ L'aquisition d'un terrain pour la construction d'un lycée : la Région a montré son intérêt pour l'implantation d'un lycée sur le territoire villeparisien d'ici 2027. La ville met tout en œuvre pour acquérir un terrain permettant cette implantation. Budget prévisionnel : 1,5 M TTC
- ✓ L'extension des réfectoires des écoles Normandie-Niémen et Anatole France : la population villeparisienne ne cesse de s'accroître. De nombreuses familles arrivent avec des enfants fréquentant les écoles de la ville et les restaurations scolaires. Les réfectoires des écoles Normandie-Niémen et Anatole France nécessitent des extensions pour accueillir dans des conditions optimales les enfants sur le temps de la pause méridienne. Des extensions de 170 m² peuvent s'envisager dans ces deux écoles. Budget prévisionnel : 0,75 M TTC par extension soit 1,5 M TTC
- ✓ L'extension de la médiathèque : La mise aux normes, au regard du nombre d'habitants actuels, impose une extension de la Médiathèque d'une surface de 600 m² supplémentaires. Budget prévisionnel : 1,3 M TTC
- ✓ La création d'un gymnase pour gymnastique : la gymnastique occupe une place prépondérante dans la commune. Pour répondre à la demande un gymnase comprenant 2 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres et une salle de pratique de 820 m² serait nécessaire. Budget prévisionnel : 2,5 M TTC
- ✓ Une salle des arts martiaux + boxe : elle doit comprendre 4 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres, 1 salle de boxe avec ring de 270 m², 1 dojo et 2 surfaces de tapis de 350 m². Budget prévisionnel : 2 M TTC
- ✓ Une salle polyvalente pour le tennis de table : 2 vestiaires pratiquants, 2 vestiaires arbitres, salle de pratique de tennis de table de 300 m². Budget prévisionnel : 1,2 M TTC
- ✓ La réhabilitation du Stade des petits marais : création d'un club house, réfection tribune et vestiaires, réfection terrain, création d'un parking, réfection de l'éclairage. Budget prévisionnel : 1,8 M TTC

La sécurisation du poste de Police Municipale à Roissy-en-France

Au regard des faits récents d'agression commis sur les forces de l'ordre y compris au sein de leurs locaux, un complément de sécurisation du poste de Police Municipale créé en janvier 2020 paraît nécessaire.

Le renforcement de la sécurisation se concrétisera par la création de travaux intérieurs (une cloison toute hauteur, une porte et une vitre sécurisées au niveau de l'accueil du poste de PM qui comporte actuellement une simple banque d'accueil) et par la mise en œuvre d'un contrôle d'accès à l'intérieur des locaux pour chaque pièce du poste de PM compte-tenu de la configuration des locaux (bureau responsable, bureau des agents, accès salle de repos/vestiaires,...) afin de pallier à toute éventualité en cas d'intrusion malveillante. Budget prévisionnel : 30 000 € HT – Localisation du projet : 55, rue Houdart

La création d'un City Park à Roissy-en-France

Suite à la concertation des usagers engagée à la rentrée 2021, une demande importante de création/réhabilitation des équipements sportifs extérieurs existants est ressorti. Le besoin co-construit avec les usagers porte sur la création d'un City Park comprenant plusieurs opérations : aire de musculation extérieure accessible aux seniors et personnes à mobilité réduite (street workout), terrain de basket, 2 terrains de foot à 5 extérieurs (dont 1 compatible pratique du handball suite crise sanitaire).

Budget prévisionnel aire de street workout – terrain de basket – terrains de foot à 5 /hand: 420 000 € HT – Localisation du projet : Complexe Sportif des Tournelles

La demande des usagers comporte également la réalisation d'un Skate Park lequel aurait vocation à permettre aux enfants et aux adultes l'apprentissage et la pratique des sports tels que le vélo, la trottinette, le skateboard ou encore le roller. Budget prévisionnel : 500 000 € HT – Localisation du projet : Parc de l'Orangerie

La réhabilitation du complexe sportif des Tournelles à Roissy-en-France

Le complexe sportif des Tournelles comporte actuellement 2 terrains de football : un 1er terrain synthétique réalisé en 2006 présentant des 1ers signes d'usure qui devra être renouvelé sous 3 à 5 ans, et un 2nd terrain en herbe dit « terrain d'honneur » qui connaît des problématiques de drainage et de vers de terre non-résolues malgré des mesures entreprises ces dernières années. Ces problématiques altèrent la qualité du terrain rendu parfois impraticable. De surcroît, compte tenu du développement de l'association de football locale et notamment de l'école de football, les terrains municipaux ne permettent plus de répondre aux besoins du club en termes de temps d'utilisation.

En conséquence, la réalisation d'un 2nd terrain synthétique en lieu et place du terrain en herbe serait l'occasion de remédier à cette situation et d'augmenter surfaces praticables et temps de jeu en toutes saisons.

D'autre part, la piste d'athlétisme autour de ce terrain d'honneur, réalisée il y a près de 40 ans, a fait l'objet de nombreuses réparations ces dernières années. Le revêtement n'offre plus d'amorti et se dégrade un peu plus à chaque période hivernale induisant des réparations de plus en plus conséquentes. Sa réhabilitation paraît aujourd'hui nécessaire afin d'offrir aux associations et aux particuliers ou encore aux forces de l'ordre dans le cadre de leurs examens sportifs, une installation plus qualitative.

Enfin, l'éclairage du terrain d'honneur n'est pas aux normes et ne comporte à ce jour qu'un seul pylône d'éclairage : la mise aux normes de l'éclairage qui aura vocation à être réalisée en leds afin de générer des économies d'énergie implique la réalisation de tranchées sur la piste d'athlétisme et le terrain afin d'assurer l'alimentation des 4 points d'éclairage nécessaires à son homologation.

Compte-tenu de ce qui précède, il paraît difficile de dissocier ses 3 opérations. Budget prévisionnel terrain synthétique – piste – éclairage : 1 300 000 € HT / Budget prévisionnel opération renouvellement terrain synthétique existant (à moyen/long terme) : 700 000 € HT.

La construction de 3 nouvelles classes, extension au Centre de Loisirs et aménagement de places de stationnement à Villeron

La commune souhaite construire 3 salles de classe supplémentaires pour son école élémentaire ; conjointement elle souhaite démolir au sein du complexe scolaire la salle des fêtes devenue inadaptée pour créer une extension continue à notre centre actuel de loisirs.

De même et compte tenu de la dangerosité du secteur lié à l'entrée et à la sortie des enfants de l'école et le manque de stationnement au niveau de la Mairie et de la place de l'Eglise situées dans le même secteur, ce qui crée des désordres dans la rue, la commune va faire l'acquisition d'un terrain proche pour y aménager 19 places de stationnement pour le personnels enseignant et communal.

La création et la réhabilitation d'équipements communaux à Garges-lès-Gonesse

✓ La Réhabilitation du groupe scolaire Langevin et le déplacement et extension de la crèche Duvivier : le groupe scolaire Paul Langevin est constitué d'une école maternelle et d'une école élémentaire, situées de part et d'autre du carrefour stratégique des départementales D84 (avenue de Stalingrad) et D125 (avenue de Gaulle). Les bâtiments principaux des écoles datent de 1951. Le centre de loisirs est pour sa part, logé dans un bâtiment préfabriqué. Compte tenu des évolutions pédagogiques d'accueil et des prévisions sur les effectifs attendus dans les prochaines années, des extensions seront nécessaires. De plus, les locaux de vie (accueil périscolaire et restauration) atteignent les limites de leurs possibilités d'accueil. Les modalités d'accès aux écoles pour les familles représentent également un enjeu important, ce carrefour présentant un trafic routier important : stationnement et parvis sécurisés pour les piétons sont à aménager, en tenant compte de la topographie pour une accessibilité à tous.

Le programme prévoit ainsi : Pour l'école élémentaire : l'extension de 6 classes avec la reconstruction du centre de loisirs et des espaces de restauration, la démolition du centre de loisirs et de l'immeuble de logements, la rénovation énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements) des aménagements extérieurs (aménagement parvis d'accès, réfection des cours de récréation, aire de livraison et parking). Pour l'école maternelle : l'extension de 2 classes (sur les locaux actuels du centre de loisirs) et la rénovation énergétique du bâtiment (enveloppe et équipements).

Le projet prévoit également l'aménagement d'une dépose-minute et d'un parvis d'accès ainsi que la réfection de la cour de récréation.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 19 495 217 € HT soit 23 394 260 € TTC. Les études préalables sont prévues dès 2021 pour un lancement des travaux en 2022/2023.

✓ La construction d'un Centre National d'inclusion par le Sport et de compétitions sportives : dans la continuité du Grenelle de l'Education et de l'Inclusion par le Sport qui s'est tenu à Garges-lès-Gonesse le 1er février dernier, la Ville est engagée dans la création d'un centre national de formation d'inclusion par le sport et de compétitions sportives qui aura pour but notamment la mise en œuvre de parcours d'inclusion des jeunes en partenariat avec les clubs sportifs du territoire et les entreprises. Ce projet implanté à proximité du Gymnase Jean Jaurès à Garges-lès Gonesse inclut la construction d'une Arena de 1 000 places permettant de disposer d'un équipement homologué pour l'accueil de compétitions de futsal de ligue 1 ainsi que l'implantation, en partenariat avec l'APELS (Agence Pour l'Education par le Sport), d'un institut et d'une école d'inclusion par le sport. Cette structure aura pour objectifs de mettre en œuvre des parcours d'inclusion des jeunes en partenariat avec les clubs sportifs du territoire et les entreprises et de bâtir un collectif autour du sport comme diplôme pour donner une chance à chaque talent de s'exprimer. Ce projet d'équipement regroupera à la fois des salles de formation, un espace de restauration collective et des hébergements individuels et aura pour vocation d'accueillir à minima 180 jeunes par an.

Le projet comprend la programmation suivante : un Centre de formation et de compétition sportive : 3 500m² (base tribunes 1 500 places permettant d'accueillir un 32^e de finale en coupe d'Europe) ; un parking extérieur intégrant le stationnement des cars : 5 000m² ; un abri vélos et bornes de recharge électrique (3) et un bassin de rétention de 400 m3.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 11,6 M€ HT soit 14,0 M€ TTC. Le démarrage de l'opération est prévu pour 2022

La préservation du patrimoine de Gressy

✓ Installation d'une bâche contre l'incendie : deux fermes sont isolées du réseau incendie sur la commune de Gressy, il s'agit de la ferme de la Garenne et de la ferme dite de Pomamour. Les bâtiments de ces exploitations sont éloignés d'environ 300 mètres. Une étude a eu lieu il y a quelques années lorsque la compétence était encore aux communes. Une étude préconise la réalisation de d'une bâche incendie soit réalisée le plus rapidement possible. La dépense initiale comprenant foncier, fourniture et installation d'une bâche est estimée à 300.000 Euros.

✓ Remise en état d'un puit : la commune de Gressy possède sur son territoire un puit construit dans les années 30 destiné à alimenter en eau une installation d'un dépôt de machines, un établissement de garages pour matériels voyageurs et la création d'une cité de cheminots à Mitry. Une analyse de l'eau montre qu'elle est impropre à la consommation mais qu'elle pourrait être utilisée à l'arrosage. La commune souhaite utiliser cette eau pour l'arrosage des espaces fleuris et en faire profiter un agriculteur qui envisage la création de jardins familiaux voire d'espaces de maraîchage. Le coût des travaux est estimé à 100.000 Euros pour la remise en état et la sécurisation de ce puits.

9.7 La réhabilitation du patrimoine historique

L'église de Moussy le Neuf

L'église de Moussy le Neuf est classée monument historique notamment pour le mobilier qu'elle renferme. Elle date des 12ème et 16ème siècles. Dans les années 70, ce monument était en tel mauvais état que la question de sa restauration ou de sa destruction se posait. La commune a opté pour une restauration qui s'est étalée sur plus de 30 ans. Aujourd'hui les restaurations extérieures et intérieures sont terminées.

Sur les conseils de l'architecte des Bâtiments de France, une tranche d'entretien maintenance serait nécessaire avec notamment la réfection d'un versant de toiture de la nef (qui n'avait été que remanié à l'époque) et les enduits du clocher et de certains murs extérieurs pour un coût de 300 k€ en 2023. Il faudrait également prévoir une maintenance reprenant les enduits intérieurs et l'entretien des boiseries intérieures, coût : 150 k€ en 2025

La réhabilitation du Vieux-Pays de Goussainville

Le Vieux-Pays de Goussainville constitue le bourg historique de la commune. Suite à l'installation de l'aéroport Charles de Gaulle, une partie des bâtisses se trouvant dans l'axe des pistes a été abandonnée et n'a depuis cessé de se dégrader.

La Ville souhaite réinvestir le Vieux-Pays au travers d'une reconversion urbaine tournée vers l'art, la culture, l'événementiel, l'économie sociale et solidaire. Des porteurs de projet sont actuellement identifiés en vue de réinvestir une partie du village sous la forme d'un tiers-lieu culturel. La Municipalité souhaite également y implanter un pôle dédié au Bio et aux circuits courts, pouvant constituer un espace de consommation, de vente et de valorisation de produits locaux.

Coût prévisionnel : 10 à 30 M€. Durée de réalisation : 2023-2030

La restauration de l'église Saint Jean-Baptiste à Bouqueval

La commune souhaite achever les travaux de restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste pour un montant estimé de 200 000.00 €.

La création d'équipements publics à Ecouen

La construction d'une crèche et/ou centre de loisirs, la construction du CTM et l'acquisition de foncier en vue de relancer le développement économique et de revitaliser le centre-ville.

9.8 La réfection des réseaux et des voiries

Mesnil-Aubry

- ✓ Assainissement, consolidation et restauration église de la Nativité de la Vierge : Eglise classée extrêmement endommagée, s'affaissant. Travaux de l'ordre de 2,5M€ TTC + frais d'étude de l'ordre de 180.000 € TTC. Début des travaux d'étude : courant 2022. / Début des travaux : 2023
- ✓ Travaux réseaux écoulement + réfection de voiries de la rue de la Meunerie : en vue notamment de remédier à des problèmes d'inondation en cas de fortes pluies : Estimation 350.000 € TTC. Début travaux : 2ème semestre 2021 / Début 2022.
- ✓ Travaux enfouissement réseau + réfection voiries Rue de Paris : estimation travaux 547.000 € TTC - Début travaux 2023
- ✓ Travaux de voiries Rue du Stade : rue devenant impraticable en raison d'importants pavés endommageant les véhicules. Estimation travaux : 246.000 € TTC - Début travaux 2024
- ✓ Sécurisation et réfection Avenue des Platanes : rue beaucoup trop large nécessitant un réaménagement global avec création de trottoirs / de rétrécissements : Travaux enfouissement réseaux + réfection de voirie + création trottoirs : 800.000 € TTC. Début travaux 2025
- ✓ Sécurisation et réfection de l'entrée de Ville « Rue de Paris » (par le Nord) : rue beaucoup trop large nécessitant un réaménagement global avec création de trottoirs / de rétrécissements : Enfouissement réseaux + réfection de voiries + création trottoirs. Estimation prix : 723.000 € TTC. Début travaux 2026.

Othis

- ✓ Tourne à gauche pour l'accès à la Maison multigénérationnelle : une opération de sécurisation de l'entrée de ville d'Othis le long de la RD13 sera réalisée avec la mise en place d'un tourne à gauche permettant d'accéder au cabinet médical et à la

future maison multigénérationnelle. Une mise en accessibilité des passages piétons sera effectuée. Le coût global de l'opération est estimé à 500 000€ HT.

- ✓ Réfection de la rue Gérard de Nerval : suite à l'étude lancée par l'école d'architecture, la ville travaillera sur l'aménagement qualitatif de cet axe structurant pour répondre aux besoins de sécurité routière, piétonne et de stationnement.
- ✓ Sécurisation de l'axe principal du hameau de Beaumarchais « rue Pierre Augustin Caron » : elle permettra de satisfaire les besoins des usagers dans le cadre de la réduction de la vitesse, d'améliorer le stationnement existant et de garantir une circulation optimum pour les engins agricoles. Le coût global de l'opération est estimé à 350 000€ HT.

Villeneuve sous Dammartin

✓ Réaménagement de la place de la mare : le parking de la place de la mare est en très mauvais état actuellement, il s'agit pour le moment d'une place dont les habitants se servent pour stationner leurs véhicules de manière un peu aléatoire car cette dernière ne possède pas vraiment de marquage ni d'aménagement. De plus, le revêtement en bitume est très dégradé et présente des trous et nids de poules.... rendant l'utilisation de cet espace extrêmement compliqué. La commune de Villeneuve a donc décidé de reconquérir cet espace laissé en désuétude afin de répondre à la demande croissante des habitants et de valoriser ce lieu. Les travaux suivants seront donc réalisés : réfection des revêtements de sols, marquage des places de stationnement, plantations d'arbres de haute tige pour créer un îlot de fraîcheur et réalisation d'espaces végétalisés pour diminuer les zones imperméables et mieux infiltrer les eaux de pluie. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'état.

Rouvres

- ✓ Reconquête d'espace urbain : la commune vient de récupérer une habitation qui a dû être complètement curée le cout de cette opération s'est élevé à 10 k€ le cout de la rénovation devrait atteindre les 120k€.

Bouqueval

- Eclairage public pour un montant de 481 637.20 € HT
- Enfouissement des réseaux pour un montant de 1 147 151.50 € HT
- Voirie pour un montant de 2 177 818.50 € HT
- Création d'un parking pour un montant de 216 000.00 € HT

Compans

- ✓ Réalisation du prolongement de la rue des Cerisiers et mise en sens unique de la rue Saint-Lambert : la réalisation de la liaison Meaux-Roissy ainsi que le développement urbain envisagé impliquent de revoir les déplacements à l'échelle de la commune. Il est prévu de prolonger la rue des Cerisiers jusqu'au chemin des Moulins qui rejoint l'ancienne RD212, délaissée par le Département de Seine-et-Marne. Cet aménagement permettra ensuite de mettre en sens unique la rue Saint-Lambert, artère principale du village, afin de permettre une circulation aisée des véhicules, et sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes.
- ✓ Projet de construction d'un parc de stationnement public-privé Dans un contexte de réorganisation du stationnement dans le vieux village de Compans et de besoins en matière de stationnement public et privé, la municipalité projette le réaménagement du parc de stationnement existant rue de Ferrières. Elle prévoit la réalisation de places de stationnement publiques et privées, dont certaines seront sous forme de boxes.
- ✓ Sécurisation de la zone du Parc : les entreprises de la zone du Parc, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France entreprennent des travaux de sécurisation de la zone pour éviter les rodéos urbains et l'envahissement des entreprises par les gens du voyage. Des travaux vont être réalisés en entrée de zone pour filtrer les entrées et sorties. Il est prévu que soient installés une barrière avec un poste de gardiennage.

9.9 Le numérique

Le centre d'Hypervision Urbain à Garges lès Goness

Le renforcement de la sécurité et la tranquillité publique est l'enjeu prioritaire de la municipalité. Souhaitant développer sa politique de prévention de sécurité des personnes et des biens, la ville de Garges-lès-Gonesse est engagée dans la mise en place de nouveaux outils de prévention contre la délinquance avec la création d'un Centre d'Hypervision Urbain (CHU) et le déploiement de caméras de vidéoprotection (20 par an).

Cette opportunité permettra d'intégrer et d'exploiter tout ou partie des différents dispositifs de sûreté communaux au moyen d'un logiciel gestionnaire de services permettant de fédérer différents métiers de l'espace public et des bâtiments communaux. Pour héberger ce Centre d'Hypervision Urbain, il a été décidé d'aménager de nouveaux locaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 891 k€ HT pour la création du Centre d'Hypervision Urbain et à 1,6 M€ HT s'agissant du déploiement des caméras de vidéoprotection sur la Ville soit un cout global TTC pour les 2 projets de 3,0 M€ TTC

L'opération est programmée sur 2022 avec un début des travaux pour janvier. La durée des travaux est estimée à 7 mois.

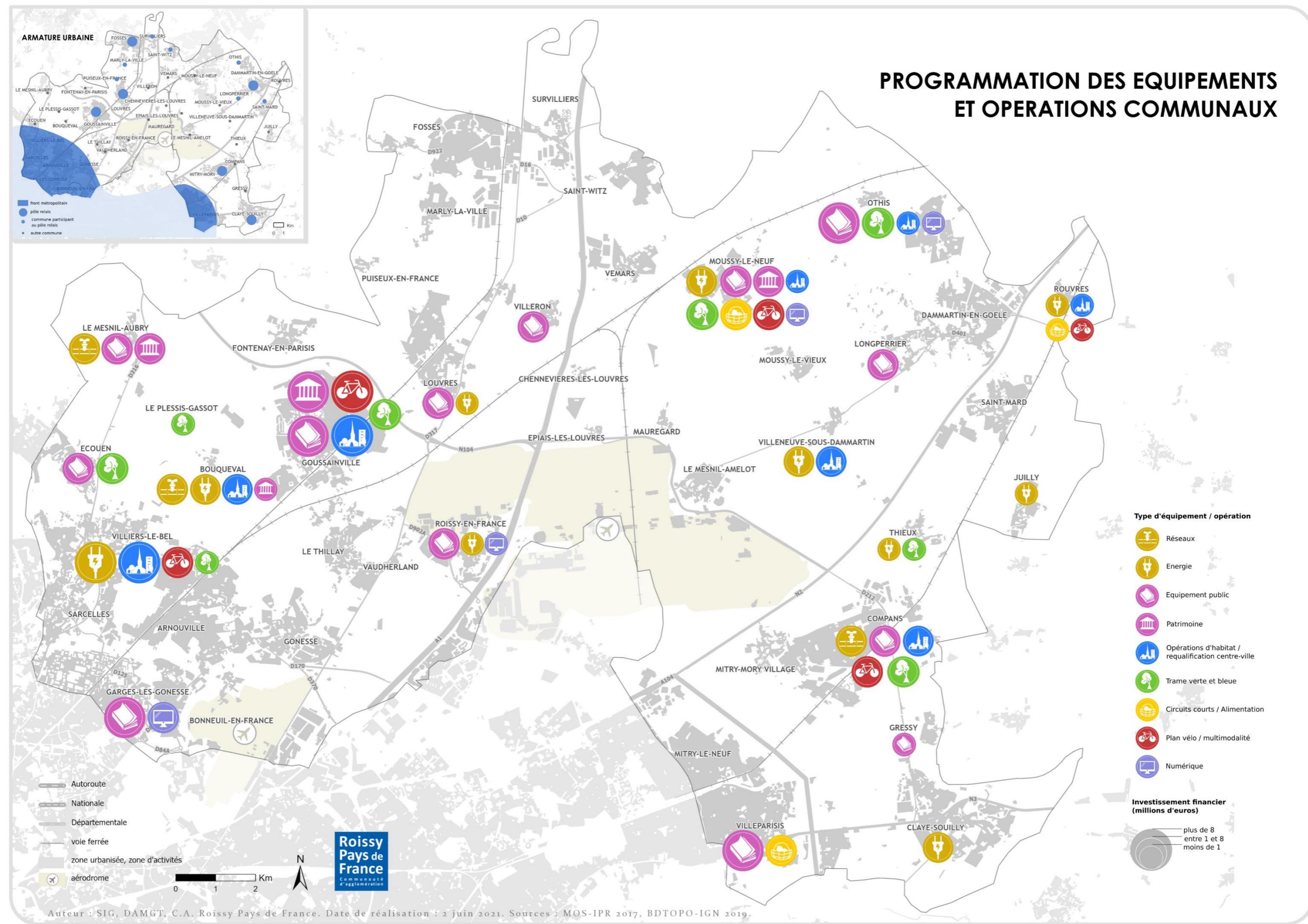
Le renforcement de la vidéo-protection à Othis

Pour assurer la sécurité de ses administrés, la commune d'Othis prévoit d'installer de nouvelles caméras de vidéo-protection dans la ville. Le coût global de l'opération est estimé à 100 000€ HT.

La numérisation des producteurs à Moussy-le-Neuf

La commune souhaite accompagner la numérisation et la digitalisation des producteurs rattachés au pas de porte de distribution. Coût : 50K€ HT 2021/2022 pour la mise en place et 10K€/an de suivi et mise à jour.

PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS COMMUNAUX





Contrat de relance et de transition écologique - annexe 3

Projet de territoire de la CA Roissy Pays de France

3 février 2022



Titre Fiche CRTE	Volet développement économique territorial	Volet transition écologique	Volet cohésion territoriale et sociale	Echéance ¹	Financements obtenus	Financements complémentaires sollicités
Réflexion sur le potentiel de diversification économique	X			EC	CARPF/ADEME/BdT	
Projet alimentaire territorial : diagnostic et plan d'actions	X			EC	CARPF / DRIAFF / REGION	OUI
Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)	X			EC	CARPF/ ANRU+ /DRIAFF / REGION	OUI
Pôle d'excellence pour l'alimentation et l'agriculture du futur	X			CT		SPLA-IN
Ecosystème numérique local, NUMIXS et Smart Territoire						
Station Numixs	X			EC	FNADT / DSIL Relance / FEDER / Région / CD95	OUI
Numixs Labs	X			EC	DSIL95 / ANRU+ / CARPF	OUI
CY Maker School	X			CT	CARPF	OUI
4 ^{ème} département de l'IUT de Cergy-Pontoise – site de Sarcelles	X			CT		OUI
Triangle de Gonesse	X			CT		SPLA-IN
Requalification de deux ZAE	X			CT		SPLA-IN
Requalification du secteur de la Briqueterie à Louvres	X			CT		SPLA-IN
Etude stratégie agricole et forestière	X	X		EC	CARPF	OUI
Opérations d'aménagement pilotes						
ZAC de l'extension de Mitry-Le-Neuf à Mitry-Mory		X		EC	CARPF	OUI
ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-parisis		X		EC	CARPF	OUI
ZAC des deux Moulins à Compans		X		EC	CARPF	OUI
Pôle sanitaire et de loisir équestre à Marly la Ville		X		EC	CARPF	OUI
Etude de valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB)		X		EC	CARPF	
Le Mont Griffard à Villiers-le-Bel et Ecouen		X		EC	CARPF / REGION	OUI
Le Parc du Château à Louvres		X		MT		OUI
La Butte aux Bergers à Louvres (y compris micro-ferme)		X		EC		OUI
Observatoire de l'habitat et du logement		X		EC	CARPF / ANRU	OUI
Etude de préfiguration PTRE		X		EC	CARPF / ADEME / ANAH / CD77	OUI
Audit énergétique des installations de chauffage bâtiments publics		X		EC	CARPF	OUI
Mise en place d'un réseau de ressourceries		X		EC	CARPF / DDETS / ADEME / CD / FSE	OUI
Schéma directeur des énergies renouvelables		X		EC	CARPF / ADEME / Région	
Etude recours aux énergies renouvelables au sein des deux plateformes aéroportuaires		X		CT	CARPF	OUI
Etude écosystème hydrogène		X		CT	CARPF	OUI
Mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de la Seine et Marne						
Station d'épuration des eaux usées de Villeparisis		X		EC	CARPF /	OUI
Station d'épuration des eaux usées de Saint-Mard		X		EC	CARPF /	OUI
Adaptation des Systèmes Assainissement		X		EC	CARPF /	OUI

¹ EC : en cours ; CT : court terme (moins de trois ans) ; MT : moyen terme (entre 3 et 5 ans).



Titre Fiche CRTE	Volet développement économique territorial	Volet transition écologique	Volet cohésion territoriale et sociale	Echéance²	Financements obtenus	Financements complémentaires sollicités
Mise en place d'un système de mobilités favorisant les TC et les modes actifs						
<i>L'étude stratégique des mobilités</i>		X		EC	CARPF / CPER	
<i>Le Plan Local de Mobilité (PLM)</i>		X		EC	CARPF / REGION / IDFM	
<i>Le schéma directeur cyclable</i>		X		EC	CARPF / REGION / CD	
<i>Réalisation de six lignes de bus est/ouest (trois en Val d'Oise et trois en Seine et Marne)</i>		X		EC	CARPF / CPER	OUI
<i>Etude de prolongement du T5</i>		X		CT	CARPF / IDFM	OUI
<i>Pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville</i>		X		EC	CARPF / IDFM / ANRU	OUI
<i>Pôle gare de Goussainville</i>		X		EC	CARPF / IDFM / ETAT	OUI
<i>Pôle gare de Mitry-le-Neuf-Villeparisis</i>		X		EC	CARPF / IDFM	OUI
<i>Pôle gare de Survilliers-Fosses</i>		X		CT	CARPF / IDFM / ETAT	OUI
<i>Etude gare routière de Dammartin/Saint-Mard</i>		X		CT	CARPF / IDFM	OUI
<i>La fabrique du vélo</i>		X		EC	CARPF / DDETS /ANRU +/ ADEME	
Accès à la formation et à l'emploi						
<i>Espace Mutualisé Inclusif / Démonstrateur des métiers de la transition écologique</i>			X	CT	CARPF / ANRU +	OUI
<i>Développement d'Ateliers Chantiers d'Insertion</i>			X	CT	CARPF / DEETS	OUI
<i>Accompagnement des habitants vers les métiers de la transition écologique</i>			X	CT	CARPF / Etat (PIC)	OUI
<i>Site GESCLA</i>			X	CT	CARPF	OUI
ORT						
<i>Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat privé (ORT)</i>			X	CT	CARPF / ANAH	OUI
<i>Lutte contre l'habitat très dégradé ; Dignéo</i>			X	EC	CARPF / FONCIERE LOGEMENT	OUI
<i>Recyclage ou redressement de copropriétés dégradées</i>			X	EC	CARPF / CDC / ANAH	OUI
<i>Reconquête commerciale dans les centres-villes</i>			X	EC	CARPF / BDT	OUI
<i>Rénovation-extension du cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses</i>			X	EC	CARPF / Région / ETAT / CD95	OUI

² EC : en cours ; CT : court terme (moins de trois ans) ; MT : moyen terme (entre 3 et 5 ans).



Titre Fiche CRTE	Volet développement économique territorial	Volet transition écologique	Volet cohésion territoriale et sociale	Echéance³	Financements obtenus	Financements complémentaires sollicités
Equipements communautaires de proximité						
<i>Extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles</i>			X	EC	CARPF / FEDER / DSIL / ANRU / DRAC / Région / CD95 / VILLE	
<i>Médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse</i>			X	EC	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Médiathèque à Arnouville</i>			X	EC	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Médiathèque au sein du pôle culturel du Cèdre Bleu à Sarcelles</i>			X	EC	CARPF / ANRU / DRAC / Région / CD95 / VILLE	
<i>Médiathèque Aimé Césaire à Villiers-le-Bel</i>			X	EC	CARPF / ANRU / DRAC / Région / CD95 / VILLE	
<i>Développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais</i>			X	EC	CARPF	OUI
<i>Centre d'interprétation de la céramique à Fosses – Antenne du musée Archea</i>			X	EC	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Centre nation des arts de la rue et de l'espace public</i>			X	EC	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine</i>			X	EC	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin</i>			X	CT	CARPF / Région / DRAC / CD95	OUI
<i>Complexe sportif Raoul Vaux</i>			X	EC	CARPF / Région / ETAT	OUI
<i>Centre aquatique Plaine Oxygène du Mesnil-Amelot</i>			X	EC	CARPF	
<i>Extension et la réhabilitation de la piscine tournesol de Villeparisis</i>			X	MT	CARPF	OUI
<i>Réhabilitation de la patinoire de Garges-lès-Gonesse</i>			X	CT	CARPF	OUI
<i>Equipements pour la petite enfance</i>			X	CT	CARPF / ETAT / REGION / CD77 / CAF77	OUI
<i>Rénovation / Optimisation du CSUi</i>			X	EC	CARPF	OUI
<i>Hôtel de Police Intercommunale</i>			X	CT	CARPF	OUI
<i>Modernisation des caméras du CSUi</i>			X	CT	CARPF	OUI
Mise en œuvre des schémas d'accueil des gens du voyage						
<i>Réalisation d'Aire de Grand Passage</i>			X	MT	CARPF / CD77	OUI
<i>Aire d'accueil de Mitry-Mory</i>			X	EC	CARPF / CD77 / CAF77	OUI
<i>Aire d'accueil à Othis</i>			X	EC	CARPF / CD77 / CAF77	OUI
<i>MOUS de Compans</i>			X	EC	CARPF / CD77 / ETAT / CAF77	OUI

³ EC : en cours ; CT : court terme (moins de trois ans) ; MT : moyen terme (entre 3 et 5 ans).



Contrat de relance et de transition écologique - annexe 4 Fiches actions de la CA Roissy Pays de France

3 février 2022



N° fiche	5.1	Référent interne :	Milja Pavicevic Valérie Fresneda	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	29/12/2021					
Intitulé	Etude de diversification économique											
Localisation	Commune : CA Roissy Pays de France		Adresse :									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	L'étude est financée à 25% par la Banque des territoires et à 50% par l'Ademe.											
Description générale	<p>Avant la crise sanitaire, le Grand Roissy était l'un des territoires les plus dynamiques de la région parisienne avec 280.900 salariés. La crise pandémique a ralenti la plupart des activités de ce territoire : transport aérien de passagers, événementiel/colloques, hôtellerie-restauration. Elle met en exergue la vulnérabilité économique du territoire liée à sa forte spécialisation économique dans le secteur de l'aérien.</p> <p>A moyen terme, il semble indispensable d'opérer une diversification des secteurs d'activité présents sur le territoire afin de limiter cette dépendance.</p> <p>En déclinaison de l'expertise menée par EY sur les dynamiques d'implantation et le potentiel de développement économique au sein du Grand Roissy, dans un contexte de crise du secteur aérien mais aussi dans la perspective de l'implantation du MIN de Rungis nord à l'est du Val d'Oise, le prestataire devra proposer une stratégie de diversification économique et de reconquête économique des zones d'activités existantes afin d'améliorer la résilience du territoire de la CA Roissy Pays de France et de créer des emplois.</p>											
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Proposer les domaines économiques sur lesquels le territoire pourrait se positionner (alimentation, transition écologique, industrie, santé, numérique...) et définir le potentiel réaliste de développement pour le territoire (types d'entreprises, estimation du nombre de m² et d'emplois).✓ Quantifier et qualifier la demande potentielle prospective (fonctions concernées, produits immobiliers recherchés, facteurs d'attractivité).- Cela revient à identifier : le volume de ce potentiel, le profil des établissements et les fonctions économiques concernées, les offres immobilières afférentes (types de produits, ordre de grandeur en termes de volumes, horizons de sortie, services), l'offre d'équipements et de services aux entreprises / salariés indispensables pour garantir l'attractivité des sites ainsi que les autres facteurs d'attractivité (macro-économie, accessibilité, fiscalité...).✓ Déterminer les besoins des entreprises du territoire en											



	matière d'immobilier, de foncier, de services et de création d'emplois.
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lutter contre la consommation foncière des terres agricoles.✓ Reconquérir des espaces urbains déqualifiés et/ou des friches urbaines et intensifier l'occupation des surfaces bâties existantes.✓ Prendre en compte des métiers et des filières professionnelles «low-tech», à savoir des activités économiques plus intensives en main d'œuvre et plus sobres en consommation de ressources et des métiers et des filières professionnelles à forte valeur ajoutée nécessitant un niveau de compétences plus élevé avec la création de parcours de formation ad hoc et l'identification de trajectoires de reconversion professionnelle.✓ Prendre en compte les grandes tendances susceptibles d'affecter les choix d'implantation des demandeurs potentiels : stratégies immobilières, nouvelles pratiques de travail, évolution des organisations, évolution des besoins en mobilité.
Calendrier	9 mois d'octobre 2021 à juin 2022
Maître d'ouvrage	CA Roissy Pays de France
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Etat, Ademe, CRIF, Banque des territoires, CD 95, CD 77 Intervenants : EY et EAI
Budget global	215 K€ (incluant le volet diversification économique et le volet requalification des ZAE)
Moyens et Outils	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>
	Identification de filières de diversification économique créatrices d'emplois et d'image.
Indicateurs de résultats	Choix des filières de diversification économique.
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus	



N° fiche	6.1	Référent interne :	Milja Pavicevic Valérie Fresneda	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	29/12/2021
Intitulé	Etude de requalification des ZAE						
Localisation	Commune : CA Roissy Pays de France						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	L'étude est financée à 25% par la Banque des territoires et à 50% par l'Ademe.						
Description générale	<p>L'accueil de nouvelles entreprises et le maintien de celles présentes sur le territoire constituent un impératif pour la dynamique du territoire. Outre le Triangle de Gonesse et 3 nouvelles zones d'activités en extension urbaine permises par le SCoT, le développement et la diversification du tissu économique doivent s'effectuer au sein du tissu urbain existant. Les zones d'activités économiques occupent aujourd'hui un quart du territoire artificialisé. Nombreuses d'entre elles sont anciennes et ne répondent plus aux standards actuels de l'aménagement et aux besoins des entreprises. Bien qu'elles ne connaissent pas de vacance, certaines sont en cours de déqualification. Le vieillissement de l'offre immobilière et l'inadaptation de ce parc à l'évolution des usages et aux exigences des utilisateurs accélère le phénomène de déqualification des espaces jusqu'à rendre inopérants les investissements publics.</p> <p>La requalification des parcs d'activités doit permettre de restaurer une forte capacité d'accueil de nouvelles entreprises et de constituer un levier à la diversification économique souhaitée.</p>						
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyser le potentiel de mutation de 10 zones d'activités en termes de diversification économique et de requalification urbaine.- Définir une déclinaison territoriale de la stratégie de diversification économique au sein des 10 sites.- Réaliser une enquête auprès des chefs d'entreprises sur leurs besoins.- Réaliser un diagnostic urbain portant sur le potentiel de mutation des 10 sites (critères environnementaux, économiques et urbains nécessaires pour une revalorisation des zones d'activités). Il doit non seulement s'attacher à identifier les dysfonctionnements et leurs causes, mais doit également permettre de hiérarchiser les enjeux ainsi que les priorités d'actions à engager.✓ Définir un projet d'aménagement et d'un programme opérationnel de deux zones : schéma d'aménagement d'ensemble, description des actions sur l'espace et les équipements publics, description des actions sur les parcelles et bâtiments privés, chiffrage						



	du programme des travaux, stratégie foncière, montage financier, partenariats et gouvernance.								
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lutter contre la consommation foncière des terres agricoles.✓ Reconquérir des espaces urbains déqualifiés et/ou des friches urbaines et intensifier l'occupation des surfaces bâties existantes.✓ Prendre en compte des métiers et des filières professionnelles «low-tech», à savoir des activités économiques plus intensives en main d'œuvre et plus sobres en consommation de ressources mais aussi des métiers nécessitant un niveau de compétences plus élevé avec la création de parcours de formation ou de reconversion professionnelle.✓ Prendre en compte les grandes tendances susceptibles d'affecter les choix d'implantation : stratégies immobilières, nouvelles pratiques de travail, évolution des organisations, évolution des besoins en mobilité.								
Calendrier	9 mois d'octobre 2021 à juin 2022								
Maître d'ouvrage	CA Roissy Pays de France								
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Etat, Ademe, CRIF, Banque des territoires, CD 95, CD 77 Intervenants : EY et EAI								
Budget global	215 K€ (incluant le volet diversification économique et le volet requalification des ZAE)								
Moyens et Outils									
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Un diagnostic urbain des 10 zones d'activités</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Une analyse comparative des 10 zones d'activités sur leur capacité à muter</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Un parti d'aménagement pour chacune des deux ZA</td><td>A venir</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Un diagnostic urbain des 10 zones d'activités	En cours	Une analyse comparative des 10 zones d'activités sur leur capacité à muter	En cours	Un parti d'aménagement pour chacune des deux ZA	A venir
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>								
Un diagnostic urbain des 10 zones d'activités	En cours								
Une analyse comparative des 10 zones d'activités sur leur capacité à muter	En cours								
Un parti d'aménagement pour chacune des deux ZA	A venir								
Indicateurs de résultats	Mise en place d'un modèle urbain et économique réaliste au regard de l'implication financière des parties mais aussi du coût de la charge foncière.								
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus									



N° fiche	5.3	Référent interne :	Valérie Fresneda Rita Ceccherini	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	29/12/ 2021
Intitulé	Pôle d'excellence pour l'alimentation et l'agriculture du futur						
Localisation	Commune : CA Roissy Pays de France						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	GPA : 65% ; CARPF : 35%						
Description générale	<p>L'agriculture et l'alimentation représentent une formidable opportunité de développement économique et durable, et sont un facteur d'attractivité national et international pour Roissy Pays de France. Cette ambition d'excellence doit permettre de créer un puissant écosystème au nord de l'Ile-de-France, démonstrateur à grande échelle d'une alimentation reconnectée à son bassin de production agricole.</p> <p>Lors de sa présentation du plan Val-d'Oise du 7 mai 2021, le Premier ministre a confirmé l'implantation du projet Agoralim ainsi que la création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité sur les 170 ha de la partie sud du Triangle de Gonesse, en lien avec le projet Agoralim.</p> <p>Dans le cadre de leur contribution au projet Agoralim, les collectivités locales se sont positionnées sur la création d'un pôle d'excellence pour l'alimentation et l'agriculture du futur. A cette fin, elles souhaitent engager une mission d'ingénierie de préfiguration de ce démonstrateur de développement territorial.</p>						
Objectifs	<p>L'étude doit permettre de construire un pôle d'excellence pour l'alimentation et l'agriculture du futur autour de 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Un démonstrateur à grande échelle des nouvelles chaînes logistiques alimentaires à la pointe de l'excellence opérationnelle, au service des filières agricoles régionales.✓ Un campus des nouveaux métiers des filières alimentaires et agricoles et un centre d'innovation et de recherche appliquée.✓ Un pôle accueillant les entreprises innovantes dans la transformation alimentaire et la bio économie.✓ Une structuration de filières de productions agricoles régionales diversifiées et nourricières, à destination du bassin de consommation local.✓ Le partage de l'ambition avec les entreprises leader des filières agricoles et alimentaires.						
Objectifs en faveur de la transition	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :						



écologique	<ul style="list-style-type: none">✓ La création d'une coopérative de moyens pour les agriculteurs du territoire proposant des services de première transformation sans intermédiaire sur de petits volumes, une logistique de collecte et de livraison mutualisée.✓ La mise en place d'un panel de solutions de logistique de proximité d'excellence.✓ La création d'espaces d'acculturation au bien-manger ouverts au public.✓ La création d'un pôle de recherche et développement sur les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture en circuit-court en partenariat avec des acteurs économiques et institutionnels (par ex : InVivo, INRAE, CTIFL).✓ Le soutien au développement d'une agriculture de proximité, à vocation nourricière pour le territoire, en diversifiant la production agricole du Val-d'Oise aujourd'hui largement orientée vers la céréaliculture.						
Calendrier	2023-2025						
Maître d'ouvrage	SPLA-IN						
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Etat, CARPF, CRIF, CD 95						
Budget global	Pacte des actionnaires à définir						
Moyens et Outils	SPLA-IN						
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Création de la SPLA-IN</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Réalisation de l'étude de préfiguration</td><td>A venir</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Création de la SPLA-IN	En cours	Réalisation de l'étude de préfiguration	A venir
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>						
Création de la SPLA-IN	En cours						
Réalisation de l'étude de préfiguration	A venir						
Indicateurs de résultats	Mise en place de la stratégie et mise en œuvre opérationnelle de chacun des projets / Obtention des PC						
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus							



N° fiche	5.3	Référent interne :	Valérie Fresneda Rita Ceccherini	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	29/12/2021
Intitulé	Développement équilibré du Triangle de Gonesse						
Localisation	Commune : Gonesse						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	GPA : 65% ; CARPF : 35%						
Description générale	<p>Au regard de sa situation stratégique entre l'aéroport de Paris-CDG et celui du Bourget, le Triangle de Gonesse est un site économique qui contribue à l'envergure métropolitaine de l'Ile-de-France et aura un effet d'entraînement sur le reste du territoire communautaire.</p> <p>En ciblant des entreprises à fort pouvoir de rayonnement, il est le seul site de la CARPF susceptible de changer l'image du territoire et donc de générer une montée en gamme des implantations et une mixité des salariés.</p> <p>Au regard des enjeux que son urbanisation recouvre, il est un lieu privilégié de mise en place d'une gouvernance entre acteurs au sein d'une SPLA-IN.</p>						
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser les pièces constitutives de la ZAC.✓ Urbaniser la zone centrale du Triangle de Gonesse sur 110 ha grâce à l'accueil<ul style="list-style-type: none">- d'une cité scolaire internationale, structure d'excellence dédiée au parcours du jeune, de l'école au post-bac, permettant de former tous les ans 600 collégiens et 1500 lycéens à des métiers d'avenir pour le territoire : l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'alimentation et l'agriculture biologique, en lien avec une exploitation agricole en son sein.- d'un opérateur ou une administration de l'Etat.- d'activités économiques participant à la diversification économique et à la résilience de Roissy Pays de France.✓ Sanctuariser 400 ha de terres agricoles afin de favoriser l'agriculture périurbaine.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ être un modèle de ville durable capable de favoriser une requalification des territoires environnents par percolation des bonnes pratiques urbanistiques et fonctionnelles : mobilité et infrastructures, équilibre entre les espaces naturels et agricoles (ZAP de 400 ha) et les espaces urbanisés, énergies, traitements des eaux,						



	recyclage, etc. <ul style="list-style-type: none">✓ constituer un pôle multimodal permettant une accessibilité performante aux pôles d'emplois du corridor aéroportuaire.✓ contribuer fortement à la création d'emplois accessibles pour la population.	
Calendrier	2022-2026	
Maître d'ouvrage	SPLA-IN	
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Etat, CARPF, CRIF, CD 95	
Budget global	Pacte des actionnaires à définir	
Moyens et Outils	SPLA-IN	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Création de la SPLA-IN	En cours
	Modification du dossier de création de la ZAC	A venir
	Elaboration du dossier de réalisation de la ZAC	A venir
Indicateurs de résultats	Validation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC / Obtention des PC	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus		



N° fiche	6.2.1	Référent interne :	Pôle renouvellement urbain	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	04/01/2022					
Intitulé	Lutte contre l'habitat très dégradé : Digneo											
Localisation	Les 13 Communes de l'ORT		Adresse :									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Financement Foncière Logement : études préalables puis études de maîtrise d'œuvre et travaux Financement CARPF : définition d'une stratégie d'intervention foncière en cours d'élaboration											
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie globale de lutte contre l'habitat indigne ; - Articulation avec la démarche de permis de louer 											
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <p><u>Pour la CARPF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en cohérence de son intervention sur les sujets d'habitat privé afin d'améliorer l'attractivité du territoire communautaire ✓ Définition de « paniers » d'interventions communales pour une optimisation financière des effets de levier au bénéfice de la stratégie intercommunale <p><u>Pour les communes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement de l'attractivité résidentielle et revitalisation des centres urbains ✓ Développement de l'offre résidentielle au bénéfice des ménages actifs 											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intensification des centres-villes, potentiellement levier de densification dans l'objectif de renouvellement urbain (construire la ville sur la ville) ✓ Rénovation thermique d'immeubles et îlots résidentiels 											
Calendrier	2021-2024											
Maître d'ouvrage	Foncière Logement											
Partenaires et Intervenants*	CARPF – Communes ORT - EPFIF											
Budget global	A définir											
Moyens et Outils	Convention CARPF/Foncière Logement-Digneo : études pré-opérationnelles Conventions foncière communes/Foncière Logement-Digneo											
Indicateurs d'avancement	Indicateurs			Avancement								
	Etudes de faisabilité											
	Conventions foncières signées											



	Immeubles acquis par Foncière Logement	
	Travaux engagés	
Indicateurs de résultats	Immeubles rénovés et mis sur le marché locatif libre par Foncière Logement	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



<i>N° fiche</i>	4.1.a	<i>Référent interne :</i>	<i>Direction de l'Aménagement</i>	<i>Etat de l'action :</i>	<i>A lancer</i>	<i>Mise à jour le :</i>	04/12/20 22
Intitulé	Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat privé						
Localisation	<i>Communes : Fosses, Dammarin en Goële, Longperrier, Mitry-Mory, Survilliers, Villeparisis, Louvres, Goussainville</i>						
Taux (/HT) de cofinancement	50% CARPF 50% ANAH						
Description générale	Etude de connaissance et d'opportunité pour préciser les principales problématiques en matière d'habitat privé dégradé, identifier les périmètres d'intervention et déterminer la pertinence de mise en place de dispositifs spécifiques (OPAH, Digneo, portage foncier, SIFAE etc...)						
Objectifs	<p>Définition d'une stratégie en matière d'habitat privé dans les communes concernées</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Connaissance des problématiques habitat privé :<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic du parc des logements et de ses occupants et repérage des problématiques• Définition et hiérarchisation des enjeux• Identification d'îlots ou d'immeubles à redresser✓ Proposition de stratégies opérationnelles et scénarios<ul style="list-style-type: none">• Validation des périmètres d'intervention et des secteurs prioritaires d'intervention• Identification des actions spécifiques nécessaires à engager						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intensification des centres-villes,• définition d'une stratégies opérationnelles qui déclinera les objectifs en matière de rénovation énergétique des copropriétés à mettre en œuvre						
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Lancement marché : 1^{er} S. 2022• Phase 1 : 3^{ème} trimestre 2022• Phase 2 : 4^{ème} T. 2022 – 1^{er} T. 2023						
Maître d'ouvrage	CARPF						
Partenaires et Intervenants*	Communes, ANAH, Etat						
Budget global	120 000 €						
Plan de financement	ANAH 50%, CARPF 50%						
Moyens et Outils	Marché public PI						
Indicateurs	<i>Indicateurs</i>						Avancement



d'avancement	Identification de périmètres opérationnels	
	Identification de périmètres de projets	
	Identification d'opérations	
Indicateurs de résultats	Elaboration de conventions OPAH, dispositifs de redressement et/ou d'aménagement	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus		



N° fiche	XX	Référent interne :	Milja Pavicevic Sarah Chabane	Etat de l'action :	X X	Mise à jour le :	4 janvier 2022			
Intitulé	Mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Logement									
Localisation	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France				Adresse : 42 communes de la CARPF Volet NPRU : quartiers PRIN et PRIR : GLG-VLB-SAR-ARN-GON					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	180.000 euros sur 6 ans – CARPF Volet ANRU : 240 000,00 €HT avec un cofinancement Anru de 50% (120 000,00 €)									
Description générale	<p>Dans le cadre du PLHI, l'action 23 prévoit la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du logement. Le dispositif d'observation aura pour objectif de centraliser les données relatives au logement et à l'habitat, suivre les actions mises en œuvre dans le cadre du PLHi, de la CIL et du renouvellement urbain. Il permettra l'aide au pilotage du politique local de l'habitat, et l'évaluation des effets de ces politiques.</p> <p>Cet observatoire aura un volet spécifiquement orienté sur les périphéries des quartiers en renouvellement urbain.</p> <p>L'observatoire et suivi de l'habitat des quartiers en renouvellement urbain est l'outil d'observation, de suivi, de reporting et d'évaluation des opérations neuves, privées et sociales réalisées dans le cadre des projets de renouvellement urbain.</p>									
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Favoriser le pilotage stratégique de la politique local de l'habitat ainsi de suivi du PLHI et évaluer l'effet levier de la collectivité sur les actions mises en œuvre✓ Observer l'évolution des logements, de la population, du peuplement, de niveau de vie, de la qualité de l'habitat etc.✓ Evaluer la demande de LLS, les attributions, le relogement dans le cadre des démolitions-reconstructions, la reconstitution etc✓ Suivre des objectifs de rattrapage en logements sociaux dans les communes déficitaires au titre de la loi SRU ; Suivre les ventes de logements sociaux et des nouvelles copropriétés créées✓ Suivre spécifiquement la programmation en logement sous zone C du PEB <p>Le volet RU de l'observatoire s'attachera plus particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Suivre le développement de l'équilibre du peuplement sur les quartiers NPRU✓ Evaluer la stratégie de diversification de l'habitat✓ Analyser l'impact des projets de renouvellement engagés et									



	<p>l'adéquation avec les besoins des habitants et des collectivités notamment en matière de mixité sociale.</p>				
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Localisation de nouveau projet de construction de logements (proximité des gares et/ou de transport en commun, densité, typologie architecturale, composition urbaine, qualité de logement)✓ Mixité des programmes en faveur de la mixité sociale et de diminution de la pauvreté✓ Diminution de précarité énergétique/communication sur la rénovation et adaptation du logement et les subventions <p>Dans les quartiers RU :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Diminution des charges locatives notamment en matière d'énergie				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- T1 2022 : attribution du marché de la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du logement- Courant 2022 : élaboration de l'observatoire- Fin 2022 : bilan triennal du PLHI				
Maître d'ouvrage	CARPF				
Partenaires et Intervenants*	Partenaire : ANAH, Villes, Etat, ANRU, Bailleurs sociaux, Action Logement, Intervenant : BET spécialisé				
Budget global	Volet Observatoire des quartiers en RU : 240 000 €uros sur 8 ans Volet Observatoire CARPF : 30 000 € sur 3 ans				
Moyens et Outils	Observatoire mixte régie/prestataire sur les 3 1ères années => AMO Appui sur géomaticienne CARPF & intégration données sur SIG CARPF				
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th>Indicateurs</th><th>Avancement</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les indicateurs seront définis dans le cadre de l'observatoire permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des actions prévues et de contrôler leur efficacité. Ils seront basés sur des données statistiques, mises à jour régulièrement, qui seront comparées aux données initiales (en lien avec le diagnostic) ainsi qu'aux objectifs à atteindre. Les indicateurs seront déclinés à l'échelle des périmètres NPRU et complétés par les indicateurs pertinents issus du panier d'indicateurs ANRU.</td><td></td></tr></tbody></table>	Indicateurs	Avancement	Les indicateurs seront définis dans le cadre de l'observatoire permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des actions prévues et de contrôler leur efficacité. Ils seront basés sur des données statistiques, mises à jour régulièrement, qui seront comparées aux données initiales (en lien avec le diagnostic) ainsi qu'aux objectifs à atteindre. Les indicateurs seront déclinés à l'échelle des périmètres NPRU et complétés par les indicateurs pertinents issus du panier d'indicateurs ANRU.	
Indicateurs	Avancement				
Les indicateurs seront définis dans le cadre de l'observatoire permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des actions prévues et de contrôler leur efficacité. Ils seront basés sur des données statistiques, mises à jour régulièrement, qui seront comparées aux données initiales (en lien avec le diagnostic) ainsi qu'aux objectifs à atteindre. Les indicateurs seront déclinés à l'échelle des périmètres NPRU et complétés par les indicateurs pertinents issus du panier d'indicateurs ANRU.					



N° fiche	7.3	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Le pôle gare de Villiers le Bel – Gonesse - Arnouville											
Localisation	Commune : Arnouville		Adresse :									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Ile-de-France Mobilités : 70 % du pôle d'échanges multimodal ANRU : plafonné à 35% des autres actions du projet											
Description générale	Projet de renouvellement urbain d'intérêt régional											
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Améliorer le fonctionnement du pôle d'échanges multimodal :<ul style="list-style-type: none">• permettre l'accès à la gare dans de bonnes conditions par les différents modes de transport ;• faciliter les correspondances entre ces modes de transport en rabattement sur la gare et avec la gare ferroviaire ;• offrir aux voyageurs une bonne qualité de service (information, attente, sécurité...).✓ Restructurer l'offre commerciale et développer les services ;✓ Renforcer la présence et la qualité des équipements publics :<ul style="list-style-type: none">▪ Construction d'une crèche communale▪ Construction d'une médiathèque ;✓ Développer une offre d'habitat en accession											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La restructuration du pôle gare permettra de favoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes actifs ;✓ Le projet de renouvellement urbain répondra aux ambitions d'aménagement durable déclinées dans la charte d'aménagement durable intercommunale signée par la CARPF et la ville d'Arnouville, notamment la conception des bâtis basse consommation avec une forte exigence sur la qualité des matériaux utilisés et les performances énergétiques des bâtiments											
Calendrier	2022 – Etudes approfondissement nouveaux scénarios 2022 – Signature convention-quartier NPRU											



Maître d'ouvrage	CARPF (pôle gare & médiathèque), Arnouville (crèche), opérateur (commerces)	
Partenaires et Intervenants*	Ile-de-France Mobilités, financeur du pôle d'échanges multimodal – ANRU – Région IdF – CD 95 – EPFIF, portage foncier. Pour le projet de renforcement de l'offre commerciale : opérateurs privés et/ou ANCT	
Budget global	17 Millions d'€uros, hors médiathèque et opérations de logements.	
Moyens et Outils	Convention EPFIF (2017) Projet de convention quartier de renouvellement urbain	
Indicateurs d'avancement	Indicateurs	Avancement
	Elaboration du contrat de pôle	
	Signature de la convention quartiers NPRU	
	Etudes d'avant-projet (AVP)	
	Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)	
	Concertation préalable	
Indicateurs de résultats	Maîtrise foncière (EPFIF)	En cours
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	6.2.1	Référent interne :	Pôle renouvellement urbain	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	04/01/2022				
Intitulé		Lutte contre l'habitat très dégradé : Recyclage ou redressement de copropriétés dégradées									
Localisation		<i>Les 13 Communes de l'ORT</i>		Adresse :							
Taux (/ HT) de Cofinancement*		Financement CDC Habitat Social Garantie d'emprunt : communes Garantie d'emprunt de 2 nd rang : CARPF									
Description générale		Portage ciblé de lots de copropriété : acquisition par CDC Habitat Social de lots de copropriétés, réalisation de travaux, gestion locative et participation à la gestion des copropriétés Revente des lots acquis à l'issue de la convention									
Objectifs		La démarche poursuit les objectifs suivants : ✓ Stabiliser durablement les copropriétés ou les recycler le cas échéant pour produire une offre nouvelle de logements									
Objectifs en faveur de la transition écologique		La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : ✓ Rénovation thermique des copropriétés									
Calendrier		Phase 1 : conventions d'urgence : 2021-2024									
Maître d'ouvrage		CDC Habitat Social									
Partenaires et Intervenants*		CDC Habitat Social, ANAH, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE, Communes									
Budget global		A définir Pour la CARPF il s'agit d'une garantie de second rang									
Moyens et Outils		Conventions d'urgence tripartites : communes/CARPF/CDC Habitat Social									
Indicateurs d'avancement	Indicateurs					Avancement					
	Nombre de conventions d'urgence signées										
	Nombre de lots de copropriétés acquis par CDC HS										
	Travaux engagés										



Indicateurs de résultats	Concessions de services et travaux engagées (redressement copropriétés) Concessions d'aménagement engagées (recyclage copropriétés)
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :	Rita Ceccherini Milja Pavicevic	Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :	4 janvier 2022			
Intitulé	Etude de faisabilité de la requalification du secteur de la Briqueterie à Louvres									
Localisation	Commune : Louvres				Adresse : secteur de la ZI de la Briqueterie					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Etude de programmation en cours : GPA 100% F Financeurs envisagés pour l'étude à venir : Etat, Région, ADEME, EPFI									
Description générale	<p>La Briqueterie est une zone d'activités d'environ 27ha située à Louvres dans le quartier gare avec un immobilier en voie d'obsolescence, à proximité directe du périmètre de l'Eco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France. Afin de maîtriser progressivement les emprises foncières de ce secteur, la CARPF et l'EPFIF ont signé une convention de veille et de maîtrise foncière en 2008.</p> <p>Actuellement, une étude de programmation urbaine a été lancée en mars 2021 par Grand Paris Aménagement (GPA), l'aménageur en compte propre de la ZAC de l'Ecoquartier, afin de réinterroger le programme de l'Ecoquartier en termes de logements, équipements publics, commerces et services, dans l'optique de poursuivre un développement qualitatif de cette opération. La ZAE de la Briqueterie sera analysée dans le cadre de cette étude de programmation.</p> <p>Parallèlement à cela et compte tenu la position stratégique de ce secteur sur la commune et la proximité de la gare RER et du nouveau pôle multimodal, les collectivités souhaitent engager une étude de faisabilité plus spécifique de reconversion de ce secteur afin de déterminer des orientations d'aménagement visant une mutation vers un quartier mixte. L'étude devra également mesurer la résorption de la pollution identifiée sur le secteur.</p>									
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Objectif de l'étude : déterminer la faisabilité d'un projet urbain, sa programmation et son plan masse en cohérence avec le projet de l'Ecoquartier et estimer un bilan d'aménagement en incluant la dépollution du site.✓ Objectif du projet : requalifier un secteur en friche situé au cœur de nouveau centre urbain et le rendre lisible et perméable en lien avec les quartiers aux alentours									
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Requalification et intensification de la polarité du centre									



	<p>gare, levier de densification dans l'objectif de renouvellement urbain (construire la ville sur la ville)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir un tissu urbain cohérent, répondant aux enjeux d'usages, de fonctionnalités et de déplacements et aux enjeux environnementaux, sociaux et de développement économique✓ Construire bâtiments exemplaires et de qualité en terme environnemental, architectural, programmatique et de performances énergétiques										
Calendrier	Elaboration du cahier des charges, consultation, lancement de la mission : mi-2022 Elaboration de l'étude de faisabilité : 6 -9 mois										
Maître d'ouvrage	CARPF										
Partenaires et Intervenants*	Commune de Louvres GPA EPFIF Une demande de subvention sera effectuée afin de bénéficier des fonds friches portés par l'État, l'Adème et le Conseil régional.										
Budget global											
Moyens et Outils	Convention d'intervention foncière avec l'EPFIF										
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Acquisition du foncier (EPFIF)</td><td>30%</td></tr><tr><td>Etude de pollution et d'enlèvement des déchets</td><td>100%</td></tr><tr><td>Création d'un périmètre de prise en considération du secteur de la Briqueterie</td><td>100%</td></tr><tr><td>Etude de programmation de l'Ecoquartier</td><td>50%</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Acquisition du foncier (EPFIF)	30%	Etude de pollution et d'enlèvement des déchets	100%	Création d'un périmètre de prise en considération du secteur de la Briqueterie	100%	Etude de programmation de l'Ecoquartier	50%
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>										
Acquisition du foncier (EPFIF)	30%										
Etude de pollution et d'enlèvement des déchets	100%										
Création d'un périmètre de prise en considération du secteur de la Briqueterie	100%										
Etude de programmation de l'Ecoquartier	50%										
Indicateurs de résultats											
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus											



N° fiche	XX	Référent interne :	Maureen ALBERO	Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	PÔLE GARE DE GOUSSAINVILLE										
Localisation	<i>Commune : Goussainville</i>			<i>Adresse : Rue Clément et Lucien Mathéron</i>							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Ile-de-France Mobilités : 70% du pôle d'échanges multimodal Etat (DGAL N) : 2,6 M€										
Description générale	Requalification du quartier de la gare principale par la création de 250 logements, 14 000 m ² de bureaux, 3 300 m ² de commerces et services, un hôtel de 3 500 m ² , un pôle de loisirs de 1 000 à 2 500 m ² , un groupe scolaire et un parking-relais de 300 places de stationnement.										
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Améliorer le fonctionnement du pôle d'échanges multimodal :<ul style="list-style-type: none">• permettre l'accès à la gare dans de bonnes conditions par les différents modes de transport ;• faciliter les correspondances entre ces modes de transport en rabattement sur la gare et avec la gare ferroviaire ;• offrir aux voyageurs une bonne qualité de service (information, attente, sécurité...).✓ Désenclaver les différents quartiers d'activité et d'habitat ;✓ Développer un pôle de centralité doté de commerces, de services et offrir une diversité d'activités économiques ;✓ Répondre aux besoins en logements : renouveler et diversifier l'offre ;✓ Renforcer la présence et la qualité des équipements publics. ;✓ Développer une ambition environnementale et sociale forte.										
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Report modal de la voiture vers les transports collectifs et les mode actifs ;✓ Gestion alternative des eaux pluviales ;✓ Création d'ilots de fraîcheur ;✓ Forte exigence sur la qualité des matériaux utilisés et les performances énergétiques des bâtiments.										



	Le projet a obtenu la labellisation EcoQuartier étape 1 en 2021.																	
Calendrier	2022 – premiers travaux de démolition 2023 – premiers travaux d'aménagement et de construction 2030 – livraison de l'ensemble du quartier																	
Maître d'ouvrage	Ville de Goussainville et communauté d'agglomération Roissy Pays de France																	
Partenaires et Intervenants*	Ile-de-France Mobilités, financeur du pôle d'échanges multimodal Etat, subvention de 2,6 M€ au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « recyclage foncier » EPFIF, portage foncier SNCF																	
Budget global	50 millions d'euros																	
Moyens et Outils	Convention d'intervention foncière avec l'EPFIF																	
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Etudes d'avant-projet (AVP)</td><td>S1 2022</td></tr><tr><td>Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)</td><td>2021-2022</td></tr><tr><td>Concertation préalable</td><td>2021</td></tr><tr><td>Signature de la charte écoquartier étape 1</td><td>T3 2021</td></tr><tr><td>Maîtrise foncière (EPFIF)</td><td>En cours</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>		<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Etudes d'avant-projet (AVP)	S1 2022	Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)	2021-2022	Concertation préalable	2021	Signature de la charte écoquartier étape 1	T3 2021	Maîtrise foncière (EPFIF)	En cours				
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>																	
Etudes d'avant-projet (AVP)	S1 2022																	
Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)	2021-2022																	
Concertation préalable	2021																	
Signature de la charte écoquartier étape 1	T3 2021																	
Maîtrise foncière (EPFIF)	En cours																	
Indicateurs de résultats																		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)																		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :									
Intitulé	Pôle gare de Mitry-le-Neuf - Villeparisis															
Localisation	<i>Commune : Mitry Mory - Villeparisis</i>		<i>Adresse :</i>													
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Île-de-France Mobilités : 70 % du pôle d'échanges multimodal															
Description générale	Elaboration et réalisation du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Mitry-Le-Neuf / Villeparisis jusqu'à la signature d'un contrat de pôle															
Objectifs	<p>Le projet, dès la phase étude, a pour objet la réalisation d'un pôle gare qui poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un schéma d'aménagement du pôle gare de Villeparisis / Mitry-Le-Neuf permettant d'atteindre les objectifs de qualité de service défini par le PDUIF sur les pôles d'échanges ; • permettre l'accès à la gare dans de bonnes conditions par les différents modes de transport ; • faciliter les correspondances entre ces modes de transport en rabattement sur la gare et avec la gare ferroviaire ; • offrir aux voyageurs une bonne qualité de service (information, attente, sécurité...). 															
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La restructuration du pôle gare permettra de favoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes actifs 															
Calendrier	2022-2023 Etude de pôle 2023 : finalisation du contrat de pôle															
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France															
Partenaires et Intervenants*	Île-de-France Mobilités, financeur du pôle d'échanges multimodal SNCF															
Budget global	11,5 Millions d'€															
Moyens et Outils	Contrat de pôle															
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>						<i>Avancement</i>									
	Signature du contrat de pôle						T3 2023									
	Etudes d'avant-projet (AVP)															
	Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)															



Indicateurs de résultats	Réalisation d'un projet très qualitatif accueillant et sûre qui incite à l'utilisation des TC et qui garantit un report modal des usagers
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :							
Intitulé	Pôle gare de Survilliers - Fosses													
Localisation	<i>Commune : Survilliers - Fosses</i>		<i>Adresse :</i>											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Île-de-France Mobilités : 70 % du pôle d'échanges multimodal Maitre d'ouvrage de la liaison ferrée Roissy Picardie : 100% des travaux du pôle gare qui découlent de la liaison ainsi que le cout de réalisation de la passerelle ville-ville.													
Description générale	Elaboration et réalisation du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Survilliers / Fosses jusqu'à la signature d'un contrat de pôle. Ce projet de pôle est en lien avec le projet Roissy Picardie : Projet de liaison ferroviaire portant sur un accès ferroviaire direct entre la Picardie, le Nord-Est du Val d'Oise et la gare de Roissy TGV - aéroport CDG terminal 2. Les services ferroviaires prévus, trains à grande vitesse (TaGV) et trains régionaux (TER), ont pour objectif d'améliorer la desserte en transports en commun du pôle de Roissy (transports du quotidien), de faciliter l'accès à la grande vitesse et de renforcer l'intermodalité air-fer.													
Objectifs	Le projet, dès la phase étude, a pour objet la réalisation d'un pôle gare qui poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Elaborer un schéma d'aménagement pour pôle gare de Survilliers / Fosses permettant d'atteindre les objectifs de qualité de service défini par le PDUIF sur les pôles d'échanges ;✓ permettre l'accès à la gare dans de bonnes conditions par les différents modes de transport ;✓ faciliter les correspondances entre ces modes de transport en rabattement sur la gare et avec la gare ferroviaire ;✓ offrir aux voyageurs une bonne qualité de service (information, attente, sécurité...). Le futur projet devra prévoir la réalisation d'une passerelle ville-ville de la gare de Survilliers-Fosses ; ces travaux devront être financés par le maitre d'ouvrage de la liaison ferroviaire Roissy Picardie ainsi que, plus largement, la part des travaux de restructuration du pôle gare de Survilliers-Fosses (gare routière, stationnement...), rendus nécessaires par la liaison Roissy-Picardie.													
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ La restructuration du pôle gare permettra de favoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs et les modes actifs													



	<input checked="" type="checkbox"/> La restructuration du pôle gare permettra l'intensification des centres-villes,																
Calendrier	2022-2024 Etude de pôle 2024 : finalisation du contrat de pôle																
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France																
Partenaires et Intervenants*	Ile-de-France Mobilités, financeur du pôle d'échanges multimodal SNCF Maitre d'ouvrage de la liaison ferrée Roissy Picardie																
Budget global	10 – 15 Millions d'€																
Moyens et Outils	Contrat de pôle																
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Signature du contrat de pôle</td><td>T2 2024</td></tr><tr><td>Etudes d'avant-projet (AVP)</td><td></td></tr><tr><td>Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Signature du contrat de pôle	T2 2024	Etudes d'avant-projet (AVP)		Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)									
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>																
Signature du contrat de pôle	T2 2024																
Etudes d'avant-projet (AVP)																	
Etudes opérationnelles (détection réseaux, topographie, géotechnique, parcellaire)																	
Indicateurs de résultats	Réalisation d'un projet très qualitatif accueillant et sûre qui incite à l'utilisation des TC et qui garantit un report modal des usagers																
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)																	



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :							
Intitulé	Pôle sanitaire et loisir équestre – Marly-la-Ville													
Localisation	Commune : Marly-la-Ville		Adresse : 1 rue Gabriel Péri											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	A définir													
Description générale	Création d'un pôle médico-social et d'équipements de loisir équestre au sein du secteur du Haras													
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Accueillir sur la commune de Marly-la-Ville des équipements médico-sociaux répondant aux besoins des habitants du territoire de la CARPF✓ Développer une offre de loisir pour les habitants du territoire de la CARPF au sein d'un espace vert qualitatif situé à proximité immédiate du centre-bourg													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Participer au maintien et à la préservation de la TVB,✓ Offrir au public un espace de nature/loisir de qualité (impacts en termes de bien-être/santé), le sensibiliser à la biodiversité✓ Etre un lieu de respiration en accompagnement de la réalisation d'un nouveau quartier d'environ 600 logements													
Calendrier	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) : ouverture septembre 2023													
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France													
Partenaires et Intervenants*	Commune de Marly-la-Ville EPFIF Mutuelle La Mayotte													
Budget global	2 millions d'euros d'investissement (TTC)													
Moyens et Outils	Convention d'intervention foncière avec l'EPFIF Permis d'aménager déposé et obtenu pour l'ITEP et ses espaces publics													
Indicateurs d'avancement	Indicateurs						Avancement							
	Travaux provisoires de desserte de l'ITEP						S1 2022							
	Dépôt de l'étude d'impact globale du Haras						T2 2022							



Indicateurs de résultats	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :	Maureen ALBERO	Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé	ZAC DES DEUX MOULINS - COMPANS											
Localisation	Commune : Compans		Adresse : rue de la Fontaine									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	En cours de définition											
Description générale	Création de 140 logements et d'espaces verts et de loisirs en extension urbaine											
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Diversifier le parc de logements en réponse aux besoins des ménages,✓ Assurer un développement urbain maîtrisé et harmonieux,✓ Traiter les lisières des espaces agricoles.											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Orienter la programmation habitat en faveur d'une mixité sociale,✓ Imposer une densité minimale,✓ Favoriser les déplacements doux,✓ Favoriser la création d'espaces verts et d'équipements de loisirs											
Calendrier	2024 : démarrage des travaux phase 1											
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France											
Partenaires et Intervenants*	SEMMY, concessionnaire du projet											
Budget global	8.8 M€											
Moyens et Outils	Zone d'aménagement concerté Concession d'aménagement Déclaration d'utilité publique											
Indicateurs d'avancement	Indicateurs						Avancement					
	Nomination du commissaire enquêteur de la procédure de déclaration d'utilité publique						Janvier 2022					
	Approfondissement du projet avec la maîtrise d'œuvre						2021-2022					



Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	Mikaël PEREL	Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :	
Intitulé	PROJET DE ZAC DE L'EXTENSION DE MITRY-LE-NEUF						
Localisation	<i>Commune : Mitry-Mory</i>						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	En cours de définition						
Description générale	<p>Aménagement d'un quartier mixte sur un site d'environ 60 ha (dont 50 ha agricoles) en frange Ouest de Mitry-Mory, à la frontière avec la ville de Tremblay-en-France.</p> <p>Programmation prévisionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500 logements, - 120 000 m² d'activités économiques, - deux groupes scolaires, un collège, un gymnase, - un équipement supra-communal de type « pôle de santé ») - 1,8 hectare consacré à l'agriculture urbaine (maraîchage) et 1,7 hectare à des jardins partagés. 						
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser le développement urbain de la commune, ✓ Définir une programmation de logements conforme aux exigences du SDRIF et aux souhaits des Mitryens tels qu'issus de la concertation, ✓ Permettre le développement économique et l'emploi, ✓ Créer des équipements publics pour compléter et répondre aux 						



	<p>besoins des Mitryens,</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Offrir la possibilité d'accueillir un équipement d'envergure supra-communale,✓ Relier les quartiers de la Villette aux Aulnes et de Mitry-le-Neuf par une trame viaire adaptée,✓ Repenser la relation à la nature et à l'espace agricole,✓ Repenser la relation à l'espace public,✓ Incrire le secteur dans une démarche de développement durable.														
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Gestion alternative des eaux pluviales ;✓ Crédit d'impôt pour la construction de bâtiments basse consommation ;✓ Forte exigence sur la qualité des matériaux utilisés et les performances énergétiques des bâtiments.														
Calendrier	2022 – création de la ZAC 2023 – désignation d'un aménageur 2030-2035 – livraison de l'ensemble du quartier														
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France														
Partenaires et Intervenants*	Commune de Mitry-Mory EPFIF, portage foncier														
Budget global	50 millions d'euros														
Moyens et Outils	Convention d'intervention foncière avec l'EPFIF														
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Etudes complémentaires à l'étude d'impact (bruit, mobilité, trafic)</td><td>S1 2022</td></tr><tr><td>Participation du public par voie électronique</td><td>S2 2022</td></tr><tr><td>Création de la ZAC</td><td>Fin 2022</td></tr><tr><td>Consultation d'aménageur</td><td>S1 2023</td></tr><tr><td>Maîtrise foncière (EPFIF)</td><td>En cours</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Etudes complémentaires à l'étude d'impact (bruit, mobilité, trafic)	S1 2022	Participation du public par voie électronique	S2 2022	Création de la ZAC	Fin 2022	Consultation d'aménageur	S1 2023	Maîtrise foncière (EPFIF)	En cours		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>														
Etudes complémentaires à l'étude d'impact (bruit, mobilité, trafic)	S1 2022														
Participation du public par voie électronique	S2 2022														
Création de la ZAC	Fin 2022														
Consultation d'aménageur	S1 2023														
Maîtrise foncière (EPFIF)	En cours														



N° fiche	XX	Référent interne :	R. Ceccherini		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	23/12/2022 1						
Intitulé	ZAC multi-sites à vocation logements à Fontenay-en-Parisis													
Localisation	<i>Commune : Fontenay en Parisis</i>		<i>Adresse :</i>											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Financement à la charge de l'aménageur OPAC de l'Oise													
Description générale	D'une surface globale d'environ 8,6 ha la ZAC multi-sites est constitué de trois secteurs d'urbanisation : le Laru, le Pré-Mary et l'Echelette. Il s'agit du dernier secteur d'extension du centre bourg à dominante habitat. Le programme comporte environ 300 logements dont 80 logements locatifs sociaux, 41 logements en accession sociale, 45 lots à bâtir et 135 logements en accession													
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Il constitue un quartier d'entrée de village respectant les caractéristiques du centre-bourg✓ Il comporte une densité répondant au mieux au contexte environnemental actuel dans l'objectif d'une limitation de l'étalement urbain✓ préserver les vues sur le grand paysage depuis les principaux axes périphériques et sur le cœur de ville. Le site est inclus dans le périmètre protégé de l'Église Saint Aquilin													
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ La mise en œuvre d'une densité équilibrée✓ Un projet support de la trame verte✓ La maîtrise des risques et nuisances notamment par la maîtrise du cycle de l'eau et réaménagement des berges du ru✓ Assurer une bonne connexion viaire au centre-village pour les piétons et cyclistes et maîtriser la place de la voiture au cœur du quartier													
Calendrier	Finalisation du dossier de réalisation en 2022. Les études techniques VRD seront réalisées en 2022. Démarrage des travaux de VRD (phase 1 et 2) en 2023													
Maître d'ouvrage	OPAC de l'Oise (concession d'aménagement)													
Partenaires et Intervenants*	SIAH, Département du Val d'Oise													



Budget global		
Moyens et Outils	Concession d'aménagement	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Dossier de réalisation / dossier loi sur l'eau	2022
	Etudes de maîtrise d'œuvre VRD	En cours (année 2022)
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	7.1	Référent interne :	Tony DIAS	Mikael I PEREL	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	21/12/2021						
Intitulé	Etude stratégique des mobilités													
Localisation	Commune :		Adresse :											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Financement à 70% par le CPER 2015-2020													
Description générale	<p>Le territoire du Grand Roissy connaît une forte saturation de son réseau routier. Dans la perspective d'un accueil de nouveaux projets économiques et résidentiels et afin d'éviter une congestion totale des axes routiers, les élus ont souhaité se doter d'une réflexion prospective sur les déplacements et appréhender l'évolution du territoire en termes de mobilités.</p> <p>En partenariat avec les Conseils départementaux proches de l'aéroport Paris-CDG (77, 95, 60 et 93), l'étude stratégique vise à se projeter à plus long terme en matière de déplacements sur le territoire, à travers deux principaux horizons (2028– 2037).</p> <p>Suite à ces projections, l'étude permettra d'orienter en conséquence les politiques publiques de mobilité et de proposer des pistes d'actions et d'aménagements pour tendre vers une situation « souhaitable ».</p>													
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en évidence les impacts du projet de développement territorial (PADD) du SCoT sur les mobilités au sein du territoire à l'horizon 2035✓ Identifier les potentiels besoins de mobilité à travers différents scénarios,✓ Définir des différents modes d'actions permettant d'anticiper les problématiques de mobilité sur le territoire													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Anticiper les enjeux de déplacements pour mieux les orienter vers des pratiques de mobilité durable✓ Lutte contre le réchauffement climatique et les nuisances liées aux pratiques de mobilité motorisées													
Calendrier	Lancement en novembre 2021 Finalisation prévu fin 2022													
Maître d'ouvrage	CARPF													
Partenaires et Intervenants*	CD77, CD95, CD60, CD93, ADP, Région, Etat (DREIAT et DDT) et IdFM CDVIA (Bureau d'études)													
Budget global	Etude (66 250 euros HT)													



Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Traitements des données et calage du modèle	En cours
	Modélisation des prévisions de besoins de mobilité en fonction des générateurs	Non débuté
	Traduction des besoins de mobilité en déplacements selon les comportements et incitations publiques	Non débuté
	Propositions d'aménagements et d'actions opérationnelles	Non débuté
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	7.2	Référent interne :	Mikaël PEREL	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	18/01/2022					
Intitulé	Aménagement de 6 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) est-ouest (3 en Val d'Oise, 3 en Seine-et-Marne)											
Localisation	<i>Communes : Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse, Goussainville, Roissy-en-France, Villeparisis, Mitry-Mory, Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële</i>		<i>Adresse :</i>									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	<u>En Val d'Oise</u> : financement des études à 70% par le CPER 2015-2020, 20% par le CD 95 et 10% par la CARPF. <u>En Seine-et-Marne</u> : à définir											
Description générale	Aménagement de 6 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) reliant des pôles gares du territoire à la plateforme aéroportuaire de Paris – Charles de Gaulles. <u>En Val d'Oise</u> , itinéraires définis : <ul style="list-style-type: none">- Garges-Sarcelles – PIEX – Roissypôle- Villiers-le-Bel – Roissypôle- Goussainville – PIEX <u>En Seine-et-Marne</u> , itinéraires à confirmer : <ul style="list-style-type: none">- Villeparisis-Mitry-le-Neuf – Roissypôle- Claye-Souilly – Roissypôle- Dammartin-en-Goële – Roissypôle											
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Améliorer les conditions de déplacements des voyageurs, en reliant les zones d'habitat aux zones d'emplois et d'activités,✓ Assurer un rabattement vers les modes lourds structurants du territoire : gares existantes et futures gares du Grand Paris Express,✓ Renforcer l'attractivité et accompagner le développement d'un territoire en mutation, grâce à une desserte plus efficace,✓ Garantir une meilleure qualité de vie et accompagner le développement des modes actifs.											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Lutte contre le réchauffement climatique par le report modal de la voiture vers les transports en commun											
Calendrier	<u>En Val d'Oise</u> : Début 2022 : concertation 2022-2024 : études AVP / enquête publique											



	2025 : Déclaration d'Utilité Publique 2026 : début des travaux Fin 2028 : mise en service complète de la ligne Garges-Sarcelles – PIEX – Roissypôle Fin 2029 : mise en service complète des lignes Villiers-le-Bel – Roissypôle et Goussainville – PIEX <u>En Seine-et-Marne :</u> 2022 : reprise des études d'opportunité par IdFM en lien avec le CD 77, la CARPF et les communes concernées								
Maître d'ouvrage	<u>En Val d'Oise</u> : CD 95 (études) <u>En Seine-et-Marne</u> : à définir (études)								
Partenaires et Intervenants*	Etat, Région Ile-de-France, Départements du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, Ile-de-France Mobilités, communes								
Budget global	<u>En Val d'Oise</u> : 206 M€ HT (travaux) <u>En Seine-et-Marne</u> : à définir								
Moyens et Outils	Etudes, concertation								
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Respect du calendrier prévisionnel en Val d'Oise</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Définition des itinéraires en 2022</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Gains de temps de parcours</td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Respect du calendrier prévisionnel en Val d'Oise	En cours	Définition des itinéraires en 2022	En cours	Gains de temps de parcours	
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>								
Respect du calendrier prévisionnel en Val d'Oise	En cours								
Définition des itinéraires en 2022	En cours								
Gains de temps de parcours									
Indicateurs de résultats	Fréquentation des 6 lignes de bus Baisse du trafic automobile sur les itinéraires des 6 lignes de bus								
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)									



N° fiche	7.1	Référent interne :	Tony DIAS	Mikael I PEREL	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	21/12/2021						
Intitulé	Plan local de Mobilité													
Localisation	Commune :		Adresse :											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Cette étude est prise en charge à 70 % par les partenaires financiers : Ile de France Mobilités (25% du cout total) et la Région Ile de France (45% du cout total).													
Description générale	<p>Le PDUIF a pour objectif de réduire de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, il vise, sur la période 2010-2020, une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés, une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs et de 10 % en modes actifs.</p> <p>Le Plan Local de Mobilité constitue une déclinaison du PDUIF en s'adaptant aux spécificités locales afin d'élaborer un programme d'actions pluriannuel territorialisé, opérationnel et partagé en matière de mobilité et de déplacements. Il s'appuie sur une logique d'amélioration de l'existant tous modes sur une période de 5 ans (2022-2027).</p>													
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Coordonner les différents projets de transports structurants du territoire afin d'en consolider l'effet bénéfique pour les futurs usagers ;✓ Proposer aux habitants, aux entreprises et aux usagers de nouveaux modes de déplacements adaptés aux spécificités locales (covoiturage, vélo à assistance électrique, transports fluviaux...) ;✓ Construire, avec les différents partenaires, des réponses aux grands enjeux et problématiques de déplacements et transport sur le Territoire, comme les mobilités douces (et notamment le vélo), l'optimisation des infrastructures de transport en commun, la congestion du trafic routier, le transport de marchandises et la logistique du dernier kilomètre ou encore le stationnement ;✓ Renforcer et affirmer la place de la CARPF dans les négociations avec les acteurs du transport franciliens.													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Améliorer les conditions de circulation tout en garantissant les faibles impacts environnementaux✓ Proposer des solutions alternatives et durables au « tout route » (voiture individuelle et poids lourds)✓ Inciter à des pratiques de mobilité durable favorisant la													



	sobriété énergétique (choix du mode de déplacements en fonction des besoins) ✓ Participer à l'apaisement du cadre de vie (qualité de l'air, réduction des nuisances sonores...)
Calendrier	L'étude a démarré en mai 2021, la phase 1 (diagnostic) devrait être finalisée pour février 2022. Pour la suite : élaboration du programme d'actions en 2022 et la formalisation/finalisation du PLM (enquête publique) pour mi-2023
Maître d'ouvrage	CARPF (études), mise en œuvre opérationnelle (dépendra du programme d'actions et des compétences différents partenaires)
Partenaires et Intervenants*	SNCF, communes, IDFM, CD95 et CD77, Région Ile de France, Etat (DREIA, DDT)
Budget global	Etude (198 800 euros HT tranche ferme), mise en œuvre (à définir)
Moyens et Outils	Mise en place d'ateliers sectoriels (CARPF découpée en 3 secteurs pour faciliter les échanges)
Indicateurs d'avancement	Indicateurs
	Finalisation du diagnostic
	Elaboration du programme d'actions
	Mise en œuvre du programme d'actions
Indicateurs de résultats	Amélioration de la circulation routière, baisse de l'accidentologie, report modal
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	7.2b	Référent interne :	Valérie Fresneda	Etat de l'action :	A venir	Mise à jour le :	14/01/2022
Intitulé	Etude de faisabilité d'un BHNS vers les pôles d'emplois de Seine Saint Denis						
Localisation	Commune : Garges-lès-Gonesse						
Taux (/ HT) de Cofinancement*							
Description générale	<p>La commune de Garges-lès-Gonesse dispose d'une localisation stratégique à proximité des deux aéroports du Nord Parisien et de Paris. Malgré cela, les actifs du territoire accèdent peu à ses emplois.</p> <p>La desserte en transport en commun est principalement orientée vers Paris. Le manque de liaison Est-Ouest en transport en commun, la durée des trajets et les horaires décalés contraignent les actifs des deux plateformes aéroportuaires à privilégier la voiture (67%).</p> <p>Dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de son PLU, approuvé en 2016, la commune du Garges-lès-Gonesse identifie le prolongement de la ligne T5 du tramway afin de relier les pôles de vie de la commune aux pôles d'emploi du Bourget en plein développement et de l'Aéroport Paris Charles-de-Gaulle.</p> <p>Il est proposé de mener une étude d'opportunité sur le prolongement de la ligne T5 du tramway à travers la mise en place d'un BHNS en direction des pôles d'emplois de Seine Saint Denis.</p>						
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Vérifier le point de destination qui répond le mieux aux besoins des gargeois, soit le Bourget comme indiqué dans le PLU, soit Stains / La Cerisaie comme étudié par Plaine Commune.✓ Etudier l'opportunité d'une mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service avec un minimum de travaux sur la ligne permettant de fluidifier les sections congestionnées						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Favoriser les transports collectifs.						
Calendrier	2023						
Maître d'ouvrage	IDFM						
Partenaires et Intervenants*	CARPF						
Budget global	60 000 euros						
Moyens et Outils							



Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	Avancement
	Etude d'opportunité	A venir
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	7.1	Référent interne :	Tony DIAS	Mikael PEREL	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	21/12/2021			
Intitulé	Schéma directeur cyclable CARPF										
Localisation	Commune :					Adresse :					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Etude : 25 000 euros (Région) et 15 000 euros (Banque des Territoires) Mise en œuvre (à venir) : - la Région subventionne 50% des actions des plans vélos des collectivités, dans le cadre de plans triennaux. - le CD95 subventionne 20% (complémentaire à l'aide régionale de 50%) des actions des plans vélos des collectivités. - CD77 subventionne à la marge des tronçons « prioritaires » du Plan Vélo										
Description générale	Le maillage cyclable de la CARPF s'est constitué au gré des opportunités n'offrant pas d'itinéraires continus et sécurisés. Le schéma directeur cyclable est un document de planification permettant d'élaborer une réelle stratégie cyclable au niveau intercommunal. Il permet d'établir un réseau cyclable structurant ainsi que l'ensemble des axes permettant de développer un vrai système vélo sur le territoire (stationnement, jalonnement, services...). Il sera décliné et phasé en trois plans d'actions triennaux avec une visibilité à horizon 2030.										
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Offrir des alternatives de déplacements (accessibles à tous)✓ Améliorer le cadre de vie et développer des territoires à taille humaine✓ Faire du vélo un mode de transport à part entière (système vélo : stationnement et services vélo)										
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Lutter contre le réchauffement climatique✓ Enjeu de santé publique (pratique sportive, réduction de la pollution liée aux déplacements, apaisement de la voirie...)✓ Favoriser la sobriété énergétique (réparation de vélo, recyclage des pièces...)										
Calendrier	Etude lancée en novembre 2020 Phase 1 (diagnostic) et phase 2 (scénarios) sont validées. La dernière phase qui décline le phasage et la programmation (élaboration de fiches actions) est en cours. Approbation du schéma directeur cyclable prévu en mars 2022										



Maître d'ouvrage	CARPF (étude), CD77 et CD95, ADP et les communes	
Partenaires et Intervenants*	Région (finisseur), CD95 et CD77 (MOA et finisseur), Banque des Territoires (finisseur de l'étude seulement), ADP (MOA), communes, IDFM et SNCF (stationnement vélos) Citec (bureau d'études)	
Budget global	2 millions d'euros par an jusqu'à 2030 (validation du PPI : 2021-2026)	
Moyens et Outils	Mise en place d'ateliers sectoriels (5 groupes de communes) et thématiques (vélo loisirs, stationnement et services)	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Réalisation d'un diagnostic	Achevé
	Elaboration de la stratégie cyclable (constitution du réseau, développement stationnement et services vélo)	Achevé
	Phasage et programmation de la mise en œuvre	En cours
	Mise en œuvre	Non débuté
Indicateurs de résultats	Nombre de km d'aménagements cyclables existants, nombre de stationnement vélos créés, report modal des déplacements réalisables à vélo...	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	Rida GHALLOUDI	Etat de l'action :	En cours de réalisation	Mise à jour le :	03/01/2022			
Intitulé	Réalisation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Mitry-Mory									
Localisation	Commune : Mitry-Mory				Adresse : ZAC de la Villette aux Aulnes					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	<ul style="list-style-type: none">Financement propre de la CARPF : 2 929 301 euros TTCDSIL (Hypothèse de financement à tester)Le Conseil Départemental 77 : subvention à hauteur de 2 300 € HT par place sous réserve d'un cofinancement Etat ;La CAF 77 :<ul style="list-style-type: none">Investissement : subvention à hauteur de 25 % du coût des travaux, dans la limite de 1 250 € HT par place ;Fonctionnement/gestion : au titre de l'ALT2, part fixe 56,5 euros par place + part variable 75,95 euros par place X taux d'occupation après conventionnement avec l'Etat (DDT 77).									
Description générale	Le projet d'aire d'accueil des gens du voyage s'inscrit dans le périmètre de la ZAC de la Villette-aux-Aulnes et doit permettre à la CARPF et à la ville de Mitry Mory de répondre à l'obligation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 en Seine-et-Marne. La SEMMY de Mitry-Mory, aménageur de la ZAC de la Villette aux Aulnes, et titulaire du mandat de réalisation de l'aire depuis novembre 2021 a la mission de coordination des phases études et travaux.									
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Répondre aux prescriptions du Schéma départemental en matière d'accueil des gens du voyage en Seine et Marne, et assurer les bonnes conditions d'accueil de cette communauté sur notre territoire ;✓ Permettre la réduction des installations illicites sur le territoire de la CARPF ;✓ Permettre à la communauté des gens du voyage l'insertion et l'accès aux droits sociaux (accès aux soins, scolarisation des enfants, aide à l'ancre territorial)									
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Limiter les déplacements motorisés des groupes itinérants des gens du voyage (caravanes et véhicules) ;✓ Réduire l'empreinte écologique, les éventuelles dégradations des espaces verts ou terrains agricoles, ainsi que les dépôts sauvages engendrés par les installations illicites									



	<p>✓ Rationaliser les consommations des énergies, fluides, et traitement des hydrocarbures liés aux activités et mode de déplacement propre à la communauté</p>						
Calendrier	2022-2025						
Maître d'ouvrage	CARPF						
Partenaires et Intervenants*	Mandataire de la mission de maîtrise d'ouvrage : La SEMMY de Mitry-Mory Maîtrise d'œuvre et opérateurs de l'opération : en cours de sélection par voie de marchés publics Partenaires : Commune de Mitry-Mory, DDT 77, Conseil départemental de Seine et Marne, CAF de Seine et Marne, GIP Accueil et Habitat Gens du voyage en Seine et Marne.						
Budget global	2 929 301 Euros TTC						
Moyens et Outils	<ul style="list-style-type: none">mandat de maîtrise d'ouvragemise en place d'instances techniques et de pilotage à réunir régulièrementrecours à des interlocuteurs privilégiés, des référents auprès des partenaires de la CARPFmise en place d'un ensemble de documents de suivi permettant un contrôle permanent du projetcontrôle permanent de l'avancement du projetprise en charge des actions d'information des riverains mais aussi des mitryens en général						
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Avancement par phase à valider lors des COPIL et COTECH ad hoc</td><td>En cours</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Avancement par phase à valider lors des COPIL et COTECH ad hoc	En cours		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>						
Avancement par phase à valider lors des COPIL et COTECH ad hoc	En cours						



N° fiche	XX	Référent interne :	Rida GHALLOUDI	État de l'action :	En cours	Mise à jour le :	03/01/2022			
Intitulé	Réalisation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'Othis									
Localisation	Commune : Othis				Adresse : Avenue Mauricia COQUIOT					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	<ul style="list-style-type: none">● Financement propre de la CARPF :<ul style="list-style-type: none">▪ Estimation études et travaux : 2 300 000 euros (TTC)▪ Acquisition du terrain : 230 400 € (TTC)● Le Conseil Départemental 77 : subvention à hauteur de 2 300 € HT par place sous réserve d'un cofinancement Etat ;● La CAF 77 :<ul style="list-style-type: none">▪ Investissement : subvention à hauteur de 25 % du coût des travaux, dans la limite de 1 250 € HT par place ;▪ Fonctionnement/gestion : au titre de l'ALT2, part fixe 56,5 euros par place + part variable 75,95 euros par place X taux d'occupation après conventionnement avec l'Etat (DDT 77).									
Description générale	<p>Au titre des prescriptions attribuées à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du schéma révisé d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 en Seine et Marne, il a été préconisé la réalisation d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Othis dotée d'une capacité d'accueil de 20 places.</p> <p>L'aire d'accueil sera réalisée sur partie de la parcelle ZE6, propriété de la commune d'Othis. L'assiette de l'opération est d'une surface de 3 840 m².</p>									
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Répondre aux prescriptions du Schéma départemental en matière d'accueil des gens du voyage en Seine et Marne, et assurer les bonnes conditions d'accueil de cette communauté sur le territoire de la CARPF ;✓ Etre en conformité avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé le 5 décembre 2017, en matière d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif ;✓ l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune, et réaliser le projet y est prévu✓ Permettre la réduction des installations illicites sur le territoire ;✓ Permettre à la communauté des gens du voyage l'insertion et l'accès aux droits sociaux (accès aux soins, scolarisation des enfants, aide à l'ancre territorial).									
Objectifs en faveur de la transition	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Limiter les déplacements motorisés des groupes itinérants									



écologique	des gens du voyage (caravanes et véhicules) ; ✓ Réduire l'empreinte écologique, les éventuelles dégradations des espaces verts ou terrains agricoles, ainsi que les dépôts sauvages engendrés par les installations illicites ✓ Rationaliser les consommations des énergies, fluides, et traitement des hydrocarbures liés aux activités et mode de déplacement propre à la communauté						
Calendrier	2022-2026						
Maître d'ouvrage	CARPF						
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Commune d'Othis, DDT 77, Conseil départemental de Seine et Marne, CAF de Seine et Marne, GIP Accueil et Habitat Gens du voyage en Seine et Marne.						
Budget global	Estimation : 2 530 400 Euros TTC						
Moyens et Outils	<ul style="list-style-type: none">• Au titre de la décision du 18 novembre 2021 du bureau communautaire, la CARPF a approuvé et a autorisé l'acquisition de l'assiette foncière réservée pour la réalisation de l'aire ;• Démarrage des études préalables en 2022 ;• Réalisation prévue pour 2023.						
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>				
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>						



N° fiche	XX	Référent interne :	Rida GHALLOUDI	État de l'action :	Prospectio n foncière	Mise à jour le :	02/02/2022
Intitulé	Réalisation d'Aire de Grand Passage (AGP)						
Localisation	Commune : A identifier sur le département de Seine et Marne						Adresse : A identifier
Taux (/ HT) de Cofinancement*	<p>- CARPF :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coût d'acquisition d'un terrain d'une superficie minimum de 4 ha (montant non précisé) ;• Coût de réalisation (études et travaux) : 1 500 000 € TTC, <p>- Conseil Départemental 77 : Forfait de 30 000 €, ne pouvant excéder 10 % de la dépense d'aménagement</p>						
Description générale	<p>Au titre du Schéma Départemental d'Accueil et Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2020-2026 en Seine et Marne, la CARPF devra réaliser une AGP sur son territoire.</p> <p>Conformément au décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux AGP, l'aire doit se faire sur une surface de 4 hectares et comportera les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sol stabilisé adapté à l'utilisation définie par le schéma départemental en matière d'accueil des groupes de gens du voyage en itinérance dans les aires de grands passages, restant porteur et carrossable en cas d'intempérie, dont la pente permet d'assurer le stationnement sûr des caravanes ;• Voie d'accès et de desserte interne praticable quelles que soient les conditions climatiques, et conformes aux prescriptions prévues aux articles 1^{er} et 2^{ème} du décret susmentionné ;• L'aire doit être réservée aux rassemblements de voyageurs itinérants en grands groupes de 50 à 200 caravanes, sur une période de 1 à 3 semaines ;• L'aire n'est pas ouverte et gérée en permanence, mais doit être rendue accessible en tant que de besoin. <p>Une prospection d'un potentiel terrain accueillant le projet d'AGP est en cours.</p>						
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Se mettre en conformité avec le SDAHGV 2020-2026 en Seine et Marne, et assurer les bonnes conditions d'accueil des groupes itinérants passant par le territoire de la CARPF ;✓ Répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels ;						



	<ul style="list-style-type: none">✓ Permettre la réduction des installations illicites, et faciliter la saisine du préfet pour mise en œuvre de la procédure administrative d'évacuation forcée après 24 heures de la notification de mise en demeure ;✓ envisager une mutualisation des moyens et équipement commun pour l'accueil des gens du voyage entre les deux départements (Seine et Marne et Val d'Oise)				
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Réduire l'empreinte écologique, les éventuelles dégradations des espaces verts ou terrains agricoles, ainsi que les dépôts sauvages engendrés par les installations illicites ;✓ Réduire les consommations des énergies, fluides, et empreinte carbone engendrées par l'itinérance improvisée en l'absence des équipements d'accueil de type AGP dédiés à l'accueil des grands groupe itinérants (entre 50 et 200 caravanes).				
Calendrier	2023-2026				
Maître d'ouvrage	CARPF				
Partenaires et Intervenants*	Partenaires : Commune d'accueil du projet (à identifier), DDT 77, Conseil départemental de Seine et Marne, CAF de Seine et Marne, GIP Accueil et Habitat Gens du voyage en Seine et Marne.				
Budget global	Estimation à 2 millions € TTC				
Moyens et Outils	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aire de grand passage ou marché public de maîtrise d'œuvre (maîtrise d'ouvrage direct de la CARPF) .				
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>				



N° fiche	X X	Référent interne :	Rida GHALLOUD I		Etat de l'action :	Phase 1 : Actualisatio n du Diagnostic	Mis e à jour le :	02/02/2022			
Intitulé	Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accompagnement à la sédentarisation des ménages des gens du voyage de la ville de Compans										
Localisation	<i>Commune : Compans</i>					<i>Adresse/Site concernés par la mission : Rue de la Fontaine, Chemin du Moulin d'Ouacre, Chemin des marais. Site de relogement : rue de la Fontaine, lieu-dit le Pré Rond</i>					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Coût de la prestation intellectuelle : 138 220 euros (HT)										
Description générale	<p>Une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dite MOUS s'articule autour de trois phases principales :</p> <p>Phase 1 : Actualisation du Diagnostic</p> <p>Cette phase devra permettre d'actualiser les données déjà recueillies et d'élaborer une étude sur l'évolution des familles et leur typologie. Il s'agit des familles, n'ayant pas été recensées sur les sites, susceptibles d'être intégrées au dispositif en établissant un diagnostic précis de leur situation sociale, économique et juridique. Cette première phase devra également permettre de définir les attentes des familles en logement décent et leurs difficultés à y accéder.</p> <p>Phase 2 : définition de solutions de logement ou de relogement</p> <p>Le travail établi dans la phase 1 débouchera sur des projets de relogement adaptés aux besoins particuliers de chaque famille identifiée dans le cadre du nouveau diagnostic.</p> <p>Phase 3 : Accompagnement de la mise en œuvre du programme et communication</p> <p>Cette phase consiste à assister la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le processus de réalisation du projet de relogement retenu dans la deuxième phase et à faciliter l'entrée des familles dans les lieux.</p>										
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ déplacer les gens du voyage occupant des sites classés Espace Naturel Sensible non Constructibles, qu'il convient de préserver (rue de la Fontaine, chemin du Moulin d'Ouacre, le marais) ;✓ lutter contre la suroccupation des terrains par les familles des gens du voyage ;✓ se mettre en conformité avec les objectifs du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Seine et Marne 2020-2026, du PLU, et du PADD de la commune ;✓ concevoir un programme d'actions en vue de garantir un										



	<p>habitat digne, adapté et pérenne, en concertation avec les familles et les partenaires (sociaux, techniques, financiers) et ce tout au long de la mission ;</p> <ul style="list-style-type: none">✓ initier une démarche d'accompagnement vers le logement, afin d'améliorer l'accès au droit, l'insertion sociale et économique, améliorer la scolarisation des enfants et leur prise en charge en matière de santé.✓ Accompagner les familles dans la concrétisation de leur projet d'habitat.✓ Accompagner la commune dans la concertation et la médiation tout en lui prêtant assistance et conseil sur le volet communication.✓ Accompagnement social qui consiste à faire émerger les besoins des ménages, à construire avec eux un projet-logement compatible avec leurs besoins exprimés et les contraintes technico-financières .✓ Aider les ménages concernés à s'approprier le logement et à s'insérer dans leur nouvel environnement pendant la période nécessaire à la mise en place des relais éventuels.
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Protéger et préserver les sites classés Espace Naturel Sensible ;✓ Réduire l'empreinte écologique, les éventuelles dégradations des espaces naturels ou terrains agricoles, ainsi que les dépôts sauvages engendrés par les installations non conformes à la réglementation urbaine ;✓ Construire avec les familles un projet-logement décent, et compatible avec les exigences réglementaires et dispositifs environnementaux.
Calendrier	2020-2023
Maître d'ouvrage	CARPF
Partenaires et Intervenants*	Maîtrise d'œuvre : GIE CATHS Partenaires : Commune de Compans, DDT 77, Conseil Départemental 77, CAF 77, GIP Accueil et Habitat Gens du voyage en Seine et Marne, EQUALIS.
Budget global	<ul style="list-style-type: none">• Coût de la prestation intellectuelle/mission : 138 220 € HT• Coût de l'accompagnement DUP : 12 240 € HT• Coût estimé pour acquisition du terrain privé objet de la DUP : 74 049 € TTC• Coût d'acquisition du terrain de la commune : non précisé• Coût de réalisation des Terrains Familiaux Locatifs (24 places) : 2M € HT
Moyens et Outils	<ul style="list-style-type: none">• mandat de maîtrise d'œuvre au Cabinet GIE-CATHS ;• mise en place d'instances techniques et de pilotage régulièrement réunies (COPIL et COTECH) ;• recours à des interlocuteurs privilégiés, des référents auprès des



	<p>partenaires de la CARPF ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique « Réserve foncière ».	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Avancement par phase à valider lors des COPIL et COTECH	Phase 1 en cours



N° fiche	X X	Référent interne :	<i>Rida GHALLOUDI</i>	État de l'action :	<i>En cours de mise en œuvre</i>	Mise à jour le :	<i>04/01/2022</i>			
Intitulé	<p>Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accompagnement à la sédentarisation des ménages des gens du voyage de la ville de Compans</p> <p>- Réalisation des terrains familiaux locatifs -</p>									
Localisation	<i>Commune : Compans</i>				<i>Adresse/Site concernés par la mission : Rue de la Fontaine, Chemin du Moulin d'Ouacre, Chemin des marais. Site de relogement : rue de la Fontaine, lieu-dit le Pré Rond</i>					
Taux (/ HT) de Cofinancement*	<ul style="list-style-type: none">• Coût de la prestation intellectuelle/mission : 138 220 euros (HT) ;• Acquisition d'un terrain d'une surface totale de 17 789 m² pour relogement et réalisation de terrains familiaux locatifs :<ul style="list-style-type: none">▪ Une première partie du terrain (11 639 m²) par voie de Déclaration d'Utilité Publique - Réserve foncière. Montant mentionné dans le dossier de la DUP : 74 049 € TTC (Coût d'acquisition effectif sera prononcé par jugement du tribunal administratif) ;▪ Deuxième partie du terrain (6 150 m², coût d'acquisition non déterminé)• Ministère du logement : 70% d'un plafond de 15 245 € HT par place, soit 10 671,50 € HT par place ;• Département 77 : 2 300 € HT par place, sous réserve d'un co-financement Etat ;• CAF 77 :<ul style="list-style-type: none">▪ Investissement : aide pour la construction pouvant aller jusqu'à 25 % de l'opération, dans la limite de 1 250 € par place ;▪ Versement de l'APL si les logements sont conventionnés.									
Description générale	<p>Afin de trouver une solution d'habitats adaptés aux gens du voyage sédentarisées sur la commune de Compans (en infraction aux dispositifs réglementaires de l'urbanisme) depuis de nombreuses années, la CARPF a lancé une mission MOUS afin d'aboutir à un relogement pérenne de ces familles. La MOUS est une démarche globale devant permettre l'accès à un logement décent aux familles concernées en se basant sur une intervention à plusieurs niveaux (sociaux, techniques et juridiques) afférents au relogement. Il est envisagé un déplacement des familles vers le nouveau site inscrit par le PLU de la commune en zone Nh1, afin de remettre en état l'actuel terrain occupé situé rue de la Fontaine et ainsi de l'inclure dans la logique de protection des espaces naturels sensibles.</p> <p>La MOUS concerne uniquement les populations déjà présentes afin de faciliter leur sédentarisation. Le site prévu pour le relogement est d'une superficie de</p>									



	1,8 ha.
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ déplacer les gens du voyage occupant des sites classés Espace Naturel Sensible non Constructibles, qu'il convient de préserver (rue de la Fontaine, chemin du Moulin d'Ouacre, le marais) ;✓ lutter contre la suroccupation des terrains par les familles des gens du voyage ;✓ se mettre en conformité avec les objectifs du PLU ;✓ concevoir un programme d'actions en vue de garantir un habitat digne, adapté et pérenne, en concertation avec les familles et les partenaires (sociaux, techniques, financiers) et ce tout au long de la mission ;✓ initier une démarche d'accompagnement vers le logement, afin d'améliorer l'accès au droit, l'insertion sociale et économique, améliorer la scolarisation des enfants et leur prise en charge en matière de santé.✓ Accompagner les familles dans la concrétisation de leur projet d'habitat.✓ Accompagner la commune dans la concertation et la médiation tout en lui prêtant assistance et conseil sur le volet communication.
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Protéger et préserver les sites classés Espace Naturel Sensible ;✓ Réduire l'empreinte écologique, les éventuelles dégradations des espaces naturels ou terrains agricoles, ainsi que les dépôts sauvages engendrés par les installations non conformes à la réglementation urbaine ;✓ Construire avec les familles un projet-logement décent, et compatible avec les exigences réglementaires et dispositifs environnementaux.
Calendrier	2020-2023
Maître d'ouvrage	CARPF
Partenaires et Intervenants*	<p>Maîtrise d'œuvre : GIE CATHS Partenaires : Commune de Compans, DDT 77, Conseil Départemental 77, CAF 77, GIP Accueil et Habitat Gens du voyage en Seine et Marne, EQUALIS.</p>
Budget global	<ul style="list-style-type: none">• Coût de la prestation intellectuelle/mission : 138 220 € HT• Coût de l'accompagnement DUP : 12 240 € HT• Coût estimé pour acquisition du terrain privé objet de la DUP : 74 049 € TTC• Coût d'acquisition du terrain de la commune : non précisé• Coût de réalisation des Terrains Familiaux Locatifs (24 places) : 2M € HT
Moyens et	<ul style="list-style-type: none">• mandat de maîtrise d'œuvre ;



Outils	<ul style="list-style-type: none">• mise en place d'instances techniques et de pilotage régulièrement réunies (COPIL et COTECH) ;• recours à des interlocuteurs privilégiés, des référents auprès des partenaires de la CARPF ;• Lancement d'une procédure de DUP « Réserve foncière ».	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Avancement par phase à valider lors des COPIL et COTECH	En cours
	DUP « Réserve foncière »	En cours



N° fiche	XX	Référent interne :	A STOFFE L		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	28/12/2021					
Intitulé		Butte aux Bergers et micro-ferme écologique - Louvres											
Localisation		Louvres			Adresse : ZAE de la Butte aux Bergers								
Taux (/ HT) de Cofinancement*		Sur les études : ✓ Étude préalable : 100 % GPA ✓ Etude pré-opérationnelle : 30 % GPA 70 % CARPF Sur le projet agricole (remise en état des sols et création d'un bassin de rétention des eaux de pluie) : ✓ Etat - AAP Investissements – Volet amplification des PAT : demande de 40% de financement. Montant octroyé : 36 612.00 € ✓ Région IDF - AAP Territoires agri urbains / Soutien à l'agriculture périurbaine : demande de 40% de financement. Réponse en attente.											
Description générale		La ZAC de la Butte aux Bergers est un projet d'aménagement comprenant un parc d'activités économiques de 44 ha organisé autour d'un vaste espace de nature de 17 ha aménagé et géré selon un cahier des charges de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. Cette opération contribue à la transition écologique du territoire à travers ses choix de conception, d'aménagement et de gestion durable. Elle sert de référence dans le traitement des espaces publics sur le territoire à plusieurs titres : - Aménités urbaines/déplacements modes actifs ; - Développement d'une desserte en bus pour la ZAC ; - Lutte contre l'îlot de chaleur urbain/maintien de la nature et de la biodiversité ; - Réflexion sur la limitation de l'éclairage public ; - Gestion intégrée des eaux pluviales ; - Energie : encourager l'utilisation de panneaux solaires au sein des lots privés. Dans ce cadre, s'intègre un projet de micro-ferme qui se veut comme site-pilote permettant de tester la faisabilité de ce type de projet en milieu péri-urbain, dans une zone d'activité, au sein d'un espace de nature géré de manière écologique. Cela permettra entre autre de développer une offre en produits locaux à destination des salariés de la zone et des habitants de Louvres.											
Objectifs		Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : ✓ Créer un maillon de la trame verte et bleue du territoire au sein de la ZAC et le gérer de manière écologique											



	<ul style="list-style-type: none">✓ Sensibiliser les usagers aux enjeux de la biodiversité✓ Participer à l'émergence d'un projet de micro-ferme avec les agriculteurs du territoire – en lien avec les problématiques portées par le PAT et la diversification agricole, et avec le dispositif des compensations agricoles collectives dû par GPA sur la ZAC Bois du Temple (Puiseux)✓ Développer l'offre alimentaire locale
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer la biodiversité du territoire, la montrer aux usagers✓ Promouvoir des pratiques de gestion des eaux de pluie et des espaces de nature écologiques✓ Accompagner la relocalisation de l'alimentation locale✓ Participer à la résilience de l'agriculture locale
Calendrier	2021 : remise en gestion à la CARPF des espaces de nature 2021 : étude de faisabilité de la micro ferme et engagement de la concertation/co-construction avec les agriculteurs locaux intéressés 2022 : remise en état des sols pour la production agricole ; installation du bassin 2023 : finalisation de l'aménagement du bassin
Maître d'ouvrage	CARPF/GPA (aménageur de la ZAE)
Partenaires et Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Profession agricole- Commune de Louvres- Grand Paris Aménagement- Acteurs de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers- Bureau d'études (Fermes d'Avenir)
Budget global	<ul style="list-style-type: none">- Projet de ferme (à ce jour, estimation d'un besoin de 400 000 €)- Gestion des espaces de nature : coût annuel prévisionnel en cours de chiffrage- Sensibilisation des habitants : acquisition de mobilier (5 000 €), production de contenus de communication (6 000 €)
Moyens et Outils	<ul style="list-style-type: none">- Etudes- Mise en place et animation d'une gouvernance locale- Travaux
Indicateurs d'avancement	Indicateurs
	Mise en place de panneaux d'information sur la biodiversité sur site
	Nombre d'actions de communication ponctuelles avec la population



	<i>Projet agricole</i> : remise en état du sol	
	<i>Projet agricole</i> : approfondissement de la participation des acteurs locaux (en particulier agriculteurs) au projet	
	<i>Projet agricole</i> : installation du bassin de rétention et infrastructures liées au projet	
	<i>Projet agricole</i> : mise en production du site	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Surface en production- Nombre de porteurs de projet engagés sur la production agricole / la commercialisation sur site- Nombre de circuits de commercialisation investis	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	<i>AS Le Vagueresse</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>28/12/2021</i>					
Intitulé	Etude déclinaison de la stratégie agricole											
Localisation	CARPF		Adresse : Sans objet									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Etude engagée entre deux AAP territoires agri-urbains. Financement de l'étude à la charge de la CARPF											
Description générale	En lien avec la Charte agricole et forestière, la CARPF a engagé une étude relative à la déclinaison opérationnelle de sa stratégie agricole afin de préfigurer dans un cadre partenarial un programme d'actions pour ajouter à la stratégie de préservation des espaces forestiers et agricoles de la charte agricole une vision dynamique de valorisation de leur dimension multifonctionnelle, dont économique.											
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser un bilan de la mise en œuvre des axes de la Charte agricole et forestière✓ Hiérarchiser les nouveaux enjeux prioritaires à développer, en articulation avec la construction du Projet Alimentaire Territorial et avec le projet Agoralim ; identification des axes opérationnels✓ Consolider le positionnement de la CARPF sur le dispositif de compensation agricole collective, en vue de favoriser l'émergence / le développement de projets répondant aux enjeux prioritaires											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Maintenir les espaces agricoles et leur fonctionnalité✓ Améliorer la résilience économique, sociale et environnementale du secteur agricole et du territoire, notamment en favorisant la diversification des productions✓ Accroître l'orientation des productions agricoles vers la réponse aux besoins locaux✓ Favoriser les pratiques agricoles permettant de valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces agricoles (sociaux, régulation, approvisionnement) et compatibles avec les enjeux climatiques✓ Favoriser l'émergence / le développement de projets agricoles collectifs répondant aux enjeux liés à la transition écologique											
Calendrier	2021 – Concertation acteurs agricoles – Elaboration du diagnostic 2022 – Ateliers avec les acteurs du territoire (1 ^{er} semestre) Déclinaison du programme d'action / modalités de suivi-évaluation Articulation en continu avec la construction du Projet Alimentaire Territorial											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et	Partenaires de la Charte agricole et forestière du Grand Roissy :											



Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Agriculteurs- SAFER- Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de-France- Agence des Espaces Verts- FDSEA 77- FDSEA 95 – Syndicat Agricole du Pays de France- PNR Oise Pays de France- Région Ile-de-France- Départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise- Communes- Acteurs au champ d'action relatif à l'agriculture												
Budget global	59 200 € HT												
Moyens et Outils	Etudes Stratégie agricole, PAT Dynamique partenariale : entretiens, COTECH, COPIL, ateliers Animation territoriale												
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Avancée de chaque phase de l'étude</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Avancée de chaque phase de l'étude									
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>												
Avancée de chaque phase de l'étude													
Indicateurs de résultats	A définir dans l'étude – dans le cadre du suivi évaluation												
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)													



N° fiche	XX	Référent interne :	A STOFFE L		Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	28/12/2022 1				
Intitulé	Etude TVB											
Localisation	CARPF				Adresse : Sans objet							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Budget de fonctionnement. Action inscrite dans le COT A date le financement est à la charge de la CARPF Les actions opérationnelles identifiées dans l'étude feront l'objet de futures fiches actions qui donneront lieu à des cofinancements											
Description générale	La CARPF va engager une étude de valorisation de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire comportant un volet diagnostic, des scénarii stratégiques en matière de biodiversité et leur déclinaison opérationnelle multi partenariale. Au-delà des cibles « faune/flore » et « habitats/milieux », la démarche tiendra compte du paysage en retenant comme « clé d'entrée » les besoins et attentes des usagers. En conciliant activités humaines, paysage et enjeux écologiques, la TVB doit devenir un élément structurant pour l'aménagement durable du territoire. L'étude reposera sur une méthodologie permettant la prise en compte de l'ensemble des espaces ouverts, notamment les espaces liés à la gestion des eaux pluviales, à l'agriculture, aux infrastructures, aux sports et loisirs.											
Objectifs	La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Définir la stratégie TVB de la CARPF✓ Elaborer un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie ainsi qu'une gouvernance✓ Favoriser l'appropriation par le grand public											
Objectifs en faveur de la transition écologique	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Définir la stratégie opérationnelle de déclinaison de la TVB sur le territoire✓ Augmenter sa préservation et sa mise en valeur>effets sur la biodiversité, mais aussi sur le stockage de carbone, les zones de calmes, la gestion des pluviales✓ Offrir au public des espaces de nature de qualité (impacts en termes de bien-être/santé), le sensibiliser à la biodiversité											
Calendrier	Attribution du marché en décembre 2021 Début de la mission janvier 2022 – délai 18 mois											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et Intervenants*	Région, départements du Val d'Oise et de Seine et Marne, services de l'état, communes, aménageurs, acteurs de l'eau (sage et syndicats de rivière), AEV, ARB ...											



Budget global	100 000	
Moyens et Outils	Etudes Ateliers, COPIL, COTECH Outils de communication dont guide TVB pour le grand public et sensibilisation d'un groupe d'enseignants	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Avancée de chaque phase de l'étude	
Indicateurs de résultats	A définir dans l'étude – dans le cadre du suivi évaluation	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	A STOFFE L		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	28/12/2021				
Intitulé	Le Mont Griffard											
Localisation	Ecouen & Villiers-le-Bel				Adresse : lieu-dit Mont Griffard							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Subvention Région – AMI Reconquête des friches franciliennes – 1 M d'euros Réponse aux appels à projets dans le cadre de l'actuel CPER Recherche de financements européens											
Description générale	Réhabilitation paysagère et écologique d'un site naturel de 50 hectares dont une partie a été très dégradée. Ce projet est en lien direct avec la forêt d'Ecouen (trame boisée), mais aussi la multi trame qui sert de transition avec les espaces agricoles de la Plaine de France notamment le parc de la Parc d'Oie, le fort de Stains et le triangle de Gonesse.											
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Préserver la biodiversité et inclure le Mont Griffard dans la trame verte et bleue du territoire✓ Intégrer le site dans un parcours de mobilités douces à grande échelle✓ Découvrir et comprendre les différents sites✓ Révéler l'histoire du site, accéder à la culture et au patrimoine											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Renforcement et préservation de la trame verte (trame boisée, herbacée) et bleue (zone humide) – actions d'éducations à l'environnement✓ Augmentation de la séquestration de carbone✓ Diminution des îlots de chaleur urbain✓ Espace venant marquer la limite de la zone urbaine dense francilienne											
Calendrier	2 prochains Plans Pluriannuels d'Investissement											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Ecouen & Villiers-le-Bel- Région, Agence des Espaces Verts- Espérer 95, ONF											
Budget global	PPI 2022/2026 : 3M€											
Moyens et Outils	Etudes Acquisitions foncières Travaux											



Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etat d'avancement des études	<ul style="list-style-type: none">- Etude de définition-dernière phase- Plan de gestion provisoire : en cours- Etude pollution : phase 2 : en attente résultats sondages pollution
	Etat d'avancement de la DUP « réserve foncière »/enquête parcellaire	Dossier non encore déposé à la Préfecture
	Maîtrise foncière du site	30 ha propriété foncière sur les 54 ha
	Avancement de la phase travaux	1 ^{ère} opération de plantation de jeunes plants par forestiers sur 2.3 ha par Energie dans le cadre de sa compensation carbone
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	A STOFFE L		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	28/12/2021						
Intitulé	Parc du Château - Louvres													
Localisation	Louvres		Adresse : rue de Paris											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Budget de fonctionnement Recherche de financements possibles. A date le financement serait à la charge de la CARPF													
Description générale	Espace de nature situé au cœur du tissu urbain, le parc du Château est très fréquenté par le public. Il se caractérise par une composition complexe sur le plan écologique, alternant milieux ouverts et fermés. Sur ce site, l'objectif est d'arriver à répondre aux usages sociétaux tout en préservant la richesse écologique du site. Dans cette perspective, la CARPF souhaite mettre en place une méthodologie de gestion écologique afin de permettre la présentation du site au label « Ecojardin ». Une étude préalable permettra la définition d'un plan de gestion écologique d'où découleront des actions de mise en œuvre.													
Objectifs	La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser un diagnostic écologique du site✓ Elaborer un plan de gestion écologique✓ Le mettre en œuvre✓ Sensibiliser, communiquer avec les usagers sur la gestion écologique✓ Proposer une labellisation Eco Jardin du site/Valoriser l'expérience pour pouvoir la dupliquer sur d'autres espaces de nature													
Objectifs en faveur de la transition écologique	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Préservation de la biodiversité de cet espace de nature✓ Externalité positives du maintien d'un espace de nature en tissu dense sur le plan de l'adaptation au changement climatique—limitation des effets îlots de Chaleur Urbains /séquestration Carbone✓ Accroître le bien être des habitants/zone de calme/effet sur la santé													
Calendrier	Lancement du marché sur la démarche – 1 ^{er} semestre 2022													
Maître d'ouvrage	CARPF													
Partenaires et Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Commune de Louvres- Prestataire- Plante et Cité													
Budget global	Elaboration d'un plan de gestion écologique : 20 000 € Estimation des actions de gestion possible une fois le plan réalisé													



Moyens et Outils	<ul style="list-style-type: none">- Etude- Actions de gestion- Actions de communication	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Lancée et avancement des différentes étapes de l'étude	
	Mise en place effective des actions de gestion écologique	
	Nombre d'actions de sensibilisation, communication	
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référentiel de l'action)		



N° fiche	5.2.2	Référent interne :	<i>Anne-Sophie Ramard</i> <i>Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>03/01/2022</i>
Intitulé	Espace Mutualisé Inclusif intégrant un démonstrateur des métiers de la transition écologique						
Localisation	<i>Commune : Villiers-le-Bel</i>						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	CARPF : 50%						
Description générale	<p>L'Espace Mutualisé Inclusif (EMI) de Villiers-le-Bel a vocation à porter un projet reposant sur une dynamique territoriale inscrite dans le NPRU : accompagner les habitants dans leurs démarches de retour à la formation et à l'emploi et s'inscrire dans les nouvelles activités économiques générées et accompagnées par le programme de renouvellement urbain. Il s'agit de créer des passerelles entre les différents projets inscrits dans l'ANRU+ afin que l'offre des services de l'EMI puisse être au service des projets.</p> <p>Ainsi, l'EMI est un outil social et territorial au service des stratégies locales de développement économiques orientées vers les transitions écologiques et sociales : les mobilités, les énergies renouvelables, l'habitat durable et l'alimentation durable.</p> <p>L'EMI joue un rôle de catalyseur des démarches d'accompagnement de ces transitions au bénéfice des habitants et acteurs des territoires NPRU.</p> <p>Le démonstrateur des métiers de la transition écologique est intégré à l'offre de services. Il permet d'accueillir des organismes de formation pour préparer les habitants aux métiers proposés sur le territoire (agriculture urbaine, mobilité, métiers de la transformation alimentaire, ...), de valoriser le territoire à travers des expositions et des conférences et de valoriser les métiers de demain grâce des outils pédagogiques adaptés.</p>						
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ accompagner les habitants dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle ;✓ promouvoir les métiers de la filière verte ;✓ participer à la création d'emplois sur le territoire.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ accompagner la montée en compétences des habitants sur les métiers de la filière verte ;						



	<ul style="list-style-type: none">✓ accompagner la création d'activités tournées vers les opportunités sociales et économiques du territoire ;✓ valoriser les projets du territoire inscrits dans cette dynamique.												
Calendrier	2022 - 2023												
Maître d'ouvrage	CARPF												
Partenaires et Intervenants*	ANRU+, organismes de formation, service public de l'emploi, partenaires de l'emploi et de l'insertion, acteurs économiques et sociaux												
Budget global	400 000 € (travaux et aménagement)												
Moyens et Outils	1 ETP dédié à l'animation Réalité virtuelle, salles de formations et de conférence, bureau.												
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Etude de pré-programmation</td><td>A venir</td></tr><tr><td>Travaux</td><td>Non réalisé</td></tr><tr><td>Lancement d'un AMI pour définir la structure en charge de l'animation</td><td>Non réalisé</td></tr><tr><td>Ouverture</td><td>Non réalisé</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Etude de pré-programmation	A venir	Travaux	Non réalisé	Lancement d'un AMI pour définir la structure en charge de l'animation	Non réalisé	Ouverture	Non réalisé		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>												
Etude de pré-programmation	A venir												
Travaux	Non réalisé												
Lancement d'un AMI pour définir la structure en charge de l'animation	Non réalisé												
Ouverture	Non réalisé												
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'habitants accueillis- Nature des acteurs accueillis- Nombre d'habitants ayant été formés, sensibilisés- Nombre de personnes ayant obtenu un emploi et une formation- Nombre et nature d'évènements organisés- Nombre et nature des partenariats mis en place												
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)													



N° fiche	5.5.1	Référent interne :	<i>Anne-Sophie Ramard</i> <i>Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	03/01/2022
Intitulé	Développement des ateliers chantiers d'insertion						
Localisation	CA Roissy Pays de France						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	33% DDETS 37% autres financeurs (CARPF, villes, Département, FSE/PLIE, fondations, etc.) 30% chiffres d'affaires						
Description générale	<p>Depuis 2015, l'agglomération s'est engagée en faveur d'un plan d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. A ce titre, elle accompagne l'émergence d'initiatives locales et le développement de structures d'insertion par l'activité économique afin de créer de l'emploi local, accessible aux publics du territoire ainsi que des services aux habitants, aux collectivités et aux entreprises.</p> <p>L'insertion par l'activité économique permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle par des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.</p>						
Objectifs	<p>L'atelier chantier d'insertion (ACI) poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ mettre en situation de travail rémunéré les personnes les plus éloignées de l'emploi,✓ permettre à ce public de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel renforcé,✓ définir, conforter un projet professionnel.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La création de nouveaux d'ateliers chantiers d'insertion contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ développer des ACI dans le champ des transitions, tels que l'économie circulaire, les mobilités douces, le numérique, l'agriculture, la gestion d'espaces naturels✓ répondre aux besoins de découverte des métiers et de formation aux métiers de la transition écologique qui offrent des opportunités d'emplois et de formations pour des publics peu ou pas qualifiés						
Calendrier	2022-2026						



Maître d'ouvrage	Porteurs de projets	
Partenaires et Intervenants*	DDETS, Région IDF, villes, Département, FSE	
Budget global	Environ 300 000 € / ACI (en fonction du nombre de postes en insertion et du support)	
Moyens et Outils	Salariés en insertion Supports d'activités	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etude préalable à la création d'un ACI	
	Recherche d'un support d'activités	
	Définition du projet avec le porteur de projet (projet, contenu, perspectives, calendrier, budget)	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et typologie d'ACI créés- Nombre de salariés en insertion- Taux de retour à l'emploi et/ou formation	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	5.5.1	Référent interne :	<i>Linda Ghemmour</i> <i>Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>03/01/2022</i>
Intitulé	Création d'Espaces Mutualisés Inclusifs (EMI)						
Localisation	<i>Communes pressenties : Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Louvres, Villeparisis</i>						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	CARPF : 30%						
Description générale	<p>L'agglomération soutient et coordonne la création d'espaces mutualisés inclusifs (EMI) regroupant, dans un même lieu, des services de proximité intervenant dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Conçus comme des pôles de services intégrés sur la thématique « emploi-insertion » autour d'une logique collaborative, ces espaces mutualisés facilitent la lisibilité de l'offre et son accès aux usagers et aux partenaires en rendant l'ensemble des solutions disponibles accessibles depuis un lieu unique, multi-accueil, et rapidement identifiable.</p> <p>Ces espaces sont constitués d'un « tronc commun » composé des Espaces Emploi, du PLIE et de la Mission Locale et, en fonction des spécificités et des projets des villes, certains services communaux et acteurs locaux afin de répondre aux besoins de chaque territoire.</p>						
Objectifs	<p>Les EMI ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ apporter une réponse territorialisée, partagée et coordonnée, en matière d'emploi et d'insertion,✓ améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre proposée par l'agglomération pour les usagers (habitants et entreprises),✓ faciliter les collaborations, renforcer les coopérations entre partenaires et créer de nouvelles dynamiques partenariales,✓ dépasser les approches « en silo » et décloisonner les actions de chacun pour gagner en efficacité.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Les EMI contribuent à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ répondre aux besoins de développement des métiers de la transition écologique qui offrent des opportunités d'emplois et de formations pour des publics peu ou pas qualifiés,✓ engager les réhabilitations des locaux identifiés pour accueillir les EMI selon les nouvelles normes environnementales.						
Calendrier	2022-2026						
Maître d'ouvrage	CARPF						
Partenaires et	Villes, Mission locale, Etat, Département						



Intervenants*		
Budget global	2,5 M€	
Moyens et Outils	Etude de faisabilité programmatique, définition et partage d'un projet collectif	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etude de faisabilité VLB	Fait
	Etude de faisabilité GLG	En cours
	Définition du projet collectif	En cours
	Lancement des travaux	Non réalisé
	Livraison de l'opération	Non réalisé
Indicateurs de résultats		
	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'habitants accueillis- Nombre d'habitants orientés sur les dispositifs emploi/formation- Nombre de personnes ayant obtenu un emploi et une formation- Taux de retour à l'emploi et/ou à la formation- Nombre et nature des actions mises en place- Nombre et nature des partenariats mis en place	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	7.4	Référent interne :	<i>Anne-Sophie Ramard</i> <i>Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>03/01/2022</i>
Intitulé	La Fabrique du vélo						
Localisation	CARPF – pôle gare Garges-Sarcelles						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	CA RPF : 10 %						
Description générale	<p>Inscrite dans les valeurs d'éducation populaire et vectrice d'innovation sociale, la Fabrique du Vélo assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Formation : remise en selle et vélo-écoles pour apprendre à faire du vélo de manière sécurisée, à destination du public jeune et adulte.Animations locales : promotion de l'usage du vélo, consommation responsable et du vivre ensemble via l'organisation d'ateliers et manifestations d'auto-réparation et de collectes de vélos.Services vélos pour les entreprises, administrations et collectivités dans le cadre leur Plan mobilité et du Schéma directeur cyclable de l'agglomération: mise à disposition et entretien de flottes de vélo, remise en selle, auto-réparation.Accompagnement des publics les plus fragilisés pour une meilleure insertion professionnelle. Partenariats créés avec les acteurs de l'emploi (Mission locale, Pôle Emploi, Maison de l'emploi Roissy Pays de France). <p>Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs diversifiés et moteurs pour le développement des activités : habitants, associations locales, bailleurs sociaux, villes et entreprises.</p>						
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ accompagner l'usage des mobilités douces (sensibilisation, information, apprentissage du vélo, auto-réparation...);✓ créer de nouveaux services pour les acteurs économiques : logistique dernier km, plans de déplacements inter-entreprises.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Développer le tonnage de matériaux réemployés pour la remise en état des vélos✓ Favoriser l'augmentation de la part modale vélo à 15 %✓ Créer une nouvelle activité économique de cyclo-logistique avec 10 ETP sur le territoire						
Calendrier	2022						
Maître d'ouvrage	Etudes et Chantiers						



Partenaires et Intervenants*	DDETS 95, ANRU +, ADEME, CD95, Ville de Garges-lès-Gonesse	
Budget global	400 000 € de budget / an 400 000 € de travaux	
Moyens et Outils	14 salariés Tri-porteurs	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Création de l'ACI – Agrément Etat	Avancé
	Sélection du local	Avancé
	Travaux	Non réalisé
	Recrutement de l'équipe	Non réalisé
	Démarrage des activités	Non réalisé
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de tonnes réemployées de matériaux pour la remise en état des vélos➤ Nombre d'adhérents➤ Nombre de bénéficiaires des actions de formation➤ Nombre de personnes accompagnées ayant acquis ou loué un mode de transport doux➤ Nombre parcours d'insertion créés➤ Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre de leur plan de déplacement et services livraisons	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	5.5.2	Référent interne :	Valérie Jarrige	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	03/01/2022
Intitulé	Accompagner les habitants vers les métiers de la transition écologique						
Localisation	CARPF						
Taux (/ HT) de Cofinancement*							
Description générale	<p>L'évolution des métiers et des compétences est l'une des conditions de la transition écologique. Les actions et projets menés en matière d'emploi, de formation et d'innovation sociale doivent accompagner la relance dans les territoires en faveur des transitions qui constituent une opportunité pour développer de nouvelles filières économiques et l'emploi local.</p> <p>Environ 350 000 emplois seront créés, d'ici 2035, dans tous les secteurs en application des nouvelles normes et exigences liées à la transition écologique. Les métiers y afférents, en plein essor, offrent des opportunités d'emplois et de formations avec pas peu de qualification. Les métiers verts et verdissants (agriculture, éco-habitat, entretien d'espaces naturels, etc.) concernent de nombreux domaines pour beaucoup d'entre eux en expansion. C'est une voie possible pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du territoire.</p> <p>La diversification économique autour de nouvelles filières doit s'accompagner d'un développement de l'offre de formation sur le territoire, accessible à l'ensemble des habitants.</p> <p>Une approche par les compétences se justifie pour offrir d'une part aux jeunes et à la population active toutes les possibilités de développer des parcours de formation cohérents et d'autre part, une offre de formation plus agile et innovante, permettant de répondre aux besoins de développement de ces nouvelles filières.</p>						
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ répondre aux besoins de développement des métiers de la transition écologique qui offrent des opportunités d'emplois et de formations, et notamment pour des publics peu ou pas qualifiés ;✓ prendre appui sur des dispositifs existants, tels que le PIC 100 % inclusion et le PLIE, pour expérimenter et développer des modules de découverte des métiers et de pré-qualification ;✓ soutenir l'implantation d'organismes de formation sur le territoire au vu de l'insuffisance de l'offre de formation.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique dans la mesure où il s'agit de développer des formations pour préparer aux métiers de la filière verte et d'accompagner la montée en compétences des publics du territoire sur ces métiers.</p>						



Calendrier	2022-2026	
Maître d'ouvrage	CARPF	
Partenaires et Intervenants*	Service Public de l'Emploi, Région IdF, MDE, Département, organismes de formation	
Budget global		
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Réalisation d'un état des lieux des besoins	A venir
	Expérimentation de modules de découverte des métiers et de formation (PIC 100% inclusion)	En cours
	Expérimentation de modules de découverte des métiers et de formation (PLIE RPF)	2022
	Renforcement de l'offre de formation aux métiers de la transition écologique	En cours
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et nature des formations proposées- Implantation d'organismes de formation- Nombre de personnes formées- Taux de retour à l'emploi à l'issue des formations	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référentiel de l'action)		



N° fiche	5.2.2	Référent interne :	<i>Anne-Sophie Ramard Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>03/01/2022</i>	
Intitulé		Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE)						
Localisation		<i>Commune : Villiers-le-Bel</i>						
Taux (/ HT) de Cofinancement*		CARPF : 10 %						
Description générale		<p>A partir de la friche hospitalière de l'AP-HP Adelaïde Hautval, l'objectif est de créer un véritable un Pôle Agricole Urbain Sociale et Solidaire orienté autour de 4 enjeux stratégiques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Transformation alimentaire, notamment via la restauration collective et sociale et les productions maraîchères issues des Quartiers Fertiles ;• Pôle d'expérimentation pour l'agriculture urbaine ;• Pôle d'activités économiques solidaires et de formation : découvertes et formations aux métiers de la transition écologique (habitat, énergie, économie circulaire et alimentation) via le démonstrateur des métiers de l'EMI, pour les habitants, accueil des acteurs économiques et sociaux, ... ;• Coordination, gestion, animation : tiers-lieu, relai d'une programmation événementielle autour des enjeux agricoles et alimentaires. <p>Le projet est inscrit dans l'économie sociale et solidaire, et tourné vers les questions de transition alimentaire pour faire écho aux démarches portées par l'agglomération et les villes en renouvellement urbain.</p>						
Objectifs		<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Relocaliser l'approvisionnement alimentaire ;✓ Rendre accessible l'alimentation durable ;✓ Construire une stratégie alimentaire locale.						
Objectifs en faveur de la transition écologique		<p>Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Développer l'autonomie alimentaire du territoire et de ses habitants ;✓ Développer l'agriculture urbaine et périurbaine et les circuits courts ;✓ Soutenir la diversification économique du territoire ;✓ Augmenter le reste à vivre des habitants.						



Calendrier	2022 - 2026	
Maître d'ouvrage	CARPF	
Partenaires et Intervenants*	AP HP, ANRU+, GPA, Région IDF, DRIAFF	
Budget global	700 000 € (remise en état / urbanisme transitoire)	
Moyens et Outils	Gestionnaire de site 4000 m ² de locaux	
Indicateurs d'avancement	Indicateurs	Avancement
	Mission de programmation – étude de faisabilité	Réalisée
	Recherche de financements	Réalisée
	Convention avec l'AP HP	En cours
	Recrutement du gestionnaire	A venir
	Sélection des occupants	A venir
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">Quantité des denrées produites, écoulées et de repas fournisNombre d'heures d'animations/formationNombre d'emplois créésNombre d'entreprises implantéesNature des formations proposéesNombre de visiteurs accueillis	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	5.2	Référent interne :	Marine Corinthe	Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	03/01/2022
Intitulé	Le Projet Alimentaire Territorial						
Localisation	CA Roissy Pays de France						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	65 % DRIAAF 35 % CARPF						
Description générale	<p>La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a été labellisée « projet alimentaire territorial » en mars 2021. Dans ce cadre, elle s'est engagée à construire un Projet Alimentaire Territorial avec pour ambition de créer un territoire durable et résilient prenant en compte les enjeux de justice sociale et d'impact environnemental.</p> <p>Le PAT participera ainsi au développement des transitions écologiques et sociales, des initiatives innovantes et endogènes au territoire tout en facilitant la consolidation de liens et l'implication de l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire.</p> <p>La construction du PAT repose sur la réalisation d'un diagnostic alimentaire pluri-thématisques sur le territoire de la CARPF qui donnera lieu à la préfiguration d'un plan d'action axé prioritairement sur 3 thématiques, à savoir la lutte contre la précarité alimentaire, la restauration collective et la diversification agricole.</p>						
Objectifs	<p>Le PAT vise à améliorer l'accès de tous les habitants à une alimentation saine, sûre, suffisante, issue d'une production agricole de proximité à travers plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Accompagner la structuration de filières alimentaires de proximité ;✓ Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité, responsable et durable pour les habitants ;✓ Soutenir l'emploi, la création d'entreprises et la formation aux métiers des transitions ;✓ Accompagner les changements de comportement alimentaire chez les consommateurs et l'évolution des pratiques de la restauration collective ;✓ Susciter l'innovation sociale et l'expérimentation comme cadre de développement ;✓ Ancrer la démarche sur le territoire par la coopération, la concertation et le partenariat ;✓ Valoriser le patrimoine agricole et les cultures alimentaires et tisser les liens entre producteurs de l'alimentation et consommateurs.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Créer un territoire agricole durable à travers une diversification agricole et une évolution des pratiques, facteurs de résilience des exploitations						



	agricoles et de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux ; ✓ Structurer un système alimentaire inclusif, innovant et performant en intégrant les initiatives locales qui répondent aux objectifs économiques (création d'emploi, préservation de l'agriculture, amélioration de l'auto approvisionnement), sociaux (alimentation saine et équilibrée pour tous) et environnementaux (transition écologique).								
Calendrier	18 mois (novembre 2021-mai 2022)								
Maître d'ouvrage	CA Roissy Pays de France								
Partenaires et Intervenants*	Villes, DRIAAF, Chambre agriculture, agriculteurs, Départements, Région, acteurs ESS								
Budget global	110 000 €								
Moyens et Outils									
Indicateurs d'avancement	<table><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Réalisation du diagnostic alimentaire et agricole du territoire</td><td>En cours</td></tr><tr><td>Proposition d'un plan d'actions partagé autour des 3 thématiques : lutte contre la précarité alimentaire, restauration collective et diversification agricole</td><td>A venir</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Réalisation du diagnostic alimentaire et agricole du territoire	En cours	Proposition d'un plan d'actions partagé autour des 3 thématiques : lutte contre la précarité alimentaire, restauration collective et diversification agricole	A venir		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>								
Réalisation du diagnostic alimentaire et agricole du territoire	En cours								
Proposition d'un plan d'actions partagé autour des 3 thématiques : lutte contre la précarité alimentaire, restauration collective et diversification agricole	A venir								



N° fiche	4.2	Référent interne :	<i>Anne-Sophie Ramard Valérie Jarrige</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>03/01/2022</i>
Intitulé	Création d'un réseau de ressourceries						
Localisation	CA Roissy Pays de France						
Taux (/ HT) de Cofinancement*	33% DDETS 30% chiffres d'affaires 37% autres financeurs (ADEME, CARPF, villes, bailleurs, Département, FSE)						
Description générale	<p>L'agglomération s'engage dans le développement de projets s'inscrivant dans l'économie circulaire à travers la création d'un réseau de ressourceries sur son territoire. L'atelier chantier d'insertion, structure d'insertion par l'activité économique, constitue le modèle économique d'une ressourcerie.</p> <p>En 2016, l'association IMAJ 95, avec l'appui de l'agglomération et des bailleurs sociaux, a ouvert la première ressourcerie du Val d'Oise sur la ville de Villiers-le-Bel. Cette ressourcerie, en proposant des services intégrés aux habitants (collecte, tri, revalorisation, vente et livraison) participe à la création d'emploi. Une première boutique-atelier a ouvert à Gonesse en 2019.</p> <p>Afin de susciter durablement les retombées positives pour le territoire, l'agglomération souhaite soutenir le développement d'un réseau de boutiques au bénéfice des habitants, via la recherche de nouveaux partenariats avec les villes membres de la CARPF, les acteurs socio-économiques locaux et les bailleurs sociaux.</p>						
Objectifs	<p>La création d'un réseau de ressourceries a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ développer des actions de collecte (en apport volontaire, à domicile, lors d'actions de sensibilisation) et de traitement des déchets,✓ proposer des actions d'animation et de sensibilisation du public (habitants, scolaires, etc.) à l'économie circulaire,✓ créer des supports d'insertion sociale et professionnelle grâce à la création d'ateliers chantiers d'insertion permettant la formation et l'accompagnement des salariés vers une insertion socioprofessionnelle.						
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet contribue à la transition écologique au travers de ses 4 activités principales:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ la collecte séparée des déchets d'origine « encombrants ménagers » ou « déchets industriels banals », en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi.✓ le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation des objets afin de leur rendre toute leur valeur ; le démontage, la dépollution						



	<p>des objets non réutilisables afin de les recycler dans les filières adéquates.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ la revente de ces objets afin d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à faible prix aux personnes qui en ont besoin.✓ l'éducation à l'environnement auprès des usagers et des habitants.
Calendrier	2022-2026
Maître d'ouvrage	Porteurs de projets
Partenaires et Intervenants*	DDETS, ADEME, Région IDF, villes, bailleurs, Département
Budget global	Environ 350 000 € / ressourcerie (en fonction des locaux et de potentiels travaux d'aménagement)
Moyens et Outils	Salariés en insertion, locaux adaptés
Indicateurs d'avancement	Indicateurs
	Etude préalable à l'implantation des ressourceries
	Recherche de locaux
	Définition du projet avec le porteur de projet (projet, contenu, perspectives, calendrier, budget)
	Lancement des travaux
	Livraison de l'opération
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de ressourceries créées- Nombre de salariés en insertion- Taux de retour à l'emploi et/ou formation- Nombre de visiteurs et d'acheteurs- Tonnage récolté, recyclé et vendu- Nombre et nature des actions de sensibilisation



N° fiche	XX	Référent interne :	S.Lévénez		Etat de l'action :		Mise à jour le :	13/01/2022					
Intitulé	OUVERTURE D'UN SITE DE FORMATION (ancien site GESCIA)												
Localisation	Commune : Gonesse			Adresse : centre GESCIA sis 4 impasse Louis Lépine à Gonesse									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Etat (FNADT et DSIL, Plan France Relance), CPER, Région, CD95												
Description générale	L'agglomération pilote une stratégie territoriale en matière d'emploi et d'insertion en fonction d'une vision concertée et partagée avec ses partenaires, le niveau intercommunal étant un lieu privilégié pour développer des initiatives, territorialiser des politiques et coordonner des acteurs en fonction d'une vision stratégique partagée qui fait sens. Dans un contexte de fortes évolutions du marché du travail, et dans un souci de diversification économique et de cohésion territoriale, la collectivité souhaite acquérir un centre de formation propriété de la CCI Paris Ile-de-France, sur la ville de Gonesse afin d'être au plus proche des citoyens et des entreprises.												
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Compte tenu des enjeux du territoire Est Val d'Oise, il est primordial de soutenir le développement de l'offre de formation du territoire sur des métiers porteurs, en développant des parcours de formation cohérents.✓ faciliter les collaborations, renforcer les coopérations entre partenaires et créer de nouvelles dynamiques partenariales au niveau des organismes de formation. L'agglomération soutient et coordonne la création d'espaces mutualisés.												
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ dimension sociétale et écologique de cette offre afin de renforcer les formations des métiers stratégiques de demain, en relation avec les branches professionnelles et en cohérence avec les priorités du Plan France Relance.✓ Volet numérique :<ul style="list-style-type: none">1/connectivité pour tous en donnant accès à des lieux de formation avec du wifi notamment pour des publics fragiles2/favoriser une transformation numérique responsable des entreprises en leur proposant des cycles de formations												
Calendrier	Acquisition 1S2022 suivi de travaux de rafraîchissement au 2S2022 pour												



	une ouverture en début d'année 2023										
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France										
Partenaires et Intervenants*	Etat dont le Plan France Relance, Région, CD95, Rectorat, organismes de formation, CD95										
Budget global	<ul style="list-style-type: none">✓ Acquisition du site pour un montant de 1,4M€ ;✓ Taxes et frais de notaire pour un montant estimé de 16K€;✓ Travaux de rafraîchissement des locaux pour un montant estimé de 250 000€ ;✓ Acquisition de mobiliers et d'équipements informatiques pour un montant estimé de 100 000€. <p>soit un montant global prévisionnel de 1 766 000€.</p>										
Moyens et Outils	Acte de cession, baux et conventions de mises à disposition										
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Parangonnage des tarifications appliquées par les bailleurs pour des sites louant des espaces de formation au niveau national avec un focus sur la région francilienne</td><td>1T2022</td></tr><tr><td>Identification des potentiels organismes de formation étant susceptibles de louer ces espaces de manière ponctuelle ou sur la durée</td><td>1T2022</td></tr><tr><td>Déclinaison d'un modèle d'exploitation du bâtiment</td><td>1T2022</td></tr><tr><td>Approbation de cette acquisition en bureau communautaire et ce, dès réception de l'avis des Domaines.</td><td>1S2022</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Parangonnage des tarifications appliquées par les bailleurs pour des sites louant des espaces de formation au niveau national avec un focus sur la région francilienne	1T2022	Identification des potentiels organismes de formation étant susceptibles de louer ces espaces de manière ponctuelle ou sur la durée	1T2022	Déclinaison d'un modèle d'exploitation du bâtiment	1T2022	Approbation de cette acquisition en bureau communautaire et ce, dès réception de l'avis des Domaines.	1S2022
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>										
Parangonnage des tarifications appliquées par les bailleurs pour des sites louant des espaces de formation au niveau national avec un focus sur la région francilienne	1T2022										
Identification des potentiels organismes de formation étant susceptibles de louer ces espaces de manière ponctuelle ou sur la durée	1T2022										
Déclinaison d'un modèle d'exploitation du bâtiment	1T2022										
Approbation de cette acquisition en bureau communautaire et ce, dès réception de l'avis des Domaines.	1S2022										



N° fiche		Référent interne :	<i>Martin a Clairy</i>		Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>14/01 /2022</i>				
Intitulé	Réseau des Numixs labs fixes et mobiles											
Localisation	<i>Commune : les communes de la CARPF (lieux définis suite à la sélection des structures candidates à l'issue de l'AAP)</i>				<i>Adresse : sites définis courant 2022</i>							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	DSIL95 (150K€) 23%, ANRU+ (50K€) 8% Un cofinancement complémentaire est sollicité dans le cadre du CRTE au titre de la DSIL et du FNADT.											
Description générale	La CARPF conduit une politique en faveur de l'innovation et de l'émergence d'un écosystème numérique à travers la création d'une Maison du numérique, baptisée Station Numixs. <i>Il s'agit d'un projet partenarial hybride et multifonctionnel dont l'ambition est de devenir un véritable lieu ressource pour d'autres tiers-lieux</i> , un lieu totem avec plusieurs fonctions : entrepreneuriat numérique, formation/embedding et l'inclusion numérique.											
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Les Numixs labs proposeront une offre de service complémentaire en priorité dans les domaines de l'entrepreneuriat numérique, la fabrication numérique, la formation/embedding et l'inclusion numérique, proposant des services visant à démocratiser le numérique.✓ Les médiathèques communautaires les plus adaptées y seront également intégrées. Le réseau Numixs permettra de valoriser davantage toutes les offres de services disponibles sur la CARPF, auprès des publics ciblés par les Numixs Labs : jeunes, seniors, habitants de QPV ou de zones rurales, entrepreneurs, personnes éloignées de l'emploi, actifs en reconversion professionnelle etc. Une démarche de contribution à la transition écologique pourrait être davantage renforcée dans la mise en œuvre de ce projet.											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Les Numixs Labs comme tiers-lieux seront des lieux d'expérimentation et des vecteurs de transition écologique et sociale. Les tiers-lieux sont porteurs d'une dynamique collective, incarnant les valeurs du développement durable et porteur d'externalités positives liées aux mobilités.✓ Les Numixs Labs mobiles sont une solution permettant d'offrir de nouveaux services aux habitants et aller au plus près des											



	<p>territoires. Cet outil ne nécessite pas un déplacement individuel participant à la réduction de CO².</p> <p>✓ L'appui des Numixs Labs dans le renforcement de la dimension autour de recyclage, de réutilisation des matériaux et d'agriculture urbaine.</p> <p>✓ Le volet de la fabrication numérique permet d'inciter à l'approche de non-gaspillage, à la réparation des pièces (ex. réparer des pièces au lieu d'acheter un appareil neuf ex. appareils domestiques) à l'utilisation de nouveaux matériaux plus écologiques.</p>																						
Calendrier	2021-2025																						
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France																						
Partenaires et Intervenants*	Communes de la CARPF, médiathèques intercommunale, structures associatives, structures privées, Etat, Conseils départementaux (95/77).																						
Budget global	650 K euros (investissement et fonctionnement)																						
Moyens et Outils	Livrables de l'étude la SCET, rédaction d'une charte, lancement d'un AAP.																						
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Définition de la thématique à financer lors du lancement de l'AAP en 2022</td><td>1^{er} semestre 2022</td></tr><tr><td>Mobilisation des structures ciblées, pour la co-programmation puis le lancement du réseau,</td><td>1^{er} semestre 2022</td></tr><tr><td>Rédaction, adoption de la charte ayant pour objectif de valider l'appartenance au réseau,</td><td>1^{er} semestre 2022</td></tr><tr><td>Rédaction de l'AAP, puis validation par le CR IdF,</td><td>1^{er} semestre 2022</td></tr><tr><td>Validation de l'AAP en délibération en Conseil communautaire,</td><td>1^{er} semestre 2022</td></tr><tr><td>Lancement/publicité de l'AAP,</td><td>2^{ème} semestre 2022</td></tr><tr><td>Sélection des candidats retenus Numixs Labs,</td><td>2^{ème} semestre 2022</td></tr><tr><td>Conventionnement avec les structures lauréates.</td><td>2^{ème} semestre 2022</td></tr><tr><td>Versement des subventions</td><td>3^{ème} semestre 2022</td></tr><tr><td>Inauguration officielle du réseau</td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Définition de la thématique à financer lors du lancement de l'AAP en 2022	1 ^{er} semestre 2022	Mobilisation des structures ciblées, pour la co-programmation puis le lancement du réseau,	1 ^{er} semestre 2022	Rédaction, adoption de la charte ayant pour objectif de valider l'appartenance au réseau,	1 ^{er} semestre 2022	Rédaction de l'AAP, puis validation par le CR IdF,	1 ^{er} semestre 2022	Validation de l'AAP en délibération en Conseil communautaire,	1 ^{er} semestre 2022	Lancement/publicité de l'AAP,	2 ^{ème} semestre 2022	Sélection des candidats retenus Numixs Labs,	2 ^{ème} semestre 2022	Conventionnement avec les structures lauréates.	2 ^{ème} semestre 2022	Versement des subventions	3 ^{ème} semestre 2022	Inauguration officielle du réseau	
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>																						
Définition de la thématique à financer lors du lancement de l'AAP en 2022	1 ^{er} semestre 2022																						
Mobilisation des structures ciblées, pour la co-programmation puis le lancement du réseau,	1 ^{er} semestre 2022																						
Rédaction, adoption de la charte ayant pour objectif de valider l'appartenance au réseau,	1 ^{er} semestre 2022																						
Rédaction de l'AAP, puis validation par le CR IdF,	1 ^{er} semestre 2022																						
Validation de l'AAP en délibération en Conseil communautaire,	1 ^{er} semestre 2022																						
Lancement/publicité de l'AAP,	2 ^{ème} semestre 2022																						
Sélection des candidats retenus Numixs Labs,	2 ^{ème} semestre 2022																						
Conventionnement avec les structures lauréates.	2 ^{ème} semestre 2022																						
Versement des subventions	3 ^{ème} semestre 2022																						
Inauguration officielle du réseau																							
Indicateurs de résultats	Réalisation d'un parcours des Numixs Labs mobiles, Rédaction de la Charte, Lancement de l'AAP, Sélection des structures retenues suite à l'AAP, Création des premiers Numixs Labs sur le territoire à partir de 2022.																						
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus	Premier bilan de l'action sera réalisé courant janvier 2022 suite à la mission d'expérimentation du parcours des Numixs Labs mobiles auprès de 10 communes de la CARPF. Les habitants ont été initiés aux outils de la fabrication numérique.																						



N° fiche	XX	Référent interne :	Y.PICARD		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	12/01/2022					
Intitulé		Station Numixs (Maison du numérique)											
Localisation		<i>Commune : Sarcelles</i>			<i>Adresse : IUT de Cergy – Site de Sarcelles – rue Jacques Henri Labourdette</i>								
Taux (/ HT) de Cofinancement*		Volet travaux : État via le FNADT pour 133 984€ (1%) et la DSIL Relance pour 600K€ (7%) / FEDER pour 1 958 481€ (21%) / Région via le CAR pour 1M€ (11%) / Conseil Départemental du Val d'Oise pour 525 000€ (6%) Volet mobilier, machines-outils, et informatique : État / FEDER / Région / Conseil Départemental du Val d'Oise / Syndicat Val d'Oise Numérique. Un cofinancement complémentaire est sollicité dans le cadre du CRTE pour ces deux volets.											
Description générale		Construction d'un lieu d'innovation ouvert, de découverte, d'apprentissage, de création, d'expérimentation et de développement d'activités économiques et sociales. La Station numixs comprendra l'incubateur numixs, le FacLab numixs, un espace coworking, des espaces de bureaux à la location et des salles de réunion adaptées aux besoins des entreprises.											
Objectifs		Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Développer une offre de formation numérique adaptée aux habitants et aux entrepreneurs pour encourager leur montée en compétences.✓ Contribuer au développement des projets expérimentaux en phase avec les domaines d'excellence du territoire.✓ Proposer des espaces à la location pour des entreprises à composante digitale soit en phase démarrage ou en développement avec plusieurs salariés ainsi que des espaces dédiés aux étudiants.✓ Développer l'écosystème du numérique.											
Objectifs en faveur de la transition écologique		Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Favoriser le développement des entreprises numériques et la digitalisation des entreprises dites « traditionnelles », et les aider à intégrer davantage la dimension numérique dans leur activité quotidienne ;✓ Participer à la construction d'un territoire connecté.											
Calendrier		Janvier 2019 (Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – 1 ^{er} trimestre 2023 (livraison de l'opération)											
Maître d'ouvrage		Communauté d'agglomération Roissy Pays de France											
Partenaires et Intervenants*		Francis Soler Architecte / BERIM (AMO) / CY Cergy-Paris Université / Entreprises/ État / FEDER / Région / Conseil Départemental du Val d'Oise /											



	Syndicat Val d'Oise Numérique	
Budget global	9 205 500€ HT de travaux 1 500 000€ HT de mobilier, machines-outils, et informatique	
Moyens et Outils	AOT et convention de partenariat entre la CARPF et CY Cergy-Paris Université Marché de travaux et marché de mobilier, machines-outils, et informatique Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de l'équipement	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Lancement et attribution du concours de Maîtrise d'œuvre	100 %
	Signature de l'AOT et de la convention de partenariat avec l'université	100 %
	Dépôt du PC	100 %
	Ouverture du FacLab et de l'Incubateur temporaires	100 %
	Travaux	7%
	Aménagement intérieur	0%
	Acquisition des équipements	0%
Indicateurs de résultats	Livraison de l'équipement	
	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de startups incubées devant permettre la maturation d'un projet innovant (objectif initial : 30 projets incubés).- Nombre d'entreprises accueillies au sein des espaces bureaux et coworking (objectif initial : 50)- Offre programmatique annuelle à destination des publics- Nombre de formations déployées au sein de l'équipement.	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :	D.Gallardo	Etat de l'action	En cours	Mise à jour le :	17.01.2022				
Intitulé	Expérimentation Reconquête commerciale										
Localisation	Commune : Louvres/ Dammartin		Adresse : secteur ORT et PVD								
Taux (/ HT) de Cofinancement*	5.772€ de la Banque des Territoires (20%) de l'étude en 2022 Investissement à déterminer : Banque des Territoires / CGET / Région Ile-de-France / Plan France Relance										
Description générale	La CARPF souhaite engager des expérimentations de reconquête commerciale au sein des centres-villes des communes. Ce soutien aux communes pour la revitalisation commerciale passe par un appui d'ingénierie extérieure. La CARPF et les communes cibles, Louvres et Dammartin-en-Goële, nécessitent une assistance expérimentée pouvant apporter un regard professionnel, des outils pratiques, et une méthode d'approche renouvelée qui permettra de donner de véritables choix d'orientations aux élus en matière de revitalisation commerciale. Ces expérimentations s'intéresseront en premier chef à la question des locaux commerciaux présents sur ces périmètres.										
Objectifs	La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ définir les actions opérationnelles à engager pour proposer des locaux à loyer modéré à des commerçants et artisans choisis au sein d'un appareil commercial réhabilité ;✓ définir une méthodologie de reconquête commerciale intégrant notamment la maîtrise des rez-de-chaussée (dont possiblement l'acquisition), la réhabilitation et la gestion des baux ;✓ Mobiliser les partenariats financiers et techniques pour cette mise en œuvre.										
Objectifs en faveur de la transition écologique	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Réhabilitation des Rez-de-chaussée selon les nouvelles normes environnementales ;✓ Densifier commercialement les centres villes pour éviter tout déplacement porteur de pollution ;✓ Encourager la vente de produits en circuits courts au sein de ces Rez-de-Chaussée.										
Calendrier	Phase n°1 : La production d'un état des lieux de l'environnement commercial Phase n°2 : Les modalités d'intervention sur chacun des sites Phase n°3 : définition d'une feuille de route à moyen terme pour fixer une politique de réhabilitation commerciale ciblée par site (<i>estimation du coût</i>)										



	<i>de la requalification de ces rez-de-chaussée, identification des partenariats financiers et techniques à mobiliser</i> Phase 4 : maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	
Partenaires et Intervenants*	SEMAEST/ communes cibles / Banque des Territoires / CGET / Plan France Relance / Région Ile-de-France	
Budget global	Investissement/ an 2022-2026 : 400.000 € soit 2.045.000 € Fonctionnement/an : 2022-2026 : 55 464 € soit 277.316 €	
Moyens et Outils	Etudes commerces/ cartographie SIG/ intervention SEMAEST	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etude relative à l'expérimentation de reconquête commerciale	40%
	Maîtrise foncière	0%
	Etudes de programmation	0%
	Désignation d'une maîtrise d'œuvre	0%
	Phase travaux	0%
	Livraison de l'opération	0%
Indicateurs de résultats	Réalisation de l'étude Reconquête commerciale : Méthodologie d'implication pour une maîtrise des linéaires commerciaux des secteurs ORT de Louvres et Dammartin-en-Goële Déclinaison des différents outils pour une politique de maîtrise des rez-de-chaussée Connaissance des cellules stratégiques à maîtriser Partenariats mobilisés	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus	<i>(Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)</i>	



N° fiche	XX	Référent interne :	S.Lévénez		Etat de l'action :	projet	Mise à jour le :	14/01/2022				
Intitulé	création de CY MakerSchool											
Localisation	Commune : Sarcelles situé en plein cœur des Flanades au centre du quartier NPRU des Lochères				Adresse : bâtiment privé - ancien site Gem Plus (avenue du 8 mai 1945)							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Investissement : CPER (à destination des collectivités), FEDER, Plan France Relance, DSIL Relance, ANRU, Banque des territoires, Collectivités (Région, CD95, CARPF, Ville de Sarcelles) et partenaires privés. Fonctionnement : AMI « Compétences et Métiers d'Avenir », Ministère											
Description générale	CY Maker School, une formation « par le faire », évolutive et flexible, dédiée aux métiers de demain et co-construite avec les entreprises et le territoire. La Maker School proposera des formations « par le faire » pour un public post-Bac fragilisé, en lien avec les entreprises du territoire. Ces parcours offriront une alternative aux parcours traditionnels (Bac + 1 à Bac +2) sur des thématiques telles que la culture numérique, la santé, la robotique, la supply-chain, l'économie circulaire, l'agro-écologie avec un tronc commun sur l'ensemble des formations. CY Maker School permettra d'identifier les besoins à venir des entreprises et de fournir des techniciens hautement qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies et le numérique. A ce titre des formations continues à destination de public en reconversion seront aussi proposées. Il s'agit ici d'acquérir ou de louer un bâtiment privé afin de l'aménager pour des salles de cours pour de l'enseignement supérieur.											
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ dépasser les cloisonnements existants entre formations, scolaires et supérieures ou initiales et continues, mais également à proposer une solution concrète aux jeunes qui sont sortis du système scolaire classique ;✓ contribuer à une réduction sensible des taux d'échec scolaire et d'abandon des études supérieures, en particulier pour les élèves issus des filières professionnelles ;✓ être un démonstrateur concret pour un changement de l'image du territoire et d'amélioration du cadre de vie de nos habitants.											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ La construction de nouvelles compétences nécessaires aux métiers de demain est un vecteur indispensable du développement des entreprises de l'Est du Val d'Oise.✓ Compte tenu des enjeux du territoire Est- Val d'Oise, une attention particulière est portée à la dimension sociétale et écologique											



	du projet. La Maker School proposera des formations dans cette philosophie autour des circuits courts et vertueux mais aussi autour de sujet de formation tel que le biomimétisme, les bâtiments intelligents, la décarbonisation de notre industrie, les lowtech.										
Calendrier	ouverture de la promotion#1 au sein des locaux de l'IUT de Cergy-Pontoise site de Sarcelles en septembre 2023 ouverture du site dédié en 2025-2026										
Maître d'ouvrage	CY Cergy-Paris Université										
Partenaires et Intervenants*	Etat : projet phare du Plan de relance et du prochain CPER (à destination des collectivités) et du PIA4 Compétences et Métiers d'Avenir afin de financer le fonctionnement et l'ingénierie pédagogique les premières années du projet. Les collectivités accompagneront de manière complémentaire l'Etat dans ce projet. La SEM Ile-de-France Investissements et Territoires, outil patrimonial de la Région Île-de-France en cas d'éventuelle acquisition										
Budget global	Dépenses d'investissement à hauteur de 5M€ (acquisition et rénovation du bâti) mais également du PIA4 « Compétences et métiers d'avenir » afin de financer son fonctionnement pour un montant de 6M€ sur une période de 10 ans.										
Moyens et Outils	Acte notarié avec le propriétaire privé (sous réserve d'une acquisition) Convention de portage foncier										
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Identifier des besoins à venir pour les entreprises et notamment celles situées sur le bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget, au travers d'une étude dédiée, afin de fournir des techniciens hautement qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies et le numérique</td><td>1T2022</td></tr><tr><td>mobilisation d'une équipe pédagogique et des ressources dédiés</td><td>2023</td></tr><tr><td>Acquisition d'un plateau de 2 800 m² à aménager</td><td>2022-2023</td></tr><tr><td>Réalisation des aménagements intérieurs du plateau</td><td>2023</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Identifier des besoins à venir pour les entreprises et notamment celles situées sur le bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget, au travers d'une étude dédiée, afin de fournir des techniciens hautement qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies et le numérique	1T2022	mobilisation d'une équipe pédagogique et des ressources dédiés	2023	Acquisition d'un plateau de 2 800 m ² à aménager	2022-2023	Réalisation des aménagements intérieurs du plateau	2023
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>										
Identifier des besoins à venir pour les entreprises et notamment celles situées sur le bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget, au travers d'une étude dédiée, afin de fournir des techniciens hautement qualifiés et rapidement opérationnels au regard des compétences et connaissances que nécessitent les besoins du territoire, les nouvelles technologies et le numérique	1T2022										
mobilisation d'une équipe pédagogique et des ressources dédiés	2023										
Acquisition d'un plateau de 2 800 m ² à aménager	2022-2023										
Réalisation des aménagements intérieurs du plateau	2023										
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'élèves accueillis par année (conformément aux objectifs fixés à savoir en année 1 : 25, puis en année 5 : 500 et enfin en année 10 : 1 000 étudiants).- Nombre d'apprenants en formation continue.- Nombre de passerelles créées pour les étudiants afin qu'ils se raccrochent des parcours d'ingénieurs- Entrepreneuriat numérique : nombre de créations d'entreprises post-formation avec un focus sur les étudiants (réseau Pépites)										



N° fiche	XX	Référent interne :	S.Lévénez		Etat de l'action :	projet	Mise à jour le :	14/01/2022					
Intitulé	Création d'un 4^{ème} département au sein de l'IUT de Cergy- Pontoise, site de Sarcelles												
Localisation	Commune : Sarcelles			Adresse : IUT de Cergy-Pontoise – site de Sarcelles									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Dossier en cours de rédaction pour AAP NCU (CY université) Dossier en cours de rédaction pour AAP « <i>Accélérer la modernisation des plateaux techniques 4.0, des équipements pédagogiques innovants et la création de nouvelles formations aux futurs métiers industriels</i> » Demande de financement en postes d'enseignants et personnels administratifs auprès du MESRI Demande de financement en fonctionnement et investissement auprès du MESRI												
Description générale	A date, trois départements existent sur l'IUT de CY – site de Sarcelles à savoir : Technique de commercialisation, Génie électronique, et MMI pour des étudiants sortants avec un grade de Licence. CYU soutient le projet de développement de son IUT dans le cadre du plan quinquennal. Ce quatrième département formera les étudiants à un Bachelors Universitaire de Technologie MT2E (<i>Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique</i>) en raison de l'appétence des jeunes pour ce domaine. Ce choix résulte d'une consolidation en interne avec les autres départements de l'IUT et des IUT de l'Île de France.												
Objectifs	Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Permettre à l'ensemble des jeunes du Val-d'Oise de pouvoir bénéficier de formations d'excellence au sein même du département en proposant ainsi des formations complémentaires dans l'Est du Val d'Oise ;✓ Rapprocher les filières d'excellence et les territoires en difficulté ;✓ Augmenter l'offre de formation pour les bacheliers technologiques ;✓ <i>Créer un restaurant universitaire.</i>												
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers l'objectif suivant : <ul style="list-style-type: none">✓ La construction de nouvelles compétences nécessaires aux métiers de demain est un vecteur indispensable du développement des entreprises de l'Est du Val d'Oise.												
Calendrier	L'ouverture de ce 4 ^{ème} département est prévue en septembre 2023 ; permettant ainsi à l'IUT d'être en capacité de s'organiser en amont dans les recrutements des enseignants et la mise en place des matériels pour les												



	salles technologiques.	
Maître d'ouvrage	CY Cergy-Paris Université	
Partenaires et Intervenants*	Etat dont le MESRI, Ville de Sarcelles, CARPF, CROUS ou autre partenaire privé de restauration collective, Roissy Dév	
Budget global	<p>Dépenses d'investissement à hauteur de 5M€ (Rénovation et adaptation du bâti), achat de matériels technologiques (climatisation à usage pédagogique, panneaux photovoltaïques, soufflerie, banc moteur, chaudière, salle informatique...).</p> <p>Dépenses de fonctionnement pour l'ouverture de la formation à hauteur de 35000€ et création de 8 postes enseignants (PRAG et MCF) ainsi que deux BIATS (une secrétaire catégorie B et un technicien catégorie B) le total pour un montant de 850 000€.</p>	
Moyens et Outils	Dossier de création auprès du MESRI Création de dix de postes	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Identification des espaces dédiés au sein de l'IUT (<i>dont le FacLab® Numixs temporaire qui sera transféré en début d'année 2023 au sein de la Station Numixs</i>)	Fin 2021
	demande des matériels importants et spécifiques (panneaux solaires, chaufferie....) et des espaces de travaux pratiques adaptés donc une adaptation importante des locaux	1T2022
	Travaux d'aménagement des espaces pour les travaux pratiques	2022-2023
	Sollicitation des entreprises pour obtenir des lettres de soutien pour cette ouverture du 4 ^{ème} département en termes d'embauches, financier ou pédagogique (pièce maîtresse du dossier de création).	1T2022
	Transmission du dossier de création d'un 4 ^{ème} département auprès du Ministère, afin de prouver l'intérêt de cette formation au regard des besoins des entreprises sur le bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget	Courant 2022
	Sollicitation par CYU pour la création d'une dizaine de postes auprès du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) soit 10 ETP à savoir : 1 secrétaire et 1 technicien et 8 enseignants répartis dans le corps des enseignants chercheurs et des agrégés.	2022
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'élèves accueillis par année (<i>prévision pour l'ouverture la 1^{ère} année : 48 étudiants répartis en FI et FA, puis en 2^{ème} année : 96 étudiants et en N+3 : 144 étudiants, en fonction des recrutements en apprentissage. Possibilité de proposer des formations en FC.</i>	



N° fiche	4.1.c	Référent interne :	Damien MONTEGU	Charge de mission PCAET	Etat de l'action :	Engagé	Mise à jour le :	10/01/22				
Intitulé	Mise en œuvre de la Plateforme territoriale de transition énergétique (PTRE)											
Localisation	Commune : CA RPF				Adresse :							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	0,5											
Description générale	<p>La PTRE « Mon Agglo Rénov' » est un service d'information, de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments privés. Il s'adresse à tous les particuliers propriétaires de leur logement résidant sur l'agglomération, aux copropriétaires et aux acteurs du petit tertiaire privé (entreprises avec locaux de moins de 1000 m²). Il permet un accompagnement individualisé, clé en main allant de l'idée au projet de rénovation. Ce service est composé d'un guichet unique (contact téléphonique et mail), de permanences info-énergies réparties sur l'ensemble du territoire, d'une plateforme numérique et comporte un programme d'animations spécifiques destinées aux particuliers mais aussi aux professionnels du bâtiment. Il est rattaché au programme national d'accompagnement à la rénovation énergétique « France Rénov' ». Des actions complémentaires s'articulent en 2022 avec la PTRE, comme le programme REClif+ pour encourager la rénovation des copropriétés, le déploiement de boîtiers intelligents Voltalis dans les logements chauffés à l'électrique visant à réduire les consommations d'énergie, ou l'organisation d'un salon de l'éco-habitat.</p>											
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Faciliter et renforcer l'accompagnement des particuliers et du secteur « petit tertiaire privé » dans le parcours de rénovation de leur logementAccompagner le développement d'une offre de qualité pour la rénovation énergétique et développer l'économie circulaire dans le secteur du bâtimentCoordonner et renforcer les actions d'animation autour de la rénovation énergétique sur le territoire (sensibilisation, communication, mise en réseau)											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<ul style="list-style-type: none">Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liée au bâtiment (résidentiel et tertiaire) en augmentant :<ul style="list-style-type: none">L'efficacité énergétique, via la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé le territoire ;La sobriété énergétique via les changements comportementaux et organisationnels qui tendent vers une réduction des besoins énergétiques.Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques induites par la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaireAdapter le territoire au changement climatique en améliorant le confort											



	<p>thermique du parc bâti</p> <ul style="list-style-type: none">• Accroître la production d'EnR&R du territoire en accompagnant les ménages dans leur projet EnR&R• Lutter contre la précarité énergétique en accompagnant les particuliers dans la réduction de leurs consommations d'énergie.												
Calendrier	Mise en œuvre de la PTRE de 2021 à 2024 (conventionnement avec CD77).												
Maître d'ouvrage	CARPF												
Partenaires et Intervenants*	Financeurs : ADEME, ANAH, CD77 Opérateurs : SOLIHA Grand Paris, ADIL 95, Seine-et-Marne Environnement Partenaires institutionnels sur l'animation territoriale (à formaliser en 2022) : CMA, CCI, Roissy Développement, FFB, CAPEB, GRDF, CD95.												
Budget global	874 464 €												
Moyens et Outils	0,3 ETP pour le pilotage de la PTRE et la coordination des actions (Chargé de mission PCAET – direction développement durable) Appui de la direction communication pour la mise en œuvre de la communication Appui du service habitat pour l'identification des copropriétés												
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Déploiement des services destinés aux particuliers</td><td>40 %</td></tr><tr><td>Déploiement des services destinés aux professionnels</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Formalisation des partenariats</td><td>70 %</td></tr><tr><td>% d'atteinte des objectifs fixés en matière d'accompagnement et d'animation territoriale ;</td><td>Bilan en cours de réalisation</td></tr><tr><td>Nombre et type d'actions d'animation réalisées</td><td>3 ateliers (particuliers)</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Déploiement des services destinés aux particuliers	40 %	Déploiement des services destinés aux professionnels	10 %	Formalisation des partenariats	70 %	% d'atteinte des objectifs fixés en matière d'accompagnement et d'animation territoriale ;	Bilan en cours de réalisation	Nombre et type d'actions d'animation réalisées	3 ateliers (particuliers)
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>												
Déploiement des services destinés aux particuliers	40 %												
Déploiement des services destinés aux professionnels	10 %												
Formalisation des partenariats	70 %												
% d'atteinte des objectifs fixés en matière d'accompagnement et d'animation territoriale ;	Bilan en cours de réalisation												
Nombre et type d'actions d'animation réalisées	3 ateliers (particuliers)												
Indicateurs de résultats	Nombre de ménages / de copropriétés / d'entreprises accompagnés par la PTRE par acte métier SARE. Objectifs 2024 : 2265 informations de premier niveau (A1), 683 conseils personnalisés (A2), 240 accompagnements complets de ménages (A4); 14 accompagnements complets de syndicats de copropriétaires (A4bis). Nombre de foyers sensibilisés aux écogestes et appliquant les recommandations ; Nombre d'élus et de partenaires sensibilisés ; Nombre d'artisans formés grâce à la PTRE ; Nombre de logements individuels et collectifs rénovés Evolution des consommations énergétiques et des émissions de GES des secteurs résidentiel et tertiaire Evolution du mix énergétique utilisé par les secteurs résidentiel et tertiaire												



N° fiche	XX	Référent interne :	Clotaire FILLETEAU	Chargé de mission	Etat de l'action :	Engagé	Mise à jour le :	11/01/22					
Intitulé	Mise en œuvre du Schéma Directeur des Energies (SDE) du patrimoine												
Localisation	Commune : CARPF			Adresse :									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Le programme de travaux qui sera défini à l'issu du PPI, à la fin de la mission, pourra être financé en partie par les CEE générés lors des travaux de rénovation énergétique ou thermique du bâti.												
Description générale	Dans le cadre du Décret Tertiaire, les collectivités sont contraintes de réduire la consommation d'énergie finale (toute énergie confondue) dans les bâtiments de plus de 1000 m ² de 40% d'ici 2030 ; 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. Les informations concernant la consommation énergétique de ces bâtiments devront être intégrées sur la plateforme OPERAT avant septembre 2022. Dans le cadre de cette mission, l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies interne permettra à la CARPF de regrouper dans un même document, la stratégie énergétique et les informations techniques sur les consommations énergétiques de son patrimoine, la planification patrimoniale et la programmation opérationnelle des travaux via un plan d'actions hiérarchisés.												
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Mise en conformité avec la réglementation dans le cadre du Décret Tertiaire✓ Rénovation énergétique et thermique du patrimoine de la CARPF✓ Démarche Administration Exemplaire												
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES dans les bâtiments et réduction de la facture énergétique, grâce à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.✓ Amélioration de la qualité de vie au sein du lieu de travail												
Calendrier	Démarrage de la mission en juin 2022 pour une durée de 9 mois Mise en œuvre du PPI 2022-2032												
Maître d'ouvrage	CARPF												
Partenaires et Intervenants*	Altereia												
Budget global	21 693.14 € HT												



Moyens et Outils	Elu référent : VP Aménagement et DD, VP Patrimoine Public Pilotage : direction du développement durable Directions et services associés : Direction du patrimoine	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Diagnostics énergétiques réalisés sur les sites de plus de 1000 m ² de la CARPF (dans le cadre du décret tertiaire)	23/27
	Choix des 3 années de référence (dans le cadre du décret tertiaire) et recensement des consommations énergétiques en kWh annuel pour chaque bâtiment	12/27
	Elaboration du SDE, proposition d'un PPI et retour livrables	0/1
	Présentation des résultats en comité technique, proposition de scénarios pour les élus, validation des livrables	/
	Organisation d'un COPIL avec les élus : présentation des différents scénarios + validation. Présentation livrables et PPI	/
Indicateurs de résultats	Economies réalisées dans le cadre des travaux prévus et estimés par le bureau d'étude Nb de CEE récupérés et valorisés à l'issue des travaux de rénovation énergétique et thermique du patrimoine qui auront été réalisés et validés dans le cadre du PPI.	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	4.3.a	Référent interne :	Damien MONTEGU	Chargé de mission PCAET	Etat de l'action :	Engagé	Mise à jour le :	10/01/22				
Intitulé	Elaboration et mise en œuvre du Schéma directeur des énergies territoriales (SDET)											
Localisation	Commune : CARPF				Adresse :							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	0,70											
Description générale	Le SDET consiste à définir, à partir d'un état des lieux approfondi de la situation énergétique du territoire et d'une prospective énergétique, une stratégie de transition multi-énergies à moyen et long terme pour le territoire (2026, 2030 et 2050) en accord avec ses ressources et ses contraintes. Cette stratégie se déclinera en feuille de route opérationnelle cohérente avec les objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET).											
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Connaître finement la situation énergétique du territoire et les potentiels de développement des EnR&R;• Définir les actions prioritaires de développement des EnR&R• Coordonner l'évolution des réseaux énergétiques et la livraison des EnR&R ;• Faire un état des lieux des réseaux de chaleur du territoire et identifier les opportunités de développement coordonné à l'échelle du territoire (préparer l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur) ;• Définir les orientations stratégiques et opérationnelles pour le territoire en matière de mobilité décarbonée ;• Faciliter le déploiement des EnR sur le patrimoine public dans le cadre des opérations de travaux de rénovation énergétique du SDE du patrimoine et dans les projets d'aménagement ;• Mettre en place un outil de modélisation énergétique servant d'observatoire énergétique du territoire (suivi des données en matière d'énergie)											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions pour la transition énergétique du territoire visant à répondre aux objectifs du PCAET en matière de :<ul style="list-style-type: none">- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;- Développement la production et la distribution d'EnR&R• Amélioration de la qualité de l'air du territoire via le recours à des énergies											



	moins émettrices de polluants atmosphériques. • Adaptation du territoire au changement climatique en concourant à l'autonomisation de l'avitaillement en énergie du territoire.	
Calendrier	Démarrage de la mission d'élaboration du SDET en février 2022 pour une durée de 18 mois	
Maître d'ouvrage	CARPF	
Partenaires et Intervenants*	Financeurs : ADEME, Région Ile-de-France AMO : Indigo, dans le cadre du marché du SIGEIF Partenaires : communes de la CARPF et acteurs territoriaux de l'énergie	
Budget global	127 530 €	
Moyens et Outils	Elu référent : VP Aménagement et développement durable Pilotage : direction développement durable Equipe technique (à confirmer) : AMO, direction DD, DGA stratégie / direction aménagement	
Indicateurs d'avancement5	Indicateurs	Avancement
	Phases de la mission réalisées / en cours	5% (réunion de cadrage réalisé avec BE)
	Prestations complémentaires réalisées / en cours	Non démarré
	Adoption en Conseil communautaire	Date
	Nombre d'actions du schéma réalisées	/
Indicateurs de résultats	Evolution de la quantité d'EnR&R produite et consommée sur le territoire Evolution la part des EnR&R dans le mix énergétique territorial (part des EnR&R consommé / consommation d'énergie finale totale) Evolution des capacités d'injection des postes source du territoire Evolution de la part des EnR&R dans les réseaux de chaleur	



N° fiche	4.3. c	Référent interne :	<i>Valérie Fresneda Damien Montegu</i>	Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>14/01/2022</i>
Intitulé	Etude préalable a la mise en place d'un écosystème territorial utilisant l'hydrogène						
Localisation	<i>CA Roissy Pays de France</i>						
Taux (/ HT) de Cofinancement*							
Description générale	<p>Dans le cadre des enjeux relatifs à la transition énergétique, l'hydrogène décarboné représente un vecteur très prometteur. Cependant, son développement se heurte à un manque d'infrastructures qui constitue le principal frein à son développement économique. Il devient donc nécessaire d'imaginer la conception d'une chaîne logistique dédiée à l'hydrogène (production, stockage, transport, distribution et usage) en intégrant les dimensions économique et environnementale.</p> <p>En tant que place aéroportuaire et logistique, l'enjeu pour Roissy Pays de France est particulièrement important.</p>						
Objectifs	<p>L'objectif est de conduire l'étude d'opportunité d'une filière locale de production-utilisation d'hydrogène sur le territoire du Grand Roissy (CA Roissy Pays de France et EPT Paris terres d'Envol). L'amorçage d'un écosystème territorial demande l'identification de consommateurs d'hydrogène permettant de rentabiliser l'établissement d'une production et d'une distribution d'hydrogène sur la zone. La prospection de ces usages est un prérequis au montage d'un projet d'écosystème.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réaliser un parangonnage à l'échelle européenne,✓ Analyser les points suivants : les gisements d'utilisation par les entreprises, les besoins en mobilité, les éventuels gisements de consommation, le bilan des consommations électriques et de la production d'électricité renouvelable sur le territoire.✓ Proposer plusieurs scénarios de déploiement de production d'hydrogène.✓ Réaliser une approche économique et une pré analyse environnementale nécessaires pour déployer des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène. <p>Le prestataire conclura sur l'opportunité de la mise en place de l'écosystème territorial à l'échelle du Grand Roissy. Si l'opportunité est avérée, il conviendra d'engager une étude de faisabilité</p>						
Objectifs en faveur de la transition	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :						



écologique	<ul style="list-style-type: none">✓ Développer la production et la distribution d'EnR&R sur les plateformes aéroportuaires ;✓ Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;✓ Améliorer la qualité de l'air du territoire via le recours à des énergies moins émettrices de polluants atmosphériques ;✓ S'adapter au changement climatique en concourant à l'autonomisation de l'avitaillement en énergie du territoire.				
Calendrier	2022				
Maître d'ouvrage	CA Roissy Pays de France				
Partenaires et Intervenants*	CA Roissy Pays de France, EPT Paris Terres d'Envol, Préfecture de Région, Ademe, CRIF, ADP / Air France / Fedex / La Poste, Associations d'entreprises, CCI				
Budget global	40 000 €				
Moyens et Outils					
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Lancement d'une consultation</td><td>En cours</td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Lancement d'une consultation	En cours
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>				
Lancement d'une consultation	En cours				
Indicateurs de résultats	Evolution de la quantité d'hydrogène produite et consommée Evolution la consommation d'énergie Evolution de la qualité de l'air				
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)					



N° fiche	4.3.a	Référent interne :	Damien MONTEGU	Chargé de mission PCAET	Etat de l'action :	Non engagé	Mise à jour le :	10/01/22						
Intitulé	Formalisation de partenariats avec les plateformes aéroportuaires pour atteindre les objectifs de transition écologique sur le territoire													
Localisation	Commune : Roissy en France et alentours ; Le Bourget et alentours		Adresse :											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	0,70													
Description générale	<p>Dans le cadre du Schéma directeur des énergies territorial, il s'agit de mettre en œuvre des actions partenariales avec les deux aéroports du territoire pour réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables et de récupération sur les plateformes aéroportuaires.</p> <p>Dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « Ecosystèmes territoriaux hydrogène », le Groupe ADP porte notamment avec d'autres acteurs publics et privés locaux un projet de création d'écosystème territorial de l'hydrogène autour des aéroports parisiens. L'objectif est de développer la filière hydrogène vert et ses usages au bénéfice de l'aéroport et des territoires environnants. La CARPF est partenaire du Groupe ADP pour déployer cette filière.</p> <p>Dans le cadre du Plan air renforcé de la CARPF, une réflexion portera sur la création d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) sur les plateformes aéroportuaires, visant à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES.</p>													
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer la mobilité décarbonée (hydrogène, électrique, gaz naturel) sur les plateformes aéroportuaires du territoire• Etudier et développer différentes solutions d'optimisation des déplacements au sein / en direction des plateformes aéroportuaires (navettes inter-entreprises, covoiturage, etc.) en partenariat avec les acteurs aéroportuaires• Réfléchir à la création d'une ZFE-m sur les plateformes aéroportuaires													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développement la production et la distribution d'EnR&R sur les plateformes aéroportuaires ;• Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire ;• Amélioration de la qualité de l'air du territoire via le recours à des énergies moins émettrices de polluants atmosphériques ;• Adaptation du territoire au changement climatique en concourant à l'autonomisation de l'avitaillage en énergie du territoire.													
Calendrier	2022-2023 : Diagnostic et identification d'actions prioritaires dans le cadre du SDET et du Plan air renforcé ; 2023-2025 : mise en œuvre des premières actions.													
Maître d'ouvrage	CARPF													



Partenaires et Intervenants*	Groupe ADP, entreprises présentes sur les deux aéroports, collectivités partenaires Inddigo (AMO SDET), Airparif (appui élaboration Plan air renforcé)								
Budget global	Non défini								
Moyens et Outils	1 chargé de mission référent, 1 chargé de mission en appui, 1 directeur 1 AMO								
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td>Etudes engagées/ réalisées</td><td>0 %</td></tr><tr><td>Actions engagées/réalisées</td><td>0 %</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>	Etudes engagées/ réalisées	0 %	Actions engagées/réalisées	0 %		
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>								
Etudes engagées/ réalisées	0 %								
Actions engagées/réalisées	0 %								
Indicateurs de résultats	Evolution de la quantité d'EnR&R produite et consommée sur les plateformes aéroportuaires Evolution la consommation d'énergie des plateformes aéroportuaires Evolution de la qualité de l'air sur les zones aéroportuaires								
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)									



N° fiche	XX	Référent interne :	Thierry MICHEL	Directeur Eau Assainissement	Etat de l'action : engagée	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Adaptation des systèmes assainissement : Mouissy le Neuf, Longperrier, Dammartin en Goële, Thieux, Compans											
Localisation	<i>Communes : Mouissy le Neuf, Longperrier, Dammartin en Goële, Thieux, Compans</i>				<i>Adresse :</i>							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	30% sur assainissement EU 0% sur assainissement EP											
Description générale	<p>Adapter les unités de traitement des eaux résiduelles urbaine et adapter la configuration des réseaux d'assainissement aux développements et à la densification des espaces urbains et agglomérés</p> <p>Cette action regroupe plusieurs opérations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Adaptation de l'unité de traitement de la commune de Moussy le Neuf de 3000 EH à 6000 EH (8.360.000 €) ;- Mise en séparatif Longperrier (8.850.000 €) ;- Création réseaux assainissement Compans (500.000 €) ;- Adaptation réseau eaux pluviales Dammartin en Goële (12 M€)- Adaptation réseau eaux pluviales Thieux (500.000 €)											
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Eviter tout rejet ou déversement de pollution par temps sec ;- Réduire la collecte d'eaux claires parasites ;- Protéger le milieu récepteur ;											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Eviter la pollution du milieu naturel ;✓ Améliorer les qualités hydro-biologique du réseau hydrographique du Bassin versant de la Beuvronne ;✓ Optimiser les moyens de traitement des eaux usées ;✓ Diminuer les consommations d'énergie par unité traitée du système d'assainissement.											
Calendrier	2021 à 2026											
Maître d'ouvrage	CARPF											



Partenaires et Intervenants*	AESN, Etat, Département Accord cadre de Maîtrise d'œuvre : CCST, Test Ingienierie, Cabinet Merlin. Accord cadre de travaux : Energie TP, Eiffage, Pian, Jean Lefebvre	
Budget global	Assainissement EU : 13.060.000 € Eau pluviale : 12.500.000 €	
Moyens et Outils	2 ingénieurs chargé d'opération, 1 responsable de service, 1 directeur, 1 RAF, 1 assistante – Total environ 2 ETP + MOE	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	<u>Etudes avant travaux réalisées</u> Moussy le Neuf Longperrier Compans Dammartin en Goële Thieux : travaux réalisés 10%, études en cours 20%	20% 60% 70% 30% 30 %
	<u>Travaux réalisés</u> Moussy le Neuf Longperrier Compans Dammartin en Goële Thieux	10 % 20% 20% 10% 20 %
Indicateurs de résultats	Suivi physico chimique : installation de points de mesures de mesure dans le milieu récepteur avec réalisation d'analyse 4 fois /an Suivi hydro- biologique 1 fois tous les 2 ans	
Eléments de bilan relatif aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du différent de l'action)		



N° fiche	4.4.b	Référent interne :	Thierry MICHEL	Directeur EAU-ASS	Etat de l'action :	Engagé e	Mise à jour le :					
Intitulé	Reconstruction de la STEP de Saint-Mard											
Localisation	Commune : Saint-Mard				Adresse : parking SNCF							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	0,30											
Description générale	Reconstruire une unité de traitement des eaux usées pour une capacité de bassin versant de 4000 Equivalent Habitants, soit 100 m ³ /h ; Améliorer la qualité du rejet d'eau traitée vers son exutoire											
Objectifs	<p>La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter tout rejet ou déversement de pollution par temps sec ; - Réduire la collecte d'eaux claires parasites ; - Protéger le milieu récepteur. 											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter la pollution du milieu naturel ; - Améliorer les qualités hydro-biologique du réseau hydrographique du Bassin versant de la Beuvronne ; - Optimiser les moyens de traitement des eaux usées ; - Diminuer les consommations d'énergie par unité traitée du système d'assainissement. 											
Calendrier	2021-2025											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et Intervenants*	AESN ; CD77 ; Etat SCE											
Budget global	8.420.000 € TTC											
Moyens et Outils	1 ingénieur chargé d'opération, 1 responsable de service, 1 directeur, 1 RAF, 1 assistante – Total environ 1 ETP + 1 maître d'œuvre											
Indicateurs d'avancement	Indicateurs							Avancement				
	Etudes avant travaux réalisées							5-10 %				
	Travaux réalisés							0 %				



	Suivi physico chimique : installation de 6 points de mesures de mesure dans le milieu récepteur avec réalisation d'analyse 4 fois /an	
	Suivi hydro- biologique réalisé 1 fois tous les 2 ans	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Diminution / Evolution des quantités de réactifs utilisés dans les process d'épuration (<i>par m3 d'eau traitée si pertinent</i>)- Diminution / Evolution des quantités d'électricité consommée (<i>par m3 d'eau traitée si pertinent</i>)- Diminution / Evolution du nombre de non-conformité des systèmes d'assainissement, par exemple :<ul style="list-style-type: none">o Evolution du nombre de dépassements des volumes d'eaux usées en entrée des systèmes (par rapport aux capacités des systèmes)o Evolution du nombre de dépassements des valeurs limites en sortie pour les différents polluants (valeurs réglementaires)- Diminution / Evolution du nombre d'utilisation des by-pass- Evolution des concentrations des rejets au milieu naturel- Evolution de l'état hydro-biologique des cours d'eau du bassin versant	



N° fiche	4.4.a	Référent interne :	Thierry MICHEL	Directeur EAU-ASS	Etat de l'action :	Engagé e	Mise à jour le :					
Intitulé	Extension et aménagement de la STEP de Villeparisis											
Localisation	Commune : Villeparisis				Adresse : rue des Entrepreneurs							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	0,46											
Description générale	Augmenter la capacité de la STEP pour être conforme à un bassin versant de 60000 Equivalent Habitants avec un débit de référence de 15000 m3/jour. Réaliser les travaux d'extension et créer une nouvelle filière de traitement des eaux usées ; Améliorer la qualité du rejet d'eau traitée vers son exutoire, le ru des Gru, affluent de la Reneuse											
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Eviter tout rejet ou déversement de pollution par temps sec ; • Réduire la collecte d'eaux claires parasites ; • Protéger le milieu récepteur (ru des grues affluent de la rivière Reneuse, affluent de la Beuvronne, affluent de la Marne) ; 											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Eviter la pollution du milieu naturel ; • Améliorer les qualités hydro-biologique du réseau hydrographique du Bassin versant de la Beuvronne ; • Optimiser les moyens de traitement des eaux usées ; • Diminuer les consommations d'énergie par unité traitée du système d'assainissement 											
Calendrier	Août 2021-juillet 2024											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et Intervenants*	Etat ; AESN ; CD77 VEOLIA ; OTV ; SOURCE ; PINTO ; Planterose ; SOGETI											
Budget global	15.720.000 €											
Moyens et Outils	1 ingénieur chargé d'opération, 1 responsable de service, 1 directeur, 1 RAF, 1 assistante – Total environ 1 ETP + 1 maître d'œuvre											
Indicateurs	Indicateurs % Etudes avant travaux réalisées						Avancement					
							100 %					



d'avancement	<p>% Travaux réalisés</p> <p>20 %</p> <p> </p>
	<p> </p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Diminution / Evolution des quantités de réactifs utilisés dans les process d'épuration (<i>par m3 d'eau traitée si pertinent</i>)- Diminution / Evolution des quantités d'électricité consommée (<i>par m3 d'eau traitée si pertinent</i>)- Diminution du / Evolution du nombre de non-conformité des systèmes d'assainissement, par exemple :<ul style="list-style-type: none">o Evolution du nombre de dépassements des volumes d'eaux usées en entrée des systèmes (par rapport aux capacités des systèmes)o Evolution du nombre de dépassements des valeurs limites en sortie pour les différents polluants (valeurs réglementaires)- Diminution / Evolution du nombre d'utilisation des by-pass- Evolution des concentrations des rejets au milieu naturel- Evolution de l'état du ru des Gru après le point de rejet de la STEU
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :							
Intitulé	Le centre aquatique Plaine Oxygène													
Localisation	<i>Commune : Le Mesnil-Amelot</i>		<i>Adresse : rue de la Chapelle 77990 Le Mesnil-Amelot</i>											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Rénovation sans demande de subvention (litige architecte)													
Description générale	Rénovation intérieure / extérieure / système traitement eau et air													
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Etanchéité de l'équipement✓ Amélioration système traitement de l'eau✓ Amélioration système traitement air✓ Remise en fonctionnement de la patinoire (2^{ème} tranche des travaux)													
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Optimisation de la gestion de l'ensemble des fluides (eau, électricité, gaz)✓ Isolation thermique													
Calendrier	Fin des travaux janvier 2022													
Maître d'ouvrage	CARPF													
Partenaires et Intervenants*														
Budget global	10 M€ + 1M€ pour la remise en fonction de la patinoire													
Moyens et Outils	Autofinancement CARPF													
Indicateurs d'avancement	Indicateurs						Avancement							
	Réouverture de l'équipement 24 janvier 2022 (partie aquatique)													
	Réouverture de la patinoire janvier 2023													



Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé	Multi-accueil Claye-Souilly												
Localisation	<i>Commune : Claye-Souilly</i>			<i>Adresse : Allée André Benoist – site de l'ancienne gendarmerie</i>									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Demande de subventionnement à hauteur de 70 % du coût global												
Description générale	Création d'un établissement d'accueil du Jeune Enfant de type multi-accueil de 40 places et d'un Relais Petite Enfance (RPE)												
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Démolition de l'ancienne gendarmerie,✓ Construction de ce nouvel équipement : multi-accueil et RPE												
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <p>Un nouveau bâtiment qui sera construit en respectant à minima la réglementation thermique en vigueur avec des propositions d'optimisation qui pourront être proposées par la maîtrise d'œuvre et les entreprises en faveur d'une performance énergétique optimisée.</p>												
Calendrier	Ouverture prévue en septembre 2024												
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France												
Partenaires et Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Programmiste : Amôme Conseils, Paris 8^{ème}.- Partenaires financiers : CAF, Sous-Préfecture, Région Ile de France, Conseil Départemental de Seine et Marne.- Partenaire réglementaire : Protection Maternelle et Infantile – Conseil Départemental de Seine et Marne.												
Budget global	En cours d'évaluation												
Moyens et Outils													
Indicateurs d'avancement	Indicateurs							Avancement					
	Approbation du plan de financement							03/02/22					
	Approbation de la composition du jury de concours							03/02/22					
	Lancement d'Avis d'Appel Public à Concurrence							Mi février 2022					



Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé	Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public												
Localisation	Commune : Gonesse			Adresse : Triangle de Gonesse									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	70%												
Description générale	<p>Au niveau national, 14 structures sont reconnues Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).</p> <p>Les missions des centres nationaux s'organisent autour de trois fonctions principales :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création et la production.- La diffusion et les actions envers les publics.- Un rôle professionnel de référence et d'expertise. <p>L'Ile-de-France bénéficie d'un seul CNAREP, reconnu en tant que tel par les institutions : Le Moulin Fondu, dirigé par une équipe de création artistique : la Compagnie Oposito installée à Garges-lès-Gonesse depuis 2017.</p> <p>Depuis 30 ans qu'elle existe, la Compagnie Oposito a articulé son travail autour de 4 axes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création de spectacles, avec vingt spectacles créés et joués dans le monde entier- La création d'évènements monumentaux en France, en Europe, en Afrique et en Asie, et de nombreuses fêtes urbaines- La conception, la définition et l'animation des Centres Nationaux des Arts de la Rue et, dans ce cadre, la direction du Moulin Fondu- La création de festivals dédiés aux arts de la rue « Grains de Folie » à Brest, les « Rencontres d'Ici et d'ailleurs » à Noisy-le-Sec puis à Garges-lès-Gonesse depuis 2016 et « PRIMO » sur le territoire de Roissy Pays de France conçu en partenariat avec la communauté d'agglomération depuis 2019. <p>la construction d'un nouveau CNAREP, équipement structurant sur le territoire intercommunal offrira des perspectives nouvelles sur le plan du développement et du rayonnement culturel et s'inscrira dans la dynamique initiée dans l'est du Val-d'Oise et le Triangle de Gonesse par le Premier Ministre.</p>												
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Construire un CNAREP à la dimension des enjeux de la région capitale✓ Développer les arts de la rue et de l'espace public												



	<ul style="list-style-type: none">✓ Faire rayonner le territoire intercommunal à travers cet équipement et le festival Primo✓ Proposer un circuit historique dans l'espace public										
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Nnn✓ Jjjjj✓ jjjjj										
Calendrier	Lancement d'un concours d'architecture : 2022 Livraison : fin 2025										
Maître d'ouvrage	CARPF										
Partenaires et Intervenants*	Drac Ile-de-France Région Ile-de-France Département du Val-d'Oise										
Budget global	11 488 665 euros HT										
Moyens et Outils											
Indicateurs d'avancement	<table border="1"><thead><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Avancement</i></th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></tbody></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>								
<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>										
Indicateurs de résultats											
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)											



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé	Centre d'interprétation de la céramique à Fosses – antenne du musée Archea												
Localisation	Commune : Fosses			Adresse : Ferme Le Tourneur / Delambre, village de Fosses									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	40,6% de cofinancement Coût total du projet : 4 378 498 Euros HT												
Description générale	<p>Le centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux est envisagé comme un pôle du musée intercommunal ARCHÉA, situé à Louvres. Il sera de ce fait conçu et animé par l'équipe du musée intercommunal qui bénéficie déjà d'une appellation musée de France et d'un fort rayonnement en Île-de-France.</p> <p>L'approche privilégiée est à la fois culturelle, touristique et patrimoniale à travers le site archéologique et historique, mais aussi paysagère et environnementale en s'inscrivant dans la vallée de l'Ysieux et le PNR Oise-Pays de France et enfin, créative et économique en proposant des expositions et des résidences d'artistes autour des arts du feu et de la céramique. Le projet scientifique et culturel du futur équipement culturel s'articule ainsi autour de quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Restaurer, conserver et protéger les vestiges archéologiques sur site pour les rendre visibles et accessibles au public à travers l'aménagement d'un circuit de visite.✓ Transmettre les connaissances sur le patrimoine céramique local et régional en favorisant l'accueil de publics sur place avec des espaces d'exposition, de médiation et de pratique.✓ Etablir un lien avec la création céramique contemporaine et les arts du feu en proposant des résidences d'artistes, des lieux de rencontre et des cycles d'expositions.✓ Créer un lien vers ce paysage francilien singulier que constitue la vallée de l'Ysieux et ses multiples ressources (naturelles, historiques, géographiques, paysagères...) et favoriser la découverte de l'environnement proche à travers la randonnée, la location de vélos etc.												
Objectifs	Le centre aura pour vocation de valoriser la production céramique d'époques médiévale et moderne de la vallée de l'Ysieux et promouvoir les arts du feu. Plus largement il s'attachera à valoriser les patrimoines archéologique, historique, géologique et paysager de la vallée.												



	<ul style="list-style-type: none">✓ Proposer une nouvelle offre touristique en ouvrant à un large public un site patrimonial encore peu valorisé.✓ Améliorer l'accueil des publics sur les sites et favoriser la médiation du patrimoine.✓ Trouver de nouveaux usages au patrimoine.✓ Donner à voir l'identité du territoire.✓ Mettre en réseau les sites et les acteurs notamment avec la présence d'un artiste en résidence pour de la création contemporaine	
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Nnn✓ Jjjjj✓ jjjjj	
Calendrier	Moe attribué le 09 12 2021. Démarrage du projet : janvier 2022 Livraison : décembre 2025	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	
Partenaires et Intervenants*	Région Île-de-France : soutien financier (contrat d'aménagement régional) DRAC Île de France (service des musées de France) : soutien financier (plan France relance) et conseil technique Département du Val-d'Oise : soutien financier Association JPGF : conseil scientifique Cité nationale de la céramique - Sèvres, Musée National de la Renaissance-château d'Ecouen : conseil scientifique et dépôts d'œuvres.	
Budget global	Coût total du projet : 4 378 498 Euros HT	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :							
Intitulé	Le château d'Arnouville – lieu de culture et de patrimoine													
Localisation	Commune : Arnouville		Adresse :											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	68 %													
Description générale	<p>Depuis 2019 le château fait l'objet d'un projet de requalification qui associe la commune d'Arnouville, l'association « L'Entraide Universitaire », propriétaire du château, et la CARPF. Il vise à le restaurer et à le transformer en lieu de culture et de patrimoine qui s'articule autour de trois grands thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Histoire et patrimoine (En valorisant la double identité du domaine d'Arnouville : château des Lumières et lieu de mémoire du XXe siècle),- Paysage et territoire (En s'appuyant sur l'histoire et la configuration du parc et la vallée du Crout et du Petit Rosne),- Action culturelle et éducation artistique (pour favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture).													
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Conserver et valoriser un patrimoine majeur du XVIIIe siècle sur le territoire✓ Mettre en œuvre des actions culturelles et pédagogiques pluridisciplinaires : musique, arts visuels, patrimoine, architecture, arts des jardins, photographie, environnement etc.✓ Incrire le château comme lieu culturel et patrimonial majeur à fort rayonnement qui contribuerait, à travers son projet et sa vocation, à réduire les inégalités sociales et territoriales✓ Développer un projet en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) s'appuyant sur les trois piliers majeurs de l'EAC que sont : l'acquisition des connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et les artistes✓													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Nnn✓ Jjjjj✓ jjjjj													



Calendrier	Constitution du GIP : premier trimestre 2022	
Maître d'ouvrage	GIP CARPF – Ville d'Arnouville – Entraide Union	
Partenaires et Intervenants*	Drac Ile-de-France Région Ile-de-France Département du Val-d'Oise	
Budget global	6 450 517 Euros HT	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Rénovation-extension du cinéma de l'Ysieux à Fosses											
Localisation	Commune : Fosses 95470		Adresse : Place de la Liberté									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	41 % HT											
Description générale	Rénovation - extension du cinéma avec notamment la création d'un nouvel espace d'accueil, de bureaux, de sanitaires, d'une salle de médiation et la création d'une seconde salle d'une jauge de 64 places. La rénovation du système de chauffage et de climatisation.											
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité✓ Accompagner le développement des dispositifs scolaires et l'augmentation constante de la fréquentation du cinéma✓ Augmenter le nombre de séances hebdomadaires											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Nnn✓ Jjjjj✓ jjjjj											
Calendrier	Attribution de la Moe : fin janvier 2022 Démarrage du projet : février 2022 Livraison : octobre 2023											
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France											
Partenaires et Intervenants*	Centre National de la Cinématographie DRAC Ile-de-France Région Ile-de-France Département du Val-d'Oise											
Budget global	2 529 299 euros HT											
Moyens et Outils												
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>							<i>Avancement</i>				



Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche		Référent interne :	Olivier MILLOT		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	06/01/22				
Intitulé	Développement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais											
Localisation	Commune : Communes de Seine-et-Marne				Adresse :							
Taux (/ HT) de Cofinancement*												
Description générale	<p>La création de Roissy Pays de France a entraîné une reconfiguration progressive du réseau de lecture publique intercommunal.</p> <p>Ce réseau était caractérisé par sa nature hétérogène, avec la coexistence de médiathèques intercommunales de médiathèques communales ou associatives fonctionnant en réseau, et enfin de médiathèques communales ou associatives qui fonctionnaient de manière autonome (les médiathèques des communes de Seine-et-Marne).</p> <p>Le réseau s'est étendu progressivement de manière à compter fin 2021, 28 équipements ayant un niveau d'intégration plus ou moins important, puisque sur la totalité des équipements, seuls 25 participaient au catalogue informatique partagé.</p> <p>Fin 2021, sur les 10 équipements municipaux ou associatifs présents sur le territoire seine-et-marnais, 8 équipements faisait partie du réseau.</p> <p>5 étaient intégrés au catalogue informatique et participaient aux différents dispositifs du réseau : La bibliothèque et la ludothèque de Dammartin-en-Goële, la bibliothèque de Gressy, les médiathèques Juilly et Villeparisis.</p> <p>3 équipements participaient uniquement aux actions culturelles du réseau et aux formations proposées, les médiathèques de Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory et Saint-Mard.</p> <p>Les médiathèques de Claye-Souilly et d'Othis n'étaient pas membres du réseau.</p> <p>Janvier 2022, le réseau a connu une nouvelle étape avec :</p> <ul style="list-style-type: none">-d'une part le transfert à l'agglomération de 9 équipements, dont 4 équipements de Seine-et-Marne, la bibliothèque et la ludothèque de Dammartin-en-Goële, la bibliothèque de Gressy et la médiathèque de Juilly.-d'autre part l'intégration au catalogue informatique du réseau des collections de la médiathèque municipale de Mitry-Mory. <p>Ce nouveau paysage permet d'envisager, d'une part d'opérer à moyen terme un rattrapage en termes de moyens, d'actions et de services pour les médiathèques nouvellement intercommunales, et d'autre part d'étendre rapidement les services du réseau en augmentant l'offre documentaire, avec l'intégration des fonds de la médiathèque municipale de Mitry-Mory.</p>											



	A plus long terme, les nouvelles médiathèques intercommunales situées en Seine-et-Marne pourront bénéficier d'un programme d'investissement (bâtiment, équipement et mobilier). Le repérage des besoins sera fait dans le cadre du schéma directeur de développement de la lecture publique à programmer courant 2022. Une intervention pour améliorer la qualité du maillage, en augmentant notamment les surfaces dédiées à la lecture publique dans les équipements qui relèvent du statut communal, pourra s'effectuer dans le cadre des fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération pour la réalisation ou la réhabilitation d'équipements culturels. Plusieurs communes qui sont dotées d'équipements dont les surfaces ne correspondent pas aux normes ministérielles par rapport à la population à desservir, pourraient bénéficier de ce dispositif, on peut noter d'ores et déjà : -Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Othis, Villeparisis	
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : Consolider le réseau avec l'intégration de nouvelles médiathèques. Mettre les moyens du réseau à la disposition du plus grand nombre d'équipements. Assurer un équilibre territorial du réseau, en intégrant l'ensemble des médiathèques de Seine-et-Marne au réseau. Améliorer la qualité du maillage en accompagnant les projets des communes.	
Objectifs en faveur de la transition écologique		
Calendrier		
Maître d'ouvrage		
Partenaires et Intervenants*		
Budget global		
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé		L'Hôpital de 1841 à Gonesse – Musée de société dédié à l'Histoire de l'éducation et du soin											
Localisation		<i>Commune : Gonesse</i>			<i>Adresse :</i>								
Taux (/ HT) de Cofinancement*													
Description générale		<p>La Ville de Gonesse, soucieuse de préserver son patrimoine, poursuit depuis de nombreuses années des actions valorisant les collections de l'ancien musée de l'Éducation du Val-d'Oise qu'elle a accueillies, mais aussi celles de l'hôpital de Gonesse, constituées au cours des huit siècles de son histoire.</p> <p>Actuellement, un travail d'inventaire et de classement des fonds affine le projet scientifique et culturel qui sera soumis au Haut Conseil des Musées de France en fin d'année 2022 pour l'obtention de l'appellation Musée de France. Après obtention du label, le musée sera de compétence intercommunale, conformément aux statuts de la CARPF</p> <p>Le musée proposera une exposition permanente sur le thème de l'éducation à la santé s'appuyant sur des exemples du territoire. Les collections permettent d'aborder la place de l'enfant et son bien-être dans notre société depuis le XVIIe siècle. La considération progressive de la santé de l'enfant a transformé le système éducatif : évolution des pédagogies, modification de l'architecture et du mobilier scolaire, prise en compte de l'importance de l'éducation physique et sportive, etc. La place du handicap, l'éducation au goût, la question du genre ou encore les risques des réseaux sociaux sont autant de sujets d'actualité qui trouveront des éléments de réponse dans la programmation de ce musée.</p>											
Objectifs		<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <p>Conserver et valoriser un patrimoine hospitalier majeur du XIXe siècle sur le territoire (bénéficiant du label « Patrimoine d'intérêt Régional »)</p> <p>Valoriser les collections et les archives hospitalières et éducatives ainsi que les spécificités historiques du territoire</p> <p>S'inscrire dans le champ des musées de société</p>											



	Proposer un circuit historique dans l'espace public Inscrire la recherche comme une composante à part entière du musée	
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : Nnn Jjjjj jjjjj	
Calendrier	Dépôt du projet scientifique et culturel auprès du haut conseil des musées de France : décembre 2022 Lancement d'une étude de programmation architecturale technique détaillée	
Maître d'ouvrage	Ville de Gonesse : Projet scientifique et culturel CARPF : Etudes et maîtrise d'ouvrage	
Partenaires et Intervenants*	Drac Ile-de-France Région Ile-de-France Département du Val-d'Oise	
Budget global	NC	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		



N° fiche		Référent interne :	Olivier MILLOT		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	06/01/2022						
Intitulé	Médiathèque intercommunale Aimé Césaire à Villiers-le-Bel													
Localisation	Commune : Villiers-le-Bel		Adresse : Non connue											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	60 à 70 %													
Description générale	<p>La médiathèque Aimé Césaire est implantée à la convergence de plusieurs quartiers et a vocation à desservir une population de plus de 18 000 habitants. Cette médiathèque avait vocation initialement à fonctionner de manière transitoire avant l'élaboration d'un projet plus conséquent.</p> <p>Elle a trouvé son public mais demeure particulièrement sous-dimensionnée, elle occupe une surface de 350 m², là où les normes ministérielles préconisent un bâtiment de 1 200 à 1 500 m².</p> <p>Aussi, afin de combler ce déficit de surfaces et de pouvoir déployer un équipement à la hauteur des attentes et des besoins des utilisateurs, la communauté d'agglomération souhaite lancer une étude de faisabilité permettant de mettre en évidence les hypothèses envisageables en matière de construction.</p> <p>Ce travail s'appuiera sur les opportunités foncières dégagées par la ville, en particulier les cessions de terrains possibles dans le périmètre du projet du NPNRU.</p> <p>L'étude permettra d'identifier le cadre budgétaire et technique du projet, et après validation, de planifier les étapes suivantes, programmation, concours de maîtrise d'œuvre</p> <p>Le travail de proximité avec les nombreux partenaires sera renforcé et l'ancrage local consolidé. La complémentarité avec la médiathèque E. Orsenna se retrouvera aussi bien dans les collections, que dans les actions et les publics touchés.</p> <p>Enfin, la médiathèque sera un relais des dispositifs culturels initiés par l'agglomération.</p>													
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Compléter le maillage territorial par l'implantation d'un équipement sur la partie ouest de Villiers-le-Bel et répondre aux normes ministérielles en termes de surface dédiées à la lecture publique à l'échelle du territoire beauvillésois.✓ Localiser l'équipement dans une zone urbaine en profonde réqualification, densément peuplée et où sont implantés de nombreux équipements publics.✓ Mettre à la disposition des utilisateurs un équipement de proximité moderne et attractif autorisant des usages multiples et proposant en particulier de nombreuses places assises, et des espaces réservés aux													



	<p>accueils de groupes et aux animations qui compléteront les infrastructures communales.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Affirmer l'ancrage local de la médiathèque en la dotant des moyens nécessaires à la mise en place d'une politique partenariale soutenue favorisant le développement de projets renforçant la cohésion sociale.✓ Identifier la médiathèque comme un relais essentiel de la politique culturelle et patrimoniale de l'agglomération sur cette partie du territoire.	
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir un bâtiment vertueux sur le plan énergétique qui répond aux dernières normes✓ Incrire dans le programme d'activités de l'équipement, des actions de sensibilisation à la transition écologique et à la préservation de l'environnement.✓	
Calendrier	Identification des réserves foncières 1 ^{er} semestre 2022 Etude de faisabilité 2 ^{ème} semestre 2022 Pré-programme et programme 1 ^{er} semestre 2023	
Maître d'ouvrage	CARPF	
Partenaires et Intervenants*	Etat-ANRU Etat –DRAC Région Ile-de-France Conseil départemental du Val-d'Oise Commune de Sarcelles Assistance à maîtrise d'ouvrage mandatée par l'agglomération à désigner Maîtrise d'œuvre mandatée par l'agglomération à désigner	
Budget global	7 500 000 € TTC pour un bâtiment de 1 500 m ² 6 000 000 € TTC pour un bâtiment de 1 500 m ²	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	Indicateurs	Avancement
Indicateurs de résultats		



N° fiche		Référent interne :	Olivier MILLOT		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	06/01/2022						
Intitulé	Extension de la médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles													
Localisation	Commune : Sarcelles		Adresse : Place Jean Moulin											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	60 à 70 %													
Description générale	<p>La médiathèque intercommunale Anna Langfus à Sarcelles a été inaugurée en 1969, elle occupe le 2^{ème} étage d'un immeuble sans ascenseur sur une surface de 600 m². Seul équipement de lecture publique sur cette partie du territoire de l'agglomération, elle ne permettait plus de répondre aux attentes et usages d'une population proche de 60 000 habitants, ni d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes, la médiathèque n'était pas accessible aux PMR et sa jauge était restreinte. Face à ce constat, l'agglomération a lancé un programme de restructuration et d'extension des locaux et de mise en accessibilité de l'équipement.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter la médiathèque existante et à réaliser une extension dans un bâtiment adjacent composé de 2 plateaux, d'un accès en RDC et de réserves. L'agrandissement permet ainsi de porter la surface de l'équipement à près de 1 800 m².</p> <p>Sur la partie extension, les travaux ont été réalisés par le propriétaire privé des locaux, ils ont consisté à réhabiliter totalement les lieux.</p> <p>Les travaux de requalification de la médiathèque existante et les ajustements nécessaires sur l'extension du bâtiment sont coordonnés par Synapse maître d'œuvre mandaté par l'agglomération maître d'ouvrage.</p> <p>L'extension fait l'objet d'un bail locatif assorti d'une possibilité d'achat. Dans le cadre du programme NPNRU, l'agglomération bénéficie d'un accompagnement financier pour réaliser cette acquisition.</p> <p>Les travaux sur le bâti, s'accompagnent d'un réaménagement intérieur global, avec l'implantation d'un nouveau mobilier et le déploiement de matériel informatique et RFID.</p> <p>Dans sa nouvelle configuration l'équipement peut accueillir jusqu'à 300 personnes, il offre de nombreuses places assises et des espaces dédiés aux usages collectifs.</p>													
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Doter cette partie du territoire intercommunal d'une médiathèque correspondant aux normes ministérielles en termes de surface pour le bassin de population à desservir.✓ Conserver la localisation historique de la médiathèque au cœur du Grand ensemble et sur un axe de desserte des transports en commun (tramway T5)													



	<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer l'attractivité du centre-ville par la réalisation d'un équipement public de grande échelle.✓ Mettre à la disposition des habitants un équipement moderne, fonctionnel, autorisant des usages multiples qui propose en particulier de nombreuses places assises, une salle d'animation et des outils numériques en nombre.✓ Redonner à la médiathèque une place centrale dans la vie culturelle locale, la doter des moyens nécessaires à la mise en place d'une politique partenariale ambitieuse et en faire un des éléments moteurs de la politique culturelle et patrimoniale de l'agglomération.	
Objectifs en faveur de la transition écologique	La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Incrire dans le programme d'activités de l'équipement, des actions de sensibilisation à la transition écologique et à la préservation de l'environnement.	
Calendrier	Préprogramme et programme 2019-2020 Travaux sur l'extension réalisés par le propriétaire 2021 Sélection Maître d'œuvre - CARPF Premier semestre 2021 Ouverture de l'extension au public Septembre 2021 DCE-Appel d'offres travaux de réhabilitation Deuxième semestre 2021 Travaux de réhabilitation médiathèque Janvier à avril 2022 Mise en service de l'ensemble de l'équipement Septembre 2022	
Maître d'ouvrage	*Travaux de réhabilitation de la médiathèque Anna Langfus - Communauté d'agglomération Roissy Pays de France *Travaux d'extension sur la nouvelle aile du bâtiment - PPIInvest	
Partenaires et Intervenants*	-Etat –ANRU -Etat- DRAC -Région Ile-de-France -Conseil départemental du Val-d'Oise -Commune de Sarcelles -PPIInvest -Maître d'œuvre - Synapse	
Budget global	1 062 933 € TTC (+ bail locatif)	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		



N° fiche		Référent interne :	<i>Olivier MILLOT</i>		Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>06/01/2022</i>				
Intitulé	Projet d'une nouvelle médiathèque intercommunale à Arnouville											
Localisation	Commune : Arnouville				Adresse : 30-34 rue Jean Jaurès							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	60 à 70 %											
Description générale	<p>La médiathèque intercommunale à Arnouville actuelle d'une superficie de 250 m² souffre d'un déficit de surfaces qui interdit le développement de certaines activités, empêche d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes et limite la fréquentation maximale instantanée.</p> <p>La prise en compte de cette carence a amené l'agglomération et la commune à travailler sur un projet de nouvel équipement implanté dans le secteur du pôle gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville intégré au NPNRU. La médiathèque de 1000 m² sera implantée au sein d'un ensemble immobilier réalisé en deux phases qui comportera également des logements, des commerces et une crèche.</p> <p>Dans le cadre de la première phase de l'opération, le promoteur Altaréa Cogedim, livrera à l'agglomération une coque brute en rez-de-chaussée. Cette coque dont la vente à l'agglomération prendra la forme juridique d'un marché public négocié, fera l'objet d'un aménagement intérieur réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.</p> <p>La surface de la médiathèque a été déterminé sur la base des recommandations édictées par le schéma directeur de développement de la lecture publique, et des éléments de préprogramme élaborés par les services. La structuration des espaces intérieurs et leur aménagement seront confiés à un maître d'œuvre, ces travaux se feront sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.</p> <p>Une attention particulière a été apportée aux espaces pour les usages collectifs (salles d'animations, multimédia et de travail), et aux places assises qui seront nombreuses. Son offre documentaire et ses services seront complémentaires des propositions des autres médiathèques intercommunales et du réseau.</p>											
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Doter cette partie du territoire d'une médiathèque correspondant aux normes ministérielles en termes de surface pour le bassin de population à desservir.✓ Localiser l'équipement dans une zone stratégique en											



	<p>pleine restructuration à proximité d'équipements publics et sur un axe de circulation très fréquenté par le public.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Mettre à la disposition des utilisateurs un équipement de proximité moderne et attractif autorisant des usages multiples et proposant en particulier de nombreuses places assises, et des espaces réservés aux accueils de groupes et aux animations qui compléteront les infrastructures communales.✓ Affirmer l'ancrage local de la médiathèque en la dotant des moyens nécessaires à la mise en place d'une politique partenariale soutenue favorisant le développement de projets renforçant la cohésion sociale.✓ Identifier la médiathèque comme un relais essentiel de la politique culturelle et patrimoniale de l'agglomération sur cette partie du territoire.	
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir un bâtiment vertueux sur le plan énergétique qui répond aux dernières normes✓ Incrire dans le programme d'activités de l'équipement, des actions de sensibilisation à la transition écologique et à la préservation de l'environnement.	
Calendrier	Maîtrise du foncier Dépôt du PC par Altaréa Cogedim DCE et lancement des appels d'offres Altaréa Cogedim Commercialisation Altaréa Cogedim Signature promesse de vente Altaréa Cogédim-CARPF Etude de programmation CARPF Désignation Moe aménagement CARPF 2022 Début des travaux Altéréea Cogedim Livraison coque brute Altaréa Cogedim Aménagement intérieur CARPF 2024 Ouverture au public CARPF	Novembre 2019 Octobre 2021 Février 2022 Février 2022 Avril 2022 2021- 2022 4 ^{ème} trimestre Octobre 2022 Juin 2024 2 ^{ème} semestre 1 ^{er} semestre 2025
Maître d'ouvrage	*Programme immobilier et conception de la coque de la médiathèque - Altaréa Cogedim *Travaux de structuration et d'aménagement intérieurs de la coque – Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	
Partenaires et Intervenants*	Etat – DRAC Région Ile-de-France Conseil départemental du Val-d'Oise Commune d'Arnouville Altaréa Cogedim Assistance à maîtrise d'ouvrage – AREP Conseil et programmation	



	Maîtrise d'œuvre mandatée par l'agglomération à désigner	
Budget global	5 130 000 € TTC	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		



N° fiche		Référent interne :	Olivier MILLOT		Etat de l'action :	En cours	Mise à jour le :	06/01/2022					
Intitulé	Médiathèque intercommunale au sein du pôle culturel du Cèdre bleu à Sarcelles												
Localisation	Commune : Sarcelles			Adresse : Parc Giraudon									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	60 à 70 %												
Description générale	<p>On ne compte à ce jour sur le territoire de Sarcelles qu'une seule médiathèque, implantée au cœur du Grand ensemble. Sur le secteur de Sarcelles nord le besoin d'équipement a été identifié, à la fois par le schéma directeur intercommunal de lecture publique.</p> <p>Dans la perspective de diversifier son offre culturelle et associative, la ville a fait l'acquisition du Cèdre bleu, site à caractère patrimonial, permettant de concevoir un projet patrimonial et paysager.</p> <p>Dans un même espace, le visiteur pourra avoir accès à un parc réaménagé, et aux différentes propositions culturelles proposées par les services qui seront hébergés sur le site.</p> <p>Le bâtiment sera composé de trois corps accueillants chacun une « maison » ayant une vocation précise : la maison de la Culture, la maison des Arts et la maison des Associations.</p> <p>La médiathèque d'environ 500 m² prendra place dans les maisons de la Culture et des Arts dans lesquelles on retrouvera également des espaces dédiés à l'enseignement de la musique et des arts plastiques, un auditorium, des espaces d'exposition, et une cafétéria.</p> <p>L'opération d'aménagement de ce nouveau lieu dédié à la lecture publique fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre l'agglomération et la commune.</p> <p>Le projet de médiathèque a fait l'objet d'une programmation de la part des services ayant permis de déterminer les espaces et les services qui seront proposés dans l'équipement.</p> <p>Les collections en lien avec les autres composantes du pôle seront particulièrement représentées (éducation artistique et culturelle, monde associatif, art paysager ...). En outre, les fonds seront constitués en complémentarité avec ceux de la médiathèque Anna Langfus.</p> <p>La médiathèque bénéficiera de l'accès à l'auditorium, aux espaces d'exposition ou à des salles thématiques et d'un usage des espaces extérieurs.</p>												
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <p>✓ Compléter le maillage territorial par l'implantation d'un équipement sur la partie nord de Sarcelles et répondre aux normes</p>												



	<p>ministérielles en termes de surface dédiées à la lecture publique à l'échelle du territoire sarcellois.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Mettre à la disposition des habitants un équipement de proximité qui aura vocation à être complémentaire de la médiathèque Anna-Langfus et qui sera parfaitement ancré dans le pôle du Cèdre bleu, avec une orientation partenariale affirmée et des points de convergence multiples avec les autres acteurs du pôle.✓ Renforcer la cohésion sociale par une attention marquée aux problématiques socio-culturelles identifiées par le projet d'établissement.✓ Développer une offre de services et une offre documentaire en lien avec les activités du pôle : éducation artistique et culturelle, urbanisme et paysage, monde associatif...✓ Expérimenter de nouvelles formes artistiques et culturelles.
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Incrire dans le programme d'activités de l'équipement, des actions de sensibilisation à la transition écologique et à la préservation de l'environnement.✓ Par sa nature même, le projet s'inscrit dans une dynamique de conservation d'espaces végétaux. Au cœur des activités de l'équipement, l'éducation à l'environnement et les thématiques connexes seront prépondérantes.
Calendrier	Programmation 2020 Concours de maîtrise d'œuvre 2020 APS, APD, DCE 2021 Démarrage des travaux Janvier 2022 Réception bâtiment 1 ^{er} semestre 2023 Aménagement intérieur 2 ^{ème} semestre 2023 Ouverture au public Décembre 2023
Maître d'ouvrage	**Co-maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération Roissy Pays de France –Commune de Sarcelles
Partenaires et Intervenants*	FEDER Etat – Politique de la ville Etat – DRAC Etat- DSIL Plan de relance Région Ile-de-France Conseil départemental du Val-d'Oise Commune de Sarcelles Maîtrise d'œuvre - Patrick Mauger
Budget global	1 897 262 TTC (hors mobilier et équipements)



N° fiche		Référent interne :	<i>Olivier MILLOT</i>		Etat de l'action :	<i>En cours</i>	Mise à jour le :	<i>06/01/2022</i>				
Intitulé	Construction de la Médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse											
Localisation	<i>Commune : Garges-lès-Gonesse</i>				<i>Adresse : Avenue du Général de Gaulle</i>							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	60 à 70 %											
Description générale	<p>La médiathèque intercommunale Elsa Triolet à Garges-lès-Gonesse a été mise en service dans les années 80 dans des espaces du Centre Arc-en-ciel dans le quartier de la Dame Blanche. Elle occupe 700 m² et est le seul équipement de lecture publique à Garges-lès-Gonesse.</p> <p>Ce constat de carence, conjugué avec les différents diagnostics posés par l'agglomération et la commune, a amené à la programmation d'un nouvel équipement qui ambitionne d'offrir les conditions d'accueil, les espaces, les outils et ressources en adéquation avec la multiplicité des usages et des profils d'utilisateurs amenés à fréquenter l'établissement.</p> <p>La nouvelle médiathèque intercommunale à Garges-lès-Gonesse est intégrée au nouveau pôle culturel de Garges-lès-Gonesse qui regroupe sur un même lieu : une salle de spectacle, un conservatoire, un cinéma, un auditorium et une médiathèque. Au carrefour de plusieurs quartiers, et sur un axe circulant majeur, le nouveau pôle culturel entend rayonner sur l'agglomération et au-delà sur les communes du département limitrophe. Du fait des caractéristiques de l'opération, la construction de la médiathèque fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Roissy Pays de France et la ville de Garges-lès-Gonesse</p> <p>D'une surface de 1926 m², la médiathèque se déploie sur 4 demi-niveaux ayant chacun sa spécificité, le tout étant complété d'espaces réservés aux service internes et de locaux techniques. Le public aura ainsi accès à 4 « Univers » bien différenciés : Univers 1 Accueil et actualités, Univers 2 Enfance (0-10 ans), Univers 3 Loisirs – Pôle Arts/cinéma/musique et jeu, Univers 4 Travail.</p> <p>L'aménagement intérieur en mobilier structurera les espaces, il sera complété par le déploiement de nombreux outils informatique et des collections actualisées dans le cadre d'un plan pluriannuel d'acquisitions courant sur 4 ans (2021-2024).</p> <p>Un fonds consacré à l'éducation artistique et culturelle sera particulièrement développé en lien avec les différentes disciplines du pôle.</p>											



	<p>La médiathèque pourra bénéficier des installations des autres équipements du pôle pour la mise en œuvre de ses différentes actions et aura l'opportunité d'initier de véritables parcours interdisciplinaires. Si la consolidation de l'ancrage local et la logique partenariale seront au cœur du projet du nouvel établissement, la médiathèque, du fait de son échelle, de son positionnement dans un pôle culturel innovant, se présente d'emblée comme un équipement structurant de la politique culturelle de l'agglomération, qui devrait permettre l'émergence de nouvelles expérimentations et de nouveaux services.</p>																		
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Doter le territoire Gargeois d'une médiathèque correspondant aux normes ministérielles en termes de surface pour une population de 40 000 habitants. Localiser l'équipement dans une zone à forte densité de population. Bénéficier des possibilités de complémentarité offertes par la polyvalence du nouveau pôle.✓ Mettre à la disposition des habitants un équipement moderne, attractif et fonctionnel, autorisant des usages multiples proposant en particulier de nombreuses places assises et ayant un axe fort autour du numérique et de l'éducation artistique et culturelle.✓ Redonner à la médiathèque une place centrale dans la vie culturelle locale, la doter des moyens nécessaires à la mise en place d'une politique partenariale ambitieuse et en faire un des éléments moteurs de la politique culturelle de l'agglomération. Bénéficier des synergies naturelles avec les autres équipements du pôle.																		
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir un bâtiment vertueux sur le plan énergétique répondant aux dernières normes✓ Incrire dans le programme d'activités de l'équipement, des actions de sensibilisation à la transition écologique et à la préservation de l'environnement.✓																		
Calendrier	<table><tbody><tr><td>Programmation</td><td>2017</td></tr><tr><td>Concours de maîtrise d'œuvre</td><td>2018</td></tr><tr><td>DCE- Appels d'offres travaux</td><td>Premier semestre 2019</td></tr><tr><td>Installation de chantier</td><td>Septembre-octobre 2019</td></tr><tr><td>Pose de la Première pierre</td><td>13 novembre 2019</td></tr><tr><td>Travaux</td><td>Septembre 2019 à février 2022</td></tr><tr><td>Réception du bâtiment</td><td>Février 2022</td></tr><tr><td>Aménagements intérieurs (mobilier, matériel, collection)</td><td>Premier semestre 2022</td></tr><tr><td>Ouverture au public</td><td>Décembre 2022</td></tr></tbody></table>	Programmation	2017	Concours de maîtrise d'œuvre	2018	DCE- Appels d'offres travaux	Premier semestre 2019	Installation de chantier	Septembre-octobre 2019	Pose de la Première pierre	13 novembre 2019	Travaux	Septembre 2019 à février 2022	Réception du bâtiment	Février 2022	Aménagements intérieurs (mobilier, matériel, collection)	Premier semestre 2022	Ouverture au public	Décembre 2022
Programmation	2017																		
Concours de maîtrise d'œuvre	2018																		
DCE- Appels d'offres travaux	Premier semestre 2019																		
Installation de chantier	Septembre-octobre 2019																		
Pose de la Première pierre	13 novembre 2019																		
Travaux	Septembre 2019 à février 2022																		
Réception du bâtiment	Février 2022																		
Aménagements intérieurs (mobilier, matériel, collection)	Premier semestre 2022																		
Ouverture au public	Décembre 2022																		



Maître d'ouvrage	*Co-maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération Roissy Pays de France –Commune de Garges-lès-Gonesse	
Partenaires et Intervenants*	Etat – DRAC Conseil Régional Ile-de-France Conseil départemental du Val Commune de Garges-lès-Gonesse Maîtrise d'œuvre - Archi 5 Prod	
Budget global	9 469 272 € TTC	
Moyens et Outils		
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
Indicateurs de résultats		
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Réhabilitation extension de la piscine tournesol de Villeparisis											
Localisation	Commune : Villeparisis				Adresse : 88 avenue de Berny 77270 Villeparisis							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	ANS : Agence Nationale du Sport Conseil Régional Dispositif locaux d'accompagnement											
Description générale	La CA Roissy Pays de France prévoit la réhabilitation et l'extension les plus exemplaires possibles de la piscine tournesol de Villeparisis avec pour objectifs de réduire les besoins énergétiques et l'empreinte carbone de cet équipement énergivore mais aussi d'offrir aux habitants un équipement moderne et capacitaire.											
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Répondre aux nouveaux besoins du territoire : création d'un bassin supplémentaire ce qui permettra d'avoir un bassin d'apprentissage avec une zone pataugeoire pour les plus petits et un bassin sportif aux normes FFN (<Fédération Française de Natation) pouvant accueillir aussi bien les scolaires du secondaires que des compétitions fédérales✓ Répondre aux nouvelles normes environnementales : amélioration✓ Optimisation de la gestion des fluides											
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Restructuration lourde✓ Rénovation thermique✓ Amélioration des performances énergétiques											
Calendrier	Etude 2022, début travaux 2023											
Maître d'ouvrage	CARPF											
Partenaires et Intervenants*	Commune de Villeparisis, mouvement associatif de la commune, Education Nationale, Comité départemental de natation											
Budget global	13 millions d'euros											
Moyens et Outils	AMO											
Indicateurs d'avancement	Indicateurs						Avancement					
	Etude opérationnelle						En cours					



Indicateurs de résultats	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Le complexe sportif Raoul Vaux											
Localisation	Commune : Gonesse		Adresse : Square des sports 95500 Gonesse									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	750 000 € (ANS : Agence Nationale du Sport), attente subvention Conseil Régional											
Description générale	Réhabilitation lourde et extension de la piscine du complexe sportif Raoul Vaux											
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénovation répondant aux nouveaux besoins du territoire ✓ Réhabilitation / Extension ✓ Optimisation de la gestion des fluides 											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Restructuration lourde ✓ Rénovation thermique ✓ Amélioration des performances énergétiques 											
Calendrier	Démarrage des travaux 1 ^{er} trimestre 2022, durée 18 mois											
Maître d'ouvrage	Ville de Gonesse											
Partenaires et Intervenants*	CARPF											
Budget global	9,9 M€ HT											
Moyens et Outils	Autofinancement CARPF											
Indicateurs d'avancement	Indicateurs						Avancement					
	Attribution des derniers lots infructueux en décembre 2021											



Indicateurs de résultats	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	Action en cours, fin des travaux estimation : septembre 2023



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :						
Intitulé	Réhabilitation de la patinoire de Garges-lès-Gonesse												
Localisation	<i>Commune : Garges-lès-Gonesse</i>			<i>Adresse : 2 allée Jules Ferry 95140 Garges-lès-Gonesse</i>									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Démarrage de l'étude en 2022												
Description générale	Réhabilitation lourde de la patinoire de Garges-lès-Gonesse												
Objectifs	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Répondre aux nouveaux besoins du territoire✓ Répondre aux nouvelles normes environnementales✓ Assurer une optimisation de la gestion des fluides <p>L'étude de faisabilité comprendra une démonstration de la sobriété énergétique de l'équipement requalifié.</p>												
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Restructuration lourde✓ Rénovation thermique / sobriété énergétique✓ Amélioration des performances énergétiques												
Calendrier	Etude 2022, début travaux fin 2023												
Maître d'ouvrage	CARPP												
Partenaires et Intervenants*													
Budget global	Etude en cours												
Moyens et Outils													
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>							<i>Avancement</i>					



Indicateurs de résultats	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



<i>N° fiche</i>	<i>XX</i>	<i>Référent interne :</i>			<i>Etat de l'action :</i>	<i>XX</i>	<i>Mise à jour le :</i>						
Intitulé	Multi-accueil Villeparisis												
Localisation	<i>Commune : Villeparisis</i>			<i>Adresse : lieu à déterminer</i>									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	Demande de subventionnement à hauteur de 70 % du coût global												
Description générale	Création d'un établissement d'accueil du Jeune Enfant de type multi-accueil de 40 places et d'un Relais Petite Enfance (RPE)												
Objectifs	Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants : ✓ Construction d'un nouvel équipement : multi-accueil et RPE												
Objectifs en faveur de la transition écologique	Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants : Un nouveau bâtiment qui sera construit en respectant à minima la réglementation thermique en vigueur avec des propositions d'optimisation qui pourront être proposées par la maîtrise d'œuvre et les entreprises en faveur d'une performance énergétique optimisée.												
Calendrier	Premières études en 2024												
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France												
Partenaires et Intervenants*	<ul style="list-style-type: none">- Partenaires financiers : CAF, Sous-Préfecture, Région Ile de France, Conseil Départemental de Seine et Marne.- Partenaire réglementaire : Protection Maternelle et Infantile – Conseil Départemental de Seine et Marne												
Budget global	En cours d'évaluation												
Moyens et Outils													
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>							<i>Avancement</i>					



Indicateurs de résultats	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)	



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :			
Intitulé	Rénovation / Optimisation du CSUi									
Localisation	<i>Commune : Sarcelles</i>		<i>Adresse : Place de la libération</i>							
Taux (/ HT) de Cofinancement*	En cours de définition (10% à 15% potentiels).									
Description générale	Le système d'exploitation (logiciel et matériel) du CSUi, ses serveurs ainsi que les connecteurs de réseau sont inchangés depuis 2013 (démarrage de l'activité du CSUi). Il y a donc lieu de mettre en œuvre la rénovation et l'optimisation de cet équipement, lequel doit conserver pendant encore plusieurs années son emplacement actuel									
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rénover ce système et renouveler les machines physiques✓ Rénover ce système et renouveler les solutions logicielles✓ Adapter l'environnement technique du CSUi aux besoins actuels (caméras à plus forte résolution ; interopérabilité du système à d'autres formes d'exploitation de la vidéoprotection)									
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <p>Ainsi</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lors du changement des serveurs des machines moins énergivores seront installées.✓ La nouvelle infrastructure de serveurs sera entièrement virtualisée avec la technologie VMware vSphere afin d'optimiser les ressources de calcul et de réduire la consommation d'énergie.✓ L'ensemble des serveurs existants seront déposés et recyclés via des filières de recyclage adaptées par le constructeur									
Calendrier	Réalisation prévue pour l'année 2022									
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France									
Partenaires et Intervenants*	Communes membres du CSUi, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la CARPF, Titulaires du marché de travaux de Vidéoprotection									
Budget global	610 000 € TTC.									
Moyens et Outils	Suivi des Travaux									



Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	Avancement
	Etude préalable assistance à maîtrise d'ouvrage	100%
	Partenariat entre le Maître d'ouvrage et les 4 communes membres du service mutualisé de Vidéoprotection	100%
	Dossiers de subvention et notification pour accord des financeurs	20%
	Travaux	0%
	Réception des Travaux	0%
Indicateurs de résultats	Mise en service du nouveau système et connexion avec l'ensemble des caméras	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :					
Intitulé	Hôtel de Police Intercommunale											
Localisation	<i>Commune : Louvres</i>		<i>Adresse : 8 avenue Charles de Gaulle</i>									
Taux (/ HT) de Cofinancement*	En cours de définition (15% potentiels).											
Description générale	Un poste de police intercommunale existe actuellement, rue de la Briqueterie à Louvres (dans la Zone industrielle), peu accessible aux usagers et avec des conditions d'aménagement certes optimisées mais limitées et alors que le service mutualisé évolue sensiblement (passage de 35 à 43 policiers municipaux entre 2021 et 2026)											
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Disposer d'un équipement accessible au public au centre-ville d'une commune en pleine mutation et centrale sur la partie Val d'Oisienne de la communauté d'agglomération✓ Positionner la police intercommunale et donc la mutualisation de ce service comme un service « phare » de l'agglomération au service des communes✓ Aménager l'équipement dans des conditions d'accueil et de sécurité renforcées✓ Optimiser la dépense publique en consacrant un bien appartenant déjà à l'agglomération et affecté au public en le maintenant au service du public											
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <p>Ainsi</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Lors des travaux d'aménagement l'isolation thermique et phonique de l'équipement seront renforcées✓ Des solutions permettant de doter l'équipement de bornes de recharges électriques de véhicules pouvant être utilisés pour le service de police vont être étudiées✓ Les solutions de fibre optique existantes permettront de raccorder avec plus d'efficacité des dispositifs de vidéoprotection communaux, évitant potentiellement des déplacements entre sites publics											
Calendrier	Réalisation prévue pour l'année 2023											



Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	
Partenaires et Intervenants*	Communes membres du service mutualisé de police intercommunale, Maître d'œuvre désigné par la CARPF, Titulaires des marché de travaux dédiés à la construction / Aménagement de l'équipement	
Budget global	1 000 000 € TTC.	
Moyens et Outils	Suivi des Travaux	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etude préalable relative à la définition des besoins	100%
	Désignation d'un maître d'œuvre	20%
	Dossiers de subvention et notification pour accord des financeurs	20%
	Etude de maîtrise d'œuvre	0%
	Réalisation des travaux	0%
	Réception des Travaux	0%
Indicateurs de résultats	Mise en service du nouvel équipement et migration du service entre les deux quartiers de Louvres	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		



N° fiche	XX	Référent interne :			Etat de l'action :	XX	Mise à jour le :							
Intitulé	Modernisation des caméras du CSUi													
Localisation	<i>Commune : Sarcelles</i>		<i>Adresse : Place de la libération</i>											
Taux (/ HT) de Cofinancement*	En cours de définition (15% potentiels).													
Description générale	Modernisation de 126 caméras du parc actuel de caméras du CSUi comprenant 265 caméras													
Objectifs	<p>Le projet / La démarche poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pourvoir au remplacement de 126 caméras constructeurs, de marque DALLMEIER, par des caméras dites interopérables et donc compatibles avec tout système d'exploitation de vidéoprotection✓ Mettre en cohérence ce changement majeur, via cette modernisation de près de 50 % du parc total de caméras, avec la rénovation et l'optimisation du système d'exploitation du CSUi qui va être réalisé en 2022✓ Renforcer la cohérence et le bon fonctionnement du système dans son ensemble, entre communes, et entre commissariats de police nationale (Gonesse et Sarcelles)✓ Optimiser les capacités du système actuel via de plus fortes résolutions et donc une meilleure qualité d'images visionnées et potentiellement extraites en cas de réquisitions judiciaires													
Objectifs en faveur de la transition écologique	<p>Le projet / La démarche contribue à la transition écologique à travers les objectifs suivants :</p> <p>Ainsi</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le remplacement des caméras va amplement diminuer les interventions liées aux pannes actuellement constatées et donc les déplacements de véhicules, montages de nacelles etc.✓ La meilleure résolution aura également vocation à limiter davantage le déplacement des forces de l'ordre grâce à une meilleur visibilité des évènements visionnés en direct par ces derniers via le dépôt d'images													
Calendrier	Réalisation prévue pour l'année 2022 dès réception des travaux liés à la rénovation / optimisation du CSUi													



Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	
Partenaires et Intervenants*	Communes membres du service mutualisé de vidéoprotection, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la CARPF, Titulaires des marchés de travaux dédiés à la vidéoprotection	
Budget global	630 000 € TTC.	
Moyens et Outils	Suivi des Travaux	
Indicateurs d'avancement	<i>Indicateurs</i>	<i>Avancement</i>
	Etude préalable relative à la définition des besoins avec l'AMO	100%
	Dossiers de subvention et notification pour accord des financeurs	20%
	Réalisation des travaux par les entreprises et suivi par l'AMO	0%
	Réception des Travaux	0%
	Mise en service du nouvel équipement et migration du service entre les deux quartiers de Louvres	
Indicateurs de résultats	Mise en service des nouvelles caméras	
Eléments de bilan relatifs aux résultats obtenus (Si la fiche action est terminée –cf. indicateurs de résultats + éventuel commentaire du référent de l'action)		